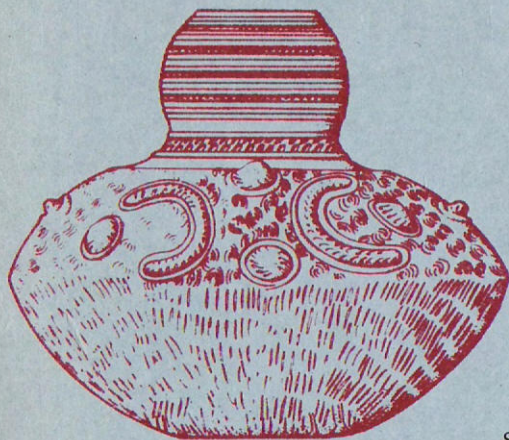


ANNALES

Æquatoria



- * Ekonda et Bombomba
- * Occupation de la Lokenye
- * L'Anversoise devant la justice
- * Proverbes et pseudo-proverbes
- * Lomongo-lokuba
- * Luishia
- * Section commerciale à L'shi
- * Proverbes Otetela
- * Veuvage à Basankusu
- * Hulstaert - Kagame
- * Numération au Haut Zaïre
- * Ngbaka et Ngbandi
- * Etymologie de "Bosenji"

SULZMANN - BRION - VANGROENWEGHE -
RODEGEM - HULSTAERT - NKONGOLO -
MEERNHOUT - SHALA - VINCK - KORSE -
BOKULA - NGANDI - MOTINGEA - BON-
TINCK

CENTRE ÆQUATORIA

6 (1985)

MBANDAKA - ZAIRE

ANNALES ÆQUATORIA

ISSN 0254-4296

ANNALES

Æquatoria

CENTRE ÆQUATORIA

6 (1985)

MBANDAKA-ZAIRE

ANNALES ÉQUATORIA

6 (1985)

SOMMAIRE

Articles

SULZMANN E.

La soumission des Ekonda par les Bombomba 3-17

BRION E.

Les premiers Européens dans la Région de la Lokenye 19-37

VANGROENWEGHE D.

Le Red Rubber de l'Anversoise 39-65

RODEGEM F.

Proverbes et Pseudo-proverbes 67-85

HULSTAERT G.

Les Langues Kuba et Mongo 87-106

NKONGOLO M., MEERNHOUT M.

Etude sur la déperdition scolaire en milieu rural Zaïrois :
cas de Luishia 107-124

NKONGOLO M.

La Section commerciale et administrative face aux examens
d'Etat. Cas du centre de Lubumbashi 125-145

SHALA L.

La notion d'autorité chez les Tetela à travers quelques
proverbes 147-163

KORSE P.

Botuka ou veuvage à Bokakata (Zaïre) 165-176

Notes de recherches

VINCK H. Correspondance Kagame - Hulstaert 1944 - 1957 177-187

BOKULA M. et NGANDI L. Numération cardinale dans les langues

bantu du Haut-Zaïre 189-196

MOTINGEA A. Quelques caractéristiques morphologiques des langues

Ngbaka (Minagende) et Ngbandi 197-204

HULSTAERT G. Note sur l'origine du mot "Salongo" 206-206

HULSTAERT G. Encore les cercueils anthropomorphes des Nkundo 206-209

BONTINCK F. L'étymologie du terme bosenji 210-213

VINCK H. Mémoires sur les langues de la région de l'Equateur 215-217

Chronique

Exposition sur la Culture Mongo à Sint Niklaas . . .	219 - 228
Recherches archéologiques dans la Région de l'Equateur (Zaïre). Quatrième campagne	224 - 226
Le Celta à Lubumbashi	227 - 228
Un nouveau périodique à Kinshasa	228
Colloque sur la littérature orale à Yaounde	230 - 232
Association des Africanistes belges	232
Fichier d'onomastique mongo	232

Notes Bibliographiques

233 - 249

LA SOUMISSION DES EKONDA PAR LES BOMBOMBA

Nous essayons ici de reconstituer l'histoire de cette soumission en nous basant sur des sources non publiées: les Rapports des administrateurs territoriaux Baeyen (1912-15), Cremer (1924), Bourton (1928), Lhoir (1930), Reynaert (1931) déposés dans les archives à Ingende, à Kiri et à Inongo; les notes du R.P. Hugo Rombauts CICM sur l'histoire des Ekonda (1942-43); nos notes personnelles de recherche sur le terrain (1959, 1962, 1972, 1980).

Une bibliographie renseigne les publications qui ont trait à notre étude.

1. Les Ekonda avant l'arrivée des Bombomba

Les ancêtres des Ekonda habitaient la région de la Mongala au nord du Zaïre (Rombauts, Sulzmann). Chassés par les Ngombe, ils se sont installés d'abord sur l'Ikelemba, et ensuite dans l'actuelle Zone d'Ingende. Lors de l'immigration des

Nkundó, ils refoulèrent peu à peu les Ekonda qui allèrent occuper des régions en zones de Bikoro et de Kiri, dont ils refoulèrent des Bolia et des Iyémbé qui y étaient établis depuis longtemps.

Nous ne traitons ici que des Ekonda en Zone de Kiri, qui subirent l'invasion ou les attaques des Bombomba, le groupe nkundó qui le dernier immigra dans la Zone d'Ingende.

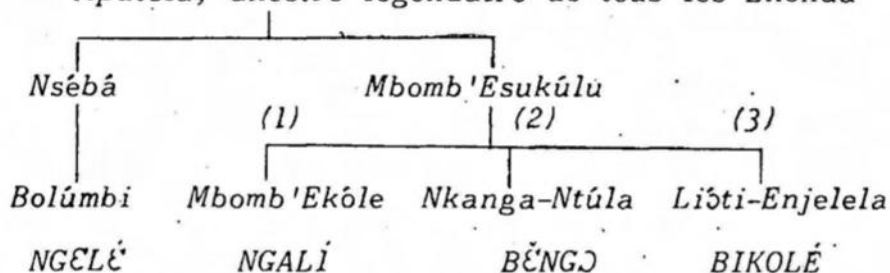
Les Wáyá et les Liókó avaient été chassés par les Bombwanja. Les Wáyá renseignent la région de Losenge-Bokátola (Rombauts) et Bofalambóka (Bourton) comme leurs anciens emplacements. Ils passèrent par Losófi-Mbúnga-Mpenjwa (Rombauts) pour se diriger vers la Ngangé, d'où ils refoulèrent des Iyémbé. Ils s'installèrent d'abord à Bopasa -près de Mbeye- et prêtèrent main forte aux Besongó pour chasser **les Bolia** de la rive droite de la Ngangé. Après quoi ils fondèrent Bombóyó (Bourton). Quant aux Liókó, ils suivirent les Wáyá, leurs anciens voisins.

Les Liombo furent refoulés par les Bongili dont un groupe les poursuivit jusqu'à la haute Ngangé. Boelaert (1947:23-24) a encore entendu raconter les cruautés de certains Bongili, qui coupaient des morceaux de chair vive de leurs prisonniers.

Quelques groupes Ekonda, qui n'avaient pas encore été envahis par les Nkundó, habitaient la région nommée "Besckí", entre la Lualé (Jwalé) et la Loilaka ("Momboyo"): les Wéli à l'ouest, les Bolóngó au milieu, les Ilángá et Bakonda à l'est-nord-est (Baeyens, Bourton, Rombauts, Sulzmann).

Les trois sous-groupes des Bolóngó descendent de trois femmes de l'ancêtre Mbomb'Esukúlu: (1) Balóki, (2) Njalípaba, fille des Ngelé, (3) Mpuma, comme suit:

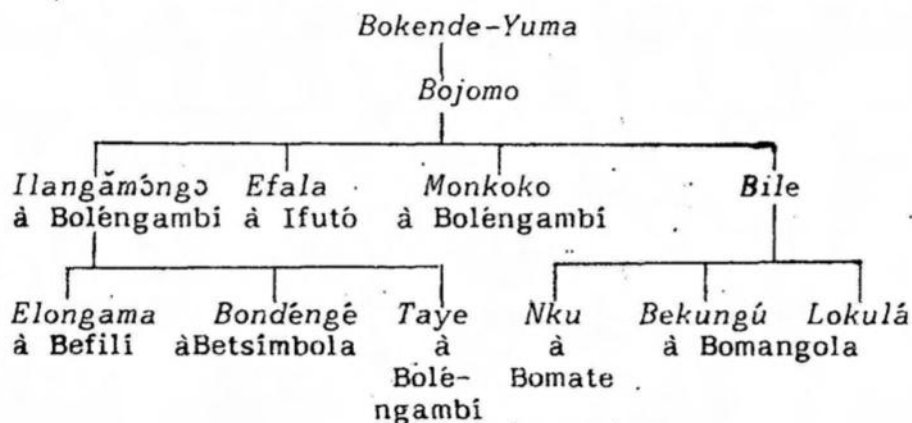
Mputela, ancêtre légendaire de tous les Ekonda



Les "vrais" Bolóngó sont les descendants de Mbomb' Esukúlu. Déjà à Besebí, les Běngo se joignirent à leur groupe maternel, les Ngelé, à cause d'une dispute avec les Ngalí et les Bicolé. Les Ngelé se nomment depuis ce temps-là: Ngelé y'Olóngó, les autres: Nkoto y'Olóngó (Sulzmann 1959).

2. Les Bombomba

Voici le tableau de la parenté des Bombomba, dont il sera fait mention dans notre exposé: (d'après Lhoir, Besálé d'après Baeyens et Sulzmann)



Besálé (génération d'Ilangámongo)

Longa Ikókó (tous à Bafake).

3. Les Bombomba à l'époque d'Ilangāmōngo

Les Bombomba habitaient jadis sur la Lūwó (Marínga), d'où ils furent chassés par les Nsongó (Boelaert 1944:78) ou bien par les Lifumba (Lhoir), vassaux des Nsongó (Van der Kerken 1944:549). Ils se dirigèrent vers la Busira où ils restèrent quelque temps de crainte de rencontrer les Bongili, dont ils avaient tué un fils sur la Lūwó. Conduits par leur chef Ilangāmōngo, ils parvinrent à franchir enfin la Busira et empruntant un chenal qui mène sur la Loílaka (Momboyó) ils arrivèrent à Boteka; d'où ils remontèrent la Lualé (Lhoir). Il est certain que c'est là qu'ils se sont battus contre un clan des Bombwanja, les Indolé, dont ils firent leur allié contre les Ekonda (Rombauts, Lhoir).

Avec leurs alliés, les Bombomba traversèrent la Lualé et refoulèrent les Ekonda (Lhoir). Attaqués les premiers, les Bakonda et les Ilángá s'enfuirent vers le sud, toujours poursuivis par Ilangāmōngo et ses guerriers. Il semble qu'ils réussirent à leur échapper quelque part près de la Lofwa. Après avoir traversé la Lotó à hauteur de Ngel'èbéké, ils refoulèrent les groupes non-Ekonda qui habitaient la région entre la Lotó et la Lokoro à savoir des Iyémbé, les Mbélo, et d'autres qui en quête de nouveaux emplacements immigrèrent dans l'actuelle Zone d'Oshwe: les Mbiliánkamba, Ipanga, Batito, Imoma-Ngalália, Bokongo, Bolendo (Bourton, Sulzmann 1962).

Les Indolé ne participèrent plus aux combats dirigés contre les Ekonda, mais s'installèrent entre la Lofwa et la Lokoló où ils quittèrent également Ilangāmōngo pour de bon parce qu'il était trop orgueilleux et toujours porté à combattre les Ekonda. Nku fonda Bomate et Efala fonda Ifutó. La grande forêt qui s'étend entre la Lofwa et la Jwile, toujours inhabitée, sépare ces dissidents d'avec le gros des Bombomba, qui retournèrent avec Ilangāmōngo vers

le nord pour s'établir dans la région des Bolóngó demeurés sur place (Lhoir, Bourton, Rombauts, Sulzmann).

Ilangămóngo s'établit à Boléngambí, Bondéngé à Betsimbola, et Elongama à Befilí. Ils soumirent une partie des Bolóngó: les villages Lokinda et Imenga (en lokonda: Imenge) devinrent vassaux de Boléngambí, Bongila et Ngunda furent incorporés à Boléngambí, Bokala incorporé à Befilí. Un groupe des Bombwanja-Indolé du village Jombo devint vassal de Betsimbola (Lhoir). Nous ignorons si ce village Jombo a été fondé par des Indolé attardés; comme le village principal des Indolé au sud de la Lofwa est également appelé Jombo, il se peut que Bondéngé ait ramené des vassaux Jombo en retournant vers le nord à Betsimbola.

Ilangămóngo avait capturé Bolinga, notable des Ngali à Imenga. Les Ngali paierent rançon en livrant la soeur de Bolinga (Lhoir). Celui-ci alla fonder un autre Imenge chez les Liombo (Cremer, Sulzmann 1959)

Pour se venger des guerres continuelles, un Ekonda tua Ilangămóngo dans sa case (Lhoir).

4. L'époque d'Ikéngé

Elongama, fils aîné d'Ilangămóngo, succéda à son père. Il est mieux connu sous son nom de guerre "Ikéngé". Nous sommes réticent devant l'explication de ce nom recueillie par Rombauts: "Encore enfant Elongama recut un jour dans son "bonyangó" (groupe de sa mère) une petite pirogue (ikéngé). De là le surnom qu'il garda". Rombauts ajoute que c'était un jouet.

En lonkundó, ikéngé ne désigne pas une petite pirogue, mais une petite hache. On chante: "Ikéngé yándá ikota íkot'êfale = une petite hache qui coupe cependant les (durs) arbres befale" (Hulstaert, Dictionnaire p.786). En lokonda, il y a le dicton, désignant une performance inattendue: "Ikéngé y'

isúa ámbökonjolé bobalo = la hache usée (donc petite) a abattu le (gros arbre) bobalo". Cette interprétation explique mieux le choix du nom de guerre "Ikéngé" par Elongama en train de venger son père sur tous les Ekonda beaucoup plus nombreux que ses guerriers Bombomba.

Mais les Ekonda n'étaient pas organisés de façon à pouvoir résister avec succès aux attaques bien préparées d'Ikéngé. De plus, ils lui attribuaient une grande force magique (iloki) et un talisman de guerre plus puissant que les leurs (Rombauts).

Débordés par les incursions d'Ikéngé, les Bolóngó émigrèrent en masse vers le sud, à la recherche de régions plus tranquilles. Ikéngé, parti à leur poursuite, les battit les uns après les autres, utilisant ceux qu'ils avaient soumis pour soumettre leurs voisins. La branche des Ngélé, qui aurait été réduite la première, passe pour avoir largement contribué aux conquêtes d'Ikéngé. Il ne prétendait accorder la paix aux Ngali à Imenge et aux Liombo que s'ils consentaient à lui céder deux filles sur trois qui naîtraient d'eux (cremer).

Cette condition s'avéra être insupportable. Les Ngali et les Bikolé, qui se trouvaient à Imenge, prirent ensemble la fuite vers le sud-ouest, traversant le territoire des Liókó. Les Ngélé, pour leur part, fondèrent Bekungú, d'autres, ensemble avec les Běngo, se dirigèrent vers la Lotó. Les Wěli, passant par Imenge, fondèrent leur village principal, Běkomú, au sud-est des Wáyá (Sulzmann 1959, Rombauts).

Selon la tradition du clan Ipokú í Běngo, Ikéngé avait capturé Lokisó, un de leurs principaux guerriers. Les Běngo auraient aussitôt demandé la paix et proposé en échange de Lokisó, sa soeur Iseka; Ikéngé l'épousa. D'Iseka seraient nés entre autres un garçon Bawoka et une fille Mbóyó qui, se détachant de leur groupe paternel, se seraient fixés à Boténdo (Bourton).

Boténdo est le hameau principal du village Ipokú. Le nom complet de cette Iseka était Iseka y'ónómbaka. Son frère Lokisó était le frère pufné du grand-père

de l'arrière-grand-père de notre vieux témoin Botele-Nkoi à Ipokú (Sulzmann 1959).

La nouvelle de la supériorité d'Ikéngé se fut répandue partout par les groupes en fuite. Tous les Ekonda vivaient dès lors dans la crainte et étaient disposés à se soumettre.

Ikéngé résidait à Befilí. Il est certain qu'il se rendit lui-même à Bokomú et marcha sur Bombóyó, mais la plupart des incursions en pays Ekonda furent le fait d'un de ses parents. Les Ngelé de Bekungú indiquent son fils Iyéma, qui conduisait les combats d'Ikéngé (Rombauts). Une vieille femme des Bombomba à Inongo, Bombámbola Bolúmbú, fille de Bongalú Epomela de Befilí, nous déclara en 1972 que deux fils d'Ikéngé: Ikéngé y'Élongama et Ikéngé í Mpanjankombo combattaient les Ekonda (Sulzmann). Ainsi l'agresseur était toujours "Ikéngé" aux yeux des Ekonda. Les Ekonda furent contraints de livrer des esclaves et des enfants âgés de 15 à 16 ans. Les garçons devenaient les travailleurs d'Ikéngé, les filles les concubines de ses soudards (Rombauts).

L'incorporation de ces Ekonda dans le groupe des Bombomba expliquerait pourquoi le dialecte des Bombomba à Befilí et à Boléngambi est influencé par le Lokonda, tandis que les villages au sud de la Lofwa sont influencés ou assimilés par les Indolé (Hulstaert 1978:363).

Quand Ikéngé en personne marcha sur Bokomú, ces Wéli lui firent bon accueil et lui donnèrent cinq esclaves pour ne pas être attaqué. En conséquence, Ikéngé déclara: "Je ne veux pas vous combattre, je vais épouser la soeur de votre chef Wāngí". Wāngí lui donna Mputú Ekète en mariage, la fille de Wabi. Ikéngé reconnut l'autorité (bosenge) de Wāngí comme chef des Wéli et les Bokomú intégrèrent l'armée d'Ikéngé. Même après la mort d'Ikéngé, les Bokomú restèrent en amitié ('bombóyó') avec les Bombomba et ils traitèrent les Wāyá comme ennemis parce que ceux-ci eurent tué Ikéngé (Sulzmann 1959).

Mbotike, chef des Wāyá à Bombóyó, était proba-

blement très vieux, car Ikéngé fit dire à son fils Mbwasangu: "Tu peux régner si tu m'envoies trois esclaves". Mbwasangu livra les esclaves se soumettant ainsi à Ikéngé (Rombauts). Les Wǎyá se soumi-
rent à leur tour pour ne pas être forcé de quitter leur pays (Baeyens).

Ikéngé ordonna aux Liombo et aux Wǎyá de lui envoyer les femmes que laissaient leurs chefs en mourant (Rombauts).

A la mort de Mbotike, Mbwasangu en fit l'annonce à Ikéngé, qui lui fit dire: "Envoie-moi la femme préférée du défunt et ensuite je viendrai faire chez toi une grande fête en l'honneur de ton père". Mbwasangu qui s'était déjà réservé cette femme, convoqua les Wǎyá et on décida de ne pas obtempérer. Mbwasangu fit répondre: "Si tu désires une épouse, épouse moi; si je ne te plais pas, je t'enverrai une femme Botwá comme épouse".

Tout le monde savait bien que cette insulte mettrait Ikéngé en colère et déclencherait la guerre. Aussi, se hâta-t-on pour se préparer au combat. Le nkanga (magicien) de Bopasa prépara un talisman de guerre qu'il prétendait être plu puissant que celui d'Ikéngé. Après avoir brûlé un tas de mille-pattes, il versa leurs cendres dans une corne. Les Wǎyá avaient du courage car ils avaient sans doute appris les discordes qui avaient éclaté dans le camp d'Ikéngé (Rombauts).

Lokulá avait déjà quitté Ikéngé. On raconte à ce sujet, qu'Ikéngé avait mis aux pieds de sa femme préférée des anneaux en spirales avec défense aux autres de l'imiter. Lokulá en fit mettre des pareils à sa femme. Ikéngé la fit saisir, la fit fendre (en deux) par l'entre-jambes et la donna à manger aux Batwá. Peu après, profitant de l'absence d'Ikéngé parti à la chasse, Lokulá lui déroba sa trompe d'ivoire et quitta Befilí avec ses gens pour aller s'installer à Bomangola. Ikéngé lui fit dire: "Tu t'es séparé de moi, reste où tu es; nous sommes frères, ne nous combattons pas. Mais abstiens-toi de me voir, autrement cela irait mal" (Rombauts, Lhoir).

Lorsque Ikéngé convoqua ses Bombomba à la guerre contre les Wǎyá, un très grand nombre, mécontents du partage du butin, refusèrent: "Laisse les Ekonda et nous tranquilles, afin que désormais on vive un peu en paix" (Rombauts). Son frère Ikókó lui dit: "Tu ne fais que la guerre, tu ne fais pas des champs, les femmes et les enfants ont faim. Je te quitte pour chercher ailleurs une terre à moi". Après deux journées de marche, il arriva à Lokenye chez les Indolé où il demanda une terre pour s'y établir. Lotóno, le chef de terre, lui fit désigner une forêt par deux de ses Batwá et lui donna sa fille Bombúla en mariage. Ikókó était occupé à défricher le terrain, lorsqu'il fut rejoint par son frère aîné Longa et leur père Besalé; ils fondèrent ensemble Bafake (Sulzmann 1959).

Les Ngelé refusèrent obstinément de prêter tout concours à cette expédition contre les Wǎyá qu'ils respectaient comme sous-tribu aînée des Ekonda (Bourton). D'après Rombauts, les Ngelé refusèrent obéissance parce que leur ancêtre Bolúmbi était le frère utérin de Balimo, ancêtre des Wǎyá.

Ikéngé fit répondre à ceux qui ne voulaient plus partir en guerre: "Restez donc, vous autres, je n'ai nul besoin de vous, moi seul je vaux mille guerriers". Il partit de Befilí avec une petite troupe de guerriers restés fidèles et passa par Bekungú et la région déjà soumise des Liombo. Entretemps Mbwasangu avait réuni les guerriers de plusieurs villages. La rencontre avec cette armée eut lieu entre Běmbo et Bombóyó. La troupe d'Ikéngé fut battue et Ikéngé fut tué par un certain Ngonga de Běmbo. Tous les cadavres des ennemis comme des prisonniers massacrés furent coupés en morceaux et mangés. Quant au cadavre d'Ikéngé, de peur de son fameux ilóki, on le laissa plusieurs jours où il était. Lorsqu'on alla enfin prendre possession du cadavre, on le trouva rempli de fourmis (bafumba): on dit que c'était par l'effet de son ilóki que les fourmis lui sortaient de partout du corps. On le jeta dans un liembó (étang) proche, qui devint évidemment "elímá" (sa-

cré). Ce liembó se trouve entre Mbeye et Bongelo. Le village de Bopasa réclama le crâne d'Ikéné à cause de l'efficace talisman de guerre préparé chez eux (Rombauts).

Les Wāyá de Mpáha racontent: on porta le cadavre d'Ikéné à Bopasa où on décida de le manger. Lorsqu'on dépeça le cadavre, on découvrit qu'il était plein d'asticots (bekisó) à l'exception d'un seul morceau de viande qu'on emballa dans des feuilles et déposa sur les braises pendant la nuit. Lorsqu'on ouvrit le paquet, dit-on, il n'en sortit que de l'eau qui formait ce liembó dans lequel des copaliers et des palmiers *Raphia* commencèrent à pousser. Ikéné lui-même devint elimá (esprit) dans ce liembó qui porte son nom (Sulzmann 1959).

C'était la fin de cette conquête. Tous les Bombomba qui s'étaient avancés dans la région conquise retournèrent chez eux après la mort d'Ikéné (Rombauts).

Tel était le renom d'Ikéné que même les Ekonda en Zone de Bikoro, qui avaient été refoulés de la Zone d'Ingende par les Bakáala (tribu Nkundó), alors qu'ils ne savent rien de plus que son nom, le citent comme celui qui les aurait chassés. Les tribus refoulées par les Ilángá et les Bakonda vers la Zone d'Oshwe prétendent de même avoir été chassées par Ikéné (Sulzmann 1959, 1962). Reynaert, parlant de la "guerre d'Ikéné", écrit: "Les Bolendo ont-ils subi le choc d'Ikéné ? Rien ne peut l'affirmer. La renommée seule de la force et de la cruauté du conquérant peut avoir suffi à provoquer l'exode de toutes les populations. Les conquérants auraient été conduits par le héros Ilangamongo et son fils Ikenge".

Les Bolendo nous ont rapporté: "Les Bombomba de Bafake (qui craignaient Ikéné) répandirent le bruit de l'approche d'Ikéné. Mais celui-ci passa par Bekungú vers Bombóyó où il fut tué (Sulzmann 1962).

Rombauts écrit (1945:126): "Que Ikéné ait vraiment soumis les Liombo, Wéli, Ngélé, c'est encore

possible. En tout cas, quand il voulut soumettre les Wáyá, il fut tué par eux, près de Bombóyó... On décrit assez souvent Ikéngé comme organisant sa conquête à la façon d'un Bula Matari" (un Blanc de l'E.I.C.). "Nous pensons qu'au début on a comparé le Bula Matari à Ikéngé, mais que maintenant on compare Ikéngé au Bula Matari en exagérant beaucoup".

On pourrait effectivement comparer les "Bombomba avancés dans la région conquise" aux "sentinelles" de l'Etat Indépendant et la façon de se servir des chefs coutumiers à une sorte d'administration indirecte.

5. Ikéngé organisa sa conquête: les bosenge

Le mot "bosenge" signifie "l'autorité principale, centrale, d'un groupement quelconque, le détenteur de ce pouvoir et le lieu de sa résidence, la capitale" (Hulstaert, Dictionnaire Lomongo p.435). "Le détenteur du bosenge est le plus souvent l'aîné de la génération aînée du groupement, mais il y a des exceptions" (Hulstaert 1974:85ss).

Chez les Ekonda dont nous traitons, le chef de sous-tribu qui détient le bosenge est appelé "nkúmú" (pas chez les Nkundó). Il a droit aux peaux des léopards tués dans la région de la sous-tribu (Sulzmann).

Ikéngé s'assurait surtout de l'obéissance de leurs chefs pour dominer les Ekonda. Un informateur Ngélé de Bombauts lui a rapporté: "Les bosenge, du moins ceux que les Blancs trouvèrent, furent ou institués par Ikéngé ou sanctionnés par lui à: Iténdo, Ikongo y'ósenge, Ipokú y'ókómú (Bakómú), Bombóyó b'Úngandá (de Ingandá), Ipokú í Běngo (Ipokú), Ibéké Ngembó. A tous ceux-là Ikéngé remit en signe de vassalité et en signe d'amitié le "losukú lú Ikéngé (losukú ló nkoi, bonnet en peau de léopard)".

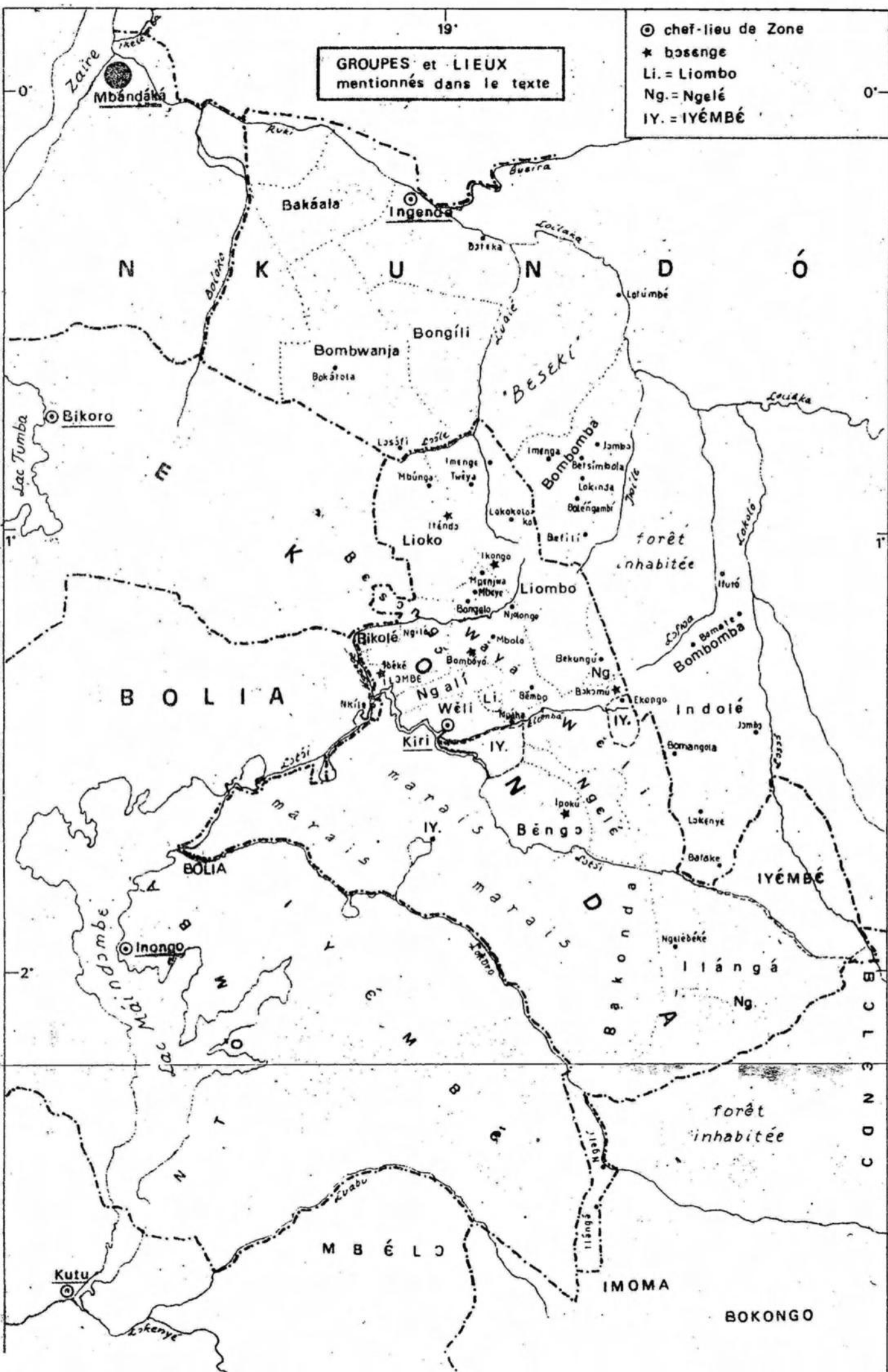
- Nous supposons qu'il ne leur accorda que le droit de porter le même bonnet que lui.

Voici ce que nous savons de ces besenge:

a) Iténdo et Ibéké Ngembú, besenge des Liókó.

Au temps d'Ikéngé le nkúmú des Liókó résidait à Iténdo. Il était chef coutumier: nkúmú e epómba (epómba= siège sculpté des nkúmú) et s'appelait Bokungú. Il avait (au moins) deux fils: Lóte et Bokungú (du nom de son père), probablement nés de mères différentes. Bokungú succéda à son père. Nous ne savons pas qui de Bokungú ou Lóte envoya la femme préférée du père décédé à Ikéngé. Ce fut certainement une jeune femme, une ipokú. Ce besenge porta dès lors le nom: Ipokú y'Ômbomba (de Bombo-mba). Un jour, les fils de Bokungú tuèrent un léopard et l'apportèrent à leur père. Mais Lóte réclama la peau du léopard et il s'ensuivit une bataille. Bokungú ne fut pas blessé, mais il devint gravement malade et mourut peu après le départ de Lóte, qui quitta Iténdo pour s'établir ailleurs. Il arriva chez les Ngilá, un groupe des Besongó sur la Ngangé. Le chef des Ngilá lui conseilla de chercher une terre plus à l'ouest, parce qu'on entendait le battement des tambours qui annonçaient une guerre à l'est. Lóte poursuivit sa marche et arriva enfin à Ibéké, village des Bolia-Nkile, où il fut bien reçu par le chef de terre, Bolêwawa b'Ukandá, qui lui proposa de rester avec lui. Lóte retourna à Iténdo chercher ses nombreux partisans. Cela Bolêwawa ne l'avait certainement pas prévu. Le terrain Ngembwá sur lequel il habitait n'était pas assez vaste pour accueillir tant de monde, les Liókó se fixèrent donc, à leur tour, à côté, dans la forêt Bonkoso d'Ibéké. On raconte qu'ils molestaient Bolêwawa, attrapaient les poules et les chiens des Bolia pour les manger. Et comme les Liókó étaient les plus nombreux, Bolêwawa n'osait pas se défendre. Il se retira sur un îlot dans le marais avant de s'en retourner chez ses parents à Nkile.

Le lignage qui descend de Lóte se nomme toujours



c) Ipokú í Běngo à Ipokú, bosenge des Běngo.

Nous avons déjà évoqué Iseka y'ônómbaka, qui fut donnée à Ikéngé en échange de son frère Lokisó. Elle était une "ipokú", la plus jeune des six enfants de leur père Eloli. Leur mère était Njalípaba, fille de Lokeka des Ngclé. C'était au temps où les Běngo étaient encore à Besekí.

Les Běng prirent la fuite vers le sud, conduits par Liaba, le fils aîné de Eloli. Arrivés au sud de la rivière Elombá, ils chassèrent les Iyémbé à l'exception des trois villages Iyémbé -ils s'y trouvent toujours - , qui achetèrent la paix au prix de deux esclaves qu'ils donnèrent à Liaba. Liaba se fixa à Boténdo où il fut chef de terre. Là, les Běngo étaient hors d'atteinte d'Ikéngé.

Quand Bawoka et Mbóyó, les enfants d'Ikéngé et d'Iseka y'ônómbaka, devinrent grands, Ikéngé les fit partir pour Boténdo en instituant le bosenge des Běngo, nommé "Ipokú í Běngo". Il pouvait être assuré que les Běngo accueilleraient leur "fils de soeur" Bawoka à bras ouverts (Sulzmann).

Il est évident qu'Ikéngé envoya son fils, investi de "bosenge", chez les Běngo, ses parents, afin d'étendre son pouvoir sur cette région qui n'était pas encore soumise.

d) Bombóyó b'Ūngandá (de Ingandá), bosenge des Wáyá.

L'informateur, un Ngclé de Bekungú, ajouta le nom de Ingandá au nom du village Bombóyó. Ingandá était ntómbi (chef de combat) du temps du nkúmu Mbotike (Rombauts).

Ikéngé, venant de Befilí, passa par Lokokoloko et Ikongo y'ósenge, la région des Liombo. Il traversa la Ngangé à Njolongó, passa par Mbolo et soumit Mbotike à Bombóyó. Mbotike lui a certainement livré des esclaves afin d'être confirmé dans son bosenge (Rombauts).

Lorsqu'Ikéngé entreprit d'exercer son droit de

conquérant sur Mbwasangu, le successeur de Mbotike, il fut tué au combat avec les Wāyá réunis. Ces événements sont décrits ci-dessus.

Le lignage Bombóyó le lignage cheffal s'appelle Boténdé (Sulzmann 1959).

Il faut relever que les Besongé qui livrèrent une ipokú, une jeune et belle femme, qu'elle soit fille ou femme préférée pour épouse à Ikéngé, recurent le nom "Ipokú".

Toute la stratégie d'Ikéngé visait à exploiter les Ekonda dans le cadre d'une sorte d'"administration indirecte", assurée par leurs propres chefs. C'est le seul cas connu, chez les Môngo, parmi tant d'autres histoires de "conquête". Il n'y a dès lors pas lieu de s'étonner que les informateurs de Rombaults comparaient sa façon d'organiser sa conquête à celle de l'administration coloniale.

6. Chronologie

Dans le résumé (non-publié) de ses notes Rombaults écrit:

"Nous rassemblons ici en une synthèse les multiples témoignages recueillis, par bribes et morceaux, chez les tribus suivantes: Besongó, Ilombé, Ngali, Wāyá, Liókó, Liombo, Wéli, Iyémbé, Bolia. Nous les livrons tels qu'ils furent donnés: avec les imprécisions, les erreurs et les contradictions, que nous ne sommes pas encore en mesure de mettre au point".

Il s'agit de villages de ces groupes qui sont situés au nord de la rivière Elombá, la limite vers le sud du domaine de son activité missionnaire. Il n'a donc pu visiter les groupes au sud de cette rivière (voir notre carte), entre autres les Bakonda et les Ilángá qui essayèrent le premier assaut donné par Ilangámongo. On lui avait dit que c'était le nom du père d'Ikéngé. Il écrit: "Il est possible

que déjà sous Ilangamongo les Ekonda furent partiellement refoulés".

Ses notes en réalité ne concernent que "la guerre d'Ikéné". Des sources supplémentaires et de nos propres recherches nous permettent de présenter l'histoire de la soumission des Ekonda dans l'ordre chronologique.

Rombauts a essayé de dater cette histoire. On lit dans son résumé: " L'épopée de Ikéné avait durée toute une vie d'homme, dit on, Ikéné aurait débuté jeune et ne déposa les armes que à la mort... Ikéné serait né vers 1760-1770, sa mort se placerait vers 1820-1830". Et dans son article (1945:124): "Si nous pouvons nous fier à une quinzaine de généalogies, nous dirions entre 1770 et 1820. Quelques listes de chefs donnent: 1700-1750".

Nous trouvons ces généalogies, c'est-à-dire, ces listes d'ascendants linéaires, dans les notes de Rombauts. Il semble avoir évalué à 35, 40 ans la distance entre deux générations. C'est acceptable pour la période qui précède 1900.

La liste de chefs la plus longue est celle de Lompole à Bokomú, dont l'ancêtre Wangi, contemporain d'Ikéné, est de la cinquième génération ascendante de l'informateur. Rappelons que la mémoire ne va que rarement au delà de ce nombre d'ascendants. Quant à la 'liste de chefs' à Bombóyó (Wayá), le témoin Mbolokala "peut avoir 65 ans au moins, sinon 70 (en 1942). Son grand-père (il ne cite pas son nom) aurait mené le combat contre Ikéné. Si vrai, alors ce combat aurait eu lieu vers 1830".

Comme Mbolokala parlait lokonda, il ne dit pas 'grand-père' mais 'nkaá'; il ne nomma pas d'autres ascendants de ce 'nkaá' qui sont aussi 'nkaá'. Le père de Mbolokala s'appelait Mbolotomo (Rombauts). Baeyens (Registres politiques à Kiri) signalait ce Mbolotomo comme chef à Bombóyó en 1913; son père s'appelait Ingandá, à coup sûr d'après ce chef de guerre Ingandá du temps de Mbotike qui, dans la terminologie lokonda, est aussi un nkaá. Il est dès

lors plus probable que ce soit ce lointain nkaá Ingandá qui a combattu Ikéngé, et que ce ne fut pas en 1830. Nous estimons que ce fut avant 1800.

Aucune date historique, -au sens occidental-, ne corrobore ces estimations. Les Blancs ne sont arrivés que vers 1895 dans la région et ils ne s'intéressaient qu'à la récolte de caoutchouc.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

Boelaert, Edmond MSC

1944 Honden-oorlog. (Aequatoria 7:76)

1947 Les Bongili. (Aequatoria 10:17-34)

Hulstaert, Gustaaf MSC

1957 Dictionnaire lomongo-français. Tervuren

1974 La société politique nkundó.

(Etudes zairoises 2:85-107)

1978 Témoignages pour la dialectologie môngo.
(ARSCOM, Bull.des séances 1978:357-72)

Rombauts, Hugo CICM

1945 Les Ekonda. (Aequatoria 8:121-27)

1946 Ekond'e Mputela. (Aequatoria 9:138-52)

Van der Kerken, Georges

1944 L'Ethnie Mongo. Bruxelles (IRCB,Mém.13).

Erika SULZMANN
Universität Mainz,
Institut für Ethnologie
und Afrika-Studien

65 MAINZ
Allemagne fédérale

LES PREMIERS EUROPEENS

DANS LA REGION DE LA LOKENYE

C'est relativement tôt, à partir de 1885, que les populations de la moyenne et haute Lokenye ainsi que du Sankuru virent arriver chez elles les premiers européens. Comme ils faisaient partie de la grande vague colonisatrice, on comprend qu'après une phase d'exploration, on assiste à une occupation en bonne et due forme. Nous allons donc parcourir successivement ces deux étapes.

1. EXPLORATION

KUND ET TAPPENBECK (1885) (1)

Ce sont deux officiers allemands, les lieutenants Kund (2) et Tappenbeck (3), qui révélèrent à l'Europe l'existence de la Lukenie. Ils en remontèrent le cours assez haut "jusqu'environ sous le 21° méridien de Greenwich" (4), c'est-à-dire à l'ouest de l'actuel diocèse de Kole.

Ils faisaient partie de l'expédition allemande envoyée en août 1884 par l'Afrikanische Gesellschaft. Elle devait reconnaître la partie sud du bassin du Congo, dans un but économique et culturel. Partis le 9 août 1885 de Léopoldville à la tête d'une caravane de 88 indigènes, ils arrivaient le 19 octobre au bord du Kasai (5) après avoir

traversé le Kwango et le Kwilu. En cours de route, ils ont dû se battre à six reprises ; entre le Kwango et le Kwilu, la lutte fut très dure. Pour se défendre, ils disposaient de 2 carabines à répétition, de 15 fusils à piston et de fusils à pierre.

Arrivés au Kasai, les 500 personnes qui les suivaient les quittent : il semblait impossible de traverser le fleuve en pirogue. Après avoir essuyé une attaque et devant le refus de leur céder des embarcations, les explorateurs longent le fleuve vers l'amont et se font assaillir une nouvelle fois. Ils décident alors de construire un canot. Il leur faudra 5 jours pour le terminer et 6 jours pour transporter leur caravane sur la rive droite du fleuve qui mesure 700 mètres de large à cet endroit.

Ensuite ils se dirigent vers le nord-est : ils ont beaucoup de peine à trouver de quoi se nourrir et à obtenir des renseignements sur la route à suivre : les indigènes s'enfuient à leur approche et refusent tout contact. Dans la région forestière où ils sont arrivés, il leur arrive souvent de suivre pendant des heures un sentier qui finit par se perdre dans les bois. Il leur faut rebrousser chemin, plus d'une fois sous la pluie battante. Après avoir marché pendant 35 km direction NNE, à environ 60 km du Kasai, ils arrivent à un grand fleuve au courant rapide, large d'au moins 400 mètres. On l'appelait Ikatta ou Lukatta, mais le nom le plus répandu s'avérerait être Lukenie. Ils se mettent à le longer sur la rive gauche, vers l'est et rencontrent des populations de plus en plus hostiles. Au cours d'un accrochage, deux de leurs hommes sont tués, sept blessés plus ou moins grièvement et cinq charges sont perdues. Jusqu'à ce que les blessés soient suffisamment remis, ils s'installent sur place.

Ensuite, ils passent sur la rive droite au moyen de pirogues mises à leur disposition par des habitants et se mettent à chercher une issue vers le nord, sans succès. Revenus à la rivière, ils tombent dans une embuscade, sans mal pour eux, cette fois.

Ils continuent ensuite leur route sur la rive gauche vers l'est et arrivent quelques jours plus tard dans le grand

village du chef Gakoko, qui leur offre l'hospitalité.

Après 20 jours de marche, ils atteignent un autre grand cours d'eau appelé Sadi Mpiko (6). La population qu'ils rencontrent quelques jours plus tard, présente des caractéristiques différentes : de taille beaucoup plus petite, avec des tatouages en cercle sur les joues et le haut des bras. Leurs huttes étaient la plupart du temps mal construites. Les porteurs les appelaient Bawumbo. Ils se montraient très méfiants et faisaient le vide à l'approche de la colonne. De loin, ils criaient : "kopa, kopa", c'est-à-dire "nous n'avons rien".

Le 15 décembre, alors que les explorateurs marchaient en forêt, ils furent criblés de flèches. Trois blessent très grièvement Kund. Plusieurs porteurs sont touchés. Sept cadavres ennemis jonchent le sentier. Peu après, le chef du village qui les a attaqués est tué avec un de ses hommes.

Soigné par Tappenbeck, Kund restera incapable de mouvement pendant huit semaines. Enfin, dans l'impossibilité de continuer, on prend le chemin du retour, péniblement. Kund est transporté dans un hamac. Pendant quatre jours, on marche sous une pluie torrentielle et sans trouver de nourriture. Heureusement, ils finissent par découvrir un champ de manioc.

Revenus au bord de la Lukenie, ils décident de faire halte quelques semaines pour reprendre haleine, se remettre de leurs blessures et aviser. Ils mettent ce temps à profit pour construire des pirogues (7). Comme l'état de Kund ne s'améliore pas, ils se résolvent à ne pas remonter la Lukenie mais à en suivre le cours vers l'ouest. Ils partent le 14 janvier et, après avoir été assaillis à deux reprises, ils parviennent le 24 à Kwamouth et le 28 à Léopoldville.

WOLF (1886) (8)

Tandis que Kund et Tappenbeck descendaient la Lukenie, une expédition conduite par le Dr Ludwig-Heinrich Wolf (9) se mettait en route pour continuer l'exploration du bassin du Kasai. Il s'agissait de reconnaître le cours

du Sankuru, dont on avait repéré l'embouchure l'année précédente. Jusque là, on croyait que cette rivière se jetait directement dans le Congo.

Ainsi donc, le 8 janvier 1886 (10), le groupe s'embarquait à bord du petit vapeur En Avant, qui se trouvait sur la rivière Lulua, non loin de son confluent avec le Kasai.

Le 16 janvier, les explorateurs sont dans le Sankuru. Ils vont ainsi longer le sud de l'actuel diocèse de Kole. Le premier village situé non loin du confluent, à environ trois milles au nord de la rivière, est habité en partie par des Bashilele, en partie par des "Bassongos Minos", "avec lesquels il fut facile de nouer des relations amicales" (11). Depuis l'embouchure jusqu'au 23^e méridien de longitude est, la rive droite est occupée par les "Bankoutous qui appartiennent à la belliqueuse tribu des Bassongos Minos" (12). Ceux-ci se montrent hostiles.

"Cependant poursuit Wolf, la fille du puissant chef Cepetsch intercédâ en notre faveur et persuada à (sic) son peuple de ne pas nous attaquer. Elle vint très hardiment avec une suite peu nombreuse me rendre visite et m'apporter des présents" (13).

Dans les villages de la rive droite, Wolf remarque des traces de commerce avec des régions très éloignées :

"La tribu des Bassongos Minos est établie près du confluent, à environ 20 milles en amont. Je vis dans leurs villages quelques marchandises qui semblaient venues du Congo, de bien loin. Leur chef, entre autre, portait autour du cou un lourd collier tout comme les Bayanzis sur le Congo. Quand je leur demandai d'où venait ce collier, ils me montrèrent la direction du nord-ouest et me parlèrent d'un grand fleuve où vivaient des hommes blancs avec des armes à feu. Ils parlaient évidemment du Congo" (14).

En poursuivant son voyage, Wolf rencontre des populations moins avenantes : "Les Bassongos Minos rencontrés plus en amont encore avaient pour chef Tongolata ; ils semblaient très hostiles et s'avouaient franchement cannibales" (15).

Comme il faut accoster pour réparer une voie d'eau, on les entend se dire que l'occasion est bonne de tuer les intrus et de s'emparer de leurs bagages. Un coup de pistolet tiré par Wolf tout près de l'oreille du chef mit tout le monde en fuite. Le 10 février, la troupe arrive au confluent du Lubi, à l'endroit où, en 1891, Lusambo sera fondé. Le 18 ils atteignent le point extrême de leur voyage, Katchitsch où Pogge et Wissmann étaient passés en 1882, en se rendant à Nyangwe. Ils repartiront le 15 mars pour arriver en avril à l'embouchure de la Lulua, leur point de départ.

DELCOMMUNE (1888) (16)

Deux ans après Wolf, Alexandre Delcommune (17) remonte le cours de la Lukenie et du Sankuru. Il avait quitté la Belgique en 1887 à la tête d'une expédition organisée par la CCCI pour examiner les possibilités commerciales de certaines régions du Congo.

Il emporte avec lui un bateau à vapeur en pièces détachées, Le Roi des Belges, qu'on portera ou trainera de la côte jusqu'à Stanley Pool. Il y sera remonté par cinq ouvriers des usines Cockerill à Hoboken, lesquels faisaient partie du groupe. Celui-ci était composé comme suit : Delcommune et ses deux adjoints, Demeuse et Romberg (qui rentrera très vite en Belgique), le capitaine Martini, les mécaniciens Mourman, Léonard et Ruen, le chaudronnier Henry, le charpentier Andries, 12 Bangala et 12 Haoussas.

Après avoir fait le tour du Lac Léopold II, Delcommune entre le 20 avril 1888 dans la Lukenie. Le 27 avril, il rencontre la tribu des Bulumbu qui lui semblent peu bel-liqueux. Le 1er mai, il est chez les Banabubulio, qui sont Basonga et dont le village, Yasi, est situé à l'intérieur des terres. Le 7 mai, il entre en contact avec les Boyayas, dont le chef s'appelle Bokenis. Il atteint alors "un coude brusque où le courant, d'une extrême violence se rue dans un lit de moins de quarante mètres" (18). Impossible d'avancer plus loin. Delcommune a ainsi parcouru 555 km sur la Lukenie et estime être parvenu "beaucoup plus en amont de l'endroit où l'ont traversé Kund et Tappenbeck" (19).

Au cours des mois de juin et juillet de la même année, il remonte le Sankuru. Il a l'occasion d'entrer en contact avec les Basongomeno de la rive droite, par qui il est bien accueilli (20).

DEMEUSE (1892) (21)

Demeuse (22) qui s'était déjà rendu sur les lieux avec Delcommune en 1888, accomplit une nouvelle reconnaissance en 1892, de la Lukenie.

"Au point terminus... soit à 23°40' de longitude est, la largeur de la rivière est de 35 mètres, sa profondeur de 4 mètres et la vitesse du courant de 7 noeuds".

D'après lui, les populations du cours de la rivière se divisent en quatre tribus bien distinctes : les Tombas, du confluent de la rivière à 40 km en amont ; les Kolasos ou Ebilli, des villages Bakabaï jusqu'à Ebilli même ; après 190 km sans trace d'habitant, on arrive chez les Tollos, répartis sur 200 km (les sous-tribus ou familles prennent le nom des villages, tels les Basango, Itellis, Bakoma, Ombolo, etc...) ; enfin les Bagombi, à partir du 23° de longitude est, rive nord. Ceux-ci ont connaissance de la présence des Arabes en amont des "chutes". Ces derniers auraient par deux fois descendu la rivière en canot.

Une première exploration du terrain est donc esquissée. Encore très rudimentaire, elle se limite presque exclusivement aux bords des rivières et à quelques contacts avec la population, qui tournent parfois à la confrontation armée.

Si le cours du Sankuru est déjà bien connu, toute la partie de la Lukenie en amont de Kole reste encore totalement ignorée. En 1895 encore, on croyait qu'elle prenait sa source dans un hypothétique lac Ruguru (23). La phase d'occupation qui va commencer, comprendra donc nécessairement un aspect d'exploration plus poussée.

On aura remarqué que nous nous sommes tenus uniquement à la reconnaissance de la Lukenie, et du Sankuru. En effet, même si la Tshuapa a été explorée jusque Elingampango, comme semble le penser R. Cambier (24), aucune trace

durable n'en est restée et aucune occupation de ces endroits n'en a résulté. Nous estimons donc pouvoir nous limiter aux deux cours d'eau précités.

2. OCCUPATION

a. A partir de l'ouest.

Lors du remodelage des circonscriptions administratives du 17 juillet 1895, on crée le district du Lac Léopold II (25). Il comprend grosso modo le bassin de la Mfini, du Lac Léopold II et de la Lukenie, mais pas au-delà du 23^e méridien de longitude est de Greenwich (26).

En octobre 1895, le premier commissaire général du district, le capitaine Jacques (27) remonte la Lukenie jusque Kole où il est arrêté par les rapides (28). La même année, le poste de Dekese est fondé (29). Il est situé à Kongo, 70 km en aval de l'emplacement actuel (30), où il sera transféré en 1905 ou 1906 (31).

En 1898, Jacques reprend la reconnaissance du cours supérieur de la Lukenie. En compagnie de 4 officiers et de 70 soldats, il quitte Dekese le 26 mars à bord du steamer La Délivrance. Le 1^{er} avril, ils s'arrêtent au débarcadère de Sakali-Ankoli. Comme les officiers s'engagent dans la forêt pour se dégourdir les jambes, ils sont attaqués à coup de flèches. Poursuivant leurs assaillants jusque dans leur village, ils les culbutent et se lancent à leur poursuite.

"La tribu à laquelle ces gens appartiennent est familiale des Dengese... Ils se désignent sous le nom de Tshike et se prolongent vers l'amont par les Bolombo" (32).

Arrivés aux rapides de Kole, ils décident de pousser plus avant :

"Puisque le rapide n'était pas un obstacle à la navigation, que la rivière, par ses dimensions et son volume d'eau, dénotait une importance sérieuse et que personne n'y était jamais venu, il était intéressant et utile de savoir quelles en étaient les ressources" (33).

Avant de continuer, ils redescendent de quelques centaines de mètres, jusqu'au village d'Olombo (34) où ils ob-

tiennent des vivres et quelques renseignements : le village en amont du rapide s'appelle Kole: "les habitants sont fort mauvais : sans cesse en guerre avec leurs voisins, ils ne veulent ni du blanc ni de ses émissaires et ont déclaré qu'ils feront un mauvais parti à tous ceux qui s'aventureraient dans leurs eaux" (35).

Le 6 avril, à la première heure, après avoir franchi le rapide sans difficulté, ils arrivent en face de Kole où ils sont accueillis par des hurlements de fauves et des centaines de flèches. Pendant une demie-heure, sans riposter, ils se barricadent tant bien que mal avec tout ce qui leur tombe sous la main. Vers midi, ils parviennent à s'entretenir avec un petit groupe d'indigènes qui leur disent : "Nul étranger n'est jamais venu dans notre rivière ; si vous avez pu passer devant Kole, vous ne passerez pas plus loin ; notre grand chef Goma Likulu est un peu plus haut ; allez voir comment il vous recevra et nous réglerons notre conduite d'après cela" (36). Une heure plus loin, un essaim de flèches s'abat sur le bateau blessant deux de ses occupants.

Le 8 avril, à proximité d'un village, des indigènes, apparemment plus sociables les interpellent, mais ce n'était qu'une ruse, car ils décochent leurs flèches et détalent. Le 9, tenaillés par la faim, les voyageurs parviennent à obtenir du ravitaillement dans un village, qui les a d'abord accueillis par des flèches.

Le 10, ils arrivent au confluent de la rivière Lukali, qu'ils laissent sur leur gauche (37). La Lukenie n'a plus que 20 à 30 m de large, elle est parsemée de snags, ses coudes sont de plus en plus brusques et son courant reste rapide. Lorsqu'ils accostent, ils sont assaillis par une grêle de flèches. Le lendemain, les attaques reprennent, Jacques constate "dans leur méthode une direction, des chants d'ensemble qui décèlent une habitude de manoeuvrer en masse et non plus des efforts isolés" (38).

Finalement les assaillants se rendent en disant :

" Vous êtes plus forts que nous ; vous êtes les maîtres, que voulez-vous ?" (39).

Celui qui paraît le chef porte un vieux fez et est vêtu de quelques tissus européens qu'il porte à la mode des

arabisés de longue date. Autre indice de l'influence arabe : un cadavre de femme, maquillée à la mode arabe (quelques points en forme de pain à cacheter sur les pommettes) vient buter contre le bateau ; Jacques suppose que suivant les moeurs des arabisés, elle a été exécutée pour cas d'adultère, comme il l'a vu dans la région des Falls.

Le 12, il devient impossible de continuer plus avant : la rivière n'a plus que 20 mètres de large et des arbres renversés obstruent le passage. On fait donc demi-tour. La rapidité du courant et les nombreux méandres rendent la descente très difficile. Au début du voyage du retour, un accrochage a encore lieu avec les gens des villages du groupe Olemba-Dengelenge. Cette population appartient au type bakusu, "voisins, dit Jacques, des Batetela" (40), dont ils partagent le langage et le mode de vie (armes, tambours, huttes à toits coniques). Le reste du voyage se passe sans incident. Le 19, ils se trouvent devant Kole. De là ils gagnent "Dengese". "La Lukenie est donc navigable sur tout son parcours" (41).

Dans la suite, l'occupation de Kole et Lodja sera poursuivie à partir du sud, comme nous le verrons. Pendant 7 ans, Dekese resta le seul poste de la région. Au début des années 1900, l'occupation s'intensifia : un poste fut fondé à Bolingo, en amont de Dekese, en 1902 (42) ; un autre à Bumbuli en 1905 (43). Au nord de Dekese, un poste fut également établi à Ila vers cette même période (44).

b. Occupation à partir du sud-est (45).

Avant l'arrivée des Belges, il semble que les régions de Kole et Nsaka aient connu, pendant un temps très court, la domination des Arabisés. A Kole, un groupe de Malela avait établi un avant-poste pour les Arabes (46).

Il s'agissait d'une tribu tetela de la rive droite du Lomami qui avait été soumise par les arabisés et les bandes de Ngongo Lutete (47). Par ailleurs, un capita arabisé dénommé Omasumbu, ou aussi Mulosa, était arrivé le plus à l'ouest, non loin de Nsaka, où il fut défait par les troupes de l'EIC (48). Nous ne connaissons pas les dates exactes, mais nous savons que c'est à partir de 1880 que Ngongo Lutete a traversé le Lomami à la hauteur de Lubefu (49).

De 1891 à 1894 avait lieu la campagne de l'EIC contre les Arabes et leurs auxiliaires. Une fois battus ces derniers passent au service du vainqueur.

En 1894, Dhanis (50) charge Lupaka (51), le successeur de Ngongo Lutete (52) de conquérir pour l'EIC tout le nord Sankuru (53).

Pour ce faire, ils appliquaient les méthodes apprises des Arabes. Grâce aux armes à feu, que l'adversaire ne possédait pas, ils avaient le dessus. Ils établissaient un fortin et y laissaient un ou plusieurs surveillants pour maintenir l'ordre, collecter l'impôt (ivoire, caoutchouc, croisettes, vivres) obliger au portage ou au travail pour le poste (54). Parmi la population locale, ils recrutèrent des collaborateurs. Notamment, ils investissaient des chefs, souvent créés de toutes pièces, les "bakalanga" (55). Ces procédés, ils les mettaient maintenant au service de l'EIC.

La région de Kole et Loto sera conquise par le caporal Kandolo et ses sbires. Arrivé à la fin de son terme, au lieu de rentrer dans son village, il obtient de s'installer sur la Lukenie, du côté de Lodja, avec 70 prisonniers pour se constituer un village et 29 soldats licenciés comme lui. Là, il fait la guerre aux villages environnants suivant la méthode décorite (56). D'après lui, les blancs de Lusambo lui réclamaient tous les mois 100 hommes et femmes, les premiers servaient aux travaux, les secondes étaient données aux soldats. Il avoue même avoir mangé des natifs (57).

Pour mener ses campagnes, Kandolo était aidé par toute une série d'auxiliaires dont les noms restent attachés encore aujourd'hui à certains villages : Fariala, Otenga, Owawa, Masadi, Ompula, Katambwe et son successeur Tambwe, Lupandjula, Mundeke, Kalema, Malutshi, Nkoye Okunda, Fundi, Tsjoto Pele ; Saidi, Ka Yongo, Kanyama, Ngongo Avotshi, Mulenda, Owe Onga, Sutshi (58), Otukatuka, Ombende, Asemèle, Lupaka, Pene Sôpo, Kaphodi, Kandolo, Sokola, Sango-la... (59).

"Ainsi, dit Kandolo, toute la région de Lodja et les parties est des territoires de Kole et Loto furent plus ou moins mâtées et produisirent du ctc (60) et de l'ivoire,

que mes capita apportèrent et que j'envoyai mensuellement à Lusambo (61)".

D'autres se sont rendus tristement célèbres dans la région de Bena-Dibele et Nsaka : "Le capitaine Tshibuye (Baluba) qui, avec ses auxiliaires armés par l'Administration, faisait la guerre à de nombreux villages au N. et N.E. de Bena Dibele, où il compte avoir tué 150 ~~natifs~~ des deux sexes et amarré plus de 2.000 personnes ... ; le capita Kalonda ("Basonge") qui, avec ses auxiliaires armés par l'Administration, a fait la guerre aux villages "Basongo-Meno" de la région de Bena-Dibele - Isaka... ; (62) le sergent Mateleka d'Isaka a servi dans la même région (le village d'Oèla, p. ex. a été cerné le matin -suivant la coutume indigène- et on y a tiré, tuant 8 hommes et 5 femmes, 2 petits enfants ont été pendus par les soldats, 4 femmes et le "bakalanga" ont été ramenés chez "Lumaniza", chef de poste" (63).

Les Européens ne se contentaient pas d'envoyer les auxiliaires à la conquête du pays, mais fondaient aussi des postes de l'Etat. En avril 1895, un poste fut placé à Bena-Dibele, en remplacement de celui d'Iyenga, un peu au sud, qui avait été abandonné suite au meurtre du lieutenant qui le commandait (64).

Le poste de Nsaka est établi en 1897 (65). On cherchait également à créer un poste sur la Lukenie. Dans ce but, le commandant Van Bredael (66) et une centaine de soldats partent de Bena-Dibele, le 11 juillet 1898. Après quelques affrontements armés avec certains villages (Ishenga, Mbala, Gombe) où quelques soldats sont blessés, ils atteignent la rivière de Wungu, mais l'endroit ne paraît pas convenir et on décide de placer le poste beaucoup plus à l'ouest au village de Basenga, juste au nord de Nsaka, où la distance est la plus courte entre Lukenie et Sankuru. Là vit un chef soumis qui pourra servir d'intermédiaire pour entrer en relations avec les populations du nord (67). Ce poste semble avoir eu une existence éphémère : on n'en trouve aucune trace dans le Bulletin Officiel.

Le poste de Kole est fondé en 1903. Il devait assurer la mise en valeur de la riche forêt, encore insuffisamment exploitée (68). A ce moment, le blanc "Tokese" est venu

lui-même attaquer les villages d'Ikukundu et de Mongosenge et y a tué assez de monde. A Kole, chez les Ohindu, il installa le capita "tetela" Dyima (69).

En janvier 1904, le chef de poste de Kole se rend à Shongo-Mbuyo pour faire entendre raison au chef qui n'est plus venu payer ses impôts depuis un an. Parti avec 3 sous-officiers et 13 soldats, il est accueilli par une volée de flèches. Les militaires ripostent et font 8 tués et quelques blessés. Suite à cela, le chef Lopossi se soumet (70).

A Loto, un poste sera fondé en 1905 (71). En 1919, cet endroit se trouve sous la coupe d'Otenga, un ancien capita de Kandolo (72). Protégé par le district, il deviendra chef médaillé à Loto.

La région de Lomela est conquise par un lieutenant de Lupaka, nommé Mudimbi. Celui-ci y installe ses représentants : Lumbuli, Kilongoshi, Longanio, Kamimbaya, Olenga Kilembo et Mukumari. Un autre lieutenant de Lupaka, Kingombe, descend la Lomela jusque Boende où il entre involontairement en conflit avec les troupes de l'ETC ! Il est mis en fuite, et ayant perdu armes, femmes et bagages, il revient vers Lupaka (73).

Le poste de Lomela est établi en 1905, comme à Loto (74).

De tous les postes du nord Sankuru, le plus important était sans conteste, Bena-Dibele ; il drainait une bonne partie du caoutchouc provenant des autres postes : Loto et Kole, Katako-Kombe, Lomela et Lodja. Une petite partie seulement était évacuée par remorqueur sur la Lukenie. La structure de ces postes, du moins pour Kole, Dibelé et Lodja, était double : en 1908, elle se composait d'un détachement de 40 à 50 soldats indigènes sous le commandement d'un officier blanc et pareillement sous les ordres d'un blanc, il y avait un groupe à peu près égal de travailleurs pour le caoutchouc (75).

Sans entrer dans les détails, notons que nos régions, ou du moins les terres vacantes, seront déclarées biens de la Couronne par le décret du 9 mars 1896 (76). Complété par le décret du 23 décembre 1901, ce Domaine de la Couronne comprenait les bassins du Lac Léopold II, de la Lukenie, de la Busira-Momboyo-Tshuapa et s'étendait au sud jusqu'au Lubefu et au 5^e parallèle : une superficie estimée à

10 fois la Belgique et à plus du quart de la zone caoutchoutière (77). Ce domaine était donc réservé à l'Etat pour l'exploitation du caoutchouc et fermé aux sociétés commerciales (78). Y a-t-on commis plus d'abus qu'ailleurs, comme on l'affirme souvent, la question n'est pas claire. En effet, les témoignages, avancés par les porte-parole des sociétés privées, n'étaient pas dépourvus d'arrière-pensées intéressées. La reprise de l'EIC par la Belgique sonnera le glas de ce domaine et, le 1 juillet 1911, les indigènes recevront le droit de récolter les produits du domaine (caoutchouc et copal) et de le vendre aux particuliers.

==+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

NOTES

- (1) Nous nous basons sur deux textes : le récit détaillé fait par Kund lui-même (Verhandlungen der Gesellschaft für Erkunde zu Berlin, 1886, pp 313 - 342) ; l'article publié par A.J. Wauters dans Le Mouvement Géographique en 1886, d'après une lettre de Kund envoyée de Vivi le 14 février 1886 (MG 1886, 21, 26, 30, 106).
Le Mouvement Géographique, revue populaire des sciences géographiques était l'organe du groupe des sociétés commerciales belges (Wauters, Histoire politique du Congo Belge, p. 94).
- (2) Kund (? - 1904) Outre les bords de la Lukenie, il explora la région des Bangala, le long du Congo. En 1887, toujours en compagnie de son inséparable Tappenbeck, il se rendit au Cameroun où il fonda Yaounde (BCB, II, 555-556).
- (3) Tappenbeck (? - 1889), blessé à la tête d'un coup de feu, mourut au Cameroun (BCB, II, 900 - 902).
- (4) MG, 1886, 21.

- (5) A son habitude, Kund parle du "Sankullu" pour désigner le Kasai, appellation qui prévalut néanmoins. Sur cette question, voir M. Storme, Le problème de la rivière Kasayi. Etude de géographie historique dans Zaïre, 1957, n. 3.
- (6) Cours d'eau difficile à identifier. Il s'agit probablement de la Lula qui se jette dans la Lukenie à la hauteur de Bumbuli.
- (7) D'après WAUTERS (MG 1886, 30) ils auraient acheté quatre canots aux indigènes et en auraient construit cinq.
- (8) WOLF a publié le récit de son voyage dans le Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie (1888, pp 26 -43) et dans les Dr. A. Petermanns Mitteilungen (1888, pp 193 - 203). Deux ans plus tôt, Le Mouvement géographique avait donné un bref compte-rendu de la plume de A.-J. WAUTERS (1886, 70). (MG 1888, p. 53).
- (9) Né à Hagen (Hanovre) en 1850, WOLF devient docteur en médecine et en chirurgie en 1876, puis s'engage comme médecin militaire dans l'armée saxonne. En 1883, en qualité d'anthropologue, il fait partie de l'expédition du lieutenant VON WISSMANN. Equipée par Léopold II, elle est chargée de découvrir où aboutit le Kasai. A partir de Loanda, ils gagnent l'intérieur et fondent Luluabourg, tandis que WOLF explore la région des Bakubá et des Bakete. L'expédition descend ensuite la Lulua et le Kasai, repère en passant le Sankuru et arrive à Kwamouth et Léopoldville. L'énigme du Kasai est ainsi résolue. En 1886, WOLF reviendra explorer le Sankuru. Fin 1887, il dirige une expédition au Togo et fonde Bismarckburg. Il y meurt le 26 juin 1889 (BCB, III, 931-934). (Quelques erreurs se sont glissées dans la BCB : "WOLFF" au lieu de "WOLF", "Bugslag" au lieu de "Bergslag", nom d'un charpentier).
- (10) Et non 1885, comme le note erronément le Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, p. 23.
- (11) WOLF, Explorations sur le Kassai supérieur et le

Sankourou, dans le Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1888, p.31.

- (12) ib., p. 32. Nous reparlerons de ce 23^e méridien.
- (13) ib.
- (14) ib.
- (15) ib.
- (16) Nous trouvons le récit de ce périple dans les souvenirs publiés par DELCOMMUNE sous le titre : Vingt années de vie africaine, 2t., 1922. Voir le t. 1, pp 236-260.
- (17) Né à Namur en 1855, DELCOMMUNE, s'embarque pour l'Afrique en 1874. Il s'établit au Bas-Congo et travaille pour le compte de la maison française J. LASNIER, DAUMAS, LARTIGUE et CIE ("agent négrier d'une société commerciale française" dit le P.J. DENIS dans son Historique sud du Lac Léopold II ! Nous n'avons pu vérifier cette affirmation difficile à croire). Ensuite, il passe au service d'abord de l'Association Internationale du Congo, en 1883, puis de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), en 1886. Il parcourt 1200 km dans le Kasai et le Haut-Congo. En 1889, il est nommé consul de Belgique à Léopoldville. En 1890-91, il se rend au Katanga pour devancer Cecil RHODES. Il rentre en Belgique où il meurt en 1922 (BCB, II, 257-262).
- (18) DELCOMMUNE, Vingt années de vie Africaine, t.1, p. 243.
- (19) ib. p. 244. En 1888, Dekese n'existait pas encore et des résidences de blancs n'y ont pas été établies, contrairement à certaines affirmations (par exemple Picpuciens au cœur de l'Afrique, dans Nouvelles des Sacrés-Coeurs, 1951-1955, p.7).
- (20) ib. p. 259.
- (21) On trouvera le récit de DEMEUSE dans MG 1893, 24.
- (22) Fernand DEMEUSE (Verviers, 1863 - Bruxelles, 1915) fit partie, comme docteur en sciences naturelles,

d'une expédition scientifique qui gagna le Mayombe en 1886. Avec DELCOMMUNE, il rassembla des échantillons botaniques et zoologiques et prit plusieurs photos encore inédites. Il fut le premier à réunir une documentation sérieuse sur les copaliers. Il explora également le Lomami. Il rentra en Europe en 1893 (BCB, V, 230-233).

- (23) Voir la carte de l'EIC publiée dans MG, 10 novembre 1895, hors-texte.
- (24) Carte des explorations, 1949.
- (25) Plus tard, seulement, on regroupera les districts en 4 provinces (1914), après qu'ils aient été subdivisés en territoires (1912).
- (26) BO, 1895, p. 235.
- (27) Ce personnage deviendra le célèbre baron Jacques de DIXMUE, après s'être illustré au cours de la guerre 14-18.
Né à Stavelot en 1858, il reçoit sa formation à l'école militaire et part pour le Congo en 1887. Il fonde Albertville (aujourd'hui Kalemie) en 1892 et participe à la guerre contre les Arabes (1892-1894). Pendant trois ans, il est commissaire général au Lac Léopold II. E, 1902, il relève le tracé du chemin de fer Bas-Congo-Katanga. Il rentre en Belgique en 1907 et meurt en 1923. BCB, II, pp 497-504.
- (28) JACQUES, Reconnaissance de la haute-Lukenie, dans La Belgique Coloniale, 1898, pp 435-437 ; 446-447 + croquis.
- (29) Le recensement des non-indigènes mentionne pour la première fois "Békesé" (sic), district du Lac Léopold II, à la date du 1.1.1896 (BO, 1896, pp 308-309). L'année suivante, on rectifie l'orthographe.
- (30) AA, Cart 4081, E 6, 2.
- (31) AA, Cart 4081, E 6. District du Lac Léopol II. Sur la couverture du dossier, on peut lire : "Lettre au GG, 11/4/05 : déplacement Dekese et Bolingo" et "Lettre au GG, 10/1/06 : déplacement Dekese et

Bolingo". La carte de 1907 considère ce changement comme accompli. Le nom du poste est une déformation de l'ethnie du lieu, les Ndengese.

- (32) JACQUES, Reconnaissance de la haute Lukenie, 1898, p. 435.
- (33) ib.
- (34) JACQUES parle de "Bolombu".
- (35) ib.
- (36) ib. p. 436.
- (37) Un peu en amont de l'emplacement actuel de Lodja. La carte publiée dans l'article de JACQUES (p. 446), indique Luali ; les cartes actuelles mentionnent Lohaie.
- (38) ib., p. 437.
- (39) ib.
- (40) ib. p. 446.
- (41) ib. p. 447.
- (42) BO 1903, pp 208-209. Il sera supprimé en 1905 (il n'apparaît plus à partir du recensement de 1906).
- (43) BO 1906, pp 538-539.
- (44) Le BO mentionne Ila pour la première fois en 1906, (pp 538-539). Entre 1901 et 1903, il est question d'Ili, Ilo et Ile. Nous n'avons pu vérifier s'il s'agissait du même endroit.
- (45) Nous nous basons principalement sur :
 - JENSEN (Commissaire de District du Sankuru), Rapport de mission du Sankuru, 15-24 mai 1924.
 - Etude des populations de la région Lukenyi mêlées à la révolte "Bwambo Ikaya", 77pp, copie (AA CB 177)
 - DELCOURT et DALLONS, Les Mongo du Sankuru.
 - TURNER, A century of political conflict in Sankuru
- (46) TORDAY et JOYCE, Notes ethnographiques sur les populations habitants les bassins du Kasai, p. 7.
- (47) On dit aussi "Ngongo Leteta".

- (48) JENSEN, p. 38.
- (49) DELCOURT et DALLONS, p. 151.
- (50) Francis DHANIS (1862-1909) partit pour le Congo en 1886 comme lieutenant. Il arriva à Lusambo fin 1891, à partir d'où il mena, pendant deux ans et demi, une campagne victorieuse contre les Arabes et leurs auxiliaires. Il rentre en Belgique en septembre 1894. De 1896 à 1899, après avoir échoué dans sa marche vers le Nil, il eut à réprimer la révolte de ses troupes qui avaient causé son échec. Il rentra en Belgique en 1900, où il fit partie de différentes sociétés commerciales (BCB, I, 311-326).
- (51) On trouve aussi la graphie "Luhaka".
- (52) DIMANDJA LUHAKA, Le pays de Katako-Kombe à l'époque coloniale, p. 90.
- (53) DALLONS et DELCOURT, Les Mongo du Sankuru, p. 153.
- (54) TURNER, A century of political conflict in Sankuru, p. 71, et Rapport annuel, district du Lualaba-Kasai, 1903 (AA, AE 347, II H, 5).
- 55) JENSEN, Rapport de mission du Sankuru, p. 33 (AA, CB 177).
- 56) ib., p. 36.
- 57) ib., pp 36-37.
- 58) Le village de Sutsha existe toujours.
- 59) ib., p. 36.
- 60) caoutchouc ; il s'agit de caoutchouc sauvage tiré de lianes.
- 61) JENSEN, Rapport de mission du Sankuru, p. 36. Interview de KANDOLO (AA, CB 177).
- 62) Ancienne graphie de Nsaka.
- 63) JENSEN, ib., p. 34.
- 64) STORME, La mutinerie militaire au Kasai en 1895, pp 13-14.

- (65) BO, 1898, Recensement des non-indigènes, pp 234-235.
- (66) Charles VAN BREDAEL (1863-1926) part en Afrique comme capitaine de la force publique en 1883, devient commissaire de district en 1899 et rentre en Belgique en 1900.
- (67) VAN BREDAEL, Exploration de la région comprise entre le Sankuru et la Lukenie, 1899, pp 41-43.
- (68) Rapport annuel sur une situation générale du district du Lualaba-Kasai au 32 décembre 1903, p. 3 (AA, AE 347, II, H, 5).
Le village où il s'est établi d'abord lui donnera son nom. Peu après, il sera déplacé à l'endroit actuel, mais gardera son appellation.
- (69) JENSEN, Rapport de mission du Sankuru, p. 34 (AA, CB 177).
- (70) ADRIAENS, Rapport sur la reconnaissance effectuée du 16 au 18 janvier 1904 et tenant lieu de la marche militaire à exécuter mensuellement, (AA, AE 347, II, H, 2).
- (71) BO, Recensement des non indigènes, 1906, pp 574-575, Botende est situé au nord de Loto, sur la rivière Lomela.
- (72) JENSEN, Rapport de mission de Sankuru, p. 59 (AA, CB 177).
- (73) DELCOURT et DALLONS, Les Mongo du Sankuru, p. 153.
- (74) BO, ib.
Le nom de ces postes vient du nom de la rivière près de laquelle chacun est établi. Une ancienne "carte du Congo Belge, administrative, commerciale, routière et hydrographique" publiée chez LEBEGUE vers 1912, parle du poste de la Loto et du poste de la Lomela.
- (75) HILTON - SIMPSON, Land and peoples of the Kasai, pp 123-124, 141.
- (76) Ce décret, complété de celui de 1901, fut seulement divulgué en 1902 (BO, 1902, p. 151).
Le texte de 1896 est publié dans Décrets de l'Etat

Indépendant du Congo non publiés au Bulletin Officiel
t. II, p. 315.

- (77) CATTIER, Etude sur la situation de l'Etat Indépendant
cité dans VERMEERSCH, La question congolaise, p. 101.
- (78) A partir de là, on a prétendu qu'il était interdit
d'y pénétrer, qu'on soit blanc ou missionnaire. Cette
légende est infirmée par les faits (le P. STORME a
attiré notre attention sur ce point).

ABREVIATIONS

- AA Archives Africaines, Ministère des Affaires Etran-
gères à Bruxelles.
- BO Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo.
- M.G. Le Mouvement Géographique, édité à Bruxelles.
- BCB Biographie Coloniale Belge, éditée par l'ARSOM,
à Bruxelles

E. BRION

LE RED RUBBER DE L'ANVERSOISE

1899 - 1900
Documents inédits

INTRODUCTION

1. LA SOCIÉTÉ ANVERSOISE DU COMMERCE AU CONGO

La Société Anversoise du Commerce au Congo (1) est une de ces multiples sociétés concessionnaires léopoldiennes. Son but principal était l'exploitation du caoutchouc dans le bassin de la Mongala (affluent du Zaïre).

A. de Browne de Tiège (B.C.B. III, 78-85), le banquier de confiance de Léopold II en prenait la direction lors de sa constitution à Anvers le 2 août 1891. En 1898 elle se convertissait en Société de droit congolais avec siège social à Mobeka (embouchure de la Mongala) et sous la direction effective sur place de Lothaire (2). L'Etat possédait plus que la moitié des participations. En 1904 (ou le 12 septembre 1906 selon le B.C.B. III, 80 ?), elle passait entièrement en ses mains. Par convention du 23 mai 1911 l'arrangement de 1906 est résilié et l'Anversoise reprenait ses factoreries et pouvait choisir un patrimoine foncier dans les anciennes concessions. Le 26 novembre de la même année l'Anversoise et l'Abir fusionnaient la Compagnie du Congo-Belge (C.C.B.).

2. ABUS

Notre propos se situe au plus fort de la campagne anti-léopoldienne. Trois grandes Sociétés concessionnaires commerciales occupaient le terrain de l'actuelle Région de l'Equateur (Zaïre) : le bassin de la Lomela était "occupé" par la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo (S.A.B.) ; l'entre Lulonga - Lopori était aux mains de l'Abir (Anglo-Belgian India-Rubber and Exploration Company) ; l'entre Congo - Ubangi était à l'Anversoise déjà nommée. Ajoutons y plus au sud : le Domaine de la Couronne (Lac Léopold II).

Les abus commis sur la population autochtone dans ces régions ont été à la base des violentes critiques sur le régime léopoldien, en provenance de l'Angleterre (Congo Reform Association).

Les faits ne pouvaient pas être contestés, il y avait eu trop d'aveux et trop de preuves, mais leur interprétation a été différente : Les amis de Léopold II les attribuaient à des déviations d'individus qui en outre ont été sévèrement punis par l'Etat. Les adversaires du Roi les attribuaient au système même et accusaient l'administration de l'Etat et les magistrats de complaisance. Ces questions ont été amplement objet de publications en leur temps. Après la reprise du Congo par la Belgique, la question devenait tabou.

Pour l'historien il est important de pouvoir disposer de la documentation originale pour juger les faits de manière directe et aussi objective que possible. Sur l'A.B.I.R., le Père Boelaert a composé une étude de 75 pages restées dans les cartons (3). Pour l'histoire des débuts de la S.A.B. il avait déposé une étude à l'Académie Royale des Sciences Coloniales, mais elle a été jugée inopportune (4). Nous proposons maintenant deux textes inédits se rapportant aux débuts de la troisième Société Commerciale : l'Anversoise. Le but est de donner une contribution objective à l'historiographie de cette période contestée.

3. L'AFFAIRE MATTHYS - LACROIX - SMITH

Les faits incriminés : meurtre, assassinat de quelques dizaines de personnes, sévices, tortures etc... se sont passés en 1899 et 1900. En son temps, l'affaire était bien connue et discutée dans les journaux belges (5). Un premier procès eut lieu à Boma le 14 octobre 1900 et un deuxième en appel aussi à Boma le 13 février 1901. Les condamnations finales étaient les suivantes : Lacroix et Matthys : 12 ans de servitude pénale ; Smith : 1 an. L'instruction avait été menée sur place par le procureur lui-même : Mr F. Waleffe, entre le 21 juin et début août 1900. Plus tard il publiera ses souvenirs sur cette question (6). Matthys sera libéré sous condition le 17 septembre 1903 (AA.AE. 348) et Lacroix est de retour en Belgique le 2 septembre 1904 (AA.AE.).

Deux autres procès d'agents de l'Anversoise avaient lieu à cette même époque : celui de Lothaire, le directeur, qui savait s'échapper et celui de Morray qui, condamné à 10 ans le 19 décembre 1900, rentre en Belgique le 23 février 1904.

Les localités citées dans les documents sont apportées à la carte annexée mais quelques unes n'ont pas pu être identifiées : Mokpohet, M'Deke, Diebo et d'autres restent douteuses : Modumbala = Modjumbuli ou Modambole ? Bonzinga = Businga ? ; Bovela = Monveda ?

L'identification des autochtones n'a pas été possible. Les rapports d'enquête ou les extraits des procès qui devraient les contenir ne sont pas accessibles. De même pour les deux protagonistes européens et le sujet britannique : Smith.

= = ~ = = =

Arrêt du tribunal d'appel de Boma séant au tribunal répressif dans son audience publique du 13 février 1901
(Archives Africaines, Affaires Etrangères, Bruxelles, n° 346 farde 18).

EN CAUSE

MINISTERE PUBLIC :

CONTRE :

- 1° LACROIX Louis, d'origine belge, ex-agent de la S.C.A.
- 2° MATTHYS Léopold, d'origine belge, ex-agent de la S.C.A.
- 3° SMITH Cyrus, Ruffus, alias Abaki, originaire de Lagos, clerc de la S.C.A. ;

Prévenus.

Le premier d'avoir :

1° à Mombia en juillet 1899, donné la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation avec Matthys à des femmes au village Mombia qui fuyaient en pirogue sur la rive gauche de la Mongala et tenté d'assassiner un enfant de deux ou trois ans en tirant après lui plusieurs coups de fusil, fait prévu par les articles 1, 2 et 3 du code pénal ;

2° à Mongombo en décembre 1899 donné la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation en tirant des coups de fusil sur des hommes, des femmes et des enfants du village de Mongombo et en ordonnant à ses soldats de tirer avec lui sur ces mêmes personnes, fait prévu par les articles 1, 2 et 3 du code pénal ;

3° à Bokundula au commencement de décembre 1899 :

- a) détruit méchamment par le feu les chimbecks du village de Bokundula et les objets mobiliers appartenant aux habitants ;
- b) donné la mort et fait donner la mort, avec l'intention de la donner et avec préméditation à des habitants, hommes et femmes du dit village, faits prévus par les articles 1, 2, 3, 30, 31 et 32 du code pénal ;

4° à Mongombo, vers octobre ou novembre 1899, en se servant des soldats de son poste comme d'instruments :

- a) donner la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation à un indigène du village de Mokpohet, en le faisant attacher à un arbre et commandant à ses soldats de le tuer.
- b) avoir provoqué des actes d'anthropophagie en donnant le corps de sa victime au chef et aux habitants du village de Bokundula, faits prévus par les articles 1, 2, 3 et 6 du code pénal.

5° à Mongombo, vers novembre 1899, de commun accord avec Matthys, envoyé les soldats de son poste dans la forêt des environs avec l'ordre formel de tuer tous les indigènes de Mokpohet qu'ils rencontraient et avoir ainsi, en se servant d'eux comme instruments, commis le crime d'assassinat sur les habitants de ce village, fait prévu par les articles 1, 2, et 3 du code pénal.

Le second d'avoir :

1° à Mombia, vers juillet 1899, fait tuer par les soldats de son poste des habitants du village de Mombia, hommes, femmes et enfants, au nombre de vingt cinq environ et avoir, avec le sieur Lacroix, donné la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation à des femmes de ce village qui fuyaient en pirogue sur la rive gauche de la rivière, et avoir tiré plusieurs coups de fusil après un enfant de deux ou trois ans qui se trouvait dans une pirogue, et s'être ainsi rendu coupable de tentative d'assassinat sur le dit enfant ; fait prévu par les articles 1, 2, 3 et 66 du code pénal.

2° à M'Deke, vers juillet 1899, en se servant des soldats Kibia, Litambala, Ekbakala, et autres, que s'ils ne lui devaient pas l'obéissance passive exigée dans l'armée, agissaient sous l'influence de la terreur qu'il leur inspirait, avoir donné la mort avec l'intention et préméditation au soldat travailleur Edzinga alias Dzinga, sous le prétexte que celui-ci aurait, en rappelant sa femme, prévenu le village de Bovela de l'arrivée de Matthys et des soldats ; fait prévu par les articles 1, 2, 3 du code pénal.

3° à Mokpohet, vers octobre 1899, détruit les chimbecks et les objets mobiliers de ce village en y mettant le

feu et en donnant l'ordre aux soldats formant son escorte d'allumer également cet incendie ; fait prévu par les articles 30, 31 et 32 du code pénal.

4° à Mombia, vers juillet-août 1899, fait arrêter et détenu arbitrairement une cinquantaine de femmes du village de Modumbala, leur faisant subir des tortures corporelles par suite de privations de nourriture et ayant ainsi causé volontairement la mort de la plus grande partie de ces malheureuses, fait prévu par l'article 2 du code pénal.

5° à Mombia, en mai ou juin 1900, fait arrêter et détenu arbitrairement une trentaine d'hommes et de femmes et les avoir soumis à des tortures corporelles ayant entraîné la mort de plusieurs d'entr'eux ; fait prévu par l'article 2 du code pénal.

6° à Mongombo et Mokpohet, vers novembre 1899, de commun accord avec Lacroix, envoyé des soldats dans la forêt des environs avec l'ordre formel de tuer les indigènes de Mokpohet qu'ils y rencontreraient et avoir ainsi en se servant de ces soldats comme d'instruments, donné la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation à des habitants de ce village ; fait prévu par les articles 1, 2, 3 du code pénal.

7° à Nouvelle-Anvers, du 8 au 9 août 1900, tenté de suborner les témoins Ekbakala et Litambala en les appelant dans sa chambre et en leur conseillant de faire un faux témoignage au tribunal ; fait prévu par les articles 43 al. 3 et 86 du code pénal.

Le Troisième d'avoir :

1° à Mombia, en juillet-août 1899, détenu arbitrairement sur l'ordre du sieur Matthys une cinquantaine de femmes de Modumbala et les avoir soumises à des tortures corporelles en les privant de nourriture et avoir ainsi causé la mort de la plupart d'entr'elles ; fait prévu par l'article 2 du code pénal. (7)

2° à Mombia, en mai et juin 1900, détenu arbitrairement sur l'ordre du sieur Matthys une trentaine d'hommes et

de femmes indigènes et les avoir soumis à des tortures corporelles en les privant de nourriture et avoir causé ainsi la mort de plusieurs d'entr'eux ; fait prévu par l'article 2 du code pénal.

3° à Mombia, fin juin 1900, porté des coups et fait des blessures à Weto, petite fille du poste ; fait prévu par l'article 4 du code pénal.

4° à Diebo et Bonzinga, au commencement de 1900, s'étant rendu armé avec des gens de son poste, donné la mort avec l'intention de la donner et avec préméditation à des gens de ce village ; fait prévu par les articles 1, 2 et 3 du code pénal.

- Vu la procédure à charge des prénommés.
- Vu le jugement du tribunal de 1ère instance du Bas-Congo en date du 24 octobre 1900, les condamnant des chefs repris ci-dessus à l'assignation, le premier à une servitude pénale de 12 ans et une amende de 300,- francs ; le second à une servitude pénale de 15 ans et une amende de 1000,- francs et le troisième à une servitude pénale de 12 ans.
- Vu les appels interjetés contre le dit jugement par les prévenus et le Procureur d'Etat par actes du 28 et 29 novembre 1900.
- Vu les notifications des dits appels au Ministère Public et aux prévenus, en date des 28 et 29 novembre 1900.
- Vu l'assignation donnée aux prévenus par acte du 22 décembre 1900.
- Vu le jugement avant faire droit, en date du 29 janvier 1900
 - * où le juge rapporteur en son rapport ;
 - * qui les témoins dans leurs dépositions ;
 - * qui Mr le Procureur d'Etat et ses réquisitions ;
 - * qui les prévenus en leurs dires et moyens de défense, présentés tant par eux-mêmes que par leurs défenseurs MM Dumont, Monchval et Snollaerts, tous trois agents de l'Etat ;
- Attendu que les appels des prévenus et du Ministère Public sont réguliers en la forme :

1° En ce qui concerne Lacroix :

Attendu

- que les faits mis à la charge du prévenu aux numéros 1, 2, 3, lit. a, 4 lit. a et 5 de l'assignation sont demeurés établis, tels qu'ils ont été déclarés par le premier juge,
- que le premier chef de prévention est prouvé non seulement par les dépositions des témoins, mais encore par les déclarations de son co-accusé Smith, à l'instruction préparatoire et répétées dans sa défense, écrite versée au dossier,
- que sur le deuxième chef de prévention, le prévenu reconnaît avoir attaqué avec ses hommes le village de Mongombo pour le forcer à faire du caoutchouc,
- que les dépositions des témoins, surtout la déposition de M. Coopman, et l'enquête faite pour le compte de la société par M. Matthys, ne laissent aucun doute que le prévenu a tiré avec préméditation sans provocation aucune, puisque aux premiers coups de feu les indigènes étaient encore assis près de leurs cases,
- que sur le troisième chef de prévention, lit. a et sur le quatrième lit. a le prévenu est en aveu,
- que le tribunal, contrairement à ce qu'a décidé le premier juge, n'estime pas établie la prévention reprise au n° 4 lit. b,
- qu'il résulte au contraire de l'enquête faite par M. Matthys que le prévenu, loin de donner le cadavre de l'individu qu'il avait fait fusiller aux indigènes pour le manger, aurait ordonné à ses soldats de l'enterrer,
- qu'il n'est pas établi non plus que le prévenu ait posé les actes mis à sa charge en abusant du droit de police qui avait été conféré à l'administrateur de la Société concessionnaire de la région et à ses délégués,
- qu'il résulte au contraire de tous les débats que ce droit de police n'avait pas été délégué aux chefs de postes, fonction confiée au prévenu,
- que du reste, dans tous les actes qu'il a posés, le prévenu n'a jamais agi et n'a jamais prétendu avoir agi dans l'intérêt public, en vertu du droit de police, mais uniquement dans son intérêt personnel ou dans l'intérêt de la société,

- qu'il a déclaré n'avoir pas même eu connaissance de la circulaire relative au droit de police,

Attendu que le surplus de la prévention est demeuré non établi ;

2° En ce qui concerne Matthys :

- que les faits mis à charge sous le numéro 1, 2, 3 et 7 de l'assignation sont restés établis en instance d'appel ainsi et dans les limites que l'a décidé le premier juge,
- que ces faits résultant non seulement des témoignages recueillis tant à l'instruction préparatoire qu'à celle de 1ère instance, mais également des preuves ci-après :

a) En ce qui concerne la première prévention :

De l'aveu du prévenu à l'audience que les soldats envoyés par lui au village de Mumbia ont fait feu sur les indigènes sans distinction de sexe ni d'âge et qu'il y a eu plusieurs victimes, tout en se défendant d'en avoir donné l'ordre ;

Des déclarations tant à l'instruction préparatoire qu'à l'instruction de 1ère instance, que de celles contenues dans la défense écrite du prévenu Smith, qu'il a vu Matthys tirer sur les pirogues qui descendaient le fleuve, des contradictions encore relevées dans la défense du prévenu sur ce point, ainsi que des dires du nommé Lacroix, co-accusé du prévenu Matthys ;

Que s'il est vrai que Lacroix et Smith n'ont pas, à l'audience, persisté dans les premières déclarations qu'ils avaient faites à charge du sieur Matthys, les explications qu'ils ont été appelés à fournir sur les motifs de leurs rétractions ne peuvent être acceptées par le Tribunal d'Appel en raison de leur invraisemblance et de la concordance de ces premières déclarations avec toutes les données du procès ;

b) En ce qui concerne la deuxième et troisième prévention :

des aveux mêmes des prévenus :

- qu'il y a toutefois lieu de remarquer qu'en ce qui

concerne la troisième prévention, le prévenu tout en reconnaissant le fait d'incendie, a soutenu qu'il ne s'agissait dans l'espèce que de vieilles huttes abandonnées servant parfois de refuge à des bandes de pillards,

- que toutefois ses déclarations sur ce point sont contredites par les copies-lettres du sieur Lacroix qui établissent que le village de Mokpohet n'était nullement abandonné, mais qu'il était bien réellement le lieu de résidence d'un certain nombre d'indigènes ;

c) En ce qui concerne la septième prévention :
de la reconnaissance par le prévenu lui-même, d'avoir fait venir dans sa cabine les deux témoins en charge descendant en même temps que lui et de l'inanité des explications fournies par lui à ce sujet ;

d) En ce qui concerne la quatrième prévention :

- Attendu qu'il est resté établi tant par les débats que par les aveux du prévenu que ce dernier a, par violence, vers juillet et août 1899, à Mombia fait arrêter et détenir arbitrairement une cinquantaine de femmes du village de Mondumbala ;
- Attendu, toutefois, que s'il est prouvé que ces prisonnières ne recevaient qu'une nourriture insuffisante tant quant à la quantité qu'à la qualité, et que souvent à cause du manque de vivres au poste, elles ont souffert de la faim, le tribunal cependant, malgré les nombreux témoignages et les graves présomptions n'estime pas, contrairement à l'opinion du 1er juge, qu'il soit demeuré établi d'une manière certaine qu'elles soient réellement mortes de faim, ainsi que le soutient l'accusation, ni que l'insuffisance de la nourriture ait été telle qu'elle ait pu constituer une véritable torture,
- * que le moindre doute doit suffire pour faire rejeter une prévention aussi odieuse, d'une aussi révoltante humanité ;
- * qu'il importe cependant de tenir compte des privations subies par les prisonnières pour l'appréciation de la gravité du délit d'arrestation et

- détention arbitraire reproché aux prévenus ;
- Attendu contrairement à l'opinion du premier juge que le prévenu, pour les faits restés établis à sa charge, n'a pas agi dans l'exercice ou en vertu de la délégation à lui faite du droit de police, qu'il tombe donc sous l'application non de l'article 77, mais des articles 1, 2, 3, II par. 1, 43 I f. et 86 du code pénal ;
 - Attendu ainsi que l'a décidé le premier juge que le surplus des préventions n'est pas suffisamment établi ;

3° En ce qui concerne le prévenu Smith :

- Attendu en ce qui concerne la 1ère et 2ème prévention, que seuls les faits de détention arbitraire restent établis à charge du prévenu ;
 - * que sur ce point, il soutient vivement avoir cru que ses chefs, notamment le sieur Matthys, avaient les pouvoirs nécessaires pour procéder à des arrestations d'indigènes et d'être tenu, d'autre part, en vertu d'un contrat de travail intervenu entre lui et la société Anversoise, d'obéir aux ordres qui lui seraient donnés par ses chefs ;
 - * que ce moyen de défense, en admettant même qu'il puisse avoir quelque influence au point de vue de l'imputabilité, doit être également repoussé comme contraire à la réalité des faits ;
 - * que ses écrits, sa situation à Mombia, la façon même dont il a suivi les débats et discuté les charges qui pèsent sur lui et sur ses co-prévenus démontrent au contraire que l'on se trouve en présence d'un homme intelligent et doivent faire rejeter l'hypothèse qu'il aurait cru légales les arrestations et les détentions opérées dans les circonstances et pour des raisons telles que leur illégalité sautait aux yeux, tout en n'oubliant pas toutefois qu'il n'était qu'un comparse dans une société aussi fortement organisée dans la Mongala ;
- Attendu que pour ces deux préventions, la circonstance aggravante des tortures corporelles doit, pour les motifs déjà donnés, en ce qui concerne Matthys, être écartée de la prévention ;

- Attendu en ce qui concerne la troisième prévention que le premier juge a été saisi de cette prévention et a omis de statuer, qu'il est du devoir du juge d'appel de vider les débats dans tous les faits dont a été saisi le premier juge, même sur ceux sur lesquels il a omis de statuer ;
- Attendu que cette prévention est établie par les aveux mêmes du prévenu ;

En ce qui concerne la quatrième prévention :

- Attendu qu'aucune preuve ne vient renverser la version du prévenu qu'il ne s'est rendu dans les villages que pour acheter des vivres et que ses hommes ont été attaqués ;
- * qu'il n'existe contre lui que de vagues témoignages ;
- * que ces préventions donc, ne sont pas suffisamment établies.

En ce qui concerne les moyens invoqués par les trois prévenus :

- Attendu que la défense soutient en premier lieu que les dépositions des témoins indigènes ont été en partie inspirées, en partie faussées par l'interprète du magistrat instructeur (8), le nommé Bulelo, qui aurait aggravé les charges de l'accusation, et ce pour se venger d'une condamnation qu'il avait encouru dans la Mongala ; que d'après la déposition de deux prisonniers, deux de ces témoins auraient même avoué au prévenu Smith de l'avoir accusé par suite des instigations du dit Bulelo ;
- Attendu cependant
 - * que les témoins ont été entendus à nouveau en audience publique et en présence des prévenus qui comprennent leur langage qu'ils ont confirmé dans presque tous les détails les dépositions faites à l'instruction préparatoire ;
 - * que s'il est vrai qu'il y a dans leurs dépositions des exagérations et que plusieurs d'entre eux ont affirmé avoir été témoins oculaires de faits qu'ils ne connaissaient que par ouï-dire (ce qui est du reste dans la nature des indigènes), il faut recon-

maître d'autre part que le fond de leurs dépositions est sincère et qu'il répond à la vérité ;

- * qu'en effet, les faits qu'ils ont racontés ont été pour la plupart confirmés dans d'autres données de l'instruction et même en partie, par les déclarations et les aveux postérieurs des prévenus ;
- * que cependant, puisque un doute plane sur la valeur de ces dépositions, le tribunal a cru devoir écarter les préventions qui ne sont pas confirmées par d'autres éléments de preuve ;
- Attendu que la défense soutient en second lieu que les prévenus n'ont fait que se conformer aux ordres et aux instructions de leurs supérieurs et suivre les exemples de tous les autres agents de la Mongala et même de certaines autorités de l'Etat ;
- Attendu
 - * que, ainsi que le tribunal l'a déjà déclaré par son jugement avant faire droit, la société concessionnaire de la région, n'avait d'autre pouvoir que le droit de police c'est-à-dire la charge de maintenir l'ordre et la tranquillité, conformément aux lois et arrêtés de l'Etat ;
 - * qu'aucune autorité du reste n'aurait pu donner des ordres contraires, ni autoriser la violation des droits des indigènes. Que si les ordres étaient contraires aux lois, les prévenus auraient dû refuser de les exécuter, d'autant plus qu'ils ne devaient qu'à leurs chefs aucune obéissance hiérarchique ;
 - * que en aucun cas, par conséquent, les ordres reçus, encore moins l'exemple des autres et ni même la tolérance des autorités ne pourraient être considérées comme de justification des délits commis ;
 - * que en vain les prévenus soutiennent aussi qu'il s'agissait pour certain fait "de faits de guerre", puisqu'ils n'avaient aucune qualité pour faire la guerre ;
 - * qu'eux-mêmes savaient bien, ainsi qu'il ressort de leur correspondance, qu'ils ne pouvaient faire usage, des armes que pour la défense et pour le maintien de l'ordre et qu'ils reconnaissent que dans les faits qu'ils ont posés, ils n'ont pas agi dans l'intérêt

public, mais uniquement dans l'intérêt de leur commerce ;

- Attendu cependant

- * qu'il est juste de tenir compte pour l'application de la peine qu'il est prouvé notamment par la correspondance versée au dossier que les chefs de la société concessionnaire, ont, si non par des ordres formels, tout au moins par leurs exemples et leur tolérance amené leurs agents à ne tenir compte des droits, de la propriété, de la vie des indigènes, à user des armes et des soldats qui auraient dû servir à leur défense et au maintien de l'ordre, pour forcer les indigènes à leur fournir leurs produits et à travailler pour la société, ainsi que pour chasser comme des rebelles hors de la loi, ceux qui tentaient de se soustraire aux prestations qu'on leur imposait ;
- * qu'il est également prouvé que bien souvent des faits semblables à ceux qui sont reprochés aux prévenus, avaient été posés dans la région et portés à la connaissance de la société sans que celle-ci les ait dénoncés à l'autorité ;
- * que surtout le fait d'arrêter des femmes et les détenir pour obliger les villages à fournir des produits et des travailleurs était toléré et admis même par certaines autorités administratives de la région,
- * qu'il est juste d'autre part de tenir compte ainsi que l'a fait le premier juge, du caractère hostile et sauvage des populations barbares anthropophages au milieu desquelles les prévenus se trouvaient ;
- * qu'il est équitable enfin de reconnaître que les nécessités de la vie dans ces régions devaient rendre bien souvent presque impossible de se tenir toujours dans la stricte légalité ; d'autant plus que les lois à appliquer sont les mêmes que celles qui régissent les pays les plus civilisés ;
- * que, quoi qu'il n'appartienne pas au juge de mettre la loi en rapport avec les exigences du pays, il est cependant de son devoir de tenir compte de ces exigences dans l'application de la peine ;
- * que par ces considérations quoique les délits soient

très graves, le tribunal estime devoir faire dans une large mesure application des circonstances atténuantes ;

- Attendu en ce qui concerne particulièrement Matthys qu'il y a lieu de tenir compte aussi de ses très honorables antécédents, que d'autre part, sa qualité de chef de zone et de supérieur des autres prévenus, rend sa responsabilité plus grave ;
- Attendu
 - * qu'il y a concours d'infractions et que la peine la plus forte doit seule être prononcée ;
 - * que la peine la plus forte pour l'assassinat et pour les prévenus Lacroix et Matthys celle fixée pour l'assassinat et pour le prévenu Smith la peine de la détention arbitraire ;
 - * que puisque ces peines ne comprennent pas l'amende, elle ne pouvait, ainsi que l'a fait le premier juge être appliquée dans l'espèce par ces motifs ; et ceux non contraires du premier juge ;
- Vu les articles 1, 2, 3, 30, 86, II al. 1, 43, al. 3, 4, 96, 97, 98, 101 du code pénal et III du décret du 27 avril 1889 ;
 reçoit les appels et en y faisant droit, émendant le jugement dont appel ;

Condamne Lacroix des chefs de tentative de meurtre, d'assassinat et d'incendie, à douze années de servitude pénale,

Condamne Matthys, des chefs d'assassinat, d'incendie, d'arrestation et détention arbitraire et de tentative de subornation de témoins, à douze ans de servitude pénale,

Condamne Smith, du chef de détention arbitraire et de coups et blessures, à un an de servitude pénale.

Renvoie les prévenus des fins de la poursuite sur les autres chefs de prévention.

Les condamne aux frais de 1ère instance liquidée à 6.608,46 francs et à la moitié des frais d'appel liquidée à 7.752,40 francs ;

Et à défaut de paiement des frais dans le délai légal,
à une contrainte par corps subsidiaire de 6 mois.

Ordonne l'arrestation immédiate.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du
13 février 1901,

où siégeaient :

M. G. Nisco : Président
M.M. E. Horstmans et A. Gohr : Juges
M. F. Waleffe : Ministère Public
M. H. Lambermont : Greffier.

= = = = =

Déposition du substitut Ivan Grenade le 11 octobre 1904
devant la Commission d'Enquête

Archives Africaines, Papiers Janssens, Témoignage de
I. Grenade (Documents 1365).

J'ai été Substitut à Nouvelle-Anvers depuis octobre 1902
jusqu'en juin 1904. J'eus surtout à m'occuper des affaires
de la Mongalla, où je fis de nombreux voyages. J'ai
donc eu l'occasion de causer fréquemment avec les indigènes
au sujet de la question du travail. Le résultat de
mes observations est consigné dans le rapport (9) que,
deux mois avant mon départ, j'ai adressé au Procureur
d'Etat sur la situation des indigènes de la Mongalla.
Dans ce document, auquel je renvoie la Commission pour
plus ample informé, j'ai constaté que les indigènes
étaient absolument surchargés et que le travail exigé
d'eux constituait un maximum qu'on ne pouvait dépasser
sans les condamner à mourir de faim.

Les noirs de la région se considèrent comme appartenant corps et biens à la Société de la Mongalla. Cette dernière a pour objectif unique la récolte du caoutchouc, dont la production était activée par un système de primes fonctionnant comme suit : le directeur, en dehors de son traitement fixe, percevait 10 centimes par kilogramme de caoutchouc récolté ; les chefs de zone placés sous son autorité immédiate touchaient 15 centimes par kilo, et au troisième degré, les gérants de factoreries, dont chaque chef de zone avait un certain nombre sous ses ordres, recevaient une prime de 15 centimes également.

Les factoreries disposaient de 15 fusils Albinis chacune ; mais ces fusils ne pouvaient sortir de la factorerie, en vertu des dispositions légales régissant la matière. Néanmoins, le Gouverneur Général accordait parfois à certains agents de la Société, hommes de confiance, la permission de se faire escorter par cinq noirs armés d'Albinis. Il est arrivé à plusieurs reprises que les agents ont abusé de ces permissions ; les cinq fusils d'escorte, ou même les vingt-cinq Albinis en dépôt à la factorerie, ont été employés de façon reprehensible et délictueuse. La difficulté de réprimer ces abus est extrême ; lorsque les soldats noirs ou les capitas de la Société tirent sur les indigènes, ils ne manquent pas de prétendre qu'ils se trouvèrent en cas de légitime défense et, généralement, contrôler leurs dires, est chose impossible.

Indépendamment des factoreries, il existait dans la région cinq postes de police, commandés par des agents de l'Etat. Ceux-ci ne pouvaient agir, en matière d'expédition "punitiv" que sur les ordres du chef de poste central, lequel, je pense, devait obtenir l'autorisation du Commissaire de district. Voici comment, d'ordinaire, était amenée l'intervention des forces de l'Etat.

Les indigènes commettaient un acte de rébellion, attaquaient ou tuaient un capita, ou brûlaient un hangar à caoutchouc. Là dessus le gérant de la factorerie faisait son rapport au Directeur, celui-ci s'adressait au chef de poste central, sur les instructions duquel le poste de police voisin de la factorerie lésée agissait contre les indigènes rebelles.

C'est à titre d'impôts que les indigènes fournissaient leur travail à la Société concessionnaire (la S.C.A.). L'assiette de cet impôt était établie selon deux méthodes distinctes.

A. Dans la majeure partie du pays, les chefs de factoreries enregistraient les indigènes mâles en état de travailler. Il y avait par mois deux ou trois récoltes de caoutchouc suivant la distance qui séparait les noirs du lieu de leur travail (une, deux même trois journées). Les indigènes restaient dans la forêt pendant environ sept jours. Rentrés le soir chez eux, ils devaient se présenter le lendemain matin à la factorerie avec le produit de leur labeur, qu'ils remettaient au gérant à l'appel de leur nom. Si la quantité de caoutchouc rapporté était réglementaire, ce jour était pour eux un jour de congé ainsi que le suivant. Le troisième jour commençait une autre période de 10 jours, comprenant environ huit jours de travail et deux jours de congé, et ainsi de suite.

- Le gérant de la factorerie en pesant les paniers de caoutchouc, trouvait-il quelqu'un des indigènes en défaut, le délinquant devait rester à la factorerie, où on l'occupait à découper le caoutchouc en lanières. Cette contrainte par corps est légale lorsque le chef de la factorerie est détenteur d'un permis régulier qui l'autorise à exercer la contrainte pendant cinq jours. Les permis sont délivrés par le Commissaire de district et doivent être approuvés, je pense, par le Gouverneur Général ; ils étaient retirés dès qu'il était constaté que l'agent investi de ces pouvoirs en abusait.

- Les indigènes ainsi reternus à la factorerie, sont traités avec humanité ; ils sont soumis au régime des travailleurs de la S.C.A..

Bien entendu, des abus se produisent fréquemment. Il arrive que la durée de la contrainte par corps soit prolongée au delà du terme de cinq jours, sans que toutefois l'agent responsable de cette mesure arbitraire ait conscience de commettre un délit grave. Par contre, la détention des femmes est un acte franchement illégal ; il ne se produit guère qu'à la suite d'expéditions

"punitives" dans des villages réfractaires, il est formellement prohibé par les lois et règlements. Il est impossible de justifier les factoriens qui s'en rendent coupables.

- Le personnel noir des factoreries comprend :

- 1) 25 soldats qu'on exerce au maniement du fusil Albini,
- 2) 25 hommes employés comme travailleurs (les "hommes à machete") (bantu mbeli), les coupeurs de bois).

Ces 50 hommes sont tous des enrôlés réguliers.

Pour résumer en quelques mots le régime des indigènes, je dirai qu'ils travaillent en général 24 jours par mois uniquement pour satisfaire aux obligations de l'impôt. Leur vie dans la forêt caoutchoutière est des plus misérable. Ils y mènent une existence vraiment animale, fuyant l'approche du blanc, à peine abrité la nuit. Dans la région de Kwawa, ils se construisent des sortes de cages où ils cherchent un refuge et une protection contre les fauves. Néanmoins le gérant de Kwawa, le Sieur Samain (12) m'a déclaré que plusieurs de ses récolteurs avaient péri sous la dent des léopards, et je vis moi-même à Kwawa le cadavre d'une de ces victimes de la forêt. Les agents prétendent à tort, je puis l'affirmer, que ces noirs sont des paresseux qui passent leur temps à flâner dans la forêt, où ils vivraient avec leurs femmes dans des cases habilement dissimulées.

Les factoriens emploient pour surveiller les indigènes des intermédiaires noirs appelés capitas, dont plusieurs abusent de la confiance qu'on leur accorde, pour commettre des excès de tout genre, réquisitionnant, volant, exigeant des femmes, s'improvisant juge de palabres entre indigènes, frappant et tuant même les natifs à la moindre résistance qu'offrent ceux-ci à leur autorité ou à leur caprice. On voit de ces capitas installer dans les villages des représentants qui agissent en leur nom : ainsi faisait le fameux Zengo, qui a longtemps gouverné en véritable pacha, toute une région de la Mongalla.

Il y a deux espèces de capitas :

- 1) le capita qu'on pourrait qualifier capita récolteur ; celui-ci est le plus souvent un indigène du pays, payé par le blanc pour faire travailler le plus possible

les gens de son village.

- 2) le capita voyageur qui, armé d'un fusil, fait des tournées, visite le village pendant que les indigènes doivent être dans la forêt caoutchoutière, et signale au blanc ceux qui se seraient soustraits à leur tâche en demeurant chez eux.

Pendant les dernières années de l'exploitation du pays par la S.C.A., on avait accordé aux noirs un mois de congé par an, afin qu'ils puissent faire des plantations et notamment débrousser un nouveau terrain pour la culture de manioc. Leurs femmes, en effet, étaient incapables d'exécuter seules ce pénible travail de défrichement.

B. J'ai dit que deux systèmes d'impositions étaient en vigueur dans la Mongalla. A côté de celui que je viens de décrire et qui est de beaucoup le plus employé, existe le régime de l'imposition par village.

Le chef est tenu de fournir une quantité déterminée de travail ou de prestations. Il peut assigner à chacun sa tâche, faire travailler même les femmes et les esclaves ou encore acheter les produits qui lui sont réclamés.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des impositions en caoutchouc. Les populations voisines des cours d'eau navigables sont généralement imposées, non en caoutchouc mais en prestations de bambous, de poisson séché et en corvées de payage. Cependant il faut noter que les riverains de l'Eau Noire (13) ont vu s'ajouter à ces prestations le travail de caoutchouc.

Telle est en gros la situation décrite par mon rapport. Cette situation aura subi aujourd'hui un grand changement du fait de la reprise par l'Etat des affaires de la Mongalla. Les primes sont officiellement supprimées et rien ne m'autorise à supposer qu'elles continuent à exister de façon clandestine. Au contraire, les nombreuses démissions d'agents de la S.C.A. à la suite de la reprise prouvent que les primes ont réellement disparu, et que les agents ont été réduits à leur traitement fixe, d'ailleurs très faible.

Je ne sais si antérieurement à mon rapport, des rapports analogues étaient parvenus au Gouvernement. Même en l'absence de tout document de ce genre, j'estime cependant que les nombreux dossiers qui arrivaient de la Mongalla au parquet de Boma devaient suffire pour éclairer les cercles officiels sur les abus qui se produisaient continuellement. L'affaire Matthys et l'enquête de Mr Waleffe à ce sujet datent du commencement de 1900.

Les Substituts chargés d'enquêter à l'occasion de faits délictueux commis par des blancs ont-ils toujours l'indépendance nécessaire vis-à-vis des fonctionnaires de l'ordre administratif ou militaire, et notamment vis-à-vis du Commissaire de district ?

Je ne sais, pour mon compte j'ai toujours joui de cette indépendance nécessaire et je n'ai jamais eu la moindre palabre avec le Commissaire de mon district. Néanmoins, je dois constater avec regret que le Substitut n'est pas toujours informé avec toute la célérité souhaitable des événements qui nécessiteraient son intervention.

Les enquêtes administratives faites en général avant les enquêtes judiciaires contrarient souvent celles-ci.

Dans l'affaire de Monsembe certains témoins avaient été interrogés deux fois avant que je puisse les entendre. On voit immédiatement les inconvénients de cette situation, lorsqu'on sait comment les témoins noirs, interrogés une première fois, s'enquière des dépositions de leurs camarades, s'arrangent pour ne pas les contredire et forgent de commun accord avec eux un système dont il est bien difficile de les faire se départir.

Quant aux missionnaires protestants, qui ont souvent assumé le rôle d'accusateurs, je dois dire qu'en général et à part quelques exagérations, leurs plaintes sont fondées.

Dans l'affaire de Monsembe, notamment, le Révérend Weeks, avec lequel j'eus deux conversations, était un homme d'une entière bonne foi. L'affirmation sous serment de MM Weeks (14) et Kirkland (15) publiées dans la WEST AFRICAN MAIL, Congo Suppl. Aug. p 126 (1904) me mettant directement en cause, j'ajouterai quelques explications

sur ce document. Encore une fois je reconnais la complète bonne foi de ces messieurs. La déclaration reproduit en substance la conversation que nous eûmes à Monsembe. Je constate toutefois certaines inexactitudes de détail, bien que compréhensibles parce que je m'exprimais dans une langue que je connaissais très imparfaitement, contrairement à la première affirmation de Mr Weeks (M. le Juge understood and spoke English very well).

Quant au statement I, il est exact qu'après avoir appris à M. Weeks que MM Mardulier (16) (le Commissaire) et Mazy (17) (un lieutenant) avaient été interrogés à Boma, j'ai déclaré que, loin de se borner à cette formalité, le Procureur d'Etat avait cru devoir prescrire une enquête sur les faits qui avaient motivé leur interrogatoire. C'est en ce sens que j'ai pu dire que leurs réponses n'avaient pas été satisfaisantes (were very unsatisfactory).

Le statement II est exact. Je tiens cependant à remarquer que si même j'ai employé les mots "many people" ou une expression analogue, mon intention avait été de dire à Mr Weeks que quelques indigènes (et non beaucoup) avaient été sans aucun doute tués à coups de fusil. Je venais de procéder à l'enquête ; mes souvenirs étaient tout frais ; je devais donc tout naturellement vouloir exprimer ce que j'ai écrit à mon Chef, le Procureur d'Etat suppléant, après une nouvelle et consciencieuse étude du dossier. Je tiens encore ici à exprimer mon opinion sur l'affaire de Monsembe. Il est absolument établi que les personnes citées par M. Weeks ont dû la mort à l'expédition du lieutenant Mazy. Mais cinq ou six indigènes seulement ont été tués à coups de feu. Les autres sont morts, comme je l'ai déclaré à M. Weeks : "through the palaver of the war".

Statement III. Cette déclaration est conforme à la vérité, et voici comment je la développerai. M. Weeks jugeait très sévèrement le lieutenant Mazy. Il le considérait comme ayant agi de sa propre initiative. Or, s'il est établi que M. Mazy a contrevenu à des instructions formelles du Gouvernement prohibant l'envoi dans la brousse de patrouilles commandées par un gradé noir,

il faut bien considérer d'autre part que M. Mazy en se rendant dans la région de Monsembe, n'agissait pas de sa propre initiative ; qu'il y était envoyé par le chef de district, avec une mission très difficile et qu'il n'eût certes pu remplir s'il s'était contenté d'occuper avec sa troupe le village abandonné sans défendre aux indigènes l'accès des plantations parfois éloignées du village. De là à envoyer des patrouilles battre le pays, il n'y a qu'un pas, que M. Mazy a pris sous sa responsabilité de franchir.

Quant aux demandes de M. Weeks et aux réponses que je lui ai faites, elles sont reproduites exactement par M. Weeks, mais non dans l'ordre qu'elles ont eu dans la conversation. En ce qui concerne le meurtre de Bomunga (18), j'ajouterai que j'en parlai à M. Weeks après signalé dans une conversation antérieure à cette enquête. Je comparai mes constatations aux siennes.

Lecture faite, le témoin persiste et signe.

(s) Denyn (s) Grenade (s) Edmond Janssens.

+ + + + +

NOTES

1. Il existe peu de littérature concernant l'histoire de cette Société. E. MOREL, King Leopolds Rule in Africa, New York 1905, p.127-135; 350-356. J. WAITZ, Das Konzessionswesen im Belgischen Kongo, Band II, Jena 1917, p. 350-356. A.J. WAUTERS, L'Etat Indépendant du Congo, Falk, Bruxelles 1899, p. 394-395. A. STENMANS, Brown de Tiège A., dans Biographie Coloniale Belge (BCB) III, 78-85.
2. H.J. LOTHAIRE, voir BCB I, 615-623. A.J. WAUTERS, o.c., 398. Lothaire avait déjà été dans la région comme Commissaire de District à Nouvelle Anvers (1892) avant d'accompagner Ponthier à la campagne arabe. Pour l'expédition militaire sous Lothaire dans cette région (contre les Budja) en 1898

- A. LEJEUNE, Histoire militaire du Congo, s.d., p. 191-200. Lothaire sera impliqué à la même époque que Lacroix dans un procès à Boma. Il était accusé d'atrocités envers les autochtones. Le procureur F. WALEFFE se justifiera dans un article cité en note 6 pour son rôle dans l'affaire de la fuite de Lothaire. Voir aussi A.C. DOYLE, Le crime au Congo, Paris 1909, 39-41.
3. E. BOELAERT, L'Abir, manuscrit de 119 pages, Archives MSC Borgerhout.
 4. E. BOELAERT, Note sur les débuts de la S.A.B. à l'Equateur. Manuscrit Archives Borgerhout et Aequatoria, H.BH,1,2. Voir aussi Bulletin des Séances de l'A.R.S.C., N.S. 5(1959)844.
 5. De Nieuwe Gazet (Antwerpen) du 8 avril 1900, p. 1. Une lettre révélatrice de Lacroix. Le Mouvement Géographique (M.G.) du 22 avril, col. 115, 193-195; du 29 avril 1900, col. 209-211. La traduction de la lettre de Lacroix est erronée.
 6. F. WALEFFE, La vérité sur les accusations portées contre le grand Roi Léopold II et ses collaborateurs belges (Souvenirs d'un magistrat de l'Etat Indépendant), dans: Journal des Tribunaux d'Outre-Mer 3(1952)129-134. L'affaire Lacroix - Matthys est également évoquée par W. T. DORPINGHAUS, Deutschlands Rechte und Pflichten gegenüber dem Belgischen Kongo, D. Reimer, 1909, p. 77-88.
 7. "Le chef de zone était absent. Il était remplacé par un clerc de la Côte anglaise. Alors que tout le monde avait pris sa place ordinaire, je vis tout à coup s'avancer péniblement une dizaine d'hommes et de femmes d'une maigreur effrayante, les moins faibles aidant les autres. C'était ainsi que j'ai appris immédiatement des indigènes de villages qui n'avaient pas apporté la quantité de caoutchouc fixée et qui étaient détenus jusqu'à ce que les villages se soient exécutés. Puis, j'appris que, pour que ces villages s'exécutas-

sent le plus rapidement possible, on ne donnait à manger aux prisonniers qu'à l'arrivée du caoutchouc. (...) J'interrogeai le chef de poste quand, tout à coup, j'appris qu'à côté de ce qui servait de prison il y avait un petit magasin plein de vivres. Ce misérable individu me répondant en souriant bestialement, je perdis tout contrôle et me jetai sur lui, lui labourant la figure de coups de poing (...) Mathys qui était le chef de poste dans lequel j'ai trouvé des prisonniers morts de faim dans la prison. Et il a été établi que cette prison était organisée suivant les instructions de la direction de la Société. Mais c'est dans cette prison de Mathys qu'on mourait de faim. Et cela ne se produisait pas dans aucune autre prison de la Mongala" F. WALEFFE, a.c. p. 132-133

8. " En réalité devant les tribunaux, les prévenus ne niaient pas les faits. Ils ont d'abord prétendu que j'avais été indignement trompé par mes interprètes et , surtout, par celui que j'avais engagé à Boma, précisément pour ce voyage. Je répondis que moi-même, ne connaissant pas cet homme, je n'avais en lui qu'une confiance singulièrement limitée. Aussi me suis-je presque toujours servi de mon ancien interprète qui avait déjà été mon boy à Matadi près de deux ans, mais aussi de mon petit boy originaire de la région, qui était presque toujours présent et ainsi ils se contrôlaient réciproquement. De plus les dépositions concordaient avec mes constatations matérielles". F. WALEFFE, a.c. p. 132-133.

9. Sur la documentation de base du rapport de la commission d'enquête de 1904, voir P. CHARLES, Rapport sur le dossier "Commission d'enquête" dans Bulletin de l'I.R.C. 25(1954)200-221. Le rapport auquel Grenade fait allusion est resté inconnu selon P. Charles. A côté de ce témoignage de Grenade il existe dans les archives de l' ARSOM encore la déposition écrite du Substitut de Nouvelle Anvers, Iver LUND, qui " accuse formel-

lement la Société Anversoise et les agents de l'Abir de nombreux meurtres et d'arrestations arbitraires et il se réfère au rapport de son prédécesseur Ivan Grenade sur la situation de la Mongala, qui est très sévère" a.c. p.217

10. Décret du Roi Souverain du 10 mars 1892 (Bulletin Officiel 1892, p.14) et Arrêté du Gouverneur Général du 30-4-1901.
11. Mo(n)sembe était un poste de la mission protestante fondé par Weeks en 1890 et abandonné peu après. En 1905 il était cédé à la Congo Balolo Mission. Il est situé sur la rive droite du fleuve Zaire au sud de Nouvelle-Anvers (Makanza). En juin 1903, aux alentours des villages Bokongo (près de l'embouchure de la Lulonga ?) et Bongolo (non identifié) des soldats de la Force Publique sous le commandement de Mazy (1875-1936, au Congo: 1897-1904) ont tué des hommes et un enfant, en tout 22 personnes dont 10 hommes, 11 femmes et 1 fille.
12. Arthur SAMAIN (?1877- ?). Au Congo: 1898-1902. Il servait dans la Force Publique à Bomokandi. Il fut condamné à 20 ans. Condamné également par le conseil de guerre à 6 mois (AA AE 348,36).
13. L' Eau Noire mentionnée ici est la Dua qui se verse dans l' Ebola à Bocapo.
14. J. H. WEEKS, (1861-1924) voir BCB I, 967-868 et ibi IV, 939-940. Au Congo de 1888 à 1912.
15. Non identifié.
16. Henri Colette MARDULIER (1864-1910) Voir BCB II, 671-672. Au Congo: 1893-1904. Commissaire de District des Bangala 1901 et 1902.
17. Voir note 11
18. Quelques kilomètres en aval de Mo(n)sembe.

+ + + + D. VANGROENWEGHE
Baron Ruzettelaan 198
B-8320 BRUGGE 4

CHRONOLOGIE COMPAREE DES FAITS MENTIONNES

LIEU	DATE	FAITS	ACCUSATIONS			ENQUÊTE
			Matthys	Lacroix	Smith	Warneffe
MOMBIA	juillet 1899	25 H + F tués	x	x		x
M'DEKE	juillet 1899	1 soldat tué	x			
MOMBIA	juillet/août 1899	50 F mortes de faim	x		x	(x)
MOKPOHET	octobre 1899	village brûlé	x			x
MONGOMBO	oct.nov.1899	1 H tué/ cannibalisme	x	x		
BOKUNDULA	déc. 1899	H + F tués village brûlé		x		
MONGOMBO+ MOKPOHET	nov. 1899	tué tous les habitants	x	x		
DIEBO + BONSINGA	début 1900	tué les gens du village			x	
MOMBIA	mai-juin 1900	30 H+F torturés + pls. morts	x		x	
MOMBIA	fin juin 1900	coups à jeune fille			x	
NOUVELLE- ANVERS	8 et 9 août 1900	incitation faux témoignage	x			

Carte des Factoreries de
L' ANVERSOISE

BOSÓBOLO

Légende:

Ebola = rivière

MOMBIA = localité nommée
dans le texte

- - - - limite Anversoise

4°

3°

2°

Nouvelle-Anvers

U b a n g i
BANZIVILLE

22°

YAKOMA

B o m b a

U e l e

KARAWA

BOKUNDA

ABU-MOMBAZI

MOGBOGOMA

MUUMBULI
BUSINGA

BOKULA

D u a

LIBANZA

LIKIMI

KWAKWA

MONVEDA

DUNDU SANA

BUDJALA

MOMBIA

MONGOMBO

BEKUNDOLA

DIOBO

GONGO

AMBUKU

M o n g a l e

BINGA

AKULA

NDEKE EPATE

GALI

MAMBATA

MABANGA

MOBEKA

LISALA

BUMBA

C o n g o

Sources: 1. WALTZ, o.c.

2. Carte de l' Etat Indépendant
1907

SOCIÉTÉ ANVERSOISE DU COMMERCE AU CONGO.



Société Anversoise du Commerce au Congo

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Constituée le 20 Décembre 1897

Le Social représenté par 2200 Parts sociales au Porteur

UN DIXIÈME DE PART SOCIALE N° 3089

Siège Social: MOBEKA,

le 23 Décembre 1897

Siège d'Administration: ANVERS,

UN ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

TISSUS
PERLES
LAINES
MERCERIE
BIMBLERIE
FERBLANTERIE
MATÉRIEL AGRICOLE
& MATÉRIEL DIVERS
MACHINES

ÉPICES
HUILE DE PALME
PACHIDES
CAFÉ-CACAO
TABAC-COPAL-CAÏEN
CAOUTCHOUC-TEXTILES
LES TEINTURES



LE PRÉSENT TITRE EST ACCOMPAGNÉ D'UNE FEUILLE DE COUPONS

PROVERBES ET PSEUDO-PROVERBES

Un Proverbe, quand il vient à
propos, est toujours bon à
entendre (PLAUTE).

Il existe de nombreux ouvrages où sont recensés les grandes familles des énoncés sentencieux. Malheureusement, la plupart de ces collections confondent les genres, ignorent ce qui fait la spécificité du Proverbe, et de plus fournissent des interprétations parfois sujettes à caution. A côté d'authentiques formules, telle que "Noblesse oblige", soeur cadette de "Noble est qui noblesse ne blesse ni n'oublie", on trouve des locutions suspectes, comme "from A to Z" ou encore "England has mild winters but hard summers" (1). Que de comparaisons baptisées proverbes ou expressions proverbiales : "plein comme un oeuf", "riche comme Crésus" (2).

Le problème qui se pose à tous ceux qui étudient ce qu'il est convenu d'appeler le "Proverbe" est d'abord d'identifier sans risque d'erreur les formules authentiquement sentencieuses. Selon quels critères ? Certains se limitent apparemment aux Proverbes et Dictons. D'autres parlent

d'expressions proverbiales, de "phrases proverbiales ou semi-proverbiales". En fait, la confusion terminologique empêche de distinguer des "sentences" fort proches, appartenant toutes à une même famille.

Pour clarifier les choses, les notes qui suivent ne se limitent pas à la seule formulation proverbiale, mais tentent d'analyser le message sentencieux avec tous ses circonstants. Citer un "Proverbe" -quel que soit le nom qu'on lui donne- c'est instaurer en effet un échange spécifique entre un émetteur et un destinataire-cible au moyen d'un message conventionnel. Quelles sont ces conventions qui permettent de dire que l'énoncé "Oeil pour oeil" est un Proverbe, fort ancien, et que la formule "Qui porte une fourrure sur le dos a nécessairement du sang sur les mains" est un slogan moderne ? Combien y a-t-il de sortes de messages sentencieux et qu'est-ce qui distingue entre elles ces "paroles de sagesse" ?

1. IDENTIFICATION DU MESSAGE SENTENCIEUX

1.1. Une citation orale

Le mot latin pro-verbium montre bien qu'il s'agit d'une parole mise en avant, une citation orale mise en évidence par sa forme, son contenu et ses conditions de réalisation. La citation sentencieuse est normalement insérée dans un contexte qu'elle illustre. Ce "déjà-dit" anonyme est mis en évidence par le citateur qui instaure une rupture contextuelle, soit en recourant à des indicateurs explicites, tels que "comme on dit, comme dit le Proverbe" soit en attirant discrètement l'attention par un ton de voix abaissé (3). En exprimant une vérité sur un ton retenu, avec la pondération qui convient au sage, il lui donne plus de poids. Cette mise en évidence est tellement discrète, qu'elle a échappé à la plupart des descripteurs.

L'émetteur n'est que l'interprète de la sagesse traditionnelle. Il emprunte à la tradition mémorisée une phrase toute faite, qu'il sélectionne en fonction des circonstances. Il cite. Cité à bon escient, son message manifeste indirectement les sentiments de l'émetteur à l'égard de ce dont il parle : ironie, satire, cynisme,

humour, selon le contexte.

1.2. Une formule mémorable

Toute citation n'est pas pour autant proverbiale. Ainsi, l'affirmation "c'est un Mécène" (4) est un pseudo-proverbe, car il lui manque les traits essentiels qui font le vrai Proverbe. Pour avoir un Proverbe, il faut que la phrase citée exprime un jugement de valeur porté par les générations antérieures, coulé dans un moule rythmique, qu'il soit entériné par l'usage et tombé dans le domaine commun. Cette sentence notoire doit faire référence à une norme préétablie, édictée par l'opinion publique. Le citateur s'abrite derrière autrui. Il fait sien un argument d'autorité afin de séduire le destinataire pour mieux le convaincre.

En d'autres mots, le caractère sentencieux est le résultat d'un triple décalage : dans la forme harmonieuse, dans la structure particulière et dans la fonction du message. Tout concourt à assurer l'efficacité de la citation sentencieuse.

- a) La formulation est idéalement symétrique : deux constituants sont mis en relation : "Un sou est un sou", "Santé passe richesse". La concision est de règle. Les deux constituants peuvent être qualifiés, comme dans "A bon chat, bon rat", ou "A mauvais ouvrier point de bon outil". Le message sentencieux est une unité autonome ayant un sens complet (5), ce qui n'est pas le cas de la comparaison "plein comme un oeuf" (6). D'une simplicité remarquable, il est néanmoins astucieusement agencé et s'il recourt à divers artifices de langage, c'est pour attirer l'attention, s'imprimer dans les mémoires et susciter le besoin de se faire répéter. Il plait. Proche de l'incantation scandée, il est fait pour durer assurant du même coup la transmission et la permanence de la tradition. Dans les sociétés orales, l'ensemble de ces énoncés figés assure la capitalisation du savoir.
- b) L'analogie de situation. Le contenu manifeste du message est implicitement mis en parallèle avec la situation du destinataire-cible. Ainsi, pour juger un

bavard, le citateur fera l'économie d'un long raisonnement en disant : "Brebis qui bêle perd sa goulée". A l'être humain, on substitue un animal, et par l'intermédiaire d'une image familière et suggestive, qui lui donne un surcroît de sens, le message conventionnellement codé s'insinue dans l'esprit du destinataire afin d'emporter son adhésion. Le choix des figures stylistiques, qui présuppose parfois une connivence culturelle, n'est ni fortuit ni laissé au hasard.

Le message est ainsi décalé du langage courant. Trois écarts-types sont distinctifs :

- ou bien la substitution est totale, comme dans le Proverbe : "Pierre qui roule n'amasse pas mousse" ;
- ou elle est partielle, comme dans l'Aphorisme : "Le gibet est pour les malheureux" ;
- ou elle est absente et le langage limpide est prosaïque : "Tout est bien qui finit bien".

Les énoncés sentencieux sont empiriques : ils expriment du "déjà-vu" et les rapprochements analogiques naissent spontanément de l'observation des animaux, du contact permanent avec la nature, les éléments, etc.

L'allusion à une situation fictive est fréquente, dont l'interprétation fait parfois problème (7). Le citateur ne risque pas de susciter l'hostilité du destinataire par une franchise trop directe. Mieux qu'un blâme direct, une fable suggestive permet de mouvoir les volontés. Ainsi, ce langage biaisé facilite la tâche de qui a des choses désagréables à dire.

- c) Le contenu latent. L'énoncé sentencieux est une forme de langage à double sens où l'essentiel n'est pas ce que l'on dit, mais ce que l'on tait, le "non-dit". Le citateur évoque sans jamais la nommer une notion abstraite. Ainsi "En close bouche n'entre mouche" conseille la discrétion, la prudence en paroles ; c'est une formule normative. La norme se définit comme règle élémentaire, précepte moral, principe servant de loi.

Dans toutes les sociétés, les hommes se sont toujours imposé des règles restrictives, sans lesquelles le groupe

est voué à l'anarchie. Tout groupement humain d'une certaine étendue obéit spontanément ou non à des normes de comportement, à but pragmatique, véhiculées par les énoncés sentencieux.

2. FONCTIONS DE L'ENONCE SENTENCIEUX.

Trois critères spécifiques sont donc nécessaires pour qu'une citation figée soit réellement une parole sentencieuse ; le caractère normatif, la structure analogique et la formulation symétrique, en font un argument efficace. Selon GREIMAS (8), la forme binaire harmonieuse suggère l'équilibre souhaité par le groupe. Tout a un sens, et les leçons de choses contenues sous forme imagée ou non, dans les vraies formules sentencieuses n'ont d'autre but, en transmettant le savoir ancestral, que d'inculquer aux individus un certain conformisme social.

2.1. Des modèles de comportement.

Regroupés selon le domaine d'application, les énoncés sentencieux se subdivisent comme suit :

- a) lorsque la formule s'applique à tous les humains, la norme est dite générale. Or, la morale, l'éthique au sens large, la vie, la mort, concernent tous les hommes, partout et toujours. Il y a donc, dans ce corpus d'énoncés sentencieux, une gamme d'exemples à suivre ou à rejeter qui sont d'application universelle.
- b) lorsque la formule s'applique à certains groupes d'individus, la norme est dite particulière. Elle se subdivise en norme spécifique et en norme restreinte. Spécifique, lorsque sont concernées des catégories précises, comme par exemple, les acheteurs et consommateurs, ou les gastronomes. Lorsque les personnes concernées sont encore moins nombreuses, la norme est dite restreinte : ainsi la Devise par exemple, ne s'applique qu'à un groupe familial ou national, ou même à un seul individu.

2.2. La science et la connaissance.

On peut regrouper les citations sentencieuses selon leur contenu sous-jacent : d'une part les énoncés à but pédagogique, qui enseignent l'expérience cumulative des générations antérieures et d'autre part, les énoncés qui se présentent sous forme d'exhortation morale. Ex. : l'énoncé "Le serpent ne sera jamais ton ami" contient une norme indicative, tandis que "Hâte-toi lentement" a, de par sa norme directive, un caractère parénétique (= exhortation morale). Globalement, la parole normative évoque des obligations de modération et de prudence qui incombent à tous les hommes.

L'absence de notion normative fera écarter comme pseudo-proverbes, aussi bien la "proverbiale traînée de poudre" que des locutions telles que "revenons à nos moutons" ou "une chaumière et un coeur" (9).

3. CLASSIFICATION DES ENONCES SENTENCIEUX.

3.1. Typologie et dénomination.

Bien des auteurs veulent se cantonner exclusivement dans les Proverbes et les Dictons (10), alors que le genre sentencieux comporte d'autres variétés d'énoncés. Il s'agit là du problème des dénominations. De plus, après les avoir identifiées, comment classer les formules à l'intérieur d'un corpus ? Le premier point concerne la typologie, tandis que le second n'est que l'application pratique des faits observés. Tous deux cependant se fondent sur le contenu sémantique.

A partir de traits distinctifs fournis par l'analyse descriptive, il est possible d'établir neuf types d'énoncés, en fonction des sortes de normes, selon la nature du contenu et des destinataires. La norme est soit générale, soit particulière.

3.1.1. Sous la rubrique norme générale, se regroupent les Aphorismes, les Maximes, les Proverbes et les Locutions proverbiales. Leur contenu normatif s'applique à tous les humains.

L'Aphorisme s'oppose aux trois suivants par 1) l'absence d'image métaphorique et 2) la modalité de la norme, tou-

jours indicative. Ex. "Rien sans peine".

La Maxime, définie par les lexicographes comme "Proposition générale servant de règle", s'oppose à l'Aphorisme par son contenu prescriptif. Ex. "Fais ce que dois, advienne que pourra".

Le Proverbe est caractérisé par sa formulation parfaitement métaphorique ; la norme est soit indicative (a), soit directive (b). Ex. (a) "Nulle rose sans épine" ; (b) "Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt".

La Locution Proverbiale peut être conjuguée dans certaines limites et elle s'intègre alors dans la chaîne du discours au lieu d'en être nettement détachée, comme c'est le cas pour le Proverbe. Dans les dictionnaires, la Locution Proverbiale est généralement reprise à l'infinitif. Ex. "Mettre la charrue avant les boeufs".

3.1.2. La norme particulière se subdivise en deux sous-rubriques, car la norme est soit spécifique soit restreinte. La norme spécifique regroupe les Dictons, les Adages juridiques et les Slogans.

Le Dicton a un contenu qui ne concerne que des groupes spécifiques de destinataires ou des secteurs précis d'activité :

- a) les agriculteurs et les prévisions du temps.
Ex. "A la Ste-Luce, sème dru ou ne sème plus".
"Noël au balcon, Pâques aux tisons".
- b) les gastronomes, et aussi les soins de santé.
Ex. "Poisson sans boisson est poison"
"Jeune qui veille et vieux qui dort, signes de mort".
- c) les croyances locales, la caractériologie populaire.
Ex. "Les yeux verts sont pervers"
"Barbe rousse, noir de chevelure, est réputé faux par nature".
- d) les brocards visant des corporations (avocats, corps médical, moines et clergé, etc.), des communautés locales.
Ex. "Les médecins imberbes font les cimetières bossus"

"Il n'y a de froc si béni où le diable ne trouve abri"
 "Angevin, sac à vin".

L'Adage Juridique exprime le droit coutumier.

Ex. "En fait de biens possession vaut titre".

Le Slogan (de l'écossais sluagh ghairm : cri de guerre) est un outil de propagande sociale, commerciale, électorale.

Ex. Slogan social : "Boire ou conduire, il faut choisir"

Slogan commercial : "Pas un pas sans Bata"

"Poisson de mer, santé de fer"

ainsi que l'éphémère slogan politique : "Le 10 du 10 votez 10".

La norme restreinte regroupe la Devise et l'Apophtegme.

La Devise, jugement que l'émetteur porte sur lui ou sur les siens, ou injonction réflexive exprimant un idéal, ne concerne qu'une nation, une famille, un individu. La Devise n'a généralement pas de portée en dehors du groupe (familial ou national) qui s'enorgueillit de la porter.

Ex. "Honni soit qui mal y pense" (Ordre de la Jarretière, G.-B.)

"Plus oultre" (Charles-Quint).

L'Apophtegme désigne soit une courte pensée anonyme, soit la citation d'un auteur connu.

Ex. "La critique est aisée mais l'art est difficile"
 (DESTOUCHE).

Pour mémoire, il faut citer aussi un genre marginal, le Wellérisme, parodie des énoncés sentencieux (11).

3.2. Classement idéologique

Comment organiser une collection d'énoncés sentencieux ? Faut-il les classer dans l'ordre alphabétique des premiers mots, ou des mots-thèmes, ou encore des mots-clés métaphoriques ? Toute classification pêche par quelque côté. Chacune a ses avantages et ses inconvénients. Le seul point de vue du lecteur doit être pris en considération et celui-ci est essentiellement pratique.

Or, il est souvent difficile d'être à la fois clair, pratique et économique. Faire l'économie de redites dans les

commentaires interprétatifs, dans la mention des variantes et des doublets est toujours compliqué. On peut naturellement concevoir un recueil de Proverbes comme un herbier où sont 'collés' les résultats des récoltes, en faisant abstraction du milieu où vivaient -où vivent encore- ces citations orales dans tel contexte bien précis.

Pour concilier la pratique et la théorie, l'aspect utilitaire et l'aspect sémantique, il semble qu'un classement idéologique peut être à la fois simple, économique et efficace. Voici comment il est conçu : l'Homme est au centre ; les besoins fondamentaux de l'Homme fournissent les grandes divisions ; l'Homme est en relation

- 1) avec le monde qui l'entoure (Besoin de possession) ;
- 2) avec ses semblables (Besoin de socialisation) ;
- 3) avec ses supérieurs (Besoin de protection) ;
- 4) avec le monde invisible (Besoin de bonheur).

Chacune de ces quatre sections comporte des ensembles logiquement regroupés par association d'idées. Lorsque la matière s'y prête, les catégories s'agencent dans un ordre constant : soit, par exemple, la notion de chance ; en tête viendra la section

'nécessité et avantages de la chance' (le Destin)

Ex. "A qui la chance sourit, tout réussit"

'modalités d'action de la chance' (les caprices du Destin)

Ex. "Aux laides chattes, les beaux minous"

'Absence de chance' (la malchance)

Ex. "Le gibet est pour les malheureux".

Ce genre de grille permet donc de prévoir une place pour chaque énoncé et aussi, pour le lecteur, de trouver chaque formule à sa place, auprès de ses variantes éventuelles.

Le but de ce classement notionnel est de dépasser le fait concret, particulier, imagé, pour atteindre un certain niveau d'abstraction. A chaque énoncé sentencieux correspond une notion abstraite, qui autrefois lui a donné naissance (12). Et à chaque énoncé sentencieux, il est possible de substituer une assertion générale sémantiquement équivalente, en langage clair, directement compréhensible (13). Par ex. "La belle cage ne nourrit pas l'oiseau" = On peut, ayant du luxe, manquer du nécessaire.

Ainsi regroupés, les énoncés sentencieux montrent bien qu'ils traitent des problèmes communs à l'humanité. Néanmoins, lorsqu'on les compare entre eux, les Proverbes du monde entier révèlent que les hommes se font du travail, de la richesse, de la femme, du pouvoir, de la mort et de l'au-delà, des idées différentes (14). On l'oublie parfois : les valeurs morales varient dans le temps et l'espace. Pour cette raison, entre autres, il n'est pas inutile de tenter une analyse chiffrée du phénomène "proverbe".

4. QUANTIFICATION DES ENONCES SENTENCIEUX.

Rien ne vaut l'objectivité d'une mesure. C'est vrai, et les auteurs qui avancent des chiffres se veulent objectifs. "Le nombre total des Proverbes d'une langue semble assez stable, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers" (15). Mais que vaut cette estimation à vue de nez, lorsque, dans le même ouvrage, on nous donne comme Proverbe "L'opinion est la reine du monde" (p. 170) ? La Finlande aurait mis sur fiches un corpus "unique au monde" comptant plus de deux millions de proverbes finnois (16). Ce chiffre se veut objectif et il ne s'agit plus d'estimations au pifomètre, mais les exemples fournis rendent ces totaux douteux. Qu'on en juge : "C'est de la chance que dépend la vie humaine" (17). Peut-on accepter ce truisme comme Proverbe authentique ?

En fait, chacun est libre de récolter les expressions qui lui plaisent, puis de les comptabiliser à son aise. La question se pose autrement : en matière d'énoncés sentencieux, que peut-on quantifier et dans quel but ? Comment mettre le Proverbe en chiffres et pourquoi ?

4.1. Les statistiques.

Il n'est certes pas facile de chiffrer les constantes observées dans les énoncés sentencieux. C'est pourtant le meilleur moyen de confirmer les hypothèses ou les intuitions. On ne trouvera ici que quelques considérations destinées à introduire les résultats statistiques figurant en 4.2.

Entre deux messages sentencieux, s'il y a un écart constant on pourra en déduire qu'ils sont de nature différente. L'exemple le plus simple concerne l'écart qui existe entre la locution proverbiale et les huit autres types d'énoncés : ceux-ci sont tous stéréotypés, nettement décalés du contexte, alors que la L.P. peut se conjuguer en même temps qu'elle s'intègre dans la chaîne du discours. On a donc deux ensembles qui s'opposent par une caractéristique formelle : d'une part tous les énoncés figés, d'autre part, les non-figés. Tous deux peuvent faire l'objet de statistiques.

Il y a un autre mécanisme entrant en ligne de compte que l'on peut symboliser comme suit :

- l'énoncé est totalement marqué (à tel point de vue)
- l'énoncé est partiellement marqué
- l'énoncé est faiblement ou non marqué.

Ainsi, par exemple, dans le cas de la substitution imagée :

"La belle cage ne nourrit pas l'oiseau", la substitution de termes est totale ;

"Le gibet est pour les malheureux", la substitution est partielle ;

"Témoin unique est sans valeur", le langage est clair, il n'y a pas de substitution.

Cette variation décroissante (18) à partir d'un point maximal (le haut de gamme), jusqu'au point où le trait caractéristique est évoqué par défaut, peut être hiérarchisés par des nombres conventionnels : par exemple 30 - 20 - 10 (- 0). Ainsi peut-on ordonner et comptabiliser des énoncés similaires.

La variation décroissante vaut naturellement pour les trois traits distinctifs : symétrie de la forme (S), structuration analogique₃(A) et caractère normatif (N). On aura donc un jeu de 3^3 combinaisons

en quelque sorte, les "articles" de la jurisprudence ancestrale. On peut considérer un corpus de sentences proverbiales comme le code tacite informel d'un groupe, dont le but est de programmer les individus. Ces courtes phrases enseignent l'art de la relation humaine, elles améliorent les rapports sociaux, elles favorisent l'intégration harmonieuse de l'individu dans le groupe. L'énoncé sentencieux est vital dans les cultures de l'oralité.

On a voulu voir dans le corpus des Proverbes la philosophie du groupe. En réalité, la tradition, simple rappel de vérités connues, souvent d'un manichéisme primaire, enseigne une éthique pragmatique, la morale utilitaire de l'intérêt : survivre, même en écrasant l'Autre, l'étranger. Cette affirmation peut, elle aussi, être étayée par des chiffres.

4.2. Les résultats chiffrés.

Les échantillons qui ont servi à établir les statistiques proviennent de deux langues éloignées l'une de l'autre : le rundi (Afrique Centrale) et le français. Les résultats globaux confirment la pertinence des traits distinctifs retenus : caractère normatif, structuration analogique et formulation symétrique. A noter toutefois que dans la culture orale du Burundi, il n'existe ni Slogans (commerciaux ou électoraux), ni Devises, ni Apophtegmes. Les Dictons météorologiques semblent inconnus, alors qu'en français ils sont fort nombreux.

On trouvera ici, d'abord les chiffres globaux pour chaque type d'énoncés sentencieux, ensuite la ventilation des résultats concernant les traits distinctifs.

:	:	:	:
: Énoncés sentencieux	: % en	: % en	:
: Dénominations	: rundi	: français:	:
:	:	:	:
: Proverbe	: 63	: 41,5	:
: Loc. proverbiale	: 3,6	: 7	:
: Maxime	: 3	: 5	:
: Aphorisme	: 29,2	: 36	:
: Dicton	: 1	: 7	:
: Adage juridique	: 0,2	: 0,5	:
: Slogan	: -	: 1	:
: Devise	: -	: 1	:
: Apophtegme	: -	: 1	:
:	:	:	:
:	:	:	:
: Totaux	: 100	: 100	:
:	:	:	:

N.B. On remarque que dans l'ensemble, la répartition est fort semblable dans les deux cultures. La norme générale regroupe 98,8 % des énoncés en rundi et 89,5 % en français. Si on se place au point de vue du contenu sémantique, les proportions relatives sont elles aussi similaires, comme le montre le tableau suivant :

:	:	:	:
:	: % en	: % en	:
:	: rundi	: français	:
:	:	:	:
: 1. L'Homme et son être	: 38,5	: 51	:
: 2. L'Homme et ses semblables	: 33,5	: 23	:
: 3. L'Homme et le pouvoir	: 11	: 6	:
: 4. L'Homme et l'invisible	: 17	: 20	:
:	:	:	:
:	:	:	:
: Totaux	: 100	: 100	:
:	:	:	:

Le détail des chiffres (comme par exemple, qu'il y a 8,6 % de normes directives en rundi), reste à la disposition des intéressés. On notera simplement que, dans la langue rundi, la formulation est parfaitement symétrique dans 81,4 % des énoncés, contre 38 % en français. Ceci s'explique par la nature de la langue qui favorise le rythme.

De même, le rundi est plus riche en formules imagées : 65,8 % contre 48 % en français.

CONCLUSIONS

Sans trop entrer dans des considérations théoriques, le présent résumé est une invitation à un regard nouveau sur ce qu'on appelle le Proverbe, objet d'étude de la parémiologie. Les parémiologues, comme leur nom l'indique, se penchent sur les Parémies (du grec paroimia, instructions, proverbes). Pourquoi dès lors ne pas désigner l'ensemble des énoncés sentencieux par un néologisme : les Parémies ? Mais ceci ne sera probablement pas suffisant pour éviter la confusion terminologique ni le foisonnement des pseudo-proverbes.

Autre innovation proposée : le classement idéologique. Très sommairement exposée ici, cette méthode de classement a un certain nombre d'avantages, en particulier son adaptabilité et son réalisme. En effet, parce qu'elle est fondée sur l'Homme et que l'Homme est foncièrement le même sous toutes les latitudes, la classification notionnelle (ou idéologique) s'adapte à toutes les cultures. Elle s'adapte également aux exigences plus ou moins grandes des chercheurs parce qu'elle est souple et extensible. Elle est en même temps réaliste puisqu'elle s'attache à cerner la réalité au plus près, de manière objective.

Les travaux consacrés aux "Proverbes" sont généralement centrés sur la formule sentencieuse, son style (souvent archaïque, dit-on), son histoire, sa diffusion géographique, son emploi dans les écrits des auteurs classiques, etc. J'espère avoir prouvé que la Parémie est avant tout un acte spécifique d'énonciation propre au langage

oral, une formule typique de l'oralité. Et je crois ces vues originales. L'échange sentencieux, tel qu'il est envisagé ici, est une forme particulière de communication au moyen d'une citation conventionnelle. Le grand avantage de ce que j'appelle la Parémie, c'est à la fois son économie et son efficacité : économiques, toutes les Parémies le sont, car deux, quatre ou six mots remplacent tout un long raisonnement. Efficaces elles le sont : sous une forme aisément mémorisée, les Parémies expriment des vérités qui vrillent. Elles appartiennent à la catégorie des mots qui font mouche. Dans les cultures orales, les destinataires devant ces arguments qui emportent l'adhésion, restent cois.

S'il faut un mot nouveau pour décrire la Parémie telle qu'elle est présentée ici, je proposerais le terme de "parémiographie". Et, tant qu'on y est, puisqu'il s'agit de mesurer la dynamique des Parémies, ajoutons la "parémiométrie" ! De quelle utilité seront ces mots nouveaux ? Les choses en seront-elles plus claires ? A-t-on besoin ou non de ces innovations sinon des réalités qu'elles recouvrent ? La réponse à ces questions se trouve probablement dans... un pseudo-proverbe : Quand on innove, on ne fait pas l'unanimité !

+ = + = + = + = + = +

NOTES

- (1) ARCHER TAYLOR, *The Wisdom of Many and the Wit of One*, dans Mieder W. et Dundes A. (Ed.), *The Wisdom of Many. Essays on the Proverb*, Garland Publishing Inc., New York-London, 1981, p. 5 ; Alan DUNDES, *On the Structure of the Proverb*, *Ibid*, p. 49.

- (2) Jacques PINEAUX, Proverbes et dictons français, P.U.F. "Que sais-je ?", n° 706, 1956 (1973), pp 113, 116, 118.
- (3) A.E. MEEUSSEN, Essai de grammaire rundi, Tervuren, 1959, p 20 ; A.J. GREIMAS, Du Sens, Seuil, Paris, 1970, p 309.
- (4) J. PINEAUX, op. cit., p 114, présente cette formule comme étant une expression proverbiale. Alors pourquoi pas "C'est un apollon, c'est une vénus" ?
- (5) A noter que les énoncés sentencieux se présentent souvent sous une forme elliptique : "A bon vin, point d'enseigne" ; "Chien de roi, roi des chiens". L'absence du verbe ne nuit nullement à la cohésion de l'ensemble, mais au contraire, favorise l'alacrité du style.
- (6) J. PINEAUX, op. cit., p 116.
- (7) Que certains proverbes soient parfois malaisés à interpréter, nul n'en doute, et même dans les meilleurs ouvrages, il n'est pas rare de trouver des énoncés mal décodés. La raison en est qu'on oublie trop souvent un principe fondamental : un proverbe vaut par sa pointe, non par ses détails. C'est parce qu'il s'est arrêté au mot "enfant", que J. PINEAUX (op. cit. p 93) n'a pas saisi l'essentiel du Proverbe "Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez". Selon lui, il s'agit de "l'éducation des enfants". En réalité, indépendamment du contexte le sens généralement admis est le suivant : mieux vaut tolérer un mal passager que de l'augmenter par un remède excessif. L'enfant morveux est la substitution imagée de l'individu au défaut trop visible. Dans le même opuscule, l'auteur nous dit que "Dépends le pendard, il te pendra, Oigne le vilain, il te poindra" est un Proverbe qui exprime "lâcheté et bassesse" (ibid., p 119). Probablement à cause des mots évocateurs 'pendard' et 'vilain', qui en réalité sont des détails. Le défaut visé par la formule en son entier, c'est l'ingratitude et elle seule : l'ingrat rend le mal pour le bien.

- (8) A.J. GREIMAS, op. cit., p 313.
- (9) P. GUIRAUD, Les locutions françaises, P.U.F., "Que sais-je ?" n° 903, 1961 (1967), p 35.
- (10) Voir par exemple : Dictionnaire de Proverbes et dictons, Les usuels du Robert, Paris, 1980 ; A.J. GREIMAS, "Idiotismes, proverbes et dictons", Cahiers de Lexicologie, T. II, 1960 ; L. MORIN, Essais de Folklore local. Proverbes et Dictons, recueillis dans le département de l'Aude, Troyes, 1932 ; J. PINEAUX, Proverbes et Dictons français, P.U.F., "Que sais-je ?" n° 706, 1956 (1973).
- (11) Voir F. RODEGEM, Une forme d'humour contestataire au Burundi, les wellérismes, Cahiers d'Etudes africaines, XIV-3, 55, Paris, 1975.
- (12) Dans les langues africaines, tout comme d'ailleurs dans le langage populaire occidental, les termes abstraits 'causalité', 'hérédité', 'équité', 'mé-salliance' et combien d'autres, font défaut. Mais si le mot est inemployé, la notion, elle, n'est pas inconnue, puisqu'on l'exprime par des expressions imagées, moins savantes mais plus parlantes. Ex. "Le lièvre et l'éléphant ne sont pas compagnons de voyage" (incompatibilité des relations entre classes sociales) ; "Il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul" (précarité de la beauté, de la féminité, de la jeunesse).
- (13) Le procédé qui consiste à traduire un Proverbe étranger par un Proverbe français est à écarter. En effet, remplacer un message codé dans une langue par un autre message codé dans une autre langue, déplace le problème sans le résoudre.
- (14) Pour découvrir ces notions, certains auteurs de recueils s'attendent à voir figurer directement et en clair dans les Proverbes les mots qui leur faciliteraient la tâche. L'un, à propos des relations entre mari et femme, prétend que "très peu de proverbes en parlent explicitement" ; il les dit "trop ambiguës pour être citées comme modèles. Inutile donc, ajoute-t-il, d'essayer de faire une

étude sur ce thème à partir des seuls mots 'mari' et 'femme' " (J. CAUVIN, Comprendre le Proverbe, Les classiques africains, n° 884, 1981, pp 10 et 58).

De même, une autre s'étonne que "la grossesse, l'accouchement, l'allaitement ne soient pas évoqués" dans les Proverbes, qui nous dit-on, sont "sexistes" ; ils expriment le pouvoir des hommes et ne véhiculent que leurs conceptions (Florence MONTREYNAUD, dans Dictionnaire des Proverbes et dictons, Robert, 1980, p 307).

Vouloir "comprendre le Proverbe" en restant au niveau de l'image métaphorique, c'est méconnaître la nature même du Proverbe. La métaphore, redisons-le, est substitution asexuée. L'énoncé, "La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a" n'est pas réservé au beau sexe, pas plus d'ailleurs que le Proverbe africain "Seule la femme qui a passé la nuit dans les douleurs peut parler d'un accouchement".

La métaphore n'est rien d'autre que la rencontre dans l'esprit de deux images vives dont la jonction multiplie les forces expressives.

(15) Florence MONTREYNAUD, op. cit., p 300.

(16) Voir The Wisdom of Many, op. cit., p 275.

(17) Cité par Matti KUUSI, Fatalistic Traits in Finnish Proverbs, dans The Wisdom of Many, op. cit., p 280.

(18) Le taux de variation d'un élément dans un type d'énoncé s'appelle "Gradient". Ce terme est emprunté à la biologie.

F. RODEGEM

10 août 1983

LES LANGUES

KUBA ET MONGO

PRELIMINAIRES

L'origine des Bakuba - peuple zairois bien connu pour son organisation politique et son art éminent - a fait l'objet de multiples recherches. Après Torday et Joyee qui plaçaient cette origine dans l'actuelle République Centrafricaine, des enquêtes plus approfondies ont réduit la distance, tout en maintenant l'immigration venue d'au-delà du Sankuru. Déjà Achten était très positif (1929, p.200 : "La Traversée du Sankuru").

Entre les auteurs qui admettent l'invasion à partir du nord la controverse tourne autour de la question: s'agit-il de la totalité ou seulement d'une partie de la population, comme cela est admis généralement pour la tribu Bangongó et plusieurs groupes riverains du Sankuru ? Cette matière se trouve clairement résumée dans Vansina (1963 et 1978). A la page 114 (Vansina 1963) l'auteur formule l'hypothèse que, à côté de certains groupes vivant près du Sankuru qu'ils ont traversé dans leur migration, le clan royal de la tribu Bushóóng, Matóón, viendrait des Ndéngesé.

Parmi les arguments on peut citer:

-Le premier des principaux insignes du roi est "le kaolin dont il est oint pendant les cérémonies d' intronisation...(et qui) provient d'un endroit situé en dehors du pays, où les deux premiers rois ont été oints (Vansina 1964,p.108 et 1963,p.115). Dans sa magnifique synthèse "The Children of Woot"(1978,p.41) il ajoute: "le kaolin était remis aux messagers venus à Ndong Ishey, résidence de l'itoci!". A la page 40 on lit: "Chaque roi se rendait auprès du Lakoin (dignitaire Yajima) pour apprendre quelle serait la durée de son règne". Le Frère Cornet (1982,p.22) ajoute: " Encore actuellement, le kaolin qui sert à l' intronisation du nyim provient du pays des Ndengsh" (Ndengsé)

-Dans une correspondance (10-4-1957) Vansina écrit (je traduis): "Les Bangongo parlent dans leur histoire d'un lieu Bolongo Itoko, tout comme les Ndengsé. Il s'agit clairement du même endroit (cf. aussi Vansina 1978,p.41). En outre, deux groupes Shoowa racontent être venus de Bolongo Mpo, tout comme plusieurs tribus Mongo de la région du Lac Léopold II. Ces groupes sont donc Mongo". Et sa lettre du 15-10-1970 résume d'une manière explicite: "Le clan royal Matoon vient du Nord du Sankuru et est plus ou moins apparenté aux Ndengese. Ceci est concédé très à contre-coeur par les Kuba".

-Rappelons encore l'opinion du P. Denolf (1942,p.108) - je traduis: "...les Bakongo ou Bangongo venus de la forêt équatoriale...(dont certains) groupes passèrent le Sankuru et fondèrent le royaume des soi-disant Bakuba et des Bangongo. Eux-mêmes ne s'appellent jamais Bakuba...Ces envahisseurs...ont transformé toute la population des Bakuba en ce qu'elle est maintenant. Ils imposèrent même plus ou moins leur langue." Et plus loin (p.110): "Les Bakuba sont devenus Bakongo, non les Bakongo du Bas-Congo, mais Bakongo des Mongo-Nkundo" (Le nom Bakongo peut prêter à confusion dans ces parages. Il y existe une tribu de ce nom vivant des deux côtés de la Loange, selon Torday (p.10-11) et Johnston (qui écrit Tukongo -p.450) et qui ne fait

pas partie de la "nation Bushongo". Vansina (1954) les appelle Bawongo (p.50). Par ailleurs (1954,p.3) il donne Bakongo comme synonyme de la tribu Bangongo qui est la section orientale du royaume Kuba.

-Enfin, le Père Goemaere (1942,p.14) cite Bokongo comme désignant un Bokuba, individu des Bakuba et lokokongo pour leur langue (P.77). Ceci est confirmé par Vansina (1978,42) : "Tous les Kuba sont appelés Bakongo par leurs voisins septentrionaux. " Ce qui se retrouve dans l'un des noms de gloire du roi.

Laissant de côté les données fournies par les traditions, les institutions, etc..., que pourrait-on obtenir de la langue comme argument dans cette controverse ? C'est le sujet de la présente étude.

+ + +

La documentation disponible me paraît suffisante pour permettre une première approche valable: D'une part les grammaires et dictionnaires du lomongo et des descriptions élémentaires d'un grand nombre de dialectes, d'autre part l' "Esquisse de Grammaire Bushong" (avec un vocabulaire) de J. Vansina, qui tout en étant moins volumineuse donne un aperçu global fidèle, au point d'être une base sûre pour notre but. Outre ces deux exposés j'ai consulté les ouvrages antérieurs qui traitent des Bakuba et de leur langue. Malgré les imperfections, surtout dans le domaine de la phonologie, ils contiennent des informations précieuses. Afin de circonscrire avec plus de précision et de sûreté la parenté entre les parlers Môngo et Kuba, quelques langues voisines ont été incluses, notamment celles du Kwilu-Kwango qui présentent une affinité indiscutable avec la langue des Bambala-Bakuba, spécialement au niveau phonologique.

Pour la présente recherche des ouvrages ont pu être consultés qui se trouvent détaillés en fin de l'article. Outre ces publications j'ai utilisé les listes de phrases pour la dialectologie et conservées aux Archives du Centre Aequatoria à Bamanya.

La source principale pour la langue Kuba est l' "Esquisse" de Vansina (1959). Les autres documents n'ont été utilisés qu'à titre comparatif. Une autre difficulté pour le présent travail est que ces auteurs ajoutent une voyelle là où Vansina ne l'a pas.

A l'autre volet de la comparaison se trouve un obstacle pareil. Aucun des auteurs examinés ne marque la tonalité. Malgré cela, les vocables qui me semblent valables ont été admis. Enfin comme presque tous sont à voie unique il est naturel que des mots utilisables aient échappé.

A cause des possibilités limitées des moyens techniques la transcription des mots kuba pris dans Vansina a été remaniée: ny pour la nasale palatale (gn du français "signe"), ng pour la nasale vélaire (comme l'anglais "song") ou, en première position, la nasale vélaire suivie de g, sh pour la fricative alvéolaire (comme en français : "cher").

+ + +

ABREVIATIONS

D. = dialecte
E. = Est
M. = M'ongo
N. = Nord
Nd. = Ndengessé

Nk. = Nkundo
N-O. = Nord-Ouest
O. = Ouest
S.O. = Sud-Ouest

+ + +

COMPARAISON

La comparaison se borne aux substantifs et aux verbes, avec un apport minime d'autres mots. Les numéraux sont examinés à part. Substitutifs et pronominaux ont été exclus soit parce qu'ils présentent peu de matière à comparaison soit que la documentation me semble insuffisante.

De toute façon la grammaire n'a pas été prise en considération. La présente étude se limite aux lexèmes. Les verbes se reconnaissent au préfixe a ou, pour les radicaux à initiale vocalique, w ou y. En M ils sont précédés d'un trait. Pour faciliter le recours aux sources, les mots sont classés alphabétiquement à partir du français. Suivent les vocables kuba, puis MÓngó, ces derniers surtout dans la forme Bokote ou Nkundo (N-O), accessoirement dans une variante prise dans un autre dialecte. Les explications sont renvoyées en note.

Les exemples sont groupés comme suit:

- (1) Mots qui peuvent être rattachés à une racine proto-bantoue, et qui sont répandus sur une aire très vaste.
- (2) Mots rattachables au proto-bantou et connus du parler Kuba et des langues voisines, tant MÓngó que celles du Kwilu.
- (3) Mots rattachables au proto-bantou et connus dans le groupe MÓngó mais non attestés dans les langues du Kwilu.
- (4) Mots non rattachables au proto-bantou mais attestés dans les parlers du Kwilu, et en lomÓngó.
- (5) Les vocables connus dans le kuba et dans le MÓngó mais non attestés dans les langues voisines du S-O ni en proto-bantou.

+ + +

1. MOTS TRES REPANDUS

abeilles	ncwéy	njwé ¹
aller	yɛɛn	-kɛnd
animal	nyam	nyama
arbre	ntéy	boté ²
banane	ikwóon	linkondo
boire	anyó	-nwá ³
bois	kóny	lokónyí ⁴
bouche	muny	bonywa ⁵
chef	kúm	nkúmú

corde	nshiing	bosinga ⁶
dent	dīin	līno
eau	māash	bāsi ⁷
éléphant	ncok	njoku
enfant	mwaan	bōna/bāna
entendre	wōok	-ōk
faim	ncal	njala
femelle	ngādy	wāli ⁸
grand	-nēn	-nēns
hameçon	ilōp	ilōfa
hippopotame	ngub	nkufō
honte	bushōny	nsōnyi
jambe	lakol	lokolo
joue	itām	itāma
léopard	kwey	nkoi
maléfice	bulok	-lok
manger	dyā	l(y)ā ⁹
mauvais	-bey	-bé
mettre	acik	-tsik
mort	iwā	iwā
nom	dīin	līna
oeil	dīish	līso
ongle	yāal	lokāla ¹⁰
oreille	itō	litōi
personne	moot	bonto
pintade	kāang	lokānga ¹¹
pirogue	bwāat	wāto
poisson	shwéy	nsé
poule	kōk	nkōkō ¹²
rivière	ncāl	njālē ¹³
sein	ibyeel	li(b)ēls
singe	kém	nkéma
tête	ncwéy	botswē ¹⁴
vomir	alō	lwā ¹⁵

Notes

1. Le synonyme efōngo est usité en Nk.
2. Ce mot désigne aussi : médicament ou magie. Avec le préfixe i- il est connu dans l'art oral avec le sens de : arbre.
3. Propre aux Lokalō et aux Ndengsē.

4. Proprement : bûche.
5. Variété répandue à côté de bonwa et bomwa.
6. Selon les D. le sens est général ou spécifique pour la corde d'un arc. Cf. aussi le verbe -sing et ses dérivés.
7. D. aussi baási.
8. Et variantes wáji, wáí.
9. Ou -lé.
10. Variété moins connue que lokóla.
11. Autre mot très répandu : lokókú.
12. A l'Ouest on dit plus : nsósó.
13. La jeune migration préfère ntando.
14. Ou botsé, botsá, boté.
15. Ou : -jwá, -jwé.

2. MOTS ATTESTES AU S-O

A. Dans plusieurs langues

aigle	pwóong	mpóngó
annoncer	abék	-bék
balayer	wóom	-ómb
blessure	mpót	mpóta
chanter	yěem'l	-émb
coeur	ntém	botéma ¹
combat	bit	litá ²
connaître	ayéep	-éb
créer	ǎang	-áng
creuser	acím	-tsím
cuisiner	aláam	-lámb
cuisse	ibəl	sfəlo
distribuer	akap'f	-kaf
écureuil	ishyéén	eséndé
envoyer	atóm	-tóm
escargot	kól	likóló
éteindre	anyím	-lím
fermer	adipy	-lif
feu	tey	teyá ³
forger	atúl	-túl
fouler	anyast	-nyat ⁴
glu	bulyeem	bolembo

hache	ikyēng	ikēngē ⁷
langue	inēm	lōlēn(μ) ⁶
larme	yōsh'dy	līsoli ⁸
liane	lakody	lōkojī ⁸
long	tādy	botālē ⁹
lumière	mwāany	wāné ⁹
lune	ngwōon	ngōndo ¹⁰
marteau	ncoon	njondo ¹¹
nez	myōol	jōlo/bōōlo ¹²
nuit	butú	bocwō ¹²
oeufs	makel	bekelē ¹³
ouvrir	adip'l	-lifol ¹³
perroquet	kosh	nkosq ¹⁴
planter	wōon	-ōn ¹⁴
pleurer	alel	-lel
pluie	mbúl	mbúla
poitrine	tól	ntólq ¹⁵
queue	ngél	wēla ¹⁵
rame	kēy	nkáí
rat	pó	mpó
renier	atón	-tón
rève	iló	ilótó ¹⁶
rêver	alót	-lót
ruisseau	nkēdy	bokeli ¹⁷
sang	makel	bakilá ¹⁷
serpent	ncwá	njwá
sourcil	kíiky	lokíki
ténèbre	mwīm'l	wīlima
tresser	atōong	-tōnga

Notes

1. Signifie plutôt l'intérieur du corps.
2. Connu des parles centraux.
3. Autres formes: teyá, tsia, tsă, twě, tswě, tě.
4. Autre forme: -mat.
5. Spécifique pour une petite hache.
6. Remarquez l'alternance s/e, rare dans le groupe mōngo.
7. Remplacé par la variété longue lofisoŋi au N et à l' O.
8. Ceci indique plutôt la liane utilisée; sinon on emploie le préfixe bo.

9. Aussi : wăne, yăne. Désigne la lumière solaire.
 10. Domine au centre; ailleurs: nsóngé.
 11. Désigne proprement l'enclume, utilisé aussi comme marteau.
 12. Au sud on dit: bot(s)íó, botuó, botsú.
 13. Les radicaux -dipy et -lif.
 14. Ou -kón.
 15. Synonyme de bongongo.
 16. En M. iló signifie sommeil.
 17. Employé par les Ntomba occidentaux, les Bakutu, les Lokaló, les Bongandó.

B. Une seule langue voisine attestée.

amer	bulol'l	bololo ₁
barbe	ndɛl	lɔlɛlu ₁
convenir	yɛɛl'm	-ɛlam
cou	kíing	nkíngó ₂
délier	atúng'l	-túngol
disparaître	adím	-ím
faire	akel	-kel
gauche	ikósh	enkóso ₃
graisse	mút	baúta
grossesse	dyéemy	jémi
hanche	ikwoon	lokondó
lourd	budit'l	bolito
mendier	alwóom	-lóm ₄
mûrir	yɛɛl	-ɛl ₄
noircir	apicy	pií ₅
père (ton)	ishó	isó ₆
plier	amúny	-ún ₆
porter	atɔl	-tɔl ₇
puiser	aték	-ték ₈
saleté	mbiin	mbindo
tortue	iyúl	úlu ₉

Notes

1. A côté de lolé des groupes jeunes.
 2. Vansina donne kíing comme le nom ancien. L'équivalent du nom moderne ikó'l m'est inconnu dans le domaine môngo.

3. Le mot M. est tonalement variable: ôso ou oso.
La première variété est explicable dans la tonologie; ce qui ne l'est pas pour le rapport avec le vocable kuba au ton haut.
4. Signifie proprement: devenir blanc ou clair.
5. Idéophone.
6. On peut penser aussi à -bun rompre.
7. Forme usitée au centre au lieu de -tomb.
8. Au N et à l'O on dit -tók.
9. Il s'agit de la petite tortue terrestre: Kinixys.

3. MOTS ATTESTES POUR LE PROTO-BANTOU, MAIS PAS POUR LES PARLERS DU S-O.

affaire	ikaam	likambo ¹
apprendre	yěek	-ék
arrêter (s')	yěemy	-émal
bouclier	ngup	nguwa
cercle	idíing'l	-língol ²
chèvre	mbódy	mbóli ³
compter	abal	-bal ⁴
consentir	yim'sh	-imej
cour	ibáancy	loánjá
enfler	wūul	-úl
finir	ashíl	-síl
instruire	alak	-lak
mot(s)	dwěy/móoy	jói/baói
pigeon	imbyeengy	embengá
plonger	yīin	-ín
prendre	yīm'l	-ímol
racine	mwidy	wili
répondre	akal'l	-ka(1)ol ⁵
vampire	nném	ndém (7pl) ⁶
village	ngaan	nganda

Notes

1. Si dyáambu des Bambala se rapporte au proto-bantou, ce lexème serait à placer dans la liste 4 B.
2. Les verbes -líng et son augmentatif -língol signifient : enrrouler, encercler, et peuvent donc

bien être mis en rapport avec le substantif idíing¹.

3. Mot des Ikóngó et des Bongandó.
4. Ce radical et sa variété nasalisée -band s'emploient aussi pour "lire". Pour ces deux variétés, cf. G. HULSTAERT, Grammaire du lomóngo, I, p. 91.
5. Pareillement kal - nkaló réponse.
6. Il s'agit de la grande espèce Eidolon.
7. Le mot móngo se réfère au campement temporaire en forêt. En mbala: village principal.

4. ABSENCE EN PROTO-BANTOU, PRESENCE AU S-O

A. Dans plusieurs parlers

aval	ngɛl	ngɛlɛ
avalier	amin	-min ¹
cent	kám	nkámá
chemin	mbók	mbóká
choisir	ashól	-sól ²
crocodile	kwóon	nkondé ³
devant	bosh	bosó
feuille	kásh	lokásá
filtrer	alék	-lék
froid	pyó	mpíó/mpyó
habiller	aláat	-lót ⁴
hériter	akit	-kit ⁵
homonyme	ndwey	ndoí ⁵
jeune	ilyɛng	ilɛngé ⁶
piège	ilóong	ilónɡa
port	mbóong	i(b)óngo
sanglier	shoom	nsombo
tirer	anan	-naɲ
taire	ám	-ám ⁷
ventre	ikuun	likundú ⁸
vin	mâan/áa	baaná ⁹

Notes

1. Mot des Mbole, Emoma-Mpongo, Boólí, et des dialectes méridionaux (exc. Ndɛngɛ́). Ailleurs on dit:

- mɛl, sauf là où l'on emploie -nwá (cf. Liste I) .
2. D. pour choisir; plus répandu avec le sens spécial de sonder.
 3. Il s'agit du petit C. cataphracticus.
 4. Le sens plus général est arriver ou devenir.
 5. Cf. jói (liste 3)
 6. Le mot M désigne la personne. La qualité abstraite emploie le préfixe bo-.
 7. La forme M signifie proprement: presser.
 8. Likundú désigne en premier lieu estomac.
 9. Remarquez la tonalité contraire au lomóngo, et la double forme du kuba māan/maan. Les dialectes du N-O emploient de préférence balako.

B. Mots renseignés d'une seule langue

antilope	mból'k	mbólókó ¹
capitale	nshɛɛng	bɔsɛngɛ ²
casser	aból	-ból
enlever	yím'l	-ímol
goût	píim	mpíimbó ³
grelot	ilep	elefó ⁴
file	ishaang	esanga ⁵
main	ikash	ikasa ⁵
odeur	shol	nsolo ⁶
palmier	ikady	ikalí ⁶
pot	pweky	mpoké ⁷
pustule	lapót	lofote ⁸
rasoir	lakyeng	lokengɔ ⁸
rassasier	abíim	mbíimbí ⁹
roseau	iléléɛng	loléléngɛ ¹⁰
scorpion	kot	nkotó ¹¹
trouver	ataan	-tán ¹²

Notes

1. L'espèce petite Philantomba.
2. Le mot M a un sens plus large, cf Dict.p.435.
3. Se dit surtout du parfum.
4. Le vocable M se dit d'une grande forêt entre deux villages.
5. Variété de likata pour les Bongandó, Ikóngó et certains Bosaka voisins de ces derniers.

6. Il s'agit de *Raphia laurentii*.
7. Remarquons l'alternance rare: o/o.
8. A côté de lotóú.
9. Le vocable M signifie: satiété. Je ne connais pas de verbe de la même racine.
10. Se dit de la haute graminée *Panicum maximum*.
11. Ce mot se réfère au scolopendre..
12. A remarquer la différence tonale.

5. MOTS NON RENSEIGNES DU PROTO-BANTOU ET DES LANGUES VOISINES

adhérer	abák	-bak ¹
allumer	atuum	-tumb
arbre couché	nkók	bókoka ²
arracher	akáak' ¹	-kákol ²
baigner	wók	-ók ³
beaucoup	bwíiky	búk ⁴
blanc	yěsm	smá ⁵
boue	ntók	éntók ⁶
bouillir	akacy	-kats ⁷
cadavre	midyú	bojwó ⁸
cendre	butók	botók ⁹
chair	nyu	bunyu ¹⁰
chose	ikét	bokéto ¹¹
ciel	dik	liko ¹¹
colline	nkwooncy	bokonji
corne	ishyéky	liséké
coucher	abét'm	-bétam ¹²
couteau	ikúl	lokulá ¹²
dette	mbát	mátá
diminuer	akook' ¹	-kókol
disputer (se)	aséy	-sé ¹³
dos	mbísh	mbúsa ¹³
endroit	idi/madi	wíli
étagère	budík	bolíko
fesse	ishók	lisók ¹⁵
filet	bót	botái ¹⁵
hibou	ishúk' ¹	esukúlu ¹⁶
hutte	ituum	ntumbo ¹⁶
igname sp.	ikúp	ekúfe
imiter	wók' ¹	-ókol

intelligence	bwaany	wányá
jeter	abók	-bók
jour	shú	loswó, 19 ^{fu} 18
maison	mbul	lobulú
maison	ncúum	botúmbá 20
marais	yáam	jámbá 21
morceau	itény	etényi
oiseau	pul	mpulú
palme	dyáang	jánga
papillon	ibwóom'dy	lombómbóli 22
petit-enfant	nkaan	bonkána 23
pierre	mbok	li(b)oko 24
plein	tó	tó
poil	mwoosh	wosá
pou	shidy	losiji
prendre	áat	-bát 25
prends !	mmá	má 26
produire	ató	-tó 27
profondeur	ngiin	nginá 28
ramper	alaam	-lamb
saison	kyeek	ekeké 29
salive	washóny	losónyi
sécher	wóom	-óm
soif	pósh	mpósá 30
soufflet	kuuk	nkuka 31
souffrance	bwáal	wáale 32
soupir	nkim	nkimo 33
source	lőosh	lőse 34
termitière	itúk	etúká 35
toit	shaam	nsambá
tonner	akung'l	-kungol 36
tourner	acim'dy	-tsimb 37
tout	-kim	-kumá 37
tranchant	pyá	mpyá 38
tuer	adyaak	-lyak 39
ver	nshóp	bosófi 39
village	bol	bolá 40

Notes

1. Ceci est forme active: fixer.
2. Plutôt: décrocher.

3. Le mot M demande le complément bási eau. Il se traduit par d'autres vocables français lorsqu'il est suivi d'autres substantifs.
4. Autres variétés M : boúké, wúké, boíké, wíké.
5. Le terme M se dit d'une personne à peau claire, albino ou européen.
6. Proprement : boubier, fange.
7. Le mot est actif. Il signifie exactement: mettre à cuire ou bouillir sur le feu. Cf aussi le réversif -katol.
8. Signifiant proprement : un cadavre enterré et en décomposition. Cf Dict. 145.
9. A côté de bosunyi.
10. La forme Nd. ekété est mieux appropriée ici.
11. Le mot M indique le haut en général.
12. A observer la différence tonale. D'où: parenté réelle ?
13. Variété mbísa. Le sens précis est : ce qui se trouve derrière ou qui vient après. Pour "dos" M emploie le terme propre bókongo.
14. Le terme M, au pluriel, désigne la partie du corps sur laquelle on s'assied. Trivial il est mieux remplacé par bakélé.
15. Le mot bojánga s'emploie beaucoup en Nk.
16. En M on vise une hutte magique.
17. Dans le double sens: jeter au rebut et toucher en tirant ou jetant.
18. Deux formes localisées, la première en Nk, la seconde pour Nd.
19. Le sens de ce mot varie localement: maison en général ou maison/ chambre à coucher.
20. D se trouve avec le préfixe i. N'est pas connu partout.
21. Se dit plutôt dans l'art oral.
22. Autres variétés: loómbóli, lombókókóli.
23. La parenté est incertaine à cause de la différence dans la tonalité.
24. Idéophone.
25. S'étend aussi à la possession en général.
26. Verbe défectif pour inviter à prendre ou à accepter.
27. Cette forme phonétique ne se trouve que dans cer-

- tains dialectes. La majorité la remplace par -tswé. Ces verbes se disent uniquement pour les fruits et les chenilles.
28. Variété employée ça et là au lieu de ngimá. Le sens est : intérieur, centre.
 29. En M le sens est: temps. Saison se rend par eleko.
 30. Le sens est plus général: désir.
 31. Soufflet de forge.
 32. Le mot M signifie: ulcère.
 33. Le sens en M est cri de peur, angoisse.
 34. Le mot connu de certains dialectes seulement (centre, E,S) signifie cours d'eau, surtout petit, où l'on puise de l'eau. Comparez ailleurs: lōsi, lōi.
 35. Petite termitière noire.
 36. Verbe intransitif, signifiant : tourner en rond.
 37. Variété D.; aussi: -kumá et -umá.
 38. Ce verbe appartient aux D. centraux et méridionaux..Ailleurs : -bom.
 39. Le mot désigne le lombric.
 40. Le mot M désigne le village ou clan auquel on appartient. Cf aussi la liste 3.

6. CAS DOUTEUX

Les mots suivants n'ont pas été admis dans les listes qui précèdent à cause de certains doutes. Le numéro entre parenthèses renvoie à la liste dont ils remplissent les conditions de parenté.

abstenir (s') (2)	akin	-kin/-kil ¹
danser (2)	amín	-kín/-bín ²
limer (5)	ashi	-si ³
mangouste (5)	kal	likáala ⁴
membre (5)	ilyeem	elembo ⁵
petit (4A)	kyésk	bókéské ⁶
rendez-vous(3)	ilak	elaka ⁷

Notes

1. Le mot M propre pour l'abstention est -kil. L' autre verbe exprime le mécontentement en général.

2. Selon les D on entend l'un ou l'autre.
3. Le verbe M signifie aussi râper en frottant, comme pour produire le fard rouge. Est-ce que sho de l'Idjimbing est apparenté ?
4. Le doute vient de la différence dans le ton.
5. Le mot M se réfère aux membres du corps. Pour le Kuba le sens précis est inconnu.
6. Ce terme est connu au C et au S, aussi dans la forme simple boké et dans la variété ikiki. Les variétés des parlers du Kwilu sont-elles apparentées ici ?
7. Les formes du Kwilu lasi et laji se rattachent-elles à la même racine ?

7. NUMERAUX

Les numéraux donnent peu d'éléments pour notre problème. La grande majorité sont presque en tout semblables dans les langues comparées. Les seuls points à retenir sont les vocables "deux" et , accessoirement celui pour "un". Pour le premier on peut comparer Kuba pé avec Nk fé, Nd pé et (selon Torday) Bakongo pe; tandis que ce même auteur donne pour les Bangongo: phindi comparable à M D -fendé. Tandis que les parlers du Kwilu ont une variété de -di. Pour le second, la dualité Kuba mo/mo se retrouve en M : mó, motsi, moí, les voisins du Kwilu attestent soit moshi seul, soit ja.

8. SYNTHESE

L'évaluation du nombre de vocables tirés de l'esquisse de Vansina (1959) et sur lesquels est basée la présente comparaison donne un total de 1600. De cette quantité j'ai trouvé 240 mots communs aux deux langues, soit 15 %. Une bonne moitié se retrouve en proto-bantou: 135 ou 8,43 %. Une plus grande moitié est présente également dans au moins une langue du groupe S-O ou Kwilu: 152. Reste comme nombre de mots communs exclusivement pour les Kuba et les Môngo: 88 soit 5,55 %.

Les numéraux ne donnent que 1 sur 10 mots pour la parenté exclusive. Les autres se trouvent pareil-

lement dans les autres parlers voisins, à part le mot pour dix exclusivement propre aux parlers Kuba.

CONCLUSIONS

Ces chiffres constituent-ils une preuve suffisante pour une influence du groupe Môngo dans la langue Kuba ? Je laisse la réponse aux spécialistes. D'ailleurs je crains que les documents présents sont insuffisants. Il manque trop de données de la part d'autres langues plus au moins voisines.

Quoi qu'il en soit, un argument supplémentaire pour les rapports entre les deux langues comparées peut se trouver dans le fait que le nom de la langue est rangé dans la classe 11 (préfixe lo), tout comme dans les dialectes môngo. Je le constate dans le titre de l'étude du P. Denolf (1932 b, p. 506): Lukuba...dialecte des Mpianga: lupianga et dans lumbila. Ce dernier nom a été communiqué comme étant celui de l'ancienne langue parlée par les Bakuba et éteinte vers le milieu du siècle précédent. Cependant Torday (1910, p.43 et 252), qui a reçu cette information, a noté une certaine quantité de vocables qui sont reproduits par Johnston (1919, p. 439-450) sous la dénomination : "Lumbila ancien Bushongo language". Le souvenir de ce nom ancien a été conservé jusqu'à nos jours. Le Frère Cornet l'a entendu adapté à la phonétique Kuba: lambil (1982, p.39)-la correspondant à lo en lômôngo. Il ajoute que c'est la langue secrète enseignée pendant le cours de l'initiation des jeunes garçons. Et il cite ntshuum au lieu de mbul pour "maison", mweep au lieu de shedy pour "huile".

Pour la présente recherche comparative la grammaire n'a pas été utilisée. Cependant un rapide coup d'oeil laisse l'impression qu'une éventuelle parenté pointe vers le S-O plutôt que vers le N. Et cela tant pour la phonologie que pour la morphologie. Ce qui n'exclut pas certains éléments qui se retrouvent dans le groupe môngo; par exemple la tonalité, qui apparaît semblable au système môngo. Malheureusement

on ne dispose pas d'études tonologiques pour les langues voisines du S-O.

Je pense que la comparaison sur la base de la grammaire serait très instructive. Mais pour cela il faudrait disposer de grammaires détaillées, surtout pour les parlers du Kwilu.

Les résultats de cette recherche sont forcément limités par le manque de lexiques plus riches et à double voie, tant pour le Kuba que surtout pour les langues voisines du Kwilu-Kwango. La tonologie devrait être notée fidèlement. Ces conditions valent aussi pour les dialectes M méridionaux, quoique dans une moindre mesure à cause de la documentation déjà abondante malgré son état rudimentaire.

+ + +

BIBLIOGRAPHIE

- ACHTEN L., 1929. Over de Geschiedenis der Bakuba,
dans: Congo I, 189-205
- CORNET J., 1982. Art Royal Kuba, Milano
- DENOLF P., 1932. a. De Oto-Legenden, dans: Congo, I,
206-214
b. Lukuba, dans: Congo I, 506-522 et
664-685
1942. Geschiedenis der Kasayi-Stammen,
dans: Aequatoria 5, 106-110
- DE ROP A., 1953. Vergelijkende klankleer van het
lomóngo (Thèse de licence, K.U.L. Ronéo)
1958. Eléments de phonétique historique
du lomóngo, Lovanium
- GOEMAERE A., 1942. Woordenlijst londengsé, Dumba
1984. Grammaire du londengsé, CEEBA III, 11
Bandundu (Editée par G. Hulstaert)
- GUSIMANA B., 1972. Dictionnaire Pende - Français,
CEEBA III, I, Bandundu
- HULSTAERT G. 1957. Dictionnaire Lomóngo - Français,
Tervuren
- JOHNSTON H.H., 1919. A Comparative Study of the
Bantu and Semi-Bantu languages, Oxford

- LECOMPTE J.M., 1956. Lexique Gimbala - Français - Kikongo, Egenhøven (røneo)
- LUMBWE M., 1977. Dictionnaire Mbala - Français, CEEBA III, 4, Bandundu
- MEEUSSEN A.E., 1980. Bantu Lexical Reconstructions, Tervuren
- MERTENS J., 1934-35. Les Badzing de la Kamtsha, Vol. II et III, Bruxelles
- NDOLO P., 1972. Vocabulaire Mbala, Tervuren
- TORDAY E. et JOYCE M.A., 1910. Notes Ethnographiques sur les Bakuba, Bruxelles
- VANSINA J., 1954. Les tribus Bakuba, London
1959. Esquisse de la Grammaire Bushong, Tervuren
1963. Geschiedenis van de Kuba, Tervuren
1964. Le Royaume Kuba, Tervuren
1978. The Children of Woot, Madison

+ + + + + 15-2-1985

G. HULSTAERT MSC
B.P. 276
MBANDAKA / Zaire

ETUDE SUR LA DEPERDITION SCOLAIRE EN MILIEU ZAIROIS :

Cas de Luishia

0. INTRODUCTION

0.1. BUT DE LA RECHERCHE

La déperdition des effectifs scolaires est un problème mondial qui, au cours de ces dernières années, a pris des proportions de plus en plus inquiétantes surtout dans les pays jeunes, où "les abandons au cours de la scolarité atteignent un taux tellement élevé que beaucoup d'élèves quittent l'école avant de terminer le cycle" (1). Ceci a pour conséquences directes : le taux élevé de chômage, la délinquance juvénile et l'exode rural.

Des efforts sont ainsi déployés dans presque tous les pays pour détecter les facteurs complexes et variés de la déperdition scolaire afin de rentabiliser leur incidence sur l'évolution quantitative de la population scolaire. En adhérant à cet effort international, notre souci est de contribuer à la prolongation du séjour de l'enfant Zaïrois à l'école.

Au Zaïre, le problème de la déperdition scolaire a déjà fait l'objet de recherche. Nous citons, à titre d'exemple, les travaux de Kilambo T. (2), Kangulungu B. (3), Lujinya T. (4) et Mbuyi B. (5). Réalisés pour la plupart en milieu urbain, ces études se caractérisent par leur orientation fortement déterminée par la spécialité des auteurs. Les pédagogues ont mis en évidence les facteurs en rapport avec les méthodes et procédés pédagogiques utilisés, alors que les sociologues ont examiné l'impact des facteurs sociologiques sur l'évolution quantitative de la population scolaire.

En ce qui concerne le présent travail, il se distingue des autres par l'usage combiné de trois techniques de recherche que le choix de la population à étudier. En effet, nous nous sommes intéressés au milieu rural dont l'évolution socio-économique, le mode de vie, les us et coutumes déterminaient la perte des effectifs scolaires.

L'intérêt pratique de ce travail est de faire prendre conscience à ceux qui s'occupent des écoles rurales des difficultés qui entravent l'évolution de leurs populations scolaires surtout à l'heure actuelle où les effectifs trop réduits rendent certaines classes "non viables".

0.2. CHOIX DU MILIEU

Comme on le constatera, cette recherche a été effectuée dans une localité où le taux de déperdition scolaire nous a paru très élevé. Le choix de Luishia comme cadre de recherche s'explique par le fait qu'il s'agit d'une localité dont nous possédons le plus de renseignements. En effet, l'un des chercheurs (Dibwe) y travailla pendant six ans comme professeur, tandis que l'autre (Tshibanda) y fut Directeur des Etudes. Ceci a facilité non seulement la connaissance du milieu, mais aussi l'accessibilité aux archives scolaires.

Luishia, notre cadre d'étude, est une localité de la zone de Kambove située à 87 km de Lubumbashi et à 45 km de Likasi au Shaba. Ce village est habité par les Balamba et les Bakaonde, en dehors du personnel travaillant au

Lycée. Cette localité est actuellement connue grâce au lycée Lubusha, construit avec les fonds donnés par Jules Cousin, à l'époque Administrateur-Directeur de l'Union Minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.). J. Cousin répondait ainsi au vœu "de préparer pour les Africains évolués des femmes à leur hauteur" (6).

A sa création en avril 1950 (7), l'Institut Sainte-Marguerite (Marguerite est le nom hérité de l'épouse de Jules Cousin), aujourd'hui Lycée Lubusha, ne comptait que l'école primaire. Plus tard, l'école secondaire fut ouverte avec la section ménagère d'abord, puis des sections familiales et des monitrices. Ces sections disparurent progressivement et furent remplacées par les sections pédagogique (option : pédagogie générale) et scientifique (option : Bio-chimie). Le Lycée Lubusha est doté d'un internat qui accueille les élèves tant du primaire que du secondaire. Le Lycée Lubusha est une école de desserte. Il héberge les élèves provenant surtout des centres urbains : Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kipushi, etc... .

0.3. METHODES EMPLOYEES

Pour rassembler les éléments explicatifs de ce taux élevé de déperdition scolaire, "déperdition" entendue comme "l'incidence conjuguée des abandons et redoublement sur le système scolaire" (8), nous avons procédé à une recherche sur les lieux en utilisant simultanément l'enquête par questionnaire oral, l'observation directe et la technique documentaire.

L'enquête a consisté à mener des entretiens en Swahili avec les parents des filles du village pour recueillir des renseignements d'ordre psychologique et sociologique. L'observation a permis de saisir les facteurs de déperdition liés au mode de vie rural, aux mutations diverses qui se sont opérées dans la localité, aux coutumes et croyances de la population étudiée. Enfin, l'exploitation des archives du Lycée et de la collectivité Katanga a complété et enrichi les données de ce travail que nous allons analyser dans les pages suivantes.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Avant de passer aux facteurs déterminant de la déperdition scolaire, examinons l'évolution des effectifs des filles autochtones de Luishia admises au Lycée Lubusha de 1970 à 1981. Les statistiques consignées dans le tableau suivant révèlent une forte déperdition de la population scolaire concernée par notre étude.

Tableau 1. EVOLUTION DES EFFECTIFS DES FILLES DE LUSHIA DE 1970 à 1981 (9)

CLASSES	ECOLE PRIMAIRE										ECOLE SECONDAIRE										T.G.
ANNEES	1è	2è	3è	4è	5è	6è	T.	100	200	3H	4H	5H	6H	TO							
1970-71	9	8	7	5	3	1	33	1	-	-	-	-	-	1	34						
1971-72	3	7	5	6	4	3	28	3	-	-	-	-	-	3	31						
1972-73	4	3	4	4	6	2	23	4	1	-	1	-	-	6	29						
1973-74	6	3	4	4	5	6	27	3	4	1	-	1	-	9	36						
1974-75	11	7	3	2	5	4	32	4	5	2	1	-	1	13	45						
1975-76	5	8	7	2	1	6	29	4	3	6	2	-	-	15	44						
1976-77	5	2	4	5	2	-	18	3	3	4	1	-	-	11	29						
1977-78	2	3	3	2	3	-	13	1	-	2	3	-	-	6	19						
1978-79	4	2	3	2	3	3	17	2	1	2	1	-	-	6	23						
1979-80	1	2	3	2	2	4	14	2	-	-	2	-	-	4	18						
1980-81	26	2	5	5	-	7	45	3	-	-	1	1	-	5	50						

La localité de Luishia abrite 459 habitants dont 76 hommes, 95 femmes, 104 garçons et 184 filles. Ces statistiques ont été fournies par l'Office d'Etat Civil de la Collectivité Katanga dans laquelle est intégrée la localité de Luishia. Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de réserve d'autant plus qu'on a affaire à des recenseurs le plus souvent inexpérimentés. Somme toute, des 184 filles que nous donne le tableau n° 1, il n'y a eu, au cours de l'année scolaire 1980-1981, que 50 élèves effectivement scolarisées au Lycée Lubusha. En ne tenant pas compte des filles à l'âge préscolaire, nous pouvons dire qu'environ une centaine d'enfants devaient chômer au village.

Pour comprendre ce tableau, il faut lire les effectifs dans les cases en suivant la diagonale. On constate, par exemple, que 9 filles ont été inscrites en 1ère année en 1970-1971 et que, six ans plus tard (1977-78), personne n'est arrivé en 2è C.O.. Là où l'évolution semble positive, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit soit de nouvelles inscriptions, soit de doublantes.

Il ressort donc de ce tableau que de 1970 à 1981, l'effectif total des filles autochtones de Luishia est passé de 34 à 50 unités. L'augmentation au terme de cette période de 11 ans est de 16 sujets. Elle représente un accroissement global de 47,05 %. Cette augmentation est surtout localisée à l'école primaire qui, en 1981, compte 90 % de la population autochtone scolarisée au Lycée Lubusha. Au cours de l'année scolaire 1980-1981, l'école primaire a enregistré une augmentation sensible de son effectif, cette situation est due à la politique qu'a adoptée le Lycée Lubusha d'offrir gratuitement aux filles autochtones, le déjeuner et le dîner. En outre, les fournitures scolaires et les uniformes leur ont été donnés à crédit. Ces faveurs ont été rendues possibles grâce aux dons octroyés à l'école par certains milieux philanthropiques étrangers.

Remarquons que l'école secondaire est la plus frappée par la déperdition scolaire. D'après l'évolution de sa population, elle connaît deux périodes : de 1970 à 1976, l'effectif passe d'une élève à 15 élèves ; la seconde :

de 1976 à 1981, il passe de 15 à 5 filles. La diminution est de 10 sujets, soit une régression globale de 66,67 % en moins de 6 ans.

Bref, les effectifs des élèves autochtones diminuent sensiblement après l'école primaire. Depuis 11 ans, il n'y a pas eu plus d'une fille en cinquième du secondaire.

L'année scolaire 1981-1982, il n'y aura aucune fille du village en sixième des humanités. Depuis sa création jusqu'à nos jours, c'est-à-dire de 1950 à 1981, soit 31 ans d'existence, le Lycée Lubusha n'a produit qu'une fille du village, diplômée six ans en 1975.

2. ANALYSE DES FAITS

L'examen des données recueillies auprès de la communauté villageoise de Luishia permet de classer les facteurs qui incitent les filles à abandonner les études en ordre sociologique, psychologique, pédagogique, économique et démographique.

2.1. FACTEURS SOCIOLOGIQUES

2.1.1. L'ÂGE DU MARIAGE

La plupart des filles de la localité étudiée quittent le Lycée aussitôt qu'elles atteignent l'âge de 15 ou 18 ans, car, les parents les marient pour assurer la progéniture et surtout avoir un gendre qui serait une source de profit. Aussi, les filles ne sont-elles conseillées ni encouragées à achever leurs études. Le tableau suivant présente les souhaits émis par les parents quant à l'âge où ils désirent marier leurs filles.

TABLEAU 2 : AGE SOUHAITE DU MARIAGE DES FILLES DE LUISHIA

:	:	:
:	AGE	NOMBRE DE PARENTS
:	:	:
:	:	:
:	15 ans	10
:	16 ans	7
:	17 ans	1
:	18 ans	10
:	19 ans	4
:	:	:
:	:	:
:	Total	32
:	:	:
:	:	:

Comme ce tableau le montre, 10 parents sur 32, soit 31 % de l'échantillon, souhaitent que leurs filles se marient à 15 ans. Pourtant, c'est à cet âge que les adolescentes sont encore au premier cycle de l'enseignement secondaire. Encouragées à se marier, ces jeunes filles désertent le Lycée sans achever le cycle complet des humanités. D'ailleurs, nous avons constaté qu'à Luishia, dès qu'une fille atteint la quinzaine, elle se construit, souvent avec l'accord des parents, une case dans laquelle elle devra cohabiter plus tard avec son conjoint. A Luishia, c'est la femme qui se prépare à recevoir son conjoint. Ce rite d'initiation prédispose les filles du village plus à la vie conjugale qu'aux études de longue durée. Ainsi, dans ce milieu, la vie conjugale semble avoir priorité sur l'éducation de la fille. C'est pourquoi, comme le montre le tableau n° 1, plus on avance vers les classes terminales, moins on y rencontre les filles du village. Remarquons par ailleurs une tendance révolutionnaire de 31 % des parents qui trouvent qu'il est bon de marier la fille à 18 ans. Et ceci est vrai dans un milieu où les enfants commencent tard leur scolarité et où ce milieu tant familial que social est défavorable. La conséquence est qu'effectivement, on voit les filles de Luishia désert le

Lycée à plus ou moins 18 ans même si elles ne sont qu'en quatrième des humanités.

2.1.2. LA SUPERSTITION

L'enquête a révélé que les croyances superstitieuses en vogue à Luishia sont un facteur important de la déperdition des effectifs scolaires. En effet, sur 45 parents interrogés, 43 ou 95 % du groupe ont exprimé une inquiétude quant à l'instruction très poussée de leurs filles, car, nous ont-ils dit, si les enfants se distinguent par les études, elles seront victimes de la convoitise des sorciers, de la haine et de la jalousie des autres membres de la communauté, ce qui peut même résulter dans leur mort. D'où, pour leur épargner cette mort, il faut, soit les envoyer étudier en ville, soit ne pas prolonger leur scolarisation au cas où elles resteraient au village. C'est cette seconde alternative qui est adoptée par la plupart des parents parce qu'ils manquent de moyens financiers pour scolariser les enfants dans les centres urbains. Le phénomène appelé "Londola" ou "Cercueil ambulante" (10) s'est déjà produit à trois reprises dans le village de Luishia au cours de l'année 1981. Ce phénomène est à l'origine de l'émigration non seulement des familles dont les membres (surtout les vieilles personnes) ont été accusés de sorcellerie mais aussi des gens qui, soit avaient peur d'être les prochaines victimes des sorciers, soit ne voulaient pas, à l'avenir, être accusés de sorcellerie. L'unique fille du village inscrite au Lycée en 5ème du secondaire (1980-1981) a quitté l'école, car, son père, accusé de sorcellerie, a été renvoyé du village.

2.2. FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

2.2.1. ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES DES PARENTS POUR LEURS ENFANTS

Il ne reste plus qu'à démontrer que les aspirations des parents influent largement sur l'orientation scolaire et professionnelle des enfants. Nous nous sommes ainsi intéressés à voir dans quelle mesure les aspirations

professionnelles que les parents ont pour leurs filles sont susceptibles de favoriser leur scolarisation. Nous leur avons demandé quel métier ils souhaitaient pour leurs filles. Leurs réponses se trouvent dans le tableau ci-après :

TABLEAU 3 : ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES DES PARENTS POUR LEURS FILLES

PROFESSIONS	PARENTS	
	Nbre	%
Ménagère	22	32,-
Infirmière	19	27,5
Monitrice (enseignante)	13	19,-
Couturière	7	10,1
Religieuse	6	8,6
Agent de Bureau (Administration)	1	1,4
Ingénieur	1	1,4
	—	—
Total	69	100,-
		(11)

Il ressort de ce tableau que 22 parents sur 69, soit 32 % de l'échantillon, estiment que le métier de ménagère convient le mieux aux filles de la localité. Ils souhaitent que leurs filles fondent un foyer pour s'occuper, en plus des travaux domestiques, de l'éducation des enfants. Ce rôle qui incombe à la jeune fille du village de Luishia est tellement important que les parents pensent que les études au Lycée retardent la fille dans l'accomplissement de cette mission traditionnelle.

Le métier d'infirmière est choisi par 27,5 % des parents. Le penchant pour cette profession semble ne pas s'expliquer par des raisons humanitaires ou économiques. Ce choix serait stimulé par le fait qu'en milieu rural, l'éventail des professions auxquelles aspirent les parents pour leurs filles est encore très limité. Les parents souhaitent souvent que les enfants exercent les métiers qu'ils voient pratiquer dans le milieu. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'enseignement et le métier de couturière sont choisis respectivement par 19 et 10,1 % des sujets. La vie religieuse pour les filles de Luishia est souhaitée par 8,6 % de l'échantillon. Cependant, lorsque nous examinons le mode de vie de la population de Luishia, il est loin de refléter une tendance quelconque à la vocation religieuse. Il nous semble que ce choix soit tout simplement l'expression du fait que les villageois de la localité envient l'aisance matérielle dans laquelle certaines communautés religieuses vivent et souhaitent dès lors que leurs filles accèdent à ce statut.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les aspirations professionnelles des parents pour leurs filles ne sont pas favorables pour une longue scolarisation. Les métiers les plus choisis sont ceux qui nécessitent une courte formation. Ainsi, au bout de quelques années, la fille peut déjà commencer sa vie au foyer. D'ailleurs, les professions d'agent de bureau et d'ingénieur choisies par 1,4 % des parents illustrent bien cette tendance vers une courte scolarisation. Il n'est pas rare de voir les parents interrompre les études de leurs filles au Lycée Lubusha pour les intégrer dans la vie traditionnelle. Certains parents ne scolarisent même pas leurs filles au Lycée par manque de sections d'études qui préparent aux métiers auxquels ils aspirent.

2.2.2. COMPLEXE D'INFERIORITE DES FILLES

Bien que le Lycée Lubusha soit en milieu rural, il est également ouvert aux filles des centres urbains qui, d'ailleurs, constituent la majorité de sa population. Les filles des villes imposent sur les filles du village leur mode de vie, leurs attitudes acculturées, leur avance

culturelle. De cette manière, les filles du village se sentent inférieures. Ce qui rend difficile l'intégration des filles de la localité à la vie du Lycée. Il se forme ainsi deux blocs : celui des filles des centres urbains et celui des filles du village. Ce climat psychologique rend désagréable le séjour au Lycée des filles de Luishia à tel point que celles qui sont traumatisées par le choc causé par la mentalité et les cultures désistent facilement et se replient au village.

2.2.3. ATTITUDE PASSIVE DES PARENTS

Parmi les raisons qui expliquent l'abandon des études par les filles de Luishia, il faut aussi souligner l'attitude passive et irresponsable de certains parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants. Nous avons constaté qu'il y a à Luishia des enfants qui évoluent dans un libertinage : les parents ne contrôlent ni leur travail à l'école ni leur conduite dans la communauté. Ce laisser-aller fait que ces enfants font d'abord l'école buissonnière et, ensuite, finissent par abandonner les études pour chômer au village.

2.2.4. PRATIQUES SEXUELLES AVANT LE MARIAGE

Nous avons constaté que beaucoup de filles de la localité se livrent aux pratiques sexuelles avant le mariage. Ce comportement est favorisé par les parents qui offrent une case aux filles. Le manque d'autorité et de responsabilité chez certains parents est tout aussi à la base de ces pratiques sexuelles précoces qui rendent instables les jeunes filles et bouleversent leur personnalité. En conséquence, elles se révoltent contre toute forme de commandement et de régime disciplinaire. Or l'école exige entre autre l'obéissance et le respect du règlement. Nous comprenons donc qu'une personnalité instable ne puisse s'intégrer dans cette institution organisée. C'est pourquoi, vers 15 ans, des filles du village inscrites au Lycée abandonnent les études, parfois avant la fin de l'année scolaire.

2.3. FACTEURS PEDAGOGIQUES

L'abandon des études par les filles de Luishia trouve aussi son origine dans les exigences pédagogiques du Lycée. Etant très rigoureuses, ces exigences (la discipline par exemple) ne nous semblent pas propices pour que les filles du village s'habituent au Lycée. Ainsi, l'organisation du Lycée est pour certaines filles du village un facteur essentiel d'inadaptation qui conduit en définitive à l'abandon pur et simple des études.

2.4. FACTEURS ECONOMIQUES

A l'époque de l'Union Minière du Haut-Katanga, Luishia fut un centre en plein essor étant donné que les activités de cette entreprise avaient permis à la localité de se développer considérablement sur le plan économique et social. En effet, le village était peuplé et comptait un grand nombre de salariés. En plus, il disposait d'un hôpital qui assurait les soins à la population. Luishia n'était pas seulement un centre minier mais aussi commercial. Ses habitants avaient donc un pouvoir d'achat élevé qui leur permettait de subvenir aux besoins fondamentaux et de payer les études des enfants. Mais, lorsque les mines de l'Union Minière furent fermées, les commerçants désertèrent les lieux, l'hôpital et l'école tombèrent en ruine. D'où le chômage qui entraîna la baisse sensible du pouvoir d'achat et qui, aujourd'hui encore, rend les parents incapables de payer les frais scolaires.

Dépassés par ces frais, certains parents gardent leurs filles au village parce que les envoyer au Lycée Lubusha apparaît comme un luxe qu'on ne peut que difficilement se permettre. Parfois, les filles inscrites au Lycée sont obligées de rentrer pour toujours au village lorsque les parents ne parviennent pas à payer les uniformes, les fournitures scolaires, le minerval, les fournitures supplémentaires (aiguilles, tissu, fils, ciseaux, ...).

Les activités agricoles des parents amènent également les filles à désertir le Lycée pendant une longue période à tel point que le retour devient impossible à cause du retard dans l'apprentissage. Nous avons constaté que pen-

dant la saison de pluie, certains villageois et leurs enfants quittent Luishia pour cultiver à Kyunga ou Lupoto, localités situées à proximité des cours d'eau et bénéficiant d'un sol fertile. Ils déportent ainsi les enfants du Lycée vers ces lieux éloignés de 9 km de Luishia. Le retour au village ne s'effectue qu'au mois d'avril. C'est pourquoi, il est rare, durant cette période, de rencontrer toutes les filles du village au Lycée. Même celles qui n'ont pas accompagné les parents aux champs ne fréquentent pas l'école, soit parce qu'elles s'acquittent des travaux domestiques, soit par paresse.

2.5. FACTEUR DEMOGRAPHIQUE

L'enquête menée sur l'effectif de la population des fillettes scolarisables au Lycée a démontré que Luishia ne dispose pas d'un nombre important de futures élèves. Nous avons dénombré 19 fillettes d'âge compris entre 5 et 6 ans admissibles en première année primaire. Les autres sont, soit en âge préscolaire, soit non scolarisées et traînent au village.

Cet effectif très faible ne nous paraît pas constituer une marge susceptible de résister à la déperdition. Cette situation tient au taux élevé de mortalité infantile constaté dans la localité. Cette mortalité est en partie provoquée par la dégradation des conditions socio-économiques des villageois depuis la fermeture des mines de l'Union Minière du Haut-Katanga.

2.6. RELATIONS ENTRE LE LYCEE ET LA COMMUNAUTE

Après avoir saisi les facteurs qui expliquent l'abandon des études par les filles du village inscrites au Lycée Lubusha, nous avons voulu étudier les relations qui existent entre le Lycée et les villageois et déterminer l'impact du Lycée sur l'épanouissement de la localité.

Interrogés à ce propos, les villageois ont exprimé un mécontentement dû au bilan négatif réalisé par le Lycée qui, depuis son existence, n'a formé qu'une seule fille du village. De ce fait, soutiennent-ils, le Lycée Lubusha ne contribue nullement au développement intellectuel de

la communauté villageoise. Ceci montre qu'il y a un manque de compréhension entre les villageois et l'école. L'école ne forme pas les filles du village parce qu'elles ne vont pas à l'école. Cette mésentente nous fait comprendre que les parents et leurs filles sont découragés par ce bilan et pensent que le Lycée n'a pas été créé pour la localité mais bien pour les filles des centres urbains. Ainsi, sur le plan social, il existe une distance entre le milieu villageois et le Lycée.

Pourtant, de bons rapports sont indispensables au meilleur accomplissement de l'oeuvre de l'éducation. Il s'avère donc utile que le Lycée Lubusha s'ouvre à la communauté villageoise de Luishia afin d'y jouer pleinement son rôle.

3. CONCLUSION

Ces facteurs, bien qu'à l'origine de la déperdition scolaire dans une localité spécifique de notre pays, nous semblent stimuler ce phénomène dans les autres zones rurales du Zaïre, car, entre Luishia et d'autres localités, il y a plusieurs points de similitude. Nous suggérons ci-dessous ce que l'on peut faire pour améliorer la situation qui prévaut au Lycée Lubusha et dans les écoles rurales où sévit le phénomène de la déperdition scolaire.

a) Informers la communauté

Pour lutter contre la déperdition des effectifs des filles de Luishia au Lycée Lubusha, nous estimons que le personnel du Lycée doit entreprendre une action d'éducation orientée vers la communauté villageoise. Cette tâche doit se faire avec beaucoup de tact et de patience.

Le personnel du Lycée doit engager des contacts préparés avec les villageois. L'objectif sera de souligner l'importance des études pour les filles modernes appelées à évoluer dans un monde en plein développement. Les responsabilités des parents à l'égard de leurs enfants doivent aussi figurer à l'ordre du jour. Par des exemples concrets il faut essayer d'élargir le champ des aspirations des parents pour leurs enfants en soulignant surtout le fait que Luishia doit devenir un jour un centre développé.

b) Combattre les superstitions

Le Lycée a aussi pour mission de libérer les villageois des croyances superstitieuses et de montrer que le travail est la seule source du bien-être et de l'indépendance. IL faut signaler ici un exemple intéressant réalisé par un membre du personnel du Lycée dont le but était de combattre l'esprit superstitieux chez les villageois de Luishia. Ces derniers soutiennent que si les récoltes sont médiocres à Luishia, c'est parce que les sorciers de la localité les détruisent ou les transplantent dans leurs champs par des maléfices. Pour prouver aux villageois la fausseté de cette vision, un champ expérimental de soja a été cultivé à proximité du village au cours de l'année scolaire 1980-1981. La production du soja, si minime soit-elle, a démontré au village qu'il est question d'utiliser des engrais pour fertiliser le sol et que la rentabilité du sol ne dépend pas du tout de l'humeur du sorcier. Il serait souhaitable que des exemples semblables soient multipliés.

c) Organiser un programme attrayant

Le Lycée doit définir une politique de scolarisation susceptible de plaire aux filles du village. Depuis l'année dernière (1979-1980), le Lycée a commencé à offrir gratuitement aux filles de Luishia le petit déjeuner et le dîner. Le résultat immédiat a été l'afflux des filles vers le Lycée. D'où, au cours de cette année scolaire (1980-1981), 50 élèves ont été inscrites au Lycée dont 45 au primaire et 5 au secondaire, effectif le plus élevé depuis 1970 comme le montre le tableau n° 1. Cette politique dont le schéma rejoint le modèle psychologique de l'apprentissage basé sur le conditionnement par récompense, ne nous semble pas efficace. En effet, lorsque la récompense sera supprimée, la fréquentation du Lycée s'éteindra progressivement et sûrement.

Nous pensons qu'une stratégie de scolarisation tendant à changer la mentalité du villageois de Luishia serait une politique solide mais dont les résultats ne sont pas immédiats. Ce changement doit consister à montrer aux villageois que certaines normes traditionnelles et certaines

croyances ne cadrent pas avec l'esprit de développement. Les études jouent un rôle capital dans le monde d'aujourd'hui. Les parents des filles doivent être associés à cet effort et informés régulièrement de l'évolution de leurs enfants au Lycée. Pour ce faire, ils doivent être intégrés dans le comité des parents d'élèves de l'école. Les visites entre le personnel du Lycée et les parents d'élèves seront un moyen de contacts francs et rassurants. Dans cette perspective, le Lycée Lubusha ou toute autre école implantée en milieu rural devient une école de la vie, qui s'ouvre à la communauté villageoise, connaît les problèmes de celle-ci et l'aide à les résoudre.

=====

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

- (1) Cfr TIERS MONDE, Problème de la planification de l'éducation, Paris, P.U.F., 1964.
- (2) KILAMBO T., La déperdition scolaire dans la ville de Lubumbashi, Travail de fin de cycle, I.S.E.S., Lubumbashi, 1976.
- (3) KANGULUNGU B., Les facteurs d'abandon scolaire en milieu urbain africain, Cas de la ville de Likasi. UNAZA, Lubumbashi, 1976.
- (4) MUJINYA T., Evolution et causes de la déperdition scolaire dans l'enseignement secondaire du Nord-Kivu (1966-1972), UNAZA, Kisangani, 1974.
- (5) MBUYI B., Analyse sociologique des facteurs de la déperdition scolaire : cas de la ville de Lubumbashi, UNAZA, Lubumbashi, 1981.
- (6) VAN STRAETEN B., Jules Cousin, Pionnier, Chef d'entreprise et homme de bien, Bruxelles, 1969, pp 24-25.
- (7) Archives du Lycée Lubusha, Luishia.

- (8) BAMWISHO M., La planification de l'éducation, Cours inédit, UNAZA, Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Education, Kisangani, 1973, p 10.
- (9) Archives du Lycée Lubusha, Palmarès du Primaire et du Secondaire, Luishia.
- (10) Il arrive des fois que les porteurs font promener le cercueil à travers le village de Luishia. Selon les autochtones, le mort "refuse" de se faire inhumer avant qu'il ait "désigné" aux membres de sa famille et de la communauté villageoise l'auteur de sa mort, c'est-à-dire celui qui l'a "mangé". Celui que le cercueil "frappera" à plusieurs reprises, c'est celui-là le sorcier, donc l'auteur de sa mort. Le coupable ainsi "désigné" et connu de tout le monde devra donner quelque chose (un vélo, un fusil, de l'argent, ...) en signe d'assentiment. Il accompagnera le mort jusqu'à sa dernière demeure. Parfois, c'est lui qui porte la croix. Au cimetière, avant l'inhumation, le sorcier devra donner les raisons pour lesquelles il a tué. Les membres de la famille du défunt exigeront de lui une amende avant de l'expulser définitivement du village et de l'amener au tribunal coutumier. Le plus souvent, cela se termine par une rixe entre les membres de la famille du défunt et ceux de la famille du "sorcier". Le fait que le cercueil "se promène" à travers le village à la recherche de l'auteur de la mort s'appelle "Londola" ou "Cercueil ambulant".
- (11) Nous avons arrondi, dans la colonne des %, les décimales (32 au lieu de 31,8 et 19 au lieu de 18,8) pour arriver à un total de 100 % au lieu de 99,6 %.

DIBWE DIA MWEMBU
 Assistant au CERDAC
 Faculté des Lettres
 Université de Lubumbashi

NKONGOLO MUKENDI
 Assistant au Département
 de l'Agrégation, Faculté
 des Lettres
 Université de Lubumbashi

Dr MEERNHOUT M.
 Professeur au Département
 de l'Agrégation,
 Faculté des Lettres
 Université de Lubumbashi

TSHIBANDA WA MWELA BUJITU
 Directeur des Etudes
 Lycée Lubusha
 Luishia

LA SECTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE FACE AUX EXAMENS D'ETAT*

Cas du Centre de Lubumbashi

INTRODUCTION

Au Zaïre, depuis quelques années, le problème des examens d'Etat préoccupe tout le monde : élèves, parents, chefs d'établissements, enseignants, responsables de l'enseignement à divers échelons, etc. La raison est, certes, le nombre d'échecs toujours croissant.

Les tentatives d'explication des échecs massifs aux examens d'Etat sont nombreuses (1) : les unes se fondent sur une base statistique tandis que les autres s'appuient sur des observations empiriques. Bien que multiples et variés, les différents facteurs évoqués dans les travaux antérieurs constituent l'ossature d'une véritable théorie de la baisse du rendement scolaire. Il s'agit plus particulièrement :

* En hommage à notre collègue feu BIAY KATENDA qui éveilla en nous l'intérêt pour la question d'examens d'Etat.

- de facteurs pédagogiques qui sont la structure des programmes, les réformes d'enseignement, le manque de motivation chez les enseignants, l'irresponsabilité des parents, les modalités de délibération, l'affectation tardive des enseignants, le surpeuplement des classes, les irrégularités dans les inscriptions, la mobilité des élèves et l'agrément des écoles ;
- de facteurs socio-économiques, soit l'infrastructure matérielle, l'équilibre familial, la composition familiale, l'habitat, la relation famille-école et l'environnement.

En dépit de ces facteurs qui sont déjà connus, la question reste encore ouverte. En effet, les facteurs mis en exergue jusqu'ici expliquent la baisse générale du rendement scolaire tout en laissant dans l'ombre des variables qui accentuent cette baisse dans telle ou telle section d'étude. Notre prétention n'est pas de dépasser les conclusions antérieures mais plutôt de les enrichir par de nouveaux éléments qui permettent de mieux comprendre l'évolution des performances des élèves dans une section d'étude donnée.

Lorsque l'on parcourt les résultats des examens d'Etat, pour le centre de Lubumbashi, on est vite frappé par les résultats obtenus en section commerciale et administrative. Il est un fait qu'au cours de ces dernières années, les résultats sont, dans l'ensemble, médiocres mais en commerciale s'est encore pire surtout du point de vue quantitatif. C'est ce qui ressort de l'examen des statistiques consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : L'évolution des résultats en commerciale par rapport à d'autres sections de 1973 à 1982 (+)

SECTIONS	% REUSSITES - ANNEES									
	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
Commerciale	60	60	63	69	33	23	28	48	24	23
Pédagogique	66	67	44	65	39	16	43	44	57	44
Littéraire	39	51	69	88	52	58	84	72	79	55
Bio-chimie	42	67	87	76	64	54	82	81	89	47
Mathématique	20	52	55	55	52	38	60	51	55	32
Hôtesse	**	**	100	100	25	25	100	100	88	90
Coupe et couture	80	100	100	100	48	35	51	51	78	96
Arts plastiques	78	50	18	72	9	20	100	100	69	44
Sociale	55	89	39	69	75	70	96	88	75	51
Agriculture	72	71	74	55	30	26	60	60	79	56
Electricité	100	95	95	53	55	100	100	73	93	56
Machines outils	**	**	93	76	88	88	73	100	100	95

(+) Ce tableau des performances a été élaboré à partir des statistiques recueillies à la Division Régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire à Lubumbashi.

(**) La section concernée ne participait pas encore aux examens d'Etat.

les sections dont le rendement tant quantitatif que qualitatif était au dessus de la moyenne. La période d'après 1976 se caractérise par une baisse sensible du rendement : la section commerciale se retrouve au bas de l'échelle des performances car le pourcentage de réussite et le pourcentage moyen sont respectivement compris entre 23 et 48, 52 et 55.

La détérioration remarquable des résultats en commerciale n'est pas un problème particulier au Centre de Lubumbashi, car sur le plan national le pourcentage de réussite qui s'élève à 27, pour l'année 1982, reste inférieur aux pourcentages réalisés en d'autres sections, exception faite des sections math-physique et bio-chimie (2). En ce qui concerne le Centre de Lubumbashi, c'est surtout en 1982 que l'opinion publique a été très surprise. Certaines écoles de la ville qui jouissent d'une bonne réputation venaient d'obtenir les résultats les plus médiocres : citons en exemple le Lycée Tuendelée qui n'avait que 2 réussites sur 17, soit 11 %, et l'Institut Matunda qui avait enregistré 18 réussites sur 104, soit 17 % alors qu'en 1981, ces mêmes écoles obtenaient respectivement 84 % et 30 %.

Nous soutenons à titre d'hypothèse que la détérioration significative du rendement en commerciale s'expliquerait surtout par des facteurs liés à l'enseignement des branches techniques qu'il faut situer dans l'esprit général du système actuel d'enseignement.

Deux techniques de recherche nous ont permis de réunir les données nécessaires à la vérification de notre hypothèse. Il s'agit d'une part, de l'enquête menée auprès des professeurs des branches commerciales, des candidats ayant participé aux examens d'Etat, des chefs d'établissements et des inspecteurs d'enseignement, et d'autre part, de l'analyse des items d'examens des branches spécifiques.

L'échantillon comprenait au total 70 sujets dont 40 élèves, 16 professeurs, 10 préfets et 4 inspecteurs. Précisons que l'enquête consistait en une série d'entretiens centrés sur l'enseignement des branches commerciales dispensé durant le cycle complet des études. Débutée en novembre 1982, l'enquête prit fin en mars 1983.

PRESENTATION ET COMMENTAIRE DE RESULTATS

Au terme de notre enquête, il s'est avéré qu'à Lubumbashi la section commerciale et administrative fait face à des problèmes aigus d'ordre purement technique. Ces problèmes constituent, à notre avis, les variables explicatives de la baisse accentuée du niveau d'enseignement dans la section concernée. Analysons à présent chacune de ces variables.

1. LA CARENCE DE PROFESSEURS QUALIFIES

Jusqu'en 1976, 90 % de professeurs des branches techniques étaient licenciés en sciences commerciales et financières et agrégés de l'enseignement secondaire. La plupart d'entre eux étaient des coopérants belges. Le départ de ces coopérants qui remonte vers 1976 créa brusquement un vide en personnel enseignant qualifié d'autant plus qu'il n'y avait pas de cadres nationaux pouvant prendre la relève. Ce vide se fait encore sentir à l'heure actuelle, car sur treize écoles qui organisent la section commerciale, il n'y en a que deux qui disposent chacune d'un professeur licencié en sciences commerciales et financières et, sans agrégation. Cette rareté de spécialistes de l'enseignement technique commercial s'explique par le fait que d'abord ils sont en nombre réduit sur le marché de l'emploi, ensuite ceux qui sont employés dans l'enseignement ne tardent pas à quitter ce secteur pour les entreprises privées qui offrent des salaires attractifs.

La carence de professeurs qualifiés fait que l'enseignement des branches techniques est confié à n'importe qui : licencié en sciences politiques et administratives, en relations internationales, gradué en géographie, gradué du CIDEP, diplômé d'Etat de la section commerciale, etc. Ces professeurs qui ont, peut-être, suivi les cours de commerce à titre d'information accusent sans doute des lacunes du point de vue de la connaissance de la matière à enseigner. Aussi y a-t-il des notions qui ne sont pas intégrées dans le contenu des cours à cause de la difficulté qu'elles offrent au professeur. Prenons par exemple : la notion de "CASH FLOW" en Organisation des

entreprises. Cette notion n'a pas été enseignée dans dix écoles sur treize, simplement parce qu'elle fait intervenir le Plan Comptable Général Zaïrois dont la manipulation n'est pas encore maîtrisée par plus de 71 % de professeurs. Et pourtant, aux examens d'Etat, on trouve des items relatifs au "CASH FLOW". Ce fut le cas en 1980 et 1982 : deux items en particulier, l'item 21b et l'item 39a portaient sur cette notion (3).

Une autre conséquence liée à la carence de professeurs qualifiés est que l'enseignement des branches commerciales, tel que dispensé actuellement, est souvent entaché d'erreurs. Par exemple, dans le calcul des retenues sur salaire, tous les professeurs interviewés ont appris aux élèves que les retenues sont opérées même sur les avantages sociaux comme les indemnités professionnelles, les indemnités de transport et de logement, etc. Les erreurs s'observent aussi à travers la diversité de solutions réservées à un même exercice de comptabilité selon que l'on se trouve dans telle ou telle école. Les élèves sont donc mis en déroute avant même d'affronter les épreuves.

Par manque de formation adéquate, la plupart des professeurs n'arrivent pas, pour le cours de comptabilité, à identifier le point central sur lequel ils doivent insister. En conséquence, ils s'attardent sur les éléments préliminaires pour n'aborder que tardivement vers le mois de mai, le chapitre de base, celui sur la "Fabrication". Or l'analyse d'un questionnaire d'examen d'Etat (4), pris au hasard, révèle que sur 13 items, 7, soit 53 %, se rapportent à ce chapitre. Le reste d'items étant réparti sur les autres points du cours. Les chances de succès à une telle épreuve sont donc réduites.

L'enseignement de la sténo-dactylographie est sensiblement affecté par le manque de professeurs qualifiés. En effet, dans toutes les écoles de Lubumbashi, ce cours est confié aux diplômés d'Etat de la section commerciale. Il en résulte la baisse de la qualité de cet enseignement dans la mesure où ceux qui le dispensent ne possèdent ni les connaissances exigées ni les moyens de les transmettre aux autres. A cela s'ajoute le sous-équipement en machines à écrire : dans 80 % des cas c'est à peine que l'on trouve

quatre machines à écrire pour plus de quarante élèves. Ce qui compromet sérieusement la formation pratique des élèves et cause un nombre important d'échecs aux épreuves pratiques.

2. LA SOUS-INFORMATION DES PROFESSEURS ET DES ELEVES

Les branches commerciales, plus particulièrement, la comptabilité et l'organisation des entreprises, connaissent sans cesse des innovations. Cependant, nous ont confié tous les professeurs et chefs d'établissements interrogés, chaque fois qu'il y a innovation ils ne sont pas informés par une lettre officielle. Et pourtant aux examens d'Etat, il y a des items portant sur ces innovations. Prenons par exemple, le cours de comptabilité industrielle qui, depuis un temps, cède progressivement à la comptabilité analytique d'exploitation. Dans cette évolution, de nouvelles notions ont été introduites, entre autres : l'utilisation des méthodes du prix de remplacement et du prix de revient moyen des entrées dans la valorisation de sorties des matières.

Les professeurs de comptabilité utilisent encore le manuel de "Comptabilité industrielle" de CRUTZEN dans lequel les méthodes précitées ne sont pas développées. Néanmoins, VERHULST expose ces méthodes dans son manuel de "Comptabilité analytique d'exploitation". Mais les professeurs ne sont au courant ni de l'introduction de ces méthodes de calcul de prix ni de l'existence du manuel de référence. Par conséquent, ces notions n'ont pas été enseignées et pourtant à la session de 1981, les élèves ont eu à répondre aux items qui faisaient intervenir ces différentes méthodes de calcul. Ce que confirme l'item ci-dessous (5) :

- a) - Stock initial matières : 200 kg à 1,50 Z le kg.
 Achat 1 : 1,800 kg à 2 Z le kg.
 Achat 2 : 1.500 kg à 1,80 Z le kg.
 Sorties : 3000 kg.
 Arrêt des calculs à l'unité du Z. La méthode qui fait sortir les matières à la valeur la plus élevée est :

1. La méthode FIFO
 2. La méthode LIFO
 3. La méthode du prix de remplacement (fin de mois :
1 kg vendu à 1,75 Z)
 4. La méthode du P.R. moyen des entrées
 5. La méthode du P.R. moyen stock initial + entrées.
- b) - Même énoncé qu'en 'a' mais l'expression "P.R. moyen" est à remplacer par "coût moyen" dans les propositions 4 et 5.

Bien que les élèves soient libres de répondre au volet a ou b de la question selon le type de Plan Comptable étudié, il subsiste cependant une difficulté due au fait que les notions de prix de remplacement, de prix de revient et de coût moyen n'ont pas été enseignées dans dix écoles sur treize. Ainsi selon que l'on se trouve au Lycée Tuendelée, à l'Institut Kitumaïni, à l'Institut Uwezo ou à l'Institut Ushindi, on rencontre des élèves qui ont déjà entendu parler de ces méthodes de calcul ou qui n'en ont jamais entendu parler.

En outre, la consigne de ce genre d'items est souvent mal interprétée par les candidats : au lieu de répondre à un seul volet de la question d'après le type de Plan Comptable étudié, 50 % de candidats interrogés ont répondu aux deux volets à la fois. Aussi le correcteur s'était-il retrouvé avec des copies contenant le double des réponses attendues. Si la correction s'arrête dès que le nombre de réponses attendues est atteint, il faut admettre que le reste de réponses n'est pas pris en considération. Ce qui diminue la chance de réussite de candidats concernés.

Une autre innovation assez récente est l'insertion dans les Plans Comptables des comptes créditeurs divers, comme U.N.T.ZA, CADEZA et M.P.R. . La majorité des professeurs, soit 90 % de l'échantillon, n'est pas informée de cette nouveauté. Pourtant aux examens d'Etat (6), il y a des questions sur les comptes créditeurs divers dont voici un exemple : - Le compte 46 - Créditeurs divers CADEZA est crédité

1. de la somme que l'agent retire de son compte à la
CADEZA

2. de la retenue mensuelle sur salaire
3. du règlement annuel
4. de l'imputation mensuelle dans les coûts et prix de revient
5. du versement de la caisse d'épargne.

N'étant pas initiés au fonctionnement des comptes créditeurs divers, les élèves, du moins ceux dont les professeurs ne sont pas informés de cette nouveauté et qui constituent pourtant la majorité, ne pouvaient aborder cet item avec succès.

La sous-information conduit à une situation telle que les élèves se présentent aux épreuves avec un bagage de connaissances, soit insuffisant, soit dépassé. C'est pourquoi, il est fréquent de rencontrer des candidats qui se plaignent d'avoir trouvé des questions sur la matière non vue à l'école. Dans cette situation, les résultats ne peuvent être que médiocres.

3. LA DISPARITE ENTRE LES COURS DE COMMERCE

Les différentes branches techniques dispensées pendant le cycle complet des études en section commerciale ne constituent en somme qu'une seule unité pédagogique que nous pouvons appeler "Cours de commerce". En d'autres termes, il y a complémentarité entre les différents cours techniques prévus à chaque degré d'enseignement. Les cours des classes inférieures préparent progressivement aux matières des classes terminales. Ainsi, il suffit que l'un des cours ne suive plus l'évolution des autres, à la suite des innovations par exemple, pour que l'unité entre les cours techniques se brise. Il se crée donc une disparité, une divergence des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques. Prenons par exemple, le cours de comptabilité en 6ème année qui connaît des innovations importantes (l'introduction du nouveau Plan comptable, calcul des salaires par les méthodes Bédau, Emerson, Ross, Gantt et Taylor, etc.) pendant que les cours de comptabilité générale et de comptabilité des sociétés dispensés dans les classes inférieures n'ont pas été adaptés à ces différentes innovations.

Cette disparité entre les cours techniques prive les élèves d'un substrat de connaissances nécessaires à la maîtrise ultérieure des matières et des techniques fondamentales de commerce. C'est ainsi par exemple que l'étude du Plan Comptable Général Zaïrois en 6ème n'étant pas préparée par les cours des classes inférieures constitue une tâche complexe et difficile à réaliser.

4. LA CARENCE DE MANUELS ET D'AUTRES DOCUMENTS DE REFERENCE

Dans toutes les écoles de Lubumbashi, les professeurs de commerce ne disposent pas de manuels et d'autres documents de référence appropriés à l'enseignement des branches techniques.

Pour le cours de comptabilité en 6ème année, le manuel utilisé est celui de CRUTZEN qui ne cadre plus avec l'évolution de cette discipline. Le manuel de VERHULST, qui est le mieux indiqué pour le moment, est rare sur le marché. En conséquence, l'enseignement de la comptabilité dispensé sur base de manuels dépassés ne répond plus totalement aux nouvelles exigences de cette discipline. Or l'objectif primordial des examens est de voir dans quelle mesure ces exigences ont été satisfaites. C'est pourquoi, comme le prouvent les items repris dans cette étude, les innovations font l'objet des questions aux examens.

Le cours d'Arithmétique commerciale, en 3ème et 4ème années, se donne sans manuel. Les professeurs se débrouillent pour enseigner par exemple les procédés de calculs rapides tels que la méthode des parties aliquotes, le calcul du pourcentage d'un nombre, la multiplication rapide d'un nombre par 5, par 15, etc. Faute de manuels, certains procédés sont, soit mal enseignés, soit non enseignés. Ainsi les élèves n'arrivent pas à utiliser avec profit ces méthodes de calculs rapides. C'est pourquoi, au lieu de s'en servir pendant les épreuves, 50 % de candidats, préfèrent employer les méthodes empiriques. Aussi perdent-ils beaucoup de temps, et, parfois, n'arrivent pas à terminer les exercices surtout en comptabilité et Organisation des entreprises. Et même lorsque les méthodes de

calculs rapides sont employées, on déplore de nombreuses erreurs dues non seulement à l'inattention, mais aussi à l'acquisition défectueuse de ces méthodes.

La situation est aussi dramatique pour le cours de produits commerciabiles où la liberté laissée au professeur dans le choix de produits à étudier et de la documentation coûte cher aux élèves. Etant donné que Lubumbashi est une ville minière, il est demandé que dans l'enseignement de cette discipline un accent particulier soit mis sur les produits miniers. Comme il n'y a pas de manuels, le nombre et la nature de ces produits varient d'une école à l'autre. L'élaboration des questions d'examens pour ce cours et pour d'autres étant confiée aux professeurs de Kinshasa présumés expérimentés (7), ces derniers centrent les items, de façon délibérée ou non, sur les produits qui leur semblent fréquents au niveau national. Il se fait, parfois, que ces produits ne soient pas ceux enseignés à Lubumbashi. Ce fut le cas aux épreuves de 1981 et 1982 où il y a eu des questions relatives aux produits agricoles (8). L'importance étant accordée aux produits miniers, et encore uniquement aux minerais rencontrés au Shaba, les items de ce genre diminuent la probabilité de réussite des candidats.

Un autre exemple frappant est celui de l'item ci-dessous relatif à la notion de tonne longue (9). Une tonne longue est une unité de mesure qui vaut :

1 : 1.601 kg - 2 : 1,061 kg - 3 : 1,601 kg - 4 : 1.000 kg - 5 : 1,610 kg. Cette notion n'a pas été enseignée dans les écoles de Lubumbashi pour la simple raison que les professeurs ne savaient pas et ne savent pas encore dans quel manuel on en parle. Ce n'est pas à ce genre d'items que l'on peut attendre des élèves un rendement satisfaisant.

L'enseignement du droit fiscal en 6ème année se bute, lui aussi, au problème de la documentation. Comme on le sait, il y a des ordonnances-lois relativement récentes portant modifications en matières fiscales au Zaïre. Ces textes juridiques étant rares, les professeurs de Lubumbashi se réfèrent encore aux ordonnances-lois déjà abrogées. Ainsi par exemple, dans le calcul de la T.V.A.

Comme les statistiques connues des élèves datent d'au moins une décennie, il est clair que la réussite à ces items ne peut être qu'un fait de hasard. Or il est difficile que le hasard puisse aider le candidat à trouver successivement deux ou trois bonnes réponses.

5. LE CARACTERE THEORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A Lubumbashi, les écoles à section commerciale n'organisent pas de visites ni un stage de formation dans les entreprises industrielles afin de permettre aux élèves de manipuler sur terrain les différentes techniques de commerce. Par exemple, après avoir étudié les méthodes de calculs des salaires et le Plan Comptable Général Zaïrois, les élèves pouvaient se rendre, pendant un temps relativement court, dans les entreprises comme la Gécamines, la S.N.C.Z., la Solbena, l'Amato-Frères et dans les Banques pour être initiés à la pratique.

Ce manque de pratique fait qu'en situation d'examen, les questions étant centrées essentiellement sur les problèmes pratiques (11), les élèves ont de la peine à manipuler les techniques courantes de commerce. Leur réussite se trouve ainsi entravée.

6. LE MANQUE D'INSPECTEURS DES BRANCHES COMMERCIALES

Depuis l'agrément de la section commerciale dans les écoles de Lubumbashi jusqu'à nos jours, il n'y a jamais eu d'inspecteurs des branches commerciales (12). Cette variable ne semble pas avoir trop affecté les résultats d'avant 1976 surtout parce qu'à l'époque, le personnel enseignant était suffisamment qualifié. De nos jours, le manque de professeurs qualifiés s'ajoutant au manque d'inspecteurs a largement contribué à la détérioration sensible de l'enseignement technique commercial. En effet sans qualification et sans encadrement pédagogique, les professeurs ne peuvent réaliser les objectifs assignés à l'enseignement commercial. Cet échec dans la réalisation des objectifs pédagogiques se traduit par

les résultats médiocres enregistrés aux examens d'Etat.

7. LA CONDENSATION DES EPREUVES DE COMMERCE

L'horaire des examens d'Etat prévoit qu'au deuxième jour, les élèves de la section commerciale comme ceux d'autres sections passent les épreuves spécifiques. En commerciale, il s'agit des épreuves de comptabilité, d'organisation des entreprises, de produits commerciabes, d'économie de développement et de législation.

Bien que l'organisation des épreuves soit standardisée pour toutes les sections, il y a des particularités liées à la nature même des épreuves et qui sont susceptibles d'influencer le rendement des candidats. En effet, la nature du travail demandé aux candidats de la section commerciale n'est pas identique à celle du travail exigé en d'autres sections. Sur cinq épreuves spécifiques à la section commerciale, et prévues pour une matinée, trois portent sur des exercices de calculs.

Cette condensation des épreuves à caractère mathématique provoque, selon 60 % des candidats interviewés, des interférences entre les symboles numériques qui perturbent ainsi le rendement à ces épreuves.

C'est ce que confirment les résultats obtenus au deuxième jour du moins sur le plan régional (+) : par exemple en 1982, il n'y a eu que 8 % de réussite pour tout le Shaba avec une moyenne de 35 % (13). Il ne faut pas perdre de vue que les variables précédemment évoquées exercent aussi leur effet à ce niveau.

(+) Faute de données pour le Centre de Lubumbashi, nous présentons le résultat régional pour permettre au lecteur de se faire une certaine idée.

CONCLUSION

Le présent travail s'est assigné comme objectif l'identification des facteurs qui expliqueraient la baisse significative des résultats aux examens d'Etat pour la section commerciale et administrative.

La technique d'enquête et l'analyse des items d'examens spécifiques ont permis d'appréhender sept variables qui, à notre avis, sont à la base des résultats catastrophiques enregistrés dans la section concernée. Ces variables relèvent des structures organisationnelles de l'enseignement des branches commerciales. Il s'agit notamment de la carence de professeurs qualifiés, de la sous-information des professeurs et des élèves, de la disparité entre les cours de commerce, de la carence de manuels et d'autres documents de référence, du caractère théorique de l'enseignement technique commercial, du manque d'inspecteurs des branches commerciales et de la condensation des épreuves spécifiques.

Tous ces obstacles empêchent à la section commerciale et administrative de réaliser ses objectifs pédagogiques tant généraux que spécifiques. C'est une section qui est pour le moment non rentable car elle enregistre plus d'échecs que de réussites. De ce fait, elle contribue au gaspillage des ressources surtout humaines.

Pour rentabiliser cette section, plus concrètement donner aux candidats beaucoup de chance de succès, il nous paraît utile de faire les suggestions suivantes :

- la Direction Générale des services pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire devrait, comme pour les autres sections, informer à temps les professeurs des innovations introduites dans les cours de commerce et proposer des manuels accessibles ;
- par des séminaires de formation organisée avec le concours de certaines institutions (I.N.P.P., Université et CIDEP) et par une inspection pédagogique continue, on devrait assurer un encadrement efficace des professeurs de commerce ;

- les cours des classes inférieures devraient être adaptés en fonction des innovations introduites dans les cours des classes terminales pour permettre la convergence des objectifs ; on devrait doter les écoles du matériel dont elles ont besoin pour un enseignement technique productif (documents comptables, machines à écrire, etc.) ;
- on devrait prévoir des visites guidées par les professeurs de commerce dans les entreprises industrielles et même organiser un stage de formation au sein de ces entreprises ;
- on devrait faire participer les professeurs de Lubumbashi, aussi bien que ceux appartenant à d'autres centres d'examen à la composition des items ;
- l'élaboration de l'horaire d'examens devrait tenir compte entre autres de la nature du travail demandé.

Conscients des problèmes auxquels la section commerciale fait face depuis près de sept ans, les professeurs de Lubumbashi ont créé depuis 1982 un club dénommé "Club de professeurs de commerce" (C.P.C.). Ce club a pour objectifs : faciliter les échanges d'expériences, promouvoir la recherche et élaborer les syllabus de cours, et établir les contacts avec la Direction Générale des services pédagogiques. Cette initiative louable mérite d'être soutenue et encouragée, car de sa réussite dépend l'avenir de la section commerciale à Lubumbashi.

Enfin pour terminer, nous souhaiterions que des études similaires soient entreprises dans d'autres Centres d'examens d'Etat pour que soient identifiées les variables de la baisse accentuée du rendement en section commerciale afin qu'un jour, cette section puisse réaliser ses objectifs (+).

(+) Nous remercions sincèrement Citoyen l'Abbé NGOY KATAHWA, Docteur en psychologie et Monsieur M. MEERNHOUT, Docteur en Pédagogie, professeurs à l'Université de Lubumbashi, pour leur encadrement scien-

tifique. Nos remerciements s'adressent aussi aux professeurs, élèves, préfets et inspecteurs qui nous ont fourni les renseignements et mis à notre disposition la documentation nécessaire.

==+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

NOTES

- (1) Citons entre autres les travaux de : F. HESSEL, KAZADI, W.M., R. VERMEERSCH, MBUYI B. et NKONGOLO M., repris dans la bibliographie.
- (2) Ce qui ressort de l'analyse des statistiques de réussite publiées par R. VERMEERSCH in Revue de l'Inspecteur de l'enseignement, n° 7, octobre 1982, annexe 4.
- (3) Cf. Carnet des items d'examen de comptabilité 1980.
- (4) Cf. Carnet des items d'examen de comptabilité 1981.
- (5) Cf. Carnet des items d'examen de comptabilité 1981, item 39.
- (6) Cf. Carnet des items d'examen de comptabilité 1982, item 30.
- (7) Information reçue de l'Inspection Régionale de l'Enseignement primaire et secondaire à Lubumbashi.
- (8) Cf. Carnet des items d'examen de produits commerciaux 1981, item 7 ; 1982, items 7, 9, 11 et 13.
- (9) Cf. Carnet des items d'examen de produits commerciaux 1981, item 11.
- (10) Cf. Carnet des items d'examen d'économie de développement 1982, items 19 et 26.
- (11) L'analyse des items des branches spécifiques à la section commerciale pour les années 1980, 1981 et 1982 a révélé que 60 % de questions sont tirées des réalités industrielles.

- (12) Information reçue de l'Inspection Régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire à Lubumbashi et confirmée par les professeurs et chefs d'établissements.
- (13) R. VERMEERSCH, "Analyse de l'examen d'Etat 1981" in Revue de l'Inspecteur de l'enseignement, n° 5 et 6, juillet 1982, p 105.

==+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

BIBLIOGRAPHIE

- DE KETELE, J.M., Docimologie. Introduction aux concepts et aux pratiques, Louvain-La-Neuve, CADAY, 1982.
- HESSEL P., "Examen d'Etat" in Revue de l'inspecteur de l'enseignement, I, janvier 1981.
- KAZADI, W.N., "Les examens d'Etat : un dossier à revoir" in Maadini, n° 22, 2ème Semestre, 1979.
- KIWELLE, K., "Réflexions sur les examens d'Etat" in Le Dossier du management, CEPROMAD, n° 1, 1980.
- MBUYI, B., Analyses sociologiques des facteurs de la déperdition scolaire, mémoire inédit, Faculté des sciences sociales, politiques et administratives, UNILU, 1981.
- NKONGOLO MUKENDI, "Etude des résultats des examens d'Etat 1980-1981" in MBEGU, n° 9, juin 1983.
- VERMEERSCH, R., "Analyse de l'examen d'Etat 1981" in Revue de l'Inspecteur de l'enseignement, n° 5 et 6, juillet 1982.
- VERMEERSCH, R., "Evaluation des examens d'Etat", in Rapport de la session pastorale et pédagogique, octobre 1978.

VERMEERSCH, R., "Tableaux des performances aux examens d'Etat" in Revue de l'Inspecteur de l'enseignement, n° 7, octobre 1982.

MANUELS SCOLAIRES ET DOCUMENTS CONSULTES

CRUTZEN, A., Comptabilité industrielle, Namur, Ed. WESMAEL, 1972.

VERHULST, A., Comptabilité analytique d'Exploitation, Kinshasa, C.R.P., 1981.

Carnets des items d'examens des branches spécifiques à la section Commerciale et administrative, 1980, 1981, 1982.

==+==+==+==+==+==+==+==+==+

ANNEXE

I. LISTE DE COURS TECHNIQUES

1. Comptabilité :

- Comptabilité générale 3ème C.A.
- Comptabilité commerciale approfondie 4ème C.A.
- Comptabilité des Sociétés 5ème C.A.
- Comptabilité industrielle 6ème C.A.

2. Législation sociale : -Droit, finances publiques et fiscalité 6ème C.A.

3. Arithmétique commerciale 3ème et 4ème C.A.

4. Techniques de commerce 3ème et 4ème C.A.

5. Economie politique 4ème et 5ème C.A.

6. Droit commercial 4ème C.A.

7. Droit civil, 4ème C.A.
8. Economie financière 5ème C.A.
9. Organisation des entreprises 6ème C.A.
10. Economie de développement 6ème C.A.
11. Produits commercables 6ème C.A.
12. Correspondance commerciale 6ème C.A. (Cette discipline ne fait l'objet d'examen d'Etat).

II. LISTE DES ECOLES A SECTION COMMERCIALE

1. Bana-Zaire
2. Elimu
3. Kamweneja
4. Kitumaini
5. Maadini
6. Matunda
7. Mawazo-Ruashi
8. Mjumbe
9. Nyota ya Zaire
10. Ushindi
11. Uwezo
12. Tuendelee
13. Wema

NKONGOLO MUKENDI

Licencié en psychologie -- Assistant à
la Faculté des Lettres -- Chercheur
associé au CERDAC et Chef de Cellule
d'Orientation et Guidance à l'Université
de Lubumbashi.

LA NOTION D'AUTORITE CHEZ LES TETELA A TRAVERS QUELQUES PROVERBES

Dans la présente étude nous voulons circonscrire l'idée que les tetela s'étaient fait de la notion de l'autorité, et cela à partir de quelques proverbes.

En effet, les proverbes ont toujours été présentés comme des condensés d'expériences vécues par un peuple dans un milieu déterminé, il nous semble indiqué de les considérer tels quels pour enfin dégager la conception des tetela sur l'autorité.

"Etudier l'homme à travers les proverbes africains, c'est comprendre l'africain tel qu'il était hier, tel qu'il est en grande partie aujourd'hui et tel qu'il voudrait être demain" (1).

Produit de la société à oralité, l'Africain a condensé les prescriptions et les lois, le code de morale et de savoir vivre, ainsi que sa conception sur le monde et l'au-delà dans les proverbes. A ce titre, les proverbes couvrent le champ de toutes les activités de l'Africain, et toutes les préoccupations y sont reflétées. C'est dans ce contexte qu'on dit que : "Un proverbe est l'esprit d'un seul et la sagesse de tous".

Nous signalons que tous les proverbes qui servent de corpus dans cette étude proviennent du livre de Mgr Hagedorens, "Proverbes tetela", éd. R. Labaere, Leuven, P. Passionisten, 1979.

LA DIGNITE

Les Grecs affirmaient volontiers que : "La dignité est une majesté qui résulte d'une raison droite et sérieuse" (2). Aucune autorité n'est reconnue chez les tetela sans qu'elle se fonde sur la dignité.

(P.1.) Le léopard même en putréfaction reste encore le roi des animaux.

(P.2.) Le léopard inspire toujours la peur en forêt, même quand il a perdu ses dents.

Interprétation

Le léopard qui symbolise ici l'autorité incarne la dignité. Dans tout ce que fait le chef, il faut que l'on remarque une certaine noblesse. Il ne peut, en aucune façon, afficher un comportement indigne de son rang social, car il doit être un modèle pour ses sujets.

C'est pour cette raison que le proverbe affirme volontiers que : "même en putréfaction, le léopard inspire toujours le respect aux autres animaux". Ainsi, même quand il n'est plus en fonction, celui qui fut chef doit, en toute circonstance, inspirer le respect.

Si le premier proverbe met l'accent sur le respect du chef, le second, quant à lui, insiste sur la force répressive du chef. En effet, pour assurer l'ordre et la sécurité, le chef ne doit pas hésiter à sévir contre les importuns. D'où, la crainte que le chef inspire, doit être permanente.

Hormis le fait que chacun des deux proverbes met en relief le respect, et la peur vis-à-vis du chef, ils se rejoignent cependant sur la permanence de ce respect et de cette peur. C'est pour cette raison que les tetela affirment que : "Nkumi hashile" c'est-à-dire "la dignité du chef ne finit jamais".

LE SYMBOLE D'AUTORITE

Pour se distinguer de ses sujets, le chef doit revêtir des insignes distinctifs. Mais à défaut de ces insignes, il lui est recommandé d'avoir certains gestes susceptibles de le singulariser. Il doit aussi faire accepter sa légitimité, car la société recommande à chacun le strict respect de la hiérarchie établie.

(P.3.) Le léopard ne se défait pas de sa toux (voix).

(P.4.) Les oreilles ne dépassent pas la tête.

Interprétation

Le caractère singulier du chef apparaît ici sous l'aspect sonore de sa voix. Dans sa recherche permanente de se distinguer de ses sujets, le chef ne doit rien ménager pour imprimer cette distinction jusque dans les petites choses comme la façon de tousser, le timbre de la voix, etc..

Si les insignes sont les symboles extérieurs, ses "manies" sont, quant à elles des moyens sûrs qui permettent aux sujets de reconnaître le chef même dans l'obscurité.

Bien que la société soit hiérarchisée, chaque membre se reconnaît être l'égal de l'autre. C'est ce que Nkombe exprime en ces termes : "En mettant l'accent sur le respect de l'autorité, ces proverbes sous-entendent qu'elle est constamment contestée. Cette contestation de l'autorité est une manifestation de la liberté (3). Ainsi pour tempérer cette manifestation de la liberté, on se réfère aux "oreilles qui ne dépassent pas la tête."

L'IMPARTIALITE

L'une des qualités exigées du détenteur de l'autorité est l'impartialité. Accorder à chacun son dû et distribuer indistinctement ses faveurs est l'apanage d'un bon chef.

(P.5.) L'odeur du léopard qui s'étend sur toute la forêt.

(P.6.) Le dos ne voit personne.

(P.7.) Le chef ne se gêne pour personne.

(P.8.) L'arbre okolongo auquel les animaux se frottent le dos.

Interprétation

Les bienfaits du chef doivent profiter à tous les sujets. En effet, l'idée d'une distribution équitable de tout profit est exprimée clairement par comparaison à une odeur qui se propage partout. Ce n'est pas seulement l'entourage immédiat qui a droit aux largesses, mais au contraire tous les membres de la communauté. Cela fonde son identification au dos qui, n'ayant pas d'yeux, ne peut privilégier personne. Tous étant ses sujets, personne ne peut être favorisé au détriment d'un autre. Comme il doit distribuer indistinctement ses biens, le chef se doit aussi d'être juste envers tous. De ce précepte découle son identification à l'arbre okolongo qui permet à TOUS les animaux de se frotter contre lui pour se soulager de leurs démangeaisons.

LE COURAGE (Endurance et témérité à la fois)

Pour bien exercer l'autorité, le courage est considéré comme étant indispensable par les tetela, car il permet d'affronter les difficultés et les obstacles inhérents à la vie.

(P.9.) Le chien ne se lasse pas du grelot.

(P.10.) L'éléphant ne se lasse pas de porter ses défenses

(P.11.) Le cou est fort, c'est pourquoi il transporte la tête.

(P.12.) Dos, n'aie pas peur du couteau.

Interprétation

Le courage constitue un élément indispensable pour l'exercice valable du pouvoir. En effet, comme disent les Français : "A vaillant coeur rien d'impossible" (4).

Avec un peu de courage on arrive souvent à surmonter les obstacles. Si le chien, de par sa condition, supporte le grelot, le chef également doit, lui aussi, accepter sa charge. Il ne peut se défaire de cela que s'il se reconnaît incapable de mener à bien la destinée de ses semblables.

A l'instar de l'éléphant qui transporte vaillamment ses défenses, et du cou qui transporte courageusement la tête, le chef se doit d'endurer non seulement les peines lui causées par ses sujets, mais aussi de supporter toute la charge inhérente à sa fonction. Pour ce faire, une certaine témérité est indispensable dans ses actions.

L'EXPERIENCE ET DES VASTES CONNAISSANCES

L'expérience est d'une grande nécessité pour quiconque voudrait bien exercer l'autorité. Mufuta affirme que : "Elle est fortement recommandée, comme nécessaire et fortement individuelle en vue de l'élargissement indispensable des connaissances personnelles" (5).

Cette expérience est, du reste, une conséquence logique de vastes connaissances qui doivent caractériser le chef.

(P.13) Un chef qui n'a pas joué du tambour, ne comprend pas le langage tambouriné.

(P.14) Le chef ne connaît pas les affaires, voilà pourquoi les villageois se débattent.

(P.15) Si le chef ne sait pas exposer et trancher les différends, c'est qu'il est le fils du beau-père du chef.

Interprétation

Une certaine ouverture d'esprit est indispensable pour quiconque préside aux destinées des autres. Il est appelé non pas à se conduire en spécialiste dans n'importe quel domaine, mais à avoir fût-ce des rudiments de connaissances sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie des membres de sa société. Dans les milieux traditionnels tetela, la connaissance du langage tambouriné était indispensable pour la bonne raison que tous les messages à distance se transmettaient par le moyen de ce langage. Mais si le décodage du langage tambouriné exige un apprentissage soutenu, l'encodage, par contre, nécessite une initiation spéciale à laquelle seuls les futurs tambourineurs ont accès.

L'obligation tacite qui pèse sur le chef, pour élargir ses horizons relève essentiellement de l'éducation qu'il est censé avoir reçu, car si cette éducation n'est pas conforme

aux exigences du milieu, on finira par mettre en doute son appartenance à la véritable famille des chefs. Ainsi l'ignorance et l'inexpérience du chef ne sont pas pour faciliter la vie à ses sujets, mais bien au contraire la rendent insupportable. "Un chef qui n'est pas à la hauteur de sa tâche, est un élément dangereux pour toute la communauté, puisque c'est de lui que dépendent l'ordre, la tranquillité et le travail dans toute l'étendue de la localité" (6).

LA PUISSANCE ET LA POPULARITE

L'un des devoirs les plus sacrés de l'autorité est d'assurer la protection de ses sujets. Cette protection exige des ressources tant matérielles que métaphysiques. Les biens matériels ainsi qu'une certaine puissance procurent une popularité rassurante pour l'exercice de l'autorité.

- (P.16) Le léopard ne meurt pas dans un filet.
- (P.17) Le léopard ne meurt généralement pas sans tenir un petit bâton dans sa gueule.
- (P.18) Le villageois, même s'il est riche, ne dépasse pas son chef en renommée.
- (P.19) Le vieillard, même si tu le dépasses en boules (richesse, activité, ...) tu ne le surpasses pas en tertres (expériences, sagesse, ...).

Interprétation

Dans les deux premiers proverbes apparaît clairement l'idée de puissance qui doit caractériser le chef. Si pour le léopard, sa force se manifeste sur le plan physique seulement, celle du chef doit être opérationnelle même sur le plan métaphysique. Puisque le léopard, grâce à sa force (griffes et crocs), doit surmonter les obstacles et écarter les dangers (il n'hésite pas à déchirer les filets dans lesquels il tombe, pour se libérer), le chef se doit de dominer tout ce qui est sous son autorité. Féticheurs aussi bien que hommes ordinaires, tous doivent subir son emprise. Et quiconque se hasarderait à saper son action se retrouverait tel "un petit bâton entre les crocs du léopard" même si celui-ci est blessé à mort.

Les deux derniers proverbes, quant à eux, mettent en relief la suprématie de la popularité du chef par rapport à celle de tout autre membre de la communauté. Sa renommée et sa sagesse (expérience) sont autant d'atouts qui supplantent tout ce qu'un simple sujet peut posséder (qualité ou bien matériel).

LA PRUDENCE

Elle permet à l'autorité de régler son comportement de manière à éviter les erreurs et les obstacles. En effet, comme dans toute société traditionnelle, les tètela connaissent plusieurs catégories sociales entretenant souvent entre elles, des relations fondées sur les rapports d'égalité ou de force. Ainsi l'autorité devrait-elle faire montre de beaucoup de souplesses dans ses rapports avec les autres puissants de la société (notamment le féticheur) et aussi être tolérant à l'égard des faibles dont les écarts de comportement sont facilement excusés par la société, tel est le cas de l'antilope mboloko qui représente, ici, la catégorie des gens dont la ruse et la vivacité de leur esprit constituent les seuls atouts capables de les tirer d'embarras.

(P.20) Le léopard ne fréquente pas le lion.

(P.21) Le léopard n'attrape pas l'antilope naine.

Interprétation

La prudence doit guider le chef dans les rapports qu'il entretient avec les autres membres de la société. En effet les deux catégories de la société sont représentées par deux pôles : la force (les puissants) qu'incarne le lion et la faiblesse (les prolétaires) qui caractérise l'antilope naine dotée d'une intelligence vivace. Face à ces deux catégories, le chef doit adopter une attitude souple.

SA GRANDEUR (PUISSANCE) DEPEND DE SES SUJETS

L'autorité doit sa grandeur à ses sujets, car ont est chef par rapport à un sujet. L'importance de ces sujets et leur niveau social rejailliront sur la personnalité du chef.

- (P. 22) Ce sont les joues qui rendent la figure grosse.
- (P.23) L'étendue de l'étang ne dépend que de la pluie.
- (P.24) (La rivière) Lomami, ce sont les petites rivières qui lui donnent son cours (rapide).
- (P.25) Le couvercle de la cruche qui donne considération à la cruche.
- (P.26) L'arbre, c'est l'écorce qui lui donne son importance, à l'épouse au moins son mari.
- (P.27) Le bananier a sa force (à partir) de l'étai.

Interprétation

Comme il est admis généralement que l' "union fait la force", le chef doit sa grandeur (puissance) non seulement au nombre de ses sujets, mais aussi à leur apport dans la consolidation de son pouvoir.

En effet, la rivière Lomami n'aurait pas son immensité sans l'apport des affluents (petites rivières) qui l'alimentent, tout comme l'étang qui augmente son étendue grâce à l'apport de la pluie.

Le concours de joues est non moins important pour une bonne présentation de la figure. Si l'apport d'un chacun est toujours nécessaire pour instaurer l'harmonie dans la société, il est aussi recommandé à chaque membre de contribuer au renforcement de cette même société par le biais de son chef. C'est ainsi que sans le couvercle, la cruche n'a pas toute la considération voulue, car c'est le couvercle qui protège ce qui est dans la cruche.

L'écorce qui est symbole de protection pour l'arbre remplit la même fonction que le mari vis-à-vis de son épouse.

Ainsi l'écorce et le mari sont à leurs "partenaires" ce que les sujets sont à leur chef. A l'instar du bananier qui est soutenu par l'étai, le chef ne peut s'appuyer que sur son peuple pour mieux supporter le poids de ses responsabilités.

SAVOIR COMMANDER

"Ne conduis pas tout le monde avec le même bâton".

L'art de commander requiert une grande habilité tant dans le langage que dans le comportement. L'autorité consiste

précisément dans la prise des décisions qui garantissent les intérêts des sujets.

(P. 28) Tu portes un bracelet à la jambe et tu ne sais pas bien parler.

Interprétation

Savoir commander c'est savoir exiger et savoir accorder. De fait, le commandement révèle l'homme, car c'est justement par la façon de commander qu'on s'aperçoit des faiblesses et des mérites de ceux qui commandent. Il n'est pas toujours facile de savoir canaliser les aspirations des hommes et surtout de savoir se servir de leurs potentialités à bon escient. Lorsqu'on porte les insignes du pouvoir, comme le bracelet, il faut posséder les qualités qu'on exige du détenteur du pouvoir.

LES DROITS ET LES PRIVILEGES

Si l'autorité est astreinte à beaucoup d'obligations, elle est néanmoins autorisée à jouir de certains droits et privilèges. Les Latins n'ont-ils pas affirmé que : "Qui jure suc utitur neminem laedit". Ce qui se traduit en français par : "Qui exerce son droit ne fait du tort à personne".

(P.29) Les gens (détenteurs) de l'autorité, qu'ils répondent comme ils veulent.

(P.30) Le bouffon est occupé à préparer le café, et le chef se frotte la (petite) barbe.

(P.31) L'imbécile garde le gibier en forêt, et moi je garde les hommes au village.

(P.32) Le léopard ne circule pas sans briser la patte à quelque bête.

(P.33) Enlever le bec au perroquet.

(P.34) Le chef ne laisse pas de reste (lorsqu'il mange) excepté quand il y a des légumes.

(P.35) Le grand chef ne mange pas de perche.

(P.36) Le léopard n'attrape pas la tortue.

Interprétation

Présider aux destinées des autres exige des sacrifices et un oubli de soi. Cependant cela comporte aussi des avantages. Dans les milieux traditionnels tetela, on reconnaît

au chef des droits qui sont liés à son rang social.

Si la parole, une fois dite, peut être dangereuse pour son auteur, elle ne l'est, cependant, pas pour l'autorité qui peut se permettre de répondre comme elle veut. C'est ainsi qu'elle n'est pas non plus contredite, sur le champ, même lorsqu'elle a tort.

Les désirs et les besoins de l'autorité sont satisfaits par les autres, car lorsque le bouffon s'active à lui préparer le café, lui se frotte la barbe calmement. C'est un véritable privilège que d'être chef puisqu'il n'est pas donné à tout le monde de le devenir.

Cela se remarque d'ailleurs à travers les propos des chefs qui ne se lassent pas de clamer tout haut que : "Lorsque l'imbécile garde le gibier en forêt, moi (chef) je garde les hommes au village".

Les droits ne s'arrêtent pas seulement sur le plan formel, mais au contraire vont jusqu'au niveau des faits. Dans ses différents déplacements, le chef doit exiger des présents auprès de ses sujets, ce qui rend heureuse la comparaison établie entre lui et le léopard qui ne peut circuler sans briser la patte à quelque bête. Alors pour ne pas "se laisser briser la patte", on est obligé de payer le tribut de chasse au chef chaque fois qu'on abat un gibier. Cela se traduit métaphysiquement par l'action de "couper le bec du perroquet" qui, de ce fait devient inoffensif, comme le chef qui, après avoir perçu son tribut, devient généreux.

LE TRAVAIL PERSONNEL ET SOIGNE

Parlant de l'originalité qui doit caractériser chaque membre de la société traditionnelle, Mufuta déclare : "Le pédagogue négro-africain attend que chacun manifeste sa personnalité, sa manière propre de vivre les événements de la vie" (7). Cela va sans dire que s'il est demandé à chaque membre de la communauté de faire son expérience propre dans n'importe quel domaine, il est à fortiori exigé de quiconque incarne le pouvoir de faire montre de beaucoup d'adresses et d'originalité dans tout ce qu'il entreprend. En effet, le chef a toujours été

considéré comme un être exceptionnel qui a plus de qualités que de défauts.

(P.37) Le léopard ne mange pas ce qu'il n'a pas pris (attrapé) lui-même.

(P.38) Le léopard ne mange pas la bête qui l'a éclaboussé de son sang.

Interprétation

Le chef doit abattre un travail à travers lequel on reconnaît sa marque personnelle, c'est-à-dire que même si un travail a été exécuté par son entourage, il faut qu'on arrive à déterminer sa contribution personnelle. Cela revient à dire qu'on ne fait pas tout à la place du chef.

Le chef ne peut être fier que du travail qu'il a débuté et réussi dans les meilleures conditions. L'échec doit être considéré par lui comme un défi qu'il se doit de relever.

LA CRAINTE DU CHEF

Dans la société traditionnelle tetela, chacun occupe sa place sans espoir de la quitter pour une autre. On devient forgeron, tambourineur ou chef selon qu'on est fils du forgeron, du tambourineur ou du chef.

On ne devient pas, par conséquent, chef parce qu'on le veut, mais plutôt parce qu'on est né chef. Le proverbe tetela qui dit : "Le léopard ne met pas bas une civette striée, il ne met bas que des léopards", illustre bien la conception selon laquelle tout descendant du chef est virtuellement chef. En conséquence, il inspire non seulement le respect, mais aussi la crainte d' "être dévoré" par lui le léopard.

(P.39) Qui ne craint pas de plonger dans (la rivière) Lomami ?

(P.40) On garde sa peur du léopard en forêt, même quand il a perdu ses dents.

Interprétation

Se frotter contre un chef est aussi dangereux que faire un plongeon dans la rivière Lomami, car il y a peu de

chance qu'on ressorte vivant.

"Le symbole du pouvoir le plus caractéristique est le léopard : le nkum, ekanga (l'aîné investi) et ses enfants sortent du 'ventre du léopard'". Quand on interroge les tetela sur les raisons de cette identification animale, ils répondent que le nkum'ekanga déchire les hommes comme le léopard les chèvres". (8).

LE RESPECT DES INTERDITS

Pour s'assurer le concours des forces cosmiques bénéfiques, l'autorité doit veiller au strict respect des interdits et tabous, car cela contribuera efficacement au remplacement de son pouvoir et au maintien de l'équilibre serval.

(P.41) Le léopard ne mange pas la viande qu'il n'a pas l'habitude de manger.

(P.42) Le léopard ne mange pas le cordon ombilical.

(P.43) Le léopard n'attrape pas le serval.

Interprétation

Le chef se doit, de par ses fonctions, de se garder de tomber dans la médiocrité non seulement sur le plan du comportement, mais aussi sur le plan alimentaire. Cela est d'autant plus vrai que la majorité d'interdits qui frappent le chef sont d'ordre alimentaire.

Ce point de vue est partagé par Mandhely qui affirme que : "... ils ont frappé également d'interdiction certaines denrées alimentaires ; cette privation ou abstention renforce, au contraire, la force au lieu de la diminuer" (9). Ainsi, le cordon ombilical et le serval sont tabous pour lui et lie le chef à toute personne parente.

CONSTATATIONS

Comme partout ailleurs, la société traditionnelle tetela a conçu et érigé en système un certain nombre de concepts autour de la représentation du pouvoir. De Heusch le souligne en affirmant que : "Le rapport politique ne diffère pas fondamentalement de la relation respectueuse qui

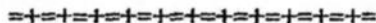
existe entre un père et ses fils. Cette conception entraîne une implication importante : obligation morale pour le "père" du lignage ou de la communauté de se montrer généreux à l'égard de ses enfants (10).

Pour les tetela la tâche de chef ne finit jamais. Ainsi est-il exigé de chaque chef de faire montre de qualités, requises pendant ou après son règne.

Il n'y a pas que des obligations qui jalonnent la vie d'un chef. A côté des devoirs il a aussi des privilèges. Et ces privilèges sont proportionnels au poids de ses obligations.

"Si la naissance fonde l'autorité et le prestige dans une certaine mesure, le prestige du nkum'ekanga (chef) repose donc aussi sur le don. S'il ne se montre pas suffisamment généreux il court le risque d'être destitué" (11).

En effet, si pour l'autorité la générosité est la vertu exigée, la violence est cependant la vertu exaltée.



NOTES

- (1) NKOMBE OLEKO : "Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques, l'intersubjectivité dans les proverbes tetela" (Recherches philosophiques africaines) Kinshasa 1979, p. 237
- (2) MALOUX M. : "Dictionnaire des Proverbes, Sentences et Maximes", Larousse, Paris, 1960.
- (3) NKOMBE, op. cit., p 168
- (4) MALOUX M., op.cit., p 111.

- (5) MUFUTA K. : "Langage littéraire et pédagogique de l'éthique chez les Bantu", in Cahiers des Religions Africaines, Kinshasa, vol. 15, n° 30, juillet 1981, p. 271.
- (6) SHOMBA KINYAMBA : Etude socio-culturelle des proverbes tetela, UNAZA / Campus de Lubumbashi, Mémoire de licence en anthropologie, 1975, p. 85.
- (7) MUFUTA K., op. cit., p 272 .
- (8) DE HEUSCH L. "Autorité et prestige dans la société tetela", in Zaire, 8 (1954) pp 1019 - 1027.
- (9) MANDHELY - MBULUMA, Les interdits sociaux alimentaires chez les Ngombe de Budjala, Travail de fin d'études, ISP/Mbandaka, 1982-83, p 31.
- (10) DE HEUSCH L., op. cit., p 1017.
- (11) DE HEUSCH L., op. cit., p 1018.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

BIBLIOGRAPHIE

- NKOMBE OLEKO : "Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques, l'intersubjectivité dans les proverbes tetela".
Recherches philosophiques africaines, Kinshasa, 1979, 264 p.
- MALOUX M. : "Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes", Larousse, Paris, 1960, 230 p.
- MUFUTA K. : "Langage littéraire et pédagogie de l'éthique chez les Bantu", in : Cahiers des Religions Africaines, Kinshasa, vol. 15, n° 30, juillet 1981, 271 p.

- SHOMBA KINYAMBA : "Etude socio-culturelle des proverbes tetela", UNAZA / Campus de Lubumbashi, Mémoire de licence en Anthropologie A.A. 74-75, 85 p.
- DE HEUSCH : "Autorité et prestige dans la société tetela" in Zaire , VIII, 1954, pp 1011-1027.
- MANDHELY - MBULUMA : "Les interdits sociaux et alimentaires chez les Ngombe de Budjala" Travail de fin d'études, ISP/Mbandaka A.A. 82-83, 50 p.
- HAGENDORENS J. : "Proverbes tetela" (Ed. LABAERE), Leuven 1979.

SHALA - LUNDULA

Dép. de Français et de Linguistique Africaine

I.S.P.

B.P. 116

MBANDAKA

ANNEXE : LISTE DES PROVERBES UTILISES

1. Nkoi kohnda hámmó ntáma nkúmi.
2. Nkoi háshilé wóóma lóókonda, koyánga aányú mbóshí.
3. Nkoi hácíké lokosu.
4. Atóí hawólékáná óts.
5. Occú ánkóí wákóka lóókonda.
6. Okongo héényi/téényi onto.
7. Owánjáńkóí hóóké onto nsónyi.
8. Okólóngo ndo okólóngo, lákítá waanyama okongo.
9. Mfó háhékká éloho.
10. Njovu háhékkó éwanga mamba.
11. Mpó kélé nkudu átándéémbé óts.
12. Okongo, toókáké lókuwá wóóma.
13. Owánji, wáákí koómpómá ódimba hóóké lokombe.
14. Mfumú hééwé mbalá ákambo, kete óná okóí.
15. Mfumú hééwé ákambo, mbáhanáhaná áséngélo.
16. Nkoi hávóóká lóóshinga.
17. Nkoi hávóóká hakimée shóngó lóónyo.
18. Oséngélo koyaala loongonyú háléké owánji ándé loki.
19. Ekumányi wéé kooleka ekama, wéé hóóleké ámunyi.
20. Nkoi héénáná lakimbweé.
21. Nkoi háńdáká mbólókó.
22. Atámá kéécá elongi nkeka.
23. Okké wédúwa páka ómá léemvúlá.
24. Lomami tokóshí mbóósamba mpela.
25. Ofidí ámbáka léété mbaka nemo.
26. Osóngó mposo kówétée nemo.
27. Dikondo wóló ómáleeosúko.
28. Wéé mbijá lólócolo, kó hééwé nkómá dóí.
29. Ankangaákanga ámánji wákádimolaké nkadímólá kadímókadímó.
30. Nyenda lónkángá ólokó, ko owánji ásámóla jedu.
31. Woomoombe óómbá nyama lóókonda, kó dimí lóómba anto lóngélo.
32. Nkoi hákéndákéndá mbóká hóókódi nyama lokolo.
33. Ámbókóngóla nkoso olómo.
34. Owánji hácíké akómbó, páka jese.
35. Owánjáńkóí háléékká díkoke.
36. Nkoi háńdáká évúdu.

37. Nkoi hálé engó kéétó hannji.
38. Nkoi hálééká nyáma kámbówóttse dikila.
39. Ahóóké wóómá wámumbéé ló Lómamí ?
40. Nkoi háshilé wóómá lóókonda, koyánga aányú mbóshidi.
41. Nkoi hálééká nyáma kéétó hálééka.
42. Nkoi hálééká ótoto.
43. Nkoi háándáká léáwóndo.

+ + + + +

BOTUKA
o u
VEUVAGE A BOKAKATA (1)

Botuka est la période vécue par une personne après la mort de son époux ou de son épouse, jusqu'au jour de la cérémonie mómbó (2). Le veuf ou la veuve qui subit le botuka est appelé etuka ou bomboli.

On est tenu pendant cette période à toutes sortes d'interdits qui varient selon les clans et les endroits. On constate des variantes selon l'âge : une maman qui porte un bébé est traitée autrement qu'une femme âgée. Ces variantes se retrouvent aussi dans la deuxième étape du phénomène. Parfois le bain de purification est appliqué après six mois ou après quelques semaines et parfois après quelques jours.

Le partage du ngúmbá (3) diffère également : dans certains cas une veuve peut continuer à habiter le même lieu où elle logeait avec son mari notamment :

- quand la veuve est âgée
- si personne dans sa propre famille peut prendre soin d'elle
- sur invitation de la famille du mari qui apprécie spécialement la bonne conduite de la veuve.

Il est à noter que la femme subit plus durement le veuvage que l'homme.

Le botuka est une prescription de la coutume qui a pour but d'exprimer son amour et son attachement envers l'époux ou l'épouse décédé(e). La transgression de ces prescriptions peut entraîner des conséquences fâcheuses: la malchance, des troubles mentaux et d'autres châtements mystérieux.

Par cette cérémonie, l'etuka peut se débarrasser de toute souillure contractée lors du contact avec son époux (épouse) pourque l'esprit du défunt s'éloigne et la quitte définitivement.

+ + +

1. LA VEUVE

La femme vit son veuvage en quatre étapes:

- (1) La privation d'un lit
- (2) Le bain de purification et la mise au lit
- (3) Le port du deuil et la présentation du ngumbá
- (4) La cérémonie mómbó et le partage du ngumbá

1.1. LA PRIVATION D' UN LIT

Pendant que le corps du défunt attend la sépulture, la veuve le pleure. Elle exécute des pas de danse tantôt au chevet tantôt au pied du lit. Alternativement, elle se jette sur le corps ou s'y penche tendrement.

La boisson et la nourriture lui sont strictement interdites sauf si la propre famille présente une rançon. Cette rançon est payée sur-le-champ ou après l'enterrement. A cette condition-ci, la veuve reçoit la permission de manger et de boire. La rançon peut être constituée par les éléments suivants: une poule, des nattes, des Calebasses, des corbeilles, des balais, de l'argent. Ces objets seront recueillis par la parenté féminine du défunt: ses soeurs; ses cousines, ses nièces et ses tantes.

Voici d'autres prescriptions imposées à la veuve:

- (1) Avant le bain de purification, elle est obligée

de se coucher par terre sur des feuilles. Si on veut prendre en considération son état de maternité ou d'infirmité, on peut lui permettre de dormir sur une natte ou sur une couche semblable.

(2) Elle ne peut pas toucher au feu, ainsi la préparation de la nourriture lui est interdite.

(3) Pour manger ou boire, elle se sert uniquement de feuilles. Tout usage de vaisselle ou de couvert d'origine occidentales est défendu. (assietes, plats, marmites etc...)

(4) Si son mari était pêcheur, elle ne mange pas de poissons à arrêtes, ou les espèces ekáa, bokengé, bóngá et lokaka (4).

(5) Si son mari était chasseur, la viande lui est interdite.

(6) Elle ne peut pas parler à haute voix, ni faire des gestes pour éviter qu'elle ne s'y accoutume.

(7) Elle ne peut sortir sauf pour se soulager. Si elle veut visiter un parent ou une connaissance, elle s'éloigne en passant derrière les maisons. Notons que ces prescriptions concernant les promenades ne sont plus de rigueur après un ou deux mois.

(8) On lui interdit d'avoir des rapports sexuels.

(9) Plusieurs prescriptions touchent l'habillement et la toilette : La veuve porte un pagne qui pend jusqu'aux genoux. On lui interdit de vêtir de beaux habits et des chaussures. Jadis elle se couvrit de feuilles de raphia, de tissus en lambeaux, ou d'écorces de certains arbres. Elle se présente misérablement: la chevelure ébouriffée, les ongles non-taillés, la figure ridée et déformée à force de pleurer. Elle peut se débarbouiller la figure, mais le bain est interdit.

(10) Le veuve pleure son mari chaque jour, à l'aube et au crépuscule.

(11) Il lui est strictement interdit de dormir encore sur le lit conjugal.

(12) Chaque jour on l'oint de mpita (5) sur le front pour qu'elle n'ait pas peur du défunt la nuit et pour ne pas le voir dans ses rêves (ce mpita est une poudre issue des cendres de l'une des plantes suivantes : lilŭlungú, iwa nsŭi, inkuka (6).

1.2. LE BAIN DE PURIFICATION ET LA MISE AU LIT

Six mois après la mort de son mari, arrive pour la veuve le moment de se laisser laver, afin qu'elle soit purifiée de toute souillure contractée à cause du défunt. Puis on l'habillera de vêtements de deuil.

Voici le déroulement de cette cérémonie :

(1) Les parents du défunt achètent un rasoir et du savon pour cette circonstance.

(2) La personne indiquée pour procéder à la cérémonie est une femme qui a déjà vécu le veuvage. Si cette dernière s'est remariée, il est exigé qu'elle connaisse son mari la nuit précédente. Si elle est célibataire, il faut qu'elle s'abstienne de rapports sexuels la veille.

(3) A l'aube "l'officiante" amène la veuve à un ruisseau ou au bord d'une rivière. Elle peut se faire assister de 2 ou 3 personnes féminines pour tenir qui le savon, qui le rasoir, qui les habits de deuil. "L'officiante" dresse deux barrages, l'un en amont et l'autre en aval pour que la veuve soit lavée dans l'eau ainsi retenue. Elle commence par couper les ongles de la veuve, lui raser la tête et toute partie poilleuse. Ensuite elle la plonge dans l'eau pour faire sa toilette avec les feuilles besifo (7) et du savon. Après elle écarte les barrages et fait ainsi couler en aval toutes les souillures, même les habits en lambeaux que la veuve portait. Entretemps, la veuve sort vite de l'eau sans regarder en arrière et toutes les deux s'exclament: "O veuvage, coule avec cette eau".

(4) Après ce bain rituel, la veuve prend encore un bain ordinaire là où tout le monde a l'habitude de faire sa toilette.

(5) Rentrées à la maison, "l'officiante" présente à la veuve le lit pour qu'elle y monte. Ce lit est un grabat neuf couvert d'une natte neuve. On l'appelle lokaki ou elagé (8).

1.3. LE PORT DU MPILI ET LA PRESENTATION DU NGUMBA

Le terme mpili (D. 1371 indigo drill) est d'usage moderne. Comme jadis, on portait des fibres de raphia ou des feuilles. Aujourd'hui, surtout en ville, on met des habits noirs routeux, on se coiffe d'un mouchoir de tête noir, des boucles d'oreilles noires, des souliers assortis, bref, on met une toilette hautement soignée. Jadis, la veuve ne pouvait mettre des habits qu'après avoir porté ou des feuilles de l'arbre lifeke (9) ou la peau d'un loutre (liyoko)

Voici ce qui se passe traditionnellement après le bain de purification et la mise du mpili :

(1) La veuve présente tous les biens du défunt aux parents de ce dernier, afin qu'ils sachent ce qu'il possédait. Cependant, ces biens sont gardés à la demeure du défunt jusqu'au jour du partage lors de la cérémonie mómbó. Ce partage des biens s'appelle : mbábóla ngúmbá éky'ôwéi (casser les biens laissés par le défunt).

(2) Avec un balai, les parents du défunt enlèvent les petites tiges pointues et les petites feuilles placées au toit; puis ils donnent le balai à la veuve. Ces tiges y furent placées par les parents maternels du défunt au moment de sa mort pour que sa femme sache qu'elle est devenue veuve et ainsi doit observer tous les interdits propres à son état. L'acte de lui donner un balai et le fait d'enlever les tiges et feuilles symboliques signifie que désormais la veuve est libérée des interdits du veuvage. Outre le balai on lui présente aussi une machette pour lui permettre d'aller aux champs.

On lui donne le balais et la machette aussi pour qu'elle puisse avoir l'occasion de chercher ce qu'elle présentera à la famille du défunt lors de la cérémonie mómbó.

1.4. MÓMBÓ

La cérémonie mómbó est l'occasion pour les deux familles de se présenter mutuellement des cadeaux. Cela se passe comme suit:

(1) La veuve présente ce qu'elle a préparé pendant le deuil en disant: "Parents de mon mari, en guise de l'amour que j'ai porté à votre frère, je vous donne ceci: du vin, des bananes, du manioc, des poules, des nattes". Elle y ajoute de l'argent selon son avoir.

(2) Les parents du défunt répondent: "Notre veuve, tu viens de témoigner que tu as bien pleuré ton mari. En contrepartie et à cause de l'amour que tu as montré envers ton mari, nous ne pouvons te féliciter qu'en t'offrant les objets suivants". Ils lui donnent alors des pièces d'étoffes, fil à coudre, des souliers et parfois encore d'autres objets selon leurs possibilités financières.

(3) Et la famille de la veuve à déclarer: "Beaux-parents, en vertu de l'alliance conclue avec notre frère décédé, nous vous présentons autant de chèvres, de cochons, de poules, de canards..."

(4) La famille du défunt répond en ces termes: "Beaux-parents, en témoignage de l'excellence de l'alliance conclue avec notre fils, comme vous venez de le faire aussi, nous vous donnons autant d'argent".

(5) Après le mómbó, a lieu le partage des biens du défunt. Les usages de ce partage varient d'un village à l'autre. Relevons trois constantes:

- Un neveu du défunt se présente pour procéder au partage des biens de son oncle entre ses cousins, c.à.d., entre les fils du défunt. Il se réserve lui-même une bonne part, car une grande partie de la

richesse de son oncle provenait de l'argent de la dot de sa soeur c.à.d. de la mère du neveu en question.

- Le fils aîné du défunt et le fils aîné de son frère cadet héritent de ses épouses. Les épouses sont ainsi partagées car elles font partie des biens à part entière. Si une femme refuse celui qu'on propose, elle peut se remarier ailleurs à condition qu'elle donne l'argent de la dot à l'enfant qui devait être son mari. Si l'aînée est une fille, la femme qui lui est donnée, l'accompagne dans son foyer pour l'aider aux travaux de ménage. Vient-elle à se marier, la dot revient à la fille qui a été sa tutélaire.

N.B. : Si ta mère est donnée à ton demi-frère, alors que tu n'as pas eu de femme lors du partage, cela signifie qu'on t'a enlevé ta mère. Donc tu as droit à une chose précieuse en contrepartie: un cochon ou une chèvre etc...

- On place un fils du défunt, ou un enfant de sa parenté sur une chaise, comme successeur du défunt. On lui présente un souvenir de famille de grande importance pour marquer sa primogéniture ou son droit d'aînesse. Ensuite les biens du défunt sont partagés en deux parties: Son côté maternel et son côté paternel. Cela se fait comme suit: la veuve prélève un objet de choix parmi les souvenirs de famille importants comme un vélo, une machine à coudre, un fusil, une radio .. La veuve y a droit car ce sont des biens achetés de commun accord grâce à leur labeur commun. Elle a droit aussi à quelques champs s'il y en a plusieurs; mais s'il n'y a qu'un seul, elle a droit à une partie seulement de ce champ. La veuve peut s'attribuer aussi tous les objets de femme (p.e. tous les ustensiles de cuisine), mais si elle est généreuse, elle en laisse quelques uns à ses belles-soeurs. Elle peut emporter tout ce son mari a acheté pour elle et tout ce que ses enfants ont acheté en son honneur. Mais si elle a été indifférente aux souffrances de son mari, si elle l'avait abandonné, elle partira sans rien emporter. A l'issue de ce partage, la famille de la veuve l'amène chez elle. Si un membre de la famille

du défunt veut l' épouser, celui-ci doit la suivre chez elle. S'il n'y a personne pour l'hériter, le jour où elle se remariera, ses parents doivent appeler les parents du défunt mari pour récupérer la dot. Mais avant qu'elle ait des rapports sexuels avec son nouveau mari, la femme doit aller vers un village lointain où elle n'est pas connue. C'est là qu'elle inaugurera les rapports sexuels interrompus par la mort de son mari. Cette reprise se nomme ntáténa mbalá (10) (enlever l'interdit).

Parfois l'homme, qui l'a connu, meurt quelques jours après. Mais si la veuve couche avec cette même personne une deuxième fois, c'est elle même qui mourra. Encore si elle s'unit avec son nouveau mari sans au préalable aller ailleurs comme indiqué, elle verra mourir son nouveau mari ou d'autres plus tard. N.B.:

- Difficultés et oppositions qui peuvent surgir lors du partage:

(1) Les ancêtres disaient: "Il a mangé du miel la nuit et les abeilles n'ont eu qu'une petite part". C.à.d. les abeilles ont fourni du miel, comment leur refuser leur dû ? Dans le contexte, ce proverbe signifie: la richesse d'un homme vient de la dot de ses soeurs. Tout ce qu'il possède, vient de ses beaux-frères. Alors comment serait-il possible que lors du partage, la veuve ou les fils du défunt refusent aux neveux et aux nièces une partie des souvenirs de famille ?

(2) Une autre difficulté surgit si l'héritier vend l'héritage ou reçoit la dot de la veuve ou celles des filles laissées par le défunt sans les partager avec toute la parenté ?

(3) Quelques plaintes des veuves.

- Les veuves contestent que la famille du défunt leur ravissent l'héritage, ainsi que les lots de terre à cultiver....

- Elles se plaignent encore que les parents de leurs défunts maris usurent sur les droits des orphelins.

- Elles demandent de quel droit les parents de leurs feus maris leur imposent des époux pour la simple raison de récupérer la dot ?

- Ellesse plaignent encore d'être abandonnées par la famille de leur mari , en cas de maladie et des souffrances de toutes sortes.

2. LE VEUF

Le veuf subit son veuvage en 5 étapes:

- (1) La privation du lit
- (2) Le bain de purification et la mise au lit
- (3) Le port de mpili
- (4) Le mómbó et le partage de l'héritage
- (5) Les étendages

2.1. LA PRIVATION DU LIT

Pendant que le corps de sa femme attend l'inhumation, le mari est assis au chevet, la tête inclinée. Il ne peut regarder personne, ni se lever, sauf pour ses besoins naturels. Si son épouse n'est pas originaire du village mais , s'ils ont vécu en parfaite entente, le veuf peut proposer à ses beaux-parents d'enterrer son épouse chez lui, c.à.d. au village du veuf. Mais ce privilège doit être payé. Même si l'enterrement a eu lieu avant que les parents de la défunte soient arrivés, ce droit demande un paiement. Sans quoi les disputes seront inévitables.

2.2. LE BAIN DE PURIFICATION ET LA MISE AU LIT

La date de la purification est déterminée par la famille de la défunte. Tandisque les veuves doivent attendre parfois six mois, les veufs peuvent prendre ce bain déjà après quelques jours. Le veuf donne d'abord une certaine somme d'argent à ses beaux-parents qui de leur part désignent celui qui dirigera la cérémonie. Le veuf sera assisté par cet homme qui peut être accompagné de deux acolytes masculins. Le déroulement du bain est semblable à celui des veuves.

2.3. LE PORT DU MPILI

Le port du mpili n'est pas obligatoire. Il peut le faire selon le degré d'affliction qu'il éprouve par la perte de son épouse. Actuellement il est rare de rencontrer un homme qui porte le mpili. Dans ce cas il s'habille d'un singlet ou d'une chemise usée, d'une culotte et de babouches. Jadis, on s'habillait de raphia ou de feuilles.

2.4. LE MOMBO OU ECHANGE DES PRESENTS

Quelques jours après le bain de purification ou au plus tard après un mois, la famille de la défunte prend congé du veuf en lui offrant des chèvres, des cochons, des poules etc... Le veuf à son tour leur présente de l'argent et il leur remet les objets utilisés par la défunte, notamment: ses vêtements, des marmites, des paniers, des nasses etc... Il leur donne aussi toute la literie. Il leur offre également tout ce qu'il acheté pour sa femme ou en son honneur. Le veuf ne conserve que les objets d'homme. Si la belle-famille est compatissante elle lui laisse utiliser momentanément quelques marmites avant qu'il n'en achète d'autres.

2.5. LES "ETENDAGES" (BASEMBYELO)

Le décès d'une épouse est une affaire très sérieuse. Le veuf doit payer des "dommages et intérêts" à la famille de la disparue. Voici le déroulement de cette cérémonie:

- Le veuf apporte à sa belle-famille un chien ou une bête (chèvre ou cochon) pour être immolé. Arrivé au lieu prévu, le veuf "étend" c.à.d. il couche la bête de tout son long, comme le corps de son épouse était étendu à sa mort. Puis il leur présente un couteau, du sel et des feuilles pour qu'ils tuent et préparent la bête. Cela constitue les "dommages et intérêts".

- Ensuite il leur offre une somme d'argent. Cela veut dire qu'il leur demande une autre épouse. Ce geste est

appelé "placer le croc". Si les beaux-parents acceptent l'argent, ils "décrocent le croc" c.à.d. qu'ils sont d'accord pour lui donner une autre épouse.

- Après cela, le veuf leur demande de lui donner une chambre à coucher. Si cela a été fait, on lui dit : " parmi celles qui te présenteront la nourriture, choisis ta seconde épouse, et fais-lui la cour immédiatement. " Mais avant d'avoir des rapports avec elle, le veuf doit se rendre ailleurs, dans un endroit où il n'est pas connu pour y recommencer à avoir des rapports sexuels. En mettant ainsi fin aux interdits, la femme avec qui il a eu des rapports doit être considérée comme un sacrifice et mourra parfois après quelques jours.

- Dès son retour, le veuf se présente à sa belle-famille avec une autre somme d'argent, cette fois-ci accompagné de sa famille. Ce n'est qu'à ce moment qu'il peut rentrer avec sa nouvelle épouse. Il est bien entendu qu'un remariage au sein de la même famille n'a lieu que s'il y a eu entente entre le veuf et la défunte d'une part, et entre les conjoints et les beaux-parents d'autre part. On ne réclame pas la dot versée si la nouvelle épouse meurt, mais on la réclame si l'épouse, de son propre gré, avait quitté la toit conjugal avant sa mort.

+ + + + +

NOTES

1. Bokakata, mission catholique sur la Lulonga.
2. Mbómbó ou mómbó Cl. 7 (au Grammaire lomongo de G. Hulstaert) = cl 9 et 10 (de Meinhof). Seulement en singulier "mbómbó wate ékafwanelo ey'ilongo y'owei l'etuk'ekiyo"; de -bómba conserver, le réversif : -bómbola séparer, retirer. Dict. 1332 mbómbó éa joi la reprise d'un objet en dépôt. Chez A et L Ruskin, Dictionary of the lomongo language, London s.d. p. 44 : bomboli "widow who has ended her mourning and is now eligible for marriage; wife of polygamist

who is made taboo by husband (mot avec aire d'extension limitée).

3. Ngumbá Cl 7 (9-10) seulement singulier. Utilisé à Ifomi (Abunakombo - Basankusu) et par les Baenga. Pas dans le Dict.: "les bienslaissés par le défunt"
4. Ekáa Cl 3(7-8) Dict. 501. Genre de poisson Anabas (Anabantidae).
Bokengé Cl 2(3-4) Dict. 166 Poisson Anabas nigropanosus Reich.
Bóngá (wóngá). Dict. 253 Plusieurs sortes de poissons.
Lokaka Cl 6(11-10) Dict. 1209 Nom générique de divers poissons Anabantidae.
5. Mpita (pas : empita !) Cl 7(9-10) Pas dans le Dict. Appliquer un trait de mpita sur le front. Le trait est donné avec les trois doigts ensemble. Aótatanya mpita nd'élongi.
6. ilũlungú Dict. 1162. *Digitaria ternata* Stapf Graminac 217, 6000. Dict. 816 igname ekufé. Dimunitif de ilungú liane épineuse.
Iwa nsóí / Iwéyí la nsóí (mort de honte) Mimosa pudica (Voir G. Hulstaert, Botanique môngo, Bruxelles 1966, n° 376) Appelée aussi fombálikátó et límbibwá.
Inkuka ou ikuka ou ikuké Dict. 798 arbuste *Rauwolfia vomitoria* Afz Apocynae 66,433.
7. Bosifó pas dans le Dict. Syn. de yámpúla/wámpúlá D. 1873 grande fougère comestible dans les marais.
8. Lokaki pas dans Dict. Cl 6(11-10) ntange esokelama la mêngí (mêngé de lóméngé ou loéngé Dict. 1271 éclat de palme. Elangé cl 3(7-8) a la même signification que lokaki. Synonyme de boánga Dict. 111 lit en claies.
9. Lifeké Dict. 1140 *Raphia gentiliana* De Wild.
10. Mbalá c.à.d. ndálekya mbék'eă botuka offrir le sacrifice du veuvage. Pas dans le Dict. Ntatena mbalá enlever l'interdit à la suite des rites finales.

Piet KORSE

B.P. 68 BASANKUSU - Zaire

NOTES DE RECHERCHES

Annales Aequatoria 6(1985)177-187

VINCK H.

CORRESPONDANCE HULSTAERT - KAGAME : 1944-1957

Le Père Gustaaf Hulstaert avait été mis en contact avec l' Abbé Kagame par l'intermédiaire du Père J. Moeyens qui avait passé son congé au Rwanda en 1943-44. C'est le Père Hulstaert qui commence la correspondance par une lettre du 10 mai 1944 en invitant l' Abbé Kagame à collaborer à *Aequatoria*. Cette collaboration ajoutera un élément important aux difficultés qu' *Aequatoria* et son Rédacteur en chef (Hulstaert) avaient déjà à affronter à cause de la publication projetée d'un numéro spécial sur la polygamie. Ainsi Kagame était mêlé dans la crise profonde que traversait *Aequatoria* en 1944-45.

Dans cette correspondance nous assistons également à des vives discussions théoriques concernant la valeur des civilisations occidentales et africaines ainsi qu'à certaines déclarations de la part de Kagame concernant la politique coloniale de la Belgique au Rwanda

Signalons à cette occasion le livre important de Jean - Paul Harroy, Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance, Hayez, Bruxelles 1984. Nous y voyons le rôle important que Kagame a joué dans l'émancipation politique de son pays. Dans la correspondance présentée ici, nous découvrons les pensées profondes qui l'ont guidé dans ses prises de position et dans son comportement.

La note que nous avons publiée dans *Annales Aequatoria* 5(1984)178 était basée sur une partie seulement de la correspondance. Nous présentons maintenant la correspondance complète. (1)

ABREVIATIONS

s.l. = sans lieu

d = dactylographié

s.d. = sans date

m = manuscrit

f = feuille

r = recto

v = verso

Toutes les lettres de Kagame à Hulstaert sont des originaux. Celles de Hulstaert à Kagame en notre possession sont des copies à carbone.

+ + + + +

HULSTAERT - KAGAME

KAGAME - HULSTAERT

(1) 10-5-44 Bokote lf-r d

- Moeyens m'a parlé de votre connaissance de l'histoire de votre peuple (2)
- Demande des informations sur sa propre revue Kinyamateka (3)
- Invitation à collaborer à Aequatoria

(2) 16-6-44 Kabgayi lf-r d

- D'autres abbés connaissent bien la vie indigène
- Le Père De Decker nous aide (4)
- Mgr Deprimoz d'accord avec ma collaboration à Aequatoria (5)

(3) 7-10-44 Kabgayi lf-r d

- L'article à publier dans un seul numéro (6)
- Le premier travail livré à un public européen
- Mgr Deprimoz l'a lu
- Curriculum vitae

(4) 21-10-44 Bamanya 2f-r d

- Remerciements pour l'article
- Il y aura comme introduction une présentation de l'auteur
- Considérations sur l'évolution des peuples africains
- Le Rwanda nous est un exemple
- Egalitarisme et structure politique

- (5) 18-12-44 Kabgayi 1f-r d
 -Encore un autre article à présenter
 -Le Père De Decker sera aussi collaborateur à Aequatoria
- (6) 9-1-45 1f-r d Bamanya
 -Votre article dans N°2 de 1945
 -D'autres articles bienvenus mais doivent attendre
 -Une étude du Père De Decker sur "Les principes métaphysiques des indigènes" serait la bienvenue
 -Donnez quelques informations sur Kinyamateka
- (7) 3-2-45 Kabgayi 1f-r d
 -Veuillez suspendre la publication de mon article? Il y a eu des remous
 -Une autre série d'articles devrait être publiée le plus vite possible; destinée aux dirigeants du pays
- (8) 9-2-45 Bamanya 2f-r d
 -Je renvoie l'article pour retouches
 -Mgr De Hemptine veut lire votre article
 -Les indigènes doivent publier aussi
 -Il est dur de se défaire d'un complexe de supériorité
 -Quel est l'arrière fonds des remous ?
- (9) 3-3-45 Kabgayi 1f-r d
 -Retour article profondément retouché
 -Je ne peux pas vous expliquer les raisons à cause de la censure
 -Les vraies causes des déboires (de la politique coloniale) doivent être exposées
 -Par cet article...vous pourriez contribuer à gagner le Rwanda pour la Belgique
 -Je demande 175 tiré-à-part
- (10) 24-3-45 s.l. 1f-r d
 -Votre article en entier dans 1945 n° 2
 -Le désespoir d'un peuple est plus grave que sa révolte

(11)14-4-45 Kangayi 2f-r d

- L'article devra arriver avant la
la réunion des grands notables
- Le roi y attache une grande importance
- Les marchés obligatoires du bétail
- Mauvaise organisation service agricole
- Indépendance d' Uganda
- Calme à cause de la restitution du
pouvoir royal
- Le tout est une illustration de mon
article

(12)s.l. s.d. carte postale

- demande un petit changement dans l'article

(13)19-4-45 Kabgayi 1f-r d

- L'introduction est essentiel à l'
article

(14)30-4-45 s.l. 1f-r d

- Le changement proposé concernait la petite
présentation préliminaire et pas votre
introduction
- Votre article peut-être pour mi-juin

(15)18-11-45 Kabgayi 1f-r d

- Les réactions à mon article: je ne
crains pas pour moi mais pour Aequatoria
- Si mes supérieurs le veulent j'
abandonnerai mes travaux sur le
Rwanda ancien
- Les blancs sont partagés sur l'article
- Il faut que le roi ne sache pas l'
intervention ecclésiastique

(16)28-11-45 s.l. 2f-r d

- A propos de l'intervention de la délégation
apostolique (8)
- Découragements; quelques amis fidèles
- Je regrette la défense de collaboration à
Aequatoria
- N° 3 suspendu et publié remanié à moitié
C'est la troisième fois

- (17) 2-12-45 Coquilhatville lf-r d
 -Cause des oppositions: mes idées sur les questions indigènes
 -Je me suis débarrassé de mon complexe de supériorité
 -Il y aura une rectification à faire dans le n° 4
- (18) 7-12-45 Kabgayi lf-r d
 -Reçu le résumé anglais de mon article du Belgian Information Center
 -La Belgique fait un immense bien ici
- (19) 7-12-45 Kabgayi lf-r.v d
 -Je compose un article pour Africa
 -Lu la critique sur mon article, pas de rectifications sans moi
 -Le Groupe Scolaire d'Astrida est le centre de l'opposition
 -Le roi demande 10 abonnements
 -Le manuscrit de mon article avait été lu par sept personnes ici
- (20) 15-12-45 s.l. 2f-r d
 -Considérations sur la monarchie
 -Considérations sur la critique du "théologien"(9)
- (21) 15-12-45 s.l. lf-r d
 -La rectification imposée est déjà publiée dans le n° 4 de 1945 p.152
 -A qui est destiné votre réfutation ? Elle pourrait provoquer des ennuis pour Aequatoria si y publiée
- (22) 26-1-46 Kabgayi lf-r.v. d
 -Ma réfutation est destinée à Mgr
 -Le roi remercie Aequatoria pour le service rendu
 -L'attaque n'était pas contre Aequatoria mais contre Mutare
 -Je demande à Mgr la permission de collaborer à nouveau à Aequatoria

- (23) 8-2-46 s.l. lf-r.v d
- Les pierres d'attente du paganisme
 - Droit au patriotisme pour les noirs
 - L'attaque contre Aequatoria vise notre "indigénisme"
- (24) 29-5-46 s.l. lf-r d
- Demande d'information sur le Concours Mutare III
 - Collaboration du Rwanda à Aequatoria
 - Doke me communique qu'il ne publiera pas vos poèmes
- (25) 5-6-46 Kabgayi lf-r.v
- Considérations sur sa "Réfutation des remarques d'un théologien"
 - De Hemptine pensait que mon article était favorable au Kitawala
 - Informations sur le concours Mutare..
 - Mon article dans "La Voix du Congolais"
- (26) 14-6-46 s.l. 3f-r d
- Demande d'information sur Kinyamateka pour publication dans Aequatoria
 - Résultats du Concours "Africa"
 - De Hemptine et Aequatoria (10)
 - Considérations sur ses articles dans "La Voix du Congolais"
- (27) 14-8-46 Kabgayi lf-r.v d
- Concours "Africa"
 - Kinyamateka
 - Nouvelle attaque de De Hemptine
 - Civilisations noires et blanches
 - Contrattaquer
- (28) 2-9-46 4f-r d Flandria
- De Hemptine mis en échec à la Semaine de Missiologie à Louvain
 - Des opposants parmi les missionnaires au Rwanda
 - Les apports "essentiels" de la civilisation occidentale
 - Mention de Kagame et son oeuvre dans N.Z.M.W (Suisse) 2(1946)135

- (29) 3-5-47 Flandria lf-r d
- Concours Mutare III
 - Nous sommes prêts à publier certains manuscrits de ce concours
 - Collaboration du Rwanda à Aequatoria nécessaire
 - Votre article dans Africa 17(1947)41-46 apprécié
- (30) 16-5-47 Kabgayi lf-r d
- Collaboration à Aequatoria pas encore permise
 - De Hempting se serait "converti"
 - Articles pour d'autres revues
 - La bataille politique au Rwanda gagnée grâce à mon article dans Aequatoria
- (31) 2-6-47 Flandria 2f-r.v d
- Aequatoria est fière de la victoire des thèses du roi
 - Pourquoi pas de collaboration à Aequatoria ?
 - Ne pas publier votre texte sur la civilisation. Trop explosif (13)
- (32) 16-12-47 Gisagara lf-r d (11)
- Texte sur la civilisation est privé
 - Rencontre avec le Père Charles s.j(12)
 - Les missionnaires ne connaissent pas les langues indigènes
- (33) 13-1-48 Flandria 2f-r d
- Difficultés de l'apprentissage d'une langue africaine. Règles de la tonalité
 - Concours Mutare III
- (34) 28-4-48 Gisagara lf-r.v d et ms
- Correspondance avec Tempels
 - L'article sur la civilisation était un exercice
 - Je suis empêché de publier en français
 - Agissements contre moi au Ministère des Colonies
 - Accepté au Noviciat des jésuites de Belgique méridionale
 - Sabotage du concours Mutare III par l' Administration Coloniale

- (35) 17-6-48 Flandria lf-r d
 -La courte vue de nos attaquant
 -Patriotisme est chose normale
 -Félicitations pour la décision de se faire jésuite
- (36) S.d. Heverlee (B) lf-r d
 -Concours Mutare III
 -Demande de collaboration
- (37) 9-6-51 Coquilhatville lf-r d
 -Informations sur publications au Rwanda par indigènes
 -Kinyamateka
 -N'oubliez pas Aequatoria
 -Il y a un nouveau Délégué Apostolique
- (38) 30-11-52 Bamanya lf-r d
 -Demande de recension de A.d'Adrianoff "Histoire des Bagesera"
 -Vos productions scientifiques ont pris une allure vertigineuse
- (39) 10-2-53 Rome lf-r d
 -Etude des Sciences Sociales, mais inscrit à la faculté de Philosophie
 -Ma thèse de Doctorat: " Philosophie de l'être en pays bantu, Afrique Central"
 -Je n'ai jamais été d'accord avec Tempels
- (40) 22-3-53 Bamanya lf-r.v d
 -Explications par Tempels erronées
 -Son idée de l' "être" est scotiste
 -Collaboration à Aequatoria ?
- (41) 25-4-53 Rome lf-r d
 -Envoi de la récession demandée
 -Je n'ai pas oublié Aequatoria
- (42) 21-5-53 Bamanya lf-r d
 -Demande pour une recension de P. Gourou, "La densité de la population au Ruanda - Urundi"
 -Demande d'un petit article de temps en temps

- (43) 29-11-54 Bamanya lf-r d
-Demande d'une recension de Bourgeois, "Banyarwanda et Burundi"
- (44) 28-9-55 Bamanya lf-r d
-Demande de recension de M. Maquet, "Relations sociales dans le Rwanda Ancien"
-Problèmes politiques actuels au Rwanda
- (45) 17-2-56 s.l. lf-r
-Rappel des lettres précédentes
- (46) 11-6-56 Paris lf-r ms
-Impossible de faire les recensions demandées
-Voyages en Europe
-Retour au Rwanda en août
-Dès retour collaboration à Aequatoria promise
- (47) 24-9-57 Bamanya lf-r d
-Rappel de la promesse de collaboration

+ + + + +

NOTES

1. Les originaux sont conservés dans les Archives du Centre Aequatoria à Bamanya.
2. Le Père Joseph MOEYENS (1899-1955) artiste-peintre, avait passé un congé de reconstitution au Rwanda en 1944. Voir E. VAN LINDEN, L'oeuvre artistique de Joseph Moeyens, dans Annales Aequatoria 1(1980)683-697.
3. Kinyamateka, bimensuel fondé par la mission en 1937. Edité en langue indigène. Sous la direction de Kagame de 1941 à 1947.
4. Vincent DE DECKER, professeur au grand séminaire, d'abord à Kabgayi, après à Nyakibanda.
5. Mgr Laurent DEPRIMOZ (né en 1884, mort en ?). Evêque coadjuteur en 1943. Vicaire Apostolique du Ruanda le 31 janvier 1945.

6. Il s'agit de son article : "Le Rwanda et son Roi" dans Aequatoria 8(1945)41-58
7. Nos Archives ne possèdent pas cette première version.
8. Extrait d'une lettre de Mgr Dellepiane, Délégué Apostolique, du 4-8-1945 à Mgr Van Goethem, Vicaire Apostolique de Coquilhatville (Copie conservée dans les Archives Aequatoria, Fonds Hulstaert 25) : "Un Ordinaire du Congo vient de me signaler certains passages de l'article sur le Rwanda de l' Abbé Kagame (Aequatoria n° 2) notamment à la page 42 et 43, contenant des affirmations erronées ou fort douteuses et une tendance raciste de tout l'article".
9. Une copie du texte du "Théologien" (pas encore identifié jusqu'aujourd'hui) se trouve dans les Archives Aequatoria.
10. Extrait d'une lettre de Mgr de Hemptinne à Mgr Van Goethem, du 12-8-1945 (Copie dans les Archives Aequatoria, Fonds Hulstaert 25) : "En matière de Sociologie et de Missiologie, la Revue Aequatoria professe une thèse erronée sur la valeur fondamentale de la coutume indigène. Cette thèse procède des erreurs de l' Ecole de Lévy-Bruel, dont le Ministre Franck fut le néfaste apôtre. L'article de Alexis Kagame (n° 2, 1945), que le rédacteur loue sans réserve, est un lamentable exemple de la perversion des idées chez un prêtre indigène".
11. En mai 1947 Kagame est muté à Gisagara où il exerçait la fonction d'économe. A ce propos J.P. Harroy, dans son livre Rwanda, Hayez Bruxelles, 1984 p. 145 note 1 écrit: "C'est en 1949 que je fis la connaissance d' Alexis Kagame - qui allait devenir mon ami - alors qu'il était "en punition" dans la mission de Gisagara pour avoir publié une brochure : Le Ruanda et son Roi qui avait déplu.
12. Il s'agit du célèbre missiologue P.A.H. CHARLES s.j.

13. Un extrait de 4 pages de cette dissertation se trouve dans nos Archives annexé à la lettre de Kagame à Hulstaert du 16 mai 1947. Nous y trouvons les chapitres suivants :

- XII. La vraie définition de la civilisation
- XIII. La civilisation matérielle et le Primitif
- XIV. Notre place dans les civilisations de l'Univers
- XV. L'avenir de la civilisation bantoue

+ + + + + + +

H. VINCK

Bamanya, le 21-5-85

NUMERATION CARDINALE DANS LES LANGUES BANTU DU HAUT - ZAIRE

La présente étude est le fruit d'une enquête linguistique de trois mois menée à Kisangani (Zaire) dont le but est de décrire le système de numération cardinale fonctionnant dans les langues bantu. Elle vise particulièrement à analyser l'expression des opérations mathématiques impliquées dans la numération cardinale.

L'enquête a été menée dans 29 langues bantu parlées dans la Région du Haut-Zaire. Sur le plan méthodologique, nous avons utilisé un questionnaire comportant des renseignements sur le système de numération de chaque langue enquêtée. En outre nous avons fait appel aux informateurs natifs parlant les langues étudiées. Nous les remercions ici.

1. NUMERATION CARDINALE DE 1 A 9

Il ressort de l'analyse que la numération cardinale de 1 à 9 comporte les procédures suivantes:

- 1.1. La première procédure est celle qui exprime les neuf premiers nombres par les unités lexicales simples,

c.à.d. sans additivité fondée sur le nombre d'appui. Cette règle est générale et trouve application dans les langues suivantes : bango, binza, énya, góló, héma, kelé, lingála, mbóls, ngandó, olómbo et swahili. Exemples:

(1)	swahili	lingála	ngandó
	un moja	mókó	omókó
	deux mbili	míbalé	báfé
	trois tatu	mísáto	básáto
	quatre ine	mínei	báneí
	cinq tano	mítáno	bátáño
	six sita	matóbá	botóá
	sept saba	nsambo	sambo
	huit nane	mwambi	mwambi
	neuf tisa	libwá	liboá

1.2. La deuxième procédure exprime les cinq premiers nombres par des unités lexicales simples et les quatre suivants par des unités lexicales dérivées par composition, c.à.d. par additivité à partir d'un nombre d'appui exprimé par le nombre "cing". Ce système numéral fonctionne dans les langues suivantes: apákibété, ángbá, báátí, béngé, bóá, kómo, mbesa et sô.

(2)	bóá
un	émoti
deux	ébalé
trois	ésálo
quatre	ékwanga
<u>cing</u>	obúmoti
six	adasí ómotí (5 + 1)
sept	adasí móbalé (5 + 2)
huit	adasí ésálo (5 + 3)
neuf	obúmoti na ékwanga (5 + 4)

(3)	kómo
-----	------

un	motí
deux	bábaé

trois	básáto
quatre	gena
<u>cinq</u>	bokú
six	bokú na moti (5 + 1)
sept	bokú na bábaé (5 + 2)
huit	bokú na basato (5 + 3)
neuf	bokú na gena kama (5 + 4)

(4) apááki bété

un	émóótí
deux	ébáálé
trois	ésááló
quatre	ékpángané
<u>cinq</u>	ébúmútáání
six	ébúmútáání némóótí (5 + 1)
sept	ébúmútáání nébáálé (5 + 2)
huit	ébúmútáání nésááló (5 + 3)
neuf	ébúmútáání nékpángané (5 + 4)

1.3. La troisième procédure exprime les six premiers nombres par des unités lexicales simples et les trois nombres suivants par des unités lexicales dérivées. C.à.d. elles sont composées par additivité qui présente des irrégularités quant à la nature du nombre d'appui: certaines langues ajoutent 1 et 2, d'autres expriment 8 et 9 en s'appuyant sur le nombre 4 auquel on ajoute éventuellement l'unité numérique 1.

(5) baalí

un	ímotí
deux	íbalé
trois	isyáú
quatre	zena
cinq	bóko
<u>six</u>	mádiá
sept	mádea neka (6 + 1)
huit	bapíbalé (6 + 2)
neuf	bapíbalé némotí (6 + 2 + 1) ? (8+1)

(6) nyáli

un	ingana
deux	iwili
trois	iletu
<u>quatre</u>	gena
cinq	boko
six	madea
sept	mayeneka (6 + 1)
huit	bagená (2 x 4) ? (4 + 4) ?
neuf	bagamungono (4 x 2 + 1) ? (8 + 1) ?

2. LE NOMBRE 10

2.1. Pour exprimer le nombre 10 la presque majorité des langues utilisent des unités lexicales simples sans opération mathématique quelconque comme on le remarque dans les exemples suivants:

(7) Langue	10	langue	10
sõ	nabó	lingála	zómi
lengóla	kámá	apáákibété	lezáa
kelé	liu	swahili	kumi
mbesa	lao	poké	liu
ángbá	mabó	likó	tékééé
metóko	ikómi	binza	zómi
énya	ikómi	mbóle	ilíu
báátí	ekpó	ngandó	zómi
olómbo	lio	nyáli	mene

Il est à noter que pour beaucoup de langues, le nombre 10 est un nom pouvant être affecté de l'opposition de singulier à pluriel.

2.2. Toutefois, les langues baali et ndááká expriment le nombre 10 par des formes composées comportant l'additivité comme le montrent les exemples suivants:

(8) ndááká	dix	boku boku (5 + 5)
baalí	dix	bapíbalé níbalé (6 + 2 + 2) (8+2)?

3. NUMERATION CARDINALE SUPERIEURE A 10

Les unités lexicales de 1 à 10 permettent d'exprimer les nombres supérieurs à 10 au moyen d'opérations mathématiques d'additivité ou de multiplicité. L'analyse de différents niveaux de numération permet de distinguer les systèmes suivants:

3.1. Système 1 - 100

Le système 10-100 est le système où le nombre 10 est à la base tandis que le nombre 100 est une puissance de 10 considérée comme nombre d'appui et qui s'exprime dans certaines langues par un mot spécial. Rappelons que la base est un nombre d'appui qui s'exprime sous forme d'une puissance.

Le système 10 - 100 se rencontre dans les langues suivantes : ángbá, báátí, bango, bǎngé, bóá, golo, héma, kómo, swahili, lengóla, likó, lingála, mbóle, ngandó.

(9)

likó

dix	tékébé
onze	tékébé ne límótí (10 + 1)
douze	tékébé na maba
vingt	batékébé bábǎ (10 x 2)
vingt et un	batékébé bábǎ na límótí (10x2)+1
trente	batékébé básǎ (10 x 3)
quarante	batékébé bakwanganya (10x4)
cinquante	batékébé kuúbúkú motí (10 x 5)
soixante	batékébé madia (10 x 6)
soixante et un	batékébé madia na límótí (10 x 6) + 1
cent	batékébé tékébé (10 x 10) ou (10) ²
cent et un	batékébé tékébé madia na límótí (10 x 10) + 1

(10)

lingála

dix	zómi
cent	kámá

(11) kiswahili

dix	kumi
cent	mia

3.2. Le système 20 - 400

Le système 20 - 400 est un système où le nombre 20 est à la base tandis que le nombre 400 est une première puissance de 20 considérée comme nombre d'appui. Ce système se retrouve dans les langues kele, poke mbesa, nya, binza.

(12) kele

dix	líu
onze	líu la, émoí(10 + 1)
<u>vingt</u>	litinda
vingt et un	litinda la émoí(20 + 1)
trente	litinda la líu (20 + 10)
trente et un	litinda la líu la émoí (20+10+1)
quarante	batinda bámbalé (20 x 2)
quarante et un	batinda bámbalé la émoí (20x2)+1
cinquante	batinda bámbalé la líu (20x2)+10
soixante	batinda básáto (20 x 3)
soixante dix	batinda básáto la líu (20x3)+10
quatre cents	batinda litinda (20 x 20) ou 20 ²

3.3. Systèmes marginaux

Certaines langues comme baalí, bódó, ndááka et nyáli présentent des systèmes particuliers. En effet en baalí et nyáli, on a le système 24 - 576 dans lequel le nombre 24 est la base du système tandis que le nombre 576 est une puissance de 24. Signalons que dans ce système 12 est un nombre d'appui.

(13) baalí

onze	akómbóko na ímotí (10 + 1)
<u>douze</u>	kómbá

treize	kómbá nĩmotĩ (12 + 1)
quatorze	kómbá nĩbalé (12 + 2)
quinze	kómbá nĩsyáu (12 + 3)
vingt quatre	idingo
vingt cinq	idingo nẽmotĩ (24 + 1)
trente six	idingo na kómbá (24 + 12)
trente sept	idingo na kómbá nẽmotĩ (24+12)+1
quarante huit	modingo mábalé (24 x 2)
quarante neuř	modingo mábalé nẽmotĩ (24x2)+1
cinq cent soixante seize	modingo idingo (24x24)
cinq cent soixante dix-sept	modingo idingo nẽmotĩ (24 x 24) + 1 ou 24 ²

(14) nyáli

dix	mene
onze	menengomo (10 + 1)
seize	bagamele (8 x 2)
vingt-quatre	bwa
cinq cent soixante	mabwabwa (24 x 24) ou 24 ²

Par contre en bódo et ndááka, on a le système 32 - 1024 dans lequel le nombre 32 est la base du système tandis que le nombre 1024 est la puissance de 32 comme le montrent les exemples suivants:

(15) bódo

dix	bókobóko
onze	bókobóko nu múnɡoo
douze	bakúmbá
vingt-quatre	íbuma
trente deux	edí
soixante quatre	edíbepe(ni) (32 x 2)
mille vingt quatre	edídí (32 x 32) ou 32 ²

(16) ndááka

dix	bokuboku
douze	bokuboku no bepi (10 + 2)
trente deux	edi

soixante quatre	edibepi (32 x 2)
quatre vingt seize	edimuato (32 x 3)
mille vingt quatre	edidi (32 x 32) ou 32^2
mille vingt cinq	edidi negana (3 : 32)+1

CONCLUSION

Il ressort de différents types et systèmes analysés que les langues bantu sont aptes à la créativité mathématique, notamment dans l'expression des techniques opératoires telles que l'addition et la multiplication en se servant éventuellement d'un nombre d'appui. En effet certaines langues bantu expriment les cinq ou six premiers nombres par des unités lexicales simples et les quatre ou trois nombres suivants par des unités lexicales dérivées comportant un nombre d'appui exprimé généralement par le nombre cinq ou six. D'autres langues bantu n'utilisent que les unités lexicales simples.

La numération cardinale supérieure à 10 se fait sous forme d'additivité et de multiplicité. Toutefois, on rencontre des langues qui présentent des systèmes particuliers.

Le système de numération en bantu peut avoir des implications d'ordre pédagogique. En effet, les données linguistiques de différentes langues peuvent permettre à l'enseignant de mathématique d'orienter son enseignement en vue d'un meilleur rendement scolaire. Il ne fait aucun doute que la connaissance du système de numération cardinale de langues bantu peut influencer le contenu du programme de mathématique dans le système éducatif en Afrique. Nous avons constaté que le système de certaines langues bantu diffère du système décimal couramment utilisé dans les manuels scolaires.

NGANDI Litanga + + +
 Assistant à l' ISP
 Kisangani

Prof. BOKULA Moiso
 Université de Kisangani
 Zaïre

QUELQUES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES DES LANGUES NGBAKA (MINAGENDE) ET NGBANDI

Le Ngbaka et le Ngbandi que se propose de traiter le présent exposé sont des langues oubangiennes appartenant à un même groupe linguistique, le groupe "Banda-Gbaya-Ngbandi" selon la classification de A.N. Tucker et de M.A. Bryan (1).....

Faute d'enquêtes plus approfondies et d'ouvrages consacrés - du moins au Zaïre - à la description des langues de ce domaine (à part le Ngbandi-Idioticon de B. Lekens (2) et l' aperçu grammatical qui précède le Dictionnaire Ngbaka de V. Maes (3)), cet exposé part des travaux de fin d'études des étudiants de l' I.S.P. de Mbandaka (4) et de l' I.P.N. de Kinshasa (5) ainsi que de quelques résultats d'enquêtes menées personnellement auprès des locuteurs de ces deux langues à Mbandaka. Il se propose de dégager quelques traits morphologiques communs à ces langues qui couvrent au Nord et au Sud Ubangi (6) une aire géographique assez considérable.

Voici d'abord les phonèmes communs à ces langues:

- (a) Voyelles - orales: /i, e, ε, a, ɔ, o, u/
 - nasalisées: /ĩ, ê, ă, ɔ̃, ũ /
- (b) Consonnes: /m, n, ny, b, d, p, t, g, k, gb, kp, l, r, v, z, f, s, h/
 Quelques phonèmes consonantiques particuliers en Ngbaka:
 - /ɖ/ pour lequel nous n'avons pas trouvé d'opposition phonologique : kaɖú , espèce d'escargot.
 - /b/ et /d/ implosives, qui sont représentées dans l'écriture par 'b et 'd. Elles s'opposent de façon pertinente aux explosives /b/ et /d/.
 bɔ (folie) 'bɔ (mouiller)
 dɔ̃ (long) 'dɔ̃ (approfondi)
- (c) Semi-consonnes: /w/ et /y/
- (d) Tonèmes: haut, moyen et bas. Nous ne noterons que le ton haut : ' et le ton moyen '. Les tons doubles sont rares. En Ngbândi p.e. le ton descendant ne se rencontre que sur quelques lexèmes verbaux. P.e.: bâ (regarder).

1. LE GENRE, LE DEFINI ET L' INDEFINI

1.1. Le genre

Il n'existe pas en Ngbândi et en Ngbaka de marques morphologiques pour opposer le masculin et le féminin. Il convient toutefois de signaler qu'en ces langues on trouve des termes qu'on peut ajouter à un substantif désignant un animé pour exprimer l'opposition du sexe. Il s'agit des mots qu'on peut traduire par "homme" ou "mâle" et par "femme" ou "femelle". Précisons aussi que les termes utilisés pour les humains sont différents de ceux qu'on emploie pour les animaux.

- a. En Ngbaka - pour les humains: búlú (homme) bókó (femme)
 búlú bé enfant homme, garçon
 bókó bé enfant femme, fille
 - pour les animaux: wílí (mâle) nă (femelle)
 wílí dua chèvre mâle, bouc
 nă dua chèvre femelle

Dans les deux cas, il y a anté-position.

- b. En Ngbândi -pour les humains: kóli(homme), wáli(femme)
 postposés au nom.
zo kóli être humain homme, homme
zo wáli être humain femme, femme
 -pour les animaux: tó (mâle), tá (femelle)
 anté-posés au nom.
búsu chat ou chatte
tó búsu chat
tá búsu chatte

La distinction entre l'animé et le non-animé, entre l'animé humain et l'animé non-humain est encore rendue par le choix du substitut personnel.

En Ngbaka: a tíá il est tombé (l'homme)
má tíá c'est tombé (l'objet)
wá tíá ils sont tombés (les hommes)
 Il n'existe pas de substitut pour le pluriel des non-animés.

En Ngbândi: mbi fá zo/mbi fá lo je blesse l'homme/
 je le blesse
mbi fá ngása/mbi fá ni je blesse la chèvre/
 je la blesse

1.2. Le défini et l'indéfini

En Ngbândi l'opposition entre le défini et l'indéfini se situe essentiellement au niveau contextuel c.à.d. qu'il n'existe pas sur le plan morphologique de distinction entre ces deux notions. Ce rôle est surtout conféré aux déictiques comme les adjectifs démonstratifs. Ainsi dans zo kó agá (cet homme est venu) le substantif zo ne peut être que défini. Par contre dans zo kóli agá (homme un, quelconque) zo est indéfini.

En Ngbaka cependant, la distinction entre le défini et l'indéfini apparaît au niveau morphologique. En effet, un nom défini en Ngbaka porte un ton plus élevé que son ton naturel qui est souvent bas ou moyen. te tíá un arbre est tombé
té tíá l'arbre est tombé

yélé ^éé un panier est déchiré
yélé ^éé le panier est déchiré

Les substantifs dont la voyelle finale est une postérieure arrondie (u, u, o, o, o) sont non seulement soumis au changement tonal mais aussi à une règle que nous formulons de la manière suivante:

" Les voyelles finales des substantifs polysyllabiques indéfinis perdent leur statut en devenant des voyelles antérieures non arrondies, tandis qu'aux finales des monosyllabiques s'ajoutent des voyelles antérieures non arrondies correspondant elles aussi au degré d'aperture des finales arrondies des indéfinis "

Quelques exemples

<u>boló</u>	un combat	<u>gò</u>	une pipe
<u>bólé</u>	le combat	<u>gòé</u>	la pipe
<u>nóló</u>	une sauterelle	<u>gò</u>	un léopard
<u>nólé</u>	la sauterelle	<u>gòé</u>	le léopard
<u>kúnú</u>	un nombril	<u>bù</u>	une cendre
<u>kúní</u>	le nombril	<u>búl</u>	la cendre

2. LE NOMBRE

La catégorie de nombre n'affecte que le substantif: l'adjectif et le verbe ne sont pas concernés par l'opposition entre le singulier et le pluriel.

Ngbândi: nzó da ákára la (une) belle maison s'
 est écroulée
ánzó da kára (7) les (de) belles maisons
 se sont écroulées

Faisons toutefois remarquer qu'en cette langue le substantif pluriel peut être facultativement précédé du morphème de pluriel á- et suivi de mingi (traduisible par "beaucoup de") : da mingi, áda mingi « des (beaucoup de) maisons.

En Ngbaka, le morphème du pluriel est un morphème discontinu: "ó...nó" qui encadre le substantif. Mais

la particule nó est facultative lorsque le substantif n'est pas employé dans une construction plus vaste c.à.d. lorsqu'on l'emploie comme mot-phrase.

óté (nó) des arbres

te un arbre

Cependant lorsque le substantif pluriel est précédé d'un adjectif, c'est la première manche du morphème discontinu qui devient facultative.

óténó tíá les arbres sont tombés

(ó) gá ténó tíá de grands arbres sont tombés

3. LES MARQUES D'OPPOSITIONS TEMPORELLES, MODALES ET / OU ASPECTUELLES

Ce qui fait l'unité de conjugaison dans les langues Ngbaka et Ngbândi ce n'est pas essentiellement l'ensemble constitué par le pronom personnel et lexème verbal. En plus de ces deux éléments, ces langues utilisent dans l'expression des oppositions temporelles, modales et aspectuelles des particules préposées ou post-posés au lexème verbal ainsi que les morphèmes de tonalité.

Certaines de ces particules n'ont pas de signification propre, mais il en existent qui correspondent aux expressions de temps comme "hier", "aujourd'hui" "depuis longtemps" et qui constituent les seules marques distinctives pour certains temps verbaux.

Ngbaka: (nă) mi tē (que) je vienne
(nă) mi tē zī (que) je sois venu
 (zī = avant-hier)

Ngbândi: lô fá ndē il coupe (a coupé) aujourd'hui
lô fá ndô il a coupé il y a longtemps
lô fá ndá il coupera demain

On n'aurait pas ainsitort de parler en ces langues d'une conjugaison adverbiale existant à côté de la conjugaison tonale dont certains auteurs ont déjà parlé (8). Voir aussi le point suivant.

Le morphème de tonalité est un élément déterminant dans le système de conjugaison. En effet, le ton porté par le substitut et par le lexème verbal change suivant le temps, le mode, l'aspect et parfois même suivant l'ordre (affirmatif ou négatif). Bien que ces deux constituants de l'unité de conjugaison soient soumis à cette conjugaison tonale, il convient cependant d'avoir que le ton que porte chacun d'eux fonctionne indépendamment. Il est difficile de dégager le système qui régit les variations tonales. Un étudiant de l'I.P.N. (9) a tenté de le faire dernièrement pour les langues Ngbândi et Mbânzá (une autre langue oubangienne du même groupe), mais s'étant limité à quelques temps seulement les conclusions auxquelles il aboutit sont peu satisfaisantes.

Quelques exemples:

Ngbaka: mô dè sé tu travailleras
mô dè sé go tu ne travailleras pas
 Ngbândi: mbi ndó gwe jè pars
tá mbi ndó gwe má je ne pars pas

A l'infinif, le lexème verbal est toujours marqué. Alors qu'en Ngbaka il appelle nécessairement un objet, il se fait suivre en Ngbândi du morphème -ngo.

Ngbaka: dè tò travailler le travail
tò wè dire la parole
nè nò partir le départ
 Ngbândi: yéngo (aimer), téngo (manger), gángo (venir),
fángo (blesser), gwéngo (partir)....

4. LA NEGATION

Le morphème de négation n'est pas lié au verbe mais plutôt à l'énoncé tout entier. Ainsi en Ngbândi le morphème discontinu "tá...má" encadre la phrase négative. En Ngbaka, le morphème de négation "gò" termine la phrase. Exemples:

Ngbaka: mi fò ló zé tálú gò je n'avais pas lavé les habits
 Ngbândi: tá mbi yé kòdòrò má je n'aime pas le village

NOTES

1. A.N. TUCKER et M.A. BRYAN, Linguistic analysis. The non-bantu Languages of North-Eastern Africa Oxford 1966
2. B. LEKENS, Ngbandi-Idioticon. I , II. Tervuren 1955-1958
3. V. MAES, Dictionnaire Ngbaka-Français-Néerlandais Tervuren, 1959 et Idem, Comparaison des dialectes Gbaya avec le Ngbaka, dans: Les Ngbaka, Gemena 1984, p. 101-119. Vocabulaire Français-ngbaka, 1962

Nous mentionnons également quelques autres études récentes: MONINO Y., Tonologie comparée des langues gbaya-manza-ngbaka, dans : Problèmes de comparatisme et de dialectologie dans les langues africaines (Ed. L. BOUQUIAUX, Selafr n° 79), Paris 1980, p. 15-18. J.M.C. THOMAS, Le "ngbaka-ma'bo" dans: Les langues dans le monde ancien et moderne 1ère Partie (Ed. G. MANESSY), Paris 1931, 209-222
4. N. BISA, Essai d'une étude comparative des formes verbales Ngbaka et du Français, Travail de Fin d'Etudes (T.F.E.), I.S.P. Mbandaka 1983
- . D. DAMINDO, Essai d'onomastique Ngbandi (Cas d'anthroponymes), T.F.E., ISP Mbandaka 1981. Idem Les structures syntaxiques de la phrase simple en français et en ngbandi, Mémoire de Licence ISP Mbandaka 1984. KOYAGBELE M. Phonologie comparée d'une langue non-bantu (le Ngbandi) et d'une langue bantu (le Lingala), T.F.E., ISP Mband 1983. YAMBI B., Eléments de grammaire de la langue Ngbaka (Dialecte Minagende), T.F.E., ISP Mbandaka 1976. YEMBELINE K., Etude contrastive des formes verbales du Ngbandi et du Français, T.F.E., ISP Mbandaka 1984.
5. BENZA B.N., L'interrogation en Ngbandi et en Français, Etude confrontative, Mémoire de Licence (M.d.L.), Institut Pédagogique National (IPN) Kinshasa 1981. DOAGBILI P.M., La phrase

en Français et dans une langue non-bantu du
Zaire: le Mbanza, M.d.L., IPN Kinshasa 1981.
Idem, Etude morpho-syntaxique des anthro-
ponymes Mbanza, T.F.E., IPN Kinshasa 1979.
 TORONZONI N.N., Anthroponymie Ngbandi, M.d.L.,
IPN Kinshasa 1977. TSIAMALA MBAYI, La conjugai-
sion tonale en Mbanza et en Ngbandi (Cas des
substituts personnels sujet et leur verbe) T.F.E.
IPN Kinshasa 1984. TUBULU D., Phonologie comparée
du Ngbaka et du Français, T.F.E. IPN Kinshasa
 1975.

6. Cette dernière graphie tient compte de l'orthographe de l' I.A.I. de Londres.
7. Il existe en Ngbandi un préfixe verbal a- qu'on emploie à la 3ème personne du singulier mais qui ne peut être employé sans être accompagné du substitut personnel de la 3ème personne du singulier lo (en Ngbandi Ngiri spécialement) ou d'un substantif sujet. Exemples: ga viens ; gango venir; lo aga il vient; Nzanga aga Nzanga vient.
8. E.A. NIDA, Morphologie. The Descriptive Analysis of Words (Cité par MBULAMOKO N.M., Verbe et Personne Kinshasa PUZ 1978, p.114 et 229).
9. TSHIAMALA MBAYI, o.c.

+ + + + + MOTINGEA MANGULU
 I.S.P.
 MBANDAKA - Zaire

NOTE SUR L'ORIGINE DU MOT "SALONGO"

Il y a déjà quelque temps, un ami me demandait si je connaissais l'étymologie du mot salongo, à cette époque en pleine vogue. Il disait de bien comprendre l'élément "sal" pour travailler, mais l'élément "ongo" lui échappait. Je répondis qu'à mon avis il n'était pas question de "sal" et de "ongo" mais que l'étymologie devait être cherchée à partir de la prononciation courante parmi les vieux môngo de Mbandaka et environs : "isâlongo".

Je lui racontai que lorsque je dirigeais l'école H.C.B. Flandria - Botoka dans les années 1927-1933, il y avait parmi les chansons alors en vogue une que les élèves aimaient à répéter (en lingala):

"is'â longo , h8 h8 (père de la houe)
môndélé masô alingî mosâlâ (le blanc, maçon,
... veut le travail)
na nsima akomî kolongola bisô, h8 h8."
(ensuite il arrive à nous renvoyer)

Voici l'explication qui m'était donnée et confirmée par des vieilles personnes. La chanson était à la mode au poste de l'Etat Indépendant à Bokatola parmi les prisonniers pendant les travaux d'entretien du poste. On rappelait le souvenir d'un agent européen, surveillant des travaux, maçon de métier. Il avait été surnommé: "is'â longo" (père de la houe) parce qu'il commandait le débroussement et le sarclage au moyen de houes, outil inconnu traditionnellement. Il poussait au travail mais étant exigeant et impatient, il renvoyait facilement ceux qui lui paraiss-

saient trop paresseux.

Le substantif "isé" (père) suivi d'un groupe connectif s'emploie comme sobriquet de raillerie pour un défaut, surtout physique. A cette même époque (1927-1933) il se trouvait au H.C.B (maintenant P.L.Z.) à Botska parmi le personnel spécialisé quelqu'un originaire de l'Afrique Occidentale dont la tête faisait penser à une guêpe, d'où il était couramment appelé: "isé'a yukú" (père de la guêpe).

+ + + + Gustaaf HULSTAERT MSC
Bamanya, le 2 mars 1985

Annales Aequatoria 6(1985)206-207
HULSTAERT G.

ENCORE LES CERCUEILS ANTHROPOMORPHES

DES NKUNDO

Dans un fonds de fichier se trouvait de vieux papiers avec des notes éparées sur la fabrication des cercueils anthropomorphes. Il y a là quelques détails qui ont échappé à la rédaction des deux articles qui y ont été consacrés: (1) dans *Aequatoria* 23(1960)121-129 ; (2) dans le *Bulletin de l'ARSON* 1972, 506-525. J'ai pensé que ces compléments d'information pourraient être utiles pour l'histoire ancienne m'ongo.

Les détails sont classés dans l'ordre des textes publiés. Les numéros reprennent la pagination des deux études qui se suivent dans l'ordre chronologique. Si les notes se rapportent aux deux articles, la page du dernier en date est mise entre parenthèses.

122(496) Le chien, maintenue par une entrave skombwá (cfr Dictionnaire 646) était assommé à l'intérieur de l'esata par les bandóndo au moyen de coups de bâton sur la tête. La bête était pendue à un pieu avec des liens faits de feuilles sèches

de bananier passées par la bouche du chien. On le rôtissait à la façon habituelle dans la région. Ensuite les bandóndo dépeçaient puis partageaient la viande.

122.II fin: Pour les réunions la place était entourée de jeunes frondes de palmiers Elaeis.

122.III. Le nom de bonganga était aussi allongé par l'addition de wă nkole nkole des cavités (allusion inexplicée).

123. (à la fin de III). Dans les réunions chaque membre avait la place et le siège qui convenait à son rang: yoká sur un fauteuil yěko ou ngwendé; Bonkásá sur un tabouret ebónga; Bandóndo et bongil-indongó (membres sans fonction spécifique, bons à tout faire) sur des feuilles étendues à même le sol; tous les autres membres sur un lit transportable boánga.

Un dignitaire a été oublié dans la liste: bo-kátola ou maître des cérémonies, qui arrange l'ordre des activités; il est le parallèle de bonsaswá ou de bokólo (wă ntěke) dans d'autres circonstances. Tous les membres n'étaient pas sculpteurs, seulement le spécialiste bobongó. Ngombo ajoute que, tout comme son propre père Londombé chez les Ifekó, il y avait Ekaka pour Bonsólé et Bofóí (grand-père de Michel) pour Bakákla.

123. IV. L'entrée à une réunion était défendue même aux membres d'une autre branche de l'association. Car chacune était autonome. Le transgresseur éventuel attrapé était puni tout comme s'il était un profane.

124. al. 1. Un étranger, ignorant, passait en contournant les sentinelles. Il était donc arrêté sur-le-champ.

125. VI.5. Le chant correct est : 'elemo by'ělo' avec l'accord adjectif be-.

125. En bas. La règle générale pour le transport vers la sépulture était ainsi: Un bokóngó

était porté comme un homme ordinaire (wimwa) pendu à une perche, comme une bête tuée à la chasse, par deux porteurs ce qu'on nomme un seul boóngo. Pour un bonsangó le transport se faisait sur une sorte de bière de deux perches reliées par quelques traverses, portée par 4 hommes; donc deux beóngo.

127. XI. 2. Les Bolóki riverains connaissaient aussi une sorte de bokóngó. On prenait une pirogue, dont on coupait les deux extrémités; on l'équarissait sur la mesure du cadavre. Les extrémités étaient taillées en planches qu'on fixait comme parois au moyen de chevilles prises dans les déchets et qu'on durcissait dans le feu avant de les fixer dans des trous avec un poinçon rougi au feu. Le fond de la pirogue servait de couvercle qu'on fixait de même avec des chevilles (nsodú) .

128. N° 3 al. 3 (495). Intercaler: (les membres étant liés). Les genoux étaient pliés, remontés vers le menton.

Le bombái était parfois tressé pendant la vie du destinataire. Mais ce n'était pas nécessaire car le travail prenait peu de temps; il pouvait être terminé en un jour, de sorte que l'enterrement pouvait avoir lieu le lendemain du décès. Il n'était donc pas besoin d'un enterrement provisoire comme pour un bokóngó.

128. X.3. (504) Un bonsangó qui n'a pas dans son groupe un tresseur de bombái pouvait faire appel - comme dernière volonté - à un bokóngó pour ce service. Celui-ci était payé richement. Parfois il enseignait son art à un parent de l'hôte. Ainsi faisait le père de l'informateur. On donnait parfois le titre de nganga aussi aux tresseurs de bombái.

128. X. fin. Le père de Ngombo sculptait aussi des statues anthropomorphes. Ces sculptures munies d'un bloc comme piédestal étaient placées comme monuments sur les tombes. Ce même Londombe avait sculpté l'efómba pour le père de Bokilimba Wíjima P. dans son village près d'Ikongówasa au bord du bojiba.

498/9. Entre initiés il n'y avait pas de procès pour adultère, fût-ce en flagrant délit. On se contentait de réprimandes amicales: bátéfela ô njimísáná mpəngó la nkúko. On agissait comme entre compagnons d'âge et homonymes (hospitalité écossaise).

501. al. 3. On cassait les articulations, p.e. aux chevilles, aux genoux pour diminuer la longueur. Ou bien aux épaules/aisselles pour plier les bras sur la poitrine. On n'avait plus aucune pitié. Souvent les profanes s'étonnaient qu'un cadavre puisse tenir dans le cercueil bien petit. Ils ignoraient ce qu'on faisait en forêt; c'était bien secret.

+ + + + + Gustaaf HULSTAERT MSC
Bamanya, mai 1985

PRIX DE L' ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES

D' OUTRE - MER

L'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer à Bruxelles, Belgique, offre un prix destiné à récompenser l'auteur d'une oeuvre d'imagination créatrice écrite dans une langue de l' Afrique Centrale.

Tous les genres sont admis: pièces de théâtre et saynètes, romans, recueils de nouvelles, poèmes ou chansons, épopée, littérature édifiante, etc... pourvu que l'oeuvre soit enrichie par l'imagination et écrite dans un style agréable. Pas de restrictions non plus quant à la longueur, cette question se posant de manière différente suivant qu'il s'agit de poésie ou de prose.

Le texte original sera accompagné d'une traduction en français, néerlandais ou anglais qui peut être écrite par un autre auteur. Inédit de préférence, il pourra cependant avoir été publié à une date ultérieure au 1 juillet 1984.

Le jury sera complété s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts dans la langue employée. Le montant du prix est de 30.000 francs belges (+ 500 dollars USA) Le texte et traduction doivent parvenir avant le 30 avril 1986 à Mr le Secrétaire Perpétuel, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1 rue Defacqz B-1050 BRUXELLES

L' ETYMOLOGIE DU TERME BOSENJI

N'étant pas linguiste et ne disposant que d'une documentation réduite en la matière, c'est avec une certaine réticence que j'ai répondu à l'invitation d'esquisser sommairement, en tant qu'historien l'origine et la signification d'un terme péjoratif fort répandu dans le bassin du Zaïre et ailleurs.

En efft, le terme qui en lomóngo s'écrit: bosénji (G. Hulstaert, Dictionnaire lomóngo-français, 435-436 : sauvage... dérivé du Swahili: mushenzi), se retrouve avec la même signification générale de "sauvage, non civilisé, indigène de la brousse" sous diverses variantes, selon les langues qui l'ont adopté.

LINGALA

Dans les dictionnaires usuels lingala (R. Van Everbroeck, Malcolm Guthrie et autres) on rencontre les graphies suivantes: mosenji, mosenzi, mosendji. Ces dictionnaires ne signalent pas le terme comme d'origine étrangère.

KIKONGO

Quant au Kikongo, il est assez révélateur que le Dictionary and Grammar of the Kongo language as spoken in San Salvador (Londres 1887, Appendix 1895) de W.H. Bentley ne mentionne pas le terme. Celui-ci se retrouve pourtant dans le Dictionnaire du kikongo-français de R. Butaye (Roulers 1910) sous la variante: musiensi : un indigène, par opposition à ceux qui sont avec les blancs; par extension: peu civilisé, grossier. K.E. Laman, Dictionnaire kikongo-français, Bruxelles 1936 donne: musenzi qui ne comprend pas les injures; synonyme (p.623): nsensi; ailleurs (p.704)

les basensi sont des gens "du Haut-Congo" qui vendent des poissons à Brazzaville. Le récent Dictionnaire kikongo et kituba - français (Bandundu 1973) de P. Swartenbroeckx présente plusieurs variantes: musiense, musyensi, musyenzi (p. 378); le sens reste le même: autochtone, indigène, aborigène (pas : arborigène, lapsus calami de l'auteur), natif du sol. jadis par extension: peu civilisé, grossier, fruste, non-citadin primitif.

TSHILUBA

Le terme à même pénétré dans le tshiluba sous la forme: musenji (cfr A. De Clercq, Dictionnaire Luba Bruxelles 1914, p.595: un sauvage = kabindi, mupemba, musenji).

NGBANDI

Nous le trouvons aussi dans B. Lekens, Dictionnaire Ngbandi, Tervuren 1952, p. 97.307 : senzi = indigène non pas au service du blanc. Le P. Lekens note que le terme est d'origine étrangère mais sans préciser davantage.

SWAHILI

Il ne fait guère de doute que le terme en question a été introduit dans le bassin du Zaire par l'intermédiaire de la langue swahili. Le Dictionary of the Suahili Language, Londres 1882, de L. Krapf ne le mentionne pas encore. Mais le Dictionnaire Swahili-Français de C. Sacleux, Paris 1939, donne à la fois mSenzi et msenzi mais sans autre explication (p.595) Le Standard Swahili-Dictionnary, Frederick Johnson, Oxford 1939, donne à la fois: shenzi = barbarous, uncivilised; et mshenzi (pl. washenzi) = a barbarian, savage, a person untouched by civilisation. Often used contemptuously by the Coast natives of those who come from the interior (p.419). Selon ce Dictionnaire le terme est d'origine perse.

Effectivement, c'est du nom perse: zengi (noir, nègre) qu'étaient désignés les habitants de l'Afrique Orientale, visités dès le début du premier millénaire de notre ère par les riverains du Golfe Persique. Les esclaves importés en Perse, entr'autres pour les

plantations de canne à sucre, étaient tout simplement désignés sous le nom de "Noirs" ou Zengi. La variante zandz, zanj, zandj est d'origine arabe. Au siècle passé on entendait aussi bien Zengibar que Zanzibar (le pays des Noirs). Favorisés par les vents alternatifs de la mousson annuelle, les riverains de l'Océan Indien (Arabes, Perses, Indiens, Chinois) entrèrent en relations commerciales régulières avec les Bantu de la Côte Orientale et finirent par s'y établir. Ainsi de très nombreux termes arabes et perses pénétrèrent dans les parlers des habitants africains de la côte (suahili). La langue de la Côte (le swahili) s'incorpora aussi, tout en le bantouïsant, le terme par lequel les commerçants du Moyen-Orient désignaient leurs partenaires commerciaux et les esclaves que ces derniers leurs fournissaient.

Entré définitivement dans le swahili, le terme mshenzi fut importé dans l'intérieur du continent, entre autres par les auxiliaires zanzibarites des explorateurs du XIXe siècle, particulièrement par les compagnons swahili de Stanley lors de sa traversée de l'Afrique (1874-77) et durant ses "Cinq années au Congo" (1779-84). S'estimant bien supérieurs aux habitants de l'intérieur, ces Zanzibarites noirs se nommaient Wangwana (Waungwana : hommes libres) et désignaient les autres du terme washenzi, avec la connotation péjorative qui est restée attachée au terme non seulement dans le swahili mais aussi dans les autres langues citées.

GREC et ARABE

Le terme sous la forme grecque Zingion (pays des Noirs) se retrouve dans le Traité de Géographie de Klaudios Ptolemaios (vers 161 A.D.), dans la Topographie Chrétienne de Kosmas Indicopleustès (547) et sous la forme arabe Zandj chez les géographes et voyageurs arabes du Moyen-Age. La Cosmographie du géographe al-Kawzini (1203-1283) nomme le Bilad al-Zandj : il s'agit du pays (du bled) des Noirs de l'Afrique Orientale, car le même auteur mentionne aussi le Bilad al-Habasha (Abyssinie), le Bilad al-Nuba (la Nubie), le Bilad al-Sudan (le Soudan nigérien).

Ainsi les racines du terme bosénji est ses "frères" plongent bien loin dans le temps et dans l'espace. Il signifie "Noir". Suite à sa connotation péjorative, une actuelle étymologie populaire le dérive, à tort, du français "singe".

+ + + + + Fr BONTINCK
avril 1985

AU SUJET DE QUELQUES LANGUES DANS LA CUVETTE CENTRALE DU ZAIRE

L'unique but de cette notice est d'ajouter quelques détails complémentaires au monumental ouvrage Les Langues dans le monde ancien et modern. Afrique Subsaharienne. Pidgins et Créoles, Editions du CNRS, Paris 1981. Vol. I, Texte; Vol. II, Cartes, pour le seul domaine qui m'est mieux connu: le bloc bantou marqué du sigle C 60, avec quelques incursions dans les limitrophes C 30 et C 70.

La carte range sous le sigle C 60 NKUNDO-MONGO : LoMongo, LoNkundo, Lalia, Ngando.

Sur le terrain il est difficile si pas tout-à-fait impossible de distinguer les deux variétés dialectales Móngo et Nkundó. Ces noms sont de nature proprement géographique. On peut en dire autant de Lalia (nous entendons Lalyá) et Ngandó (le nom complet est Bongandó et pour la langue longandó).

D'autres Parlers du bloc Móngo ont été rangés soit sous C 30 soit sous C 70. Il faut exclure de C 30 : Sengele (Baséngéle), Bolia, Lontomba (Ntómbá). Au sujet de ce dernier nom il faut remarquer qu'il couvre plusieurs tribus et dialectes. Parmi ceux-ci le lontómbá de Lac Tumba contient pas mal d'éléments propres au groupe C 30, mais à mon avis cela ne suffit pas pour l'exclure de C 60. Quant au dialectes des autres Ntómbá, même celui des Ntómb'é Njálé il n'y a pas l'ombre d'un argument pour l'inclure dans C 30.

De C 70 il faut enlever Yela des Boyela (appelés aussi Bakela) et Ombo. Quant à Nkutu il faut le trai-

ter de la même manière s'il s'agit des tribus Bankutu/Bankutsu vivant à l'Ouest des Batëtëla. Enfin Dengese (Ndengessé) et Songomeno (sobriquet) doivent être enlevés du groupe C 80 et mis soit dans C 60 soit dans un bloc séparé.

Comment expliquer qu'un ouvrage si important tant pour la nature du sujet que pour la qualité des auteurs contient pareilles omissions de faits qui auraient pourtant pu être connus ? L'explication se trouve dans la bibliographie: les auteurs ont limité la documentation aux "principaux ouvrages disponibles dans les bibliothèques universitaires parisiennes". En outre la liste a été arrêtée au 1 janvier 1971, donc à dix ans avant la publication.

En étendant davantage l'éventail des sources on aurait pu améliorer cette vue générale, car les documents ne manquent pas. Non seulement pour la langue principale de la région envisagée ici mais aussi pour un nombre déjà notable de dialectes: Ntomb'é Njálé, Ntomba de Bikoro, Bolia, Baombo, Nkengo, Bakutu, Lwankamba, et pour les dialectes occidentaux: ma grammaire en 3 tomes; enfin les publications récentes pour les Yenge, les Bolanda, les Emoma-Mpongo-Nkols, les Booli et le losikongo. L'utilisation de ces études aurait permis de rectifier certaines erreurs des ouvrages antérieurs sur lesquelles l'attention avait déjà été attirée (p.e. dans Aequatoria 14(1951)18-22, African Studies 19(1960)173-176.

On s'étonne de l'état fragmentaire des bibliothèques universitaires à Paris, où manquent les ouvrages qu'on peut considérer comme de première importance. Ainsi même pour les langues citées comme types de blocs comme l'otëtëla. Ou pour une vue d'ensemble tel que le Comparative Handbook of Congo Languages de W.H. Stapleton (1903) pour la Cuvette Centrale Zairoise.

Rien qu'avec ces quelques publications supplémentaires il y aura moyen de rectifier certaines erreurs et ainsi d'améliorer pour une partie cette importante contribution à la connaissance du domaine linguistique africain.

G. HULSTAERT 4-7-85

MEMOIRES SUR LES LANGUES
DE LA REGION DE L'EQUATEUR (ZAIRE)

LISTE DES MEMOIRES SE RAPPORTANT AUX LANGUES PARLEES
DANS LA REGION DE L'EQUATEUR (ZAIRE) PRESENTES A L'UNI-
VERSITE DE LUBUMBASHI / FACULTE DES LETTRES / DEPARTE-
MENT DE LANGUES ET LITTERATURES AFRICAINES -
1970 à 1983 -

BOLIA D.226/C.35/H.B 9,1

MPINGO-NTUNGE-NB., Eléments de grammaire généra-
tive et transformationnelle du Bolia, 1974.

KESENGELE D.224/C.22/H.B9, s

BOFULA-LOBEBE, Etude des performatifs en Kesen-
gele approche : sémantique générative, 1977.

LINGALA

EPANGA-POMBO, Les codes dialogiques en Lingala
de la zone de Bumba, 1981.

LINGOMBE C.41/H.B.2

KINTU-MWEME-TCH., Aspects de grammaire générative
et transformationnelle de Lingombe (Préfixes et
pronoms), 1974.

LOKONDA D.233 à 237/C.64/H.B. 9, m

NGEYE-LOKOKA, Essai de tonologie naturelle pure
en Lokonda, 1981.

LONTOMBA D.227/C.35/H.B 9, 1

NKUMU-IBONGU, Réalité linguistique du Lontomba
de Bikoro C. 35a, 1983.

LONDENGESSE D.257/C81/H.B 9, cc

- (1) BOKUNGULU-BONSAO WA Y., Esquisse phonologique et morphologique formes nominales et pronominales de la langue Ndengese, 1973
- (2) BAMPEMBE-SANGADJI, Réflexes du proto-bantu en Ndengese, 1981.

NGBANDI H. N.B 5

- (1) HOMBO-MANDJWANDJU, Esquisse grammaticale de la langue Ngbandi, 1979.
- (2) MBAMBALI-MBEKO, Eléments de la grammaire casuelle Ngbandi. Syntaxe et Sémantique, 1983.

OTETELE C.71. 72. 73.

- (1) OMATETE-ALONSE-D., Grammaire générative et transformationnelle de la langue Tetela C. 71, 1974.
- (2) MUNSEKE-M'VULA, Aspects de la grammaire générative et transformationnelle de la langue Lokonda, 1974.
- (3) TASSA-OKOMBE-L., Esquisse de l'emprunt linguistique Tetela approche transformationnelle 1975.
- (4) ODIMBA-OKITESOKO, Essai d'onomastique tetela (C.71) Etude anthroponymique, 1977.
- (5) EMONGO-OSOMBA, Etude sémantique et pragmatique des termes de parenté Tetele, 1980.
- (6) OKITOTSHUDI-LOK.O., Essai d'onomastique tetela C.71 (Etude toponymique), 1980.
- (7) ONAWONGO-EMANY-A.O., Esquisse grammaticale de la langue tetela C.71 (parler de Loja) : phonologie et morphologie, 1980.
- (8) MBUDI-MBOSONGO, Esquisse phonologique et morphologique du Lyondo (parler Tetela C.71), 1981.
- (9) DJAMBA-NDJEKA, Idéophones en otetela (C.71) : Essai d'analyse, 1983.

SIGLES :

C = GUTHRIE M., The Classification of the Bantu Language
London, 1948.

H = HULSTAERT G., Carte linguistique du Congo Belge,
IRCB, Bruxelles, 1950.

D = Dialectes mongo, cf. H. VINCK, Dialectologie mongo.
Etat de la question - in Annales Aequa-
toria, 5 (1984) 161 - 172.

B = Bantu

N B = Non bantu

CONCOURS A E Q U A T O R I A 1986

===== DATE limite:
 P R I X : 7.500,00 Zaires 31 décembre
 1986

QUESTION : L I N G U I S T I Q U E

On demande la description scientifique (pas d'analyse structurale) d'un DIALECTE MÓNGO, qui n'a pas encore été étudié, dans sa phonologie (avec attention particulière à la tonologie) et sa morphologie. On envisage la présence d'une certaine quantité de mots (3 à 4 cents) qui peuvent être donnés comme exemples.

Parmi les dialectes envisagés en premier lieu sont ceux qui sont parlés dans le bassin de la Lokenyé (Maindombe).

Pour les dialectes Móngo déjà étudiés voir Annales Aequatoria 5(1984)164-168 et Ibi 6(1985) 233-247

+++++

CONCOURS A E Q U A T O R I A 1987

===== DATE limite
 P R I X : à fixer 31 décembre
 1987

QUESTION : E T H N O L O G I E

On demande une étude sur les EKOFO dans une des tribus Móngo Centrales : BAKUTU ou MBOLE

+++++

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

voir page 229

+++++

CHRONIQUE

Annales Aequatoria 6(1985)219-228

VINCK H.

EXPOSITION SUR LA CULTURE MONGO A SINT NIKLAAS (B)

21.000 visiteurs pour une exposition en Flandre (Belgique) sur la culture môngo est un événement, même une prouesse. La ville de Sint Niklaas avait pris des risques considérables en s'engageant à organiser une telle exposition sans l'attrait de chefs d'oeuvre d'art plastique ou sans la notoriété de certaines hautes cultures asiatiques.

A l'initiative du Secrétaire de la ville, ancien administrateur chez les Ekonda (P. ELSHOUT, Les Batwa des Ekonda, Bruxelles 1963) et de D. ANTHEUNIS, échevin de la culture de la ville et surtout sous l'impulsion de Mr Jan BRAL, attaché culturel et avec la collaboration d'innombrables personnes et instituts intéressés, cette exposition est devenue un très grand succès.

+ + +

Les "môngo" y étaient pris dans le sens très large et avec inclusion des Ekonda, Batstela, Bambola etc. Par le moyen d'une reconstruction aussi fidèle que possible d'un biotope de la forêt équatoriale, on avait réussi à créer l'atmosphère d'un village môngo. Tous les objets appartenant à la culture môngo y étaient exposés. L'exposition aborde les thèmes ayant trait à la faune et la flore (104 plantes différentes exposées), aux habitudes alimentaires, aux métiers traditionnels, à la vie familiale, à la religion, aux structures sociales, à la langue, la musique, la magie, aux fêtes et au rituel des funérailles (bobongo). Une section documentaire (petite bibliothèque et librairie) permettait d'approfondir les différents aspects. Quatre conférences pour un public nombreux complétaient l'information déjà abondante donnée par une projection vidéo, de diapositives et par un splendide catalogue.

- Conférences :

1. 13 septembre 1985 : H. Vinck, Introduction générale à la culture des m'ongo
2. 27 septembre : G. Hulstaert, L'art oral m'ongo
3. 11 octobre : D. Vangroenweghe, Le bobongo
4. 18 octobre : J. Gansemans, Musique traditionnelle en Afrique Centrale

+ + +

Les 518 objets exposés provenaient du Musée de Tervuren, Section ethnologique (310 objets) et des Missionnaires du Sacré Coeur (208 objets). En outre, pour la première fois on pouvait voir un choix de la plus belle poterie ancienne de la cuvette centrale du Zaïre, résultat des fouilles archéologiques de l'équipe Eggert de Hambourg. Mr Preuss, géomorphologue de l'Université de Marburg avait également cédé à l'exposition des échantillons de pierres taillées trouvées lors de ses récentes recherches au Lac Tumba et sur les rives des fleuves de la forêt équatoriale. Ces deux derniers éléments n'ont malheureusement pas pu être intégrés dans le catalogue. L'Institut de médecine tropicale d'Anvers et le jardin botanique national de Meise et l'H.R.T. de Melle y étaient présents avec une contribution remarquable.

+ + +

LE CATALOGUE

Un beau catalogue de 175 pages (33,5 x 22 cm) servait d'introduction et de guide. Nous allons le parcourir en y ajoutant quelques remarques et corrections.

Dans ce catalogue qui se voulait scientifique, on doit regretter que l'on n'ait pu respecter l'orthographe africaine. Il y avait certainement des objections d'ordre technique mais, en ce qui concerne le manque de caractères d'imprimerie appropriés, on aurait pu recourir à des substitutions certainement réalisables par une imprimerie ordinaire (o=o/s=e).

Qui pis est : à la Section Ethnologique du Musée de Tervuren, on ne comprenait pas le sens et la nécessité de cette exigence linguistique élémentaire. Ceci s'avère particulièrement grave dans le catalogue des objets exposés, mais aussi dans l'introduction cela prête à des fâcheux malentendus. Par exemple à la page 47 on traite d'une société secrète chez la "Tribu Mbole", alors qu'il s'agit des Bambole habitant à plusieurs centaines de kilomètres des vrais Mbole qui ont leur habitat entre Lomela-Salonga-Luilaka.

+ + + + +

L' INTRODUCTION (p. 17-60)

Ce texte visait à donner un aperçu historique et ethnologique des m'ongo. Il est de la main de Mr Vangroenweghe avec quelques pages de G. Hulstaert et de H. Vinck se rapportant à l'histoire entre 1908 et 1980.

1. Situation générale

L'auteur donne 3,5 millions d'habitants m'ongo. L'addition des chiffres données par L. de Saint Moulin, Atlas des Collectivités du Zaïre, Kinshasa 1976, qui donne les résultat du recensement de 1970, donne 1.463.508 m'ongo au sens très large (mais Batetela non compris). Ajoutons y un accroissement de 2,6 % par an et nous obtenons pour 1984 : 2.055.458.

Ensuite nous lisons que les premiers groupes m'ongo se sont installés dans la forêt depuis le 17^e siècle. Il serait préférable de ne pas affirmer ce fait car nous l'ignorons tout simplement. Tout ce qu'on peut dire c'est que certains groupes habitent au moins depuis un certain temps dans une certaine région. L'auteur situe ensuite les trouvailles de poterie ancienne chez les Ekonda. Cela est exacte pour les poteries trouvées en 1953 par E. Sulzmann, mais c'est inexacte pour les grandes campagnes de recherches archéologiques actuelles qui se situent toutes en dehors de la région des Ekonda. Mr Preuss n'a pas trouvé une mais plusieurs pierres taillées.

2. La vie des m'ongo

Une correction s'impose (p. 31). Notre auteur écrit: " De Saha (= Saka) en de Ngando woonden in 1927, ten tijde van de omwentelingen van de gearabiseerden en Anglo Belgian India Rubber Company, nog in dergelijke voorlopige hutten" (Les Saha et les Ngando habitaient en 1927 au temps des bouleversements des Arabisés et de l' Anglo-Belgian India Rubber (and Exploring) Company dans des huttes semblables). L'ABIR et les Arabisés étaient déjà disparus depuis longtemps à cette date ! La source de cette information : G. Hulstaert, Les M'ongo. Aperçu général, p. 10 avait: " Les Saka et les Ngando en 1926-27 , encore sous l'empire des bouleversements provoqués par les Arabisés et par l' ABIR".

3. Art oral

L'auteur donne une bonne sélection de la plupart des textes publiés relatifs à l'art oral m'ongo. Signalons qu'un florilège reproduisant en traduction néerlandaise les plus beaux morceaux de cet art est sous presse chez Meulenhoff à Amsterdam. La parution est prévue pour juillet 1985.

4. La Société secrète du Lilwankoi.

Cette organisation a son origine et ses activités principales dans une région qui se situe vraiment à la frontière de la société m'ongo. Les Bambola (pas les Mbole) ne sont traditionnellement pas comptés parmi les m'ongo, mais ils se sont influencés mutuellement. Les statuettes exposées provenaient d'une région frontalière notamment d' Ikela et étaient récoltées dans les années 50 par le Père Leo Sarens.

5. Njondo

L'auteur emploie un mot peu connu chez les m'ongo, utilisé seulement dans la région de Bikoro et qui s' applique à un des stades seulement du yébola. Ce dernier mot d'origine elaku est actuellement le plus répandu (à côté du lóm'ongo : bongóli).

6. Bibliographie thématique

Ici s'imposent quelques corrections:

- (1) p. 56 : L'auteur de la "Bibliographie de l'oeuvre scientifique du Père Gustave Hulstaert" n'est pas H. Vinck mais A. De Rop;
- (2) p. 56 également : L'auteur de la "Bibliografie van de Missionarissen van het H.Hart" n'est pas H. Vinck mais F. Van Segbroeck;
- (3) p. 60 : L'auteur du Bonkanda wa Njakomba édité par la Bible Society en 1930 est inconnu mais ce n'est certainement pas le Père Hulstaert.

OBJETS EXPOSES (p. 65-175)

- On ne peut que regretter que dans un catalogue qui se veut scientifique on ne s'est pas tenu à une dénomination uniforme des tribus ou sous-tribus. On y trouve par exemple pour les Bongando à la fois : Mongandu (p.98), Bongando (p.124) et Ngando (p.135).
- Plusieurs objets sont mentionnés sans indication de la provenance. Il se peut qu'effectivement elle est inconnue mais écrire "zonder herkomst" (sans provenance) est aller loin dans l'insouciance (p.121)
- Plusieurs endroits sont restés dépourvus de photos qui auraient dû y figurer (p. e. à la page 175). Nous savons que ce n'est pas la faute des organisateurs de Sint Niklaas et nous constatons qu'il s'agit toujours d'objets en provenance de la Section Ethnologique de Tervuren.
- Pour les objets de provenance de cette même Section, les dénominations m'ongo des objets n'ont été indiquées que rarement. Ainsi trouve-t-on 13 "stoeltjes" (petites chaises) (p. 68-72) qui en lom'ongo ont souvent des noms spécifiques.
- Il est certain que plusieurs pots exposés n'étaient pas de provenance m'ongo comme par exemple le pot n° 09.100.

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES
DANS LA REGION DE L'EQUATEUR
QUATRIEME CAMPAGNE

A plusieurs reprises nous avons signalé les campagnes archéologiques menées dans la Région de l'Equateur au Zaïre par une équipe de chercheurs de l'Université de Hambourg (R.F.A.). Voir : Annales Aequatoria 3(1982)193-195; 4(1983)176-177. Ils en sont maintenant à leur quatrième phase de recherches dans nos régions:

- (1) de septembre 1977 à février 1978 : Ruki
- (2) d'octobre 1981 à mars 1982 : Ruki et Momboyo
- (3) de mars 1983 à octobre 1983 : Mbandaka, Bamanya, Ruki, Momboyo et Tshuapa
- (4) Le 18 mars arrivée à Kinshasa, l'équipe est de nouveau parmi nous sous la conduite de Mr M.K.H. EGGERT. Ils ont continué aussitôt à Mbandaka d'où ils sont partis pour une prospection archéologique des rives de l'Ikelemba, jusqu'à Balangala (305 km de l'embouchure).

Du 16 avril au 18 mai ils ont effectués des fouilles systématiques à Monjoô près de Bolomba. Les fortifications ngombe (libenge) ont été l'objet principal de leurs activités. Les photos aériennes et la vérification sur le terrain leur ont permis d'identifier à Monjoô 20 mabenge. La tradition orale et la poterie trouvées concordent singulièrement bien quant à l'âge (19e siècle) de ces fortifications: l'époque des invasions ngombe en pays m'ngo. A côté de la poterie récente ils ont trouvé sur l'Ikelemba des échantillons qui correspondent aux "horizons" (époques) déjà identifiés ailleurs.

Dans l'état actuel de la recherche on peut distinguer cinq époques (horizons) dans la classification de la poterie de la cuvette centrale du Zaïre :

- (1) L'époque de la poterie d' Imbonga (Momboyoy) qui pourrait coïncider avec le début du peuplement de la forêt. On pourrait avancer la date du premier millénaire avant notre ère.
- (2) L' époque de la poterie de Lingonda (Busira), contemporaine avec la dernière phase de l'époque d' Imbonga.
- (3) L'époque de la poterie de Bondongo (Ekonda) - Nkile (Ruki) à dater de la première moitié du deuxième millénaire de notre ère.
- (4) L'époque de la poterie de Botendo (Ruki) à dater dans une période proche de l' arrivée des premiers blancs dans la région.
- (5) L'époque de la poterie actuelle comme elle est produite à Ikenge (Ruki) aussi bien que à Ilamba et à Balinga-Bokonda (Tshuapa).

Du 14 juin à octobre 1985 ils continueront la prospection archéologique sur la Lulonga, Lopori, Maringa et sur l' Ubangi-Uele des côtés zairois et centrafricains (peut-être les côtés congolais également).

Toute la recherche archéologique est doublée par l'étude ethnologique sur le terrain par Mme R.K. Eggert et par les observations géomorphologiques de Mr J. Preuss (jusqu'à la troisième campagne).

Participent à cette quatrième mission :

(A) Personnel scientifique

1. M.K.H. EGGERT (Université de Hambourg)
2. R.K. EGGERT (Université de Mainz)
3. H-P. WOTZKA (Université de Hambourg)
4. Frank NIKULKA (Université de Hambourg)
5. Volkmar SCHON (Université de Hambourg)
6. KANIMBA Misago (Institut des Musées Nationaux du Zaïre / Ubangi-Uele)

(B) Auxiliaires

1. IBENGÉ MBUL' AKONGÉ (Bokuma sur Ruki)
2. ILÉ BOYAKA (Bokuma sur Ruki)

BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LA TROISIEME CAMPAGNE

- (1) M.K.H. EGGERT, Remarks on Exploring Archaeologically Unknown Rain Forest Territory : The Case of Central Africa, dans : Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie 5(1983)283-322
- (2) M.K.H. EGGERT, The Current State of Archaeological Research in the Aequatorial Rainforest of Zaire, dans: Nyame Akuma 24/25(1984)39-42
- (3) M.K.H. EGGERT, Archäologie und Eisenmetallurgie : Zur Genese der Eisentechnik des subsaharischen Afrika, dans: Fundberichte aus Hessen Beiheft (Festschrift Günter Smolla / sous presse)
- (4) M.K.H. EGGERT, Imbonga und Lingonda : Zur frühesten Besiedlung des zentralafrikanischen Regenwaldes, dans : Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie 6(1984) sous presse

SUPPLEMENT A LA BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LA PREMIERE CAMPAGNE

- I. KEESMANN, J. PREUSS, J. ENDRES, Eisengewinnung aus lateritischen Erzen. Ruki Region, Provinz Equateur, Zaire , dans : Offa 40(1983)183 ss

+ + + + + H. VINCK
15-6-1985

LE CELTA A LUBUMBASHI

LE CELTA

Le Centre de Linguistique Théorique et Appliqué de l'Université de Lubumbashi est certainement au Zaïre une des Institutions les plus actives en matière d'édition. Bien que stencilés, les Bulletins ou Monographies sont toujours soignés et lisibles. A côté d'un grand nombre de livres scolaires nous trouvons les séries suivantes :

(1) Monographies.

Entre 1971 et 1981 : 43 titres. Plusieurs langues locales y ont reçu une description scientifique, maintes bibliographies spécialisées, textes de l'art oral zaïrois, études de socio-linguistique, études sur l'aspect pédagogique de l'apprentissage d'une langue étrangère (français ou anglais) au Zaïre.

(2) Les périodiques.

2.1. Bulletin de Liaison. Enseignement des langues
Jusqu'en 1980 13 numéros sont sortis. La teneur de ces publications est pratique : on y analyse les nouveaux manuels scolaires, on discute des méthodes pédagogiques pour l'apprentissage d'une langue.

2.2. Africanistique

Le dernier numéro paru : juin 1984 (= n° 13)
Nous signalons ici quelques contributions qui nous concernent particulièrement :

1975,1, p.1-16, OMATETE A., Analyse d'un mythe
tstela

1979,8, p.107-121, OSOKONDA O., Littérature
orale tstela et éthique

1981,9, p.1-57, KUTUMISA Kyoto, Essai d'anthro-
ponymie Ndengsé

1984,13, p.75-95, BOFAMBU, A propos des berceu-
ses Móngo du R.P. G. Hulstaert

2.3. Recherches sur les africanismes

Le français au Zaïre et dans quelques pays africains est le sujet principal traité dans cette série. 18 numéros jusqu'en 1977.

2.4. Linguistique et sciences humaines

24 numéros jusqu'en 1979. Signalons le n° 18 (1975) : NYEMBWE Ntita, Le problème linguistique au Zaïre. Eléments bibliographiques.

+ + + + +

ANALYSES SOCIALES UN NOUVEAU PERIODIQUE A KINSHASA

En janvier 1984 est paru à Kinshasa le premier numéro d'une nouvelle revue: ANALYSES SOCIALES. Nous citons de l'éditorial :

"En octobre 1981 naissait un groupe de travail appelé 'Maison de l'Education au Zaïre' : MEDUZA . La MEDUZA était un groupe de travail qui se voulait un lieu de réflexion et d'échange sur tout problème relatif à l'éducation, que ce soit au Zaïre, en Afrique ou dans le monde . Les réflexions du groupe étaient livrées au public tous les trois mois dans une publication scientifique: "Documents de la MEDUZA". Au bout de deux ans de travail le groupe décida d'élargir ses réflexions qui désormais allaient porter sur la société dans son ensemble. De ce fait le nouveau groupe ne pouvait plus porter le nom de "Maison de l' éducation au Zaïre". C'est ainsi que fut fondé, le 1 novembre 1983, le 'Laboratoire d' Analyses sociales de Kinshasa " (LASK) . Le nombre de membres est passé de trois à onze. Trois domaines sont maintenant couverts par le LASK : L'éducation et la Société, la dynamique sociale et culturelle ainsi que l'économie et le développement. Les réflexions du LASK seront publiées dans ANALYSES SOCIALES"(bimestrielle).

Comité directeur: KANKWENDA Mbaya, GASIBIREGE Rugema, KABEYA Nyonga. Adresse : Av. Mpanda n° 1962/6 , zone de Lemba, B.P. 12975 Kinshasa I

CONCOURS DU CENTRE AEQUATORIA

Le CENTRE AEQUATORIA de BAMANYA / MBANDAKA au ZAIRE
organisera chaque année un concours pour stimuler
les chercheurs zairois dans les recherches africanistes.

CONDITIONS pour la participation :

1. Etre Zairois et résidant au Zaïre
2. Avoir une qualification académique (à partir de licence)
3. Ecrire une étude en français d'environ 50 pages de teneur scientifique en réponse à la question posée chaque année par le Centre Aequatoria de Bamanya
4. Envoyer le texte en 3 exemplaires, dactylographiés, à double interligne avant la date indiquée au directeur du Centre Aequatoria B.P. 276 Mbandaka
5. Les copies de l'étude ne peuvent porter le nom de l'auteur mais seulement un pseudonyme. Dans une lettre accompagnante expédiée au nom du directeur du Centre Aequatoria, l'auteur reprendra le pseudonyme avec son nom propre et adresse complète, ainsi qu'un bref curriculum vitae
6. Le texte couronné sera publié dans les Annales Aequatoria
7. L'étude doit être inédite et de composition récente (pas plus que 5 ans)
8. Le montant du prix sera fixé chaque fois selon les circonstances mais annoncé ensemble avec la question.
9. Le jury sera composé de personnes choisies chaque année en fonction de leur compétence par le directeur du Centre Aequatoria
10. Si aucune étude n'est satisfaisante, le prix ne sera pas attribué

CONCOURS 1986 et 1987 voir page 218

COLLOQUE SUR LA LITTÉRATURE ORALE A YAOUNDE

A Yaounde eut lieu du 28 janvier au 1 février 1985 un Colloque International sur la Littérature Orale, organisé conjointement par l' Université de Yaounde et celle de Guelph au Canada.

Lors de la cérémonie d'ouverture le Chancelier de l' Université, Mr Joseph Owona, a invité l'assemblée à examiner les voies de la plus grande vulgarisation des traditions orales notamment par l'insertion dans les programmes scolaires et universitaires. Les professeurs Bernard Fonlon, chef du Département de Littérature Africaine à Yaounde et Dr Douglas Killam, chef du Département d'Anglais à Guelph ont présenté le projet de coopération des deux départements.

Le Professeur Eno Belinga donna la leçon d'ouverture sur le thème : "La littérature orale et la culture des peuples". En ce qui le concerne, "la littérature orale fonde la culture des peuples, tant sur le plan de la littérature en général que sur ceux des arts, de la science et des techniques". Elle est un Musée vivant et celui qui la détient est un "ancêtre vivant". C'est pour cela qu'on a besoin de mieux connaître ce patrimoine afin d'amener les jeunes à renouer avec le passé.

Dès l'après-midi du 28 janvier les chercheurs se sont regroupés pour les travaux en atelier sur les sous-thèmes que voici :

- de l' oral à l'écrit
- la littérature orale dans la vie de l' Afrique contemporaine
- littérature orale et littérature écrite
- littérature orale et musique
- littérature orale et autres arts
- théorie et méthodologie de la littérature orale
- les problèmes de l' esthétique, des genres et de la critique littéraire du texte oral

Tout le monde doit reconnaître qu'au niveau national et provincial peu d'initiatives sont prises au Cameroun afin de promouvoir les cultures et langues locales. A part les initiatives déployées par le R.P. François de Gastines du collège Libermann à Douala publiant des ouvrages d'initiation, des grammaires, des dictionnaires dans la collection "Langues et Littératures nationales", nous pouvons citer ici la collection de livres pour enfants "Le Feu et l' Etoile" publiée par le "Centre de Recherche et de Documentation sur les traditions orales et les langues africaines" (CERDOTOLA). Déjà quatre titres furent publiés avec l'aide du FIPC de l' Unesco.

En dépit de l' absence de quelques conférenciers et des étudiants de la Faculté de Lettres, les travaux de ce Colloque se sont déroulés dans des bonnes conditions grâce aussi à la participation de l' Agence Canadienne pour le Développement International.

Les chercheurs ont eu l'occasion d'insister sur la nécessité d'améliorer leurs conditions de travail et d'introduire les langues nationales dans les programmes d'enseignement. Le travail impressionnant en matière de littérature orale qui s'effectue à travers le monde doit être mis au profit des nouvelles générations en quête d'une identité propre.

Au Professeur Dr Louis Marie Ongoum du Département de Littérature négro-africaine de Yaounde revenait la tâche de formuler les recommandations du colloque. Traduisant une ferme conviction des chercheurs il a affirmé que "l'enseignement des langues africaines, à lui seul, peut assurer la conservation vivante de la littérature orale et des traditions orales qui la véhiculent". La littérature orale devra être insérée à tous les niveaux du système éducatif.

Les spécialistes ont recommandé aux chercheurs et aux critiques de publier les textes dans les langues africaines, de renseigner sur le narrateur et sur l'histoire de la production du texte. Ils ont déploré l'absence d'une méthodologie spécifique pour l'approche du matériau oral à caractère littéraire.

- Finalement ils ont proposé que :
- soit créé dans chaque pays un conservatoire national des traditions comportant une sonothèque, une vidéothèque, une bibliothèque de littérature orale et un service d'archives pour la codification, l'exploitation et la diffusion des textes;
 - soit lancé un périodique sur les recherches en littérature orale entraînant la mise en place des facilités techniques et matérielles pour la publication et la ventilation des résultats de divers travaux;
 - soit institué un prix interafricain de littérature orale visant à récompenser la meilleure recherche dans ce domaine.

+ + + + + A. Claessens

Yaounde, le 24-2-1985

ASSOCIATION DES AFRICANISTES BELGES

Crée en 1983, l' Association des Africanistes Belges (ABA) groupe les belges qui se sont spécialisés dans la pratique des sciences humaines appliquées à l'Afrique sud-saharienne. Les sciences humaines sont réparties en 4 groupes : langues, histoire, sociologie, environnement. Le bureau de l' ABA se composait en 1983 comme suit: Président: A. Coupez, Vice-président: H. Burssens, Secrétaire: Y. Verhasselt, Trésorier: J.L. Vellut. L' ABA participe au Conseil Européen des Etudes Africaines (CEEAA) . L'annuaire de 1983 compte 94 membres. On y retrouve la plupart des membres de l' Académie Royale des Sciences d' Outre-Mer de Belgique.

+ + + + +

FICHER D'ONOMASTIQUE MONGO

Déjà en 1952 (Aequatoria p.52-57) le Père Hulstaert plaiderait pour une étude systématique d'onomastique môngo. Après de longues années d'attente il a finalement lui même mis sur fichés les innombrables toponymes et hydronymes môngo (+ 4500) recueillis pendant les longues années d'itinérance dans une espace de plus de mille kilomètres (entre Mbandaka et Ikela). Nous attendons les analyses.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. J. HAGENDORENS, Dictionnaire Français - Otetela, (éditeur: R. LABAERE) Leuven, Paters Passionisten, 1984, 319 pages.

Grâce au travail inlassable du Père Labaere nous disposons d'un nouvel instrument de travail pour notre connaissance de la langue des Atetela. Le Dictionnaire est la deuxième révision d'un livre bien modeste à l'origine: le Dictionnaire Français - Otetela édité en 1943 à Tshumbe Ste Marie par Mgr Hagendorens. Il était suivi "de quelques notions pratiques de la Grammaire Otetela". On n'y trouvait pas encore la notation des tons. En 1956 c'est la réédition perfectionnée, augmentée et pourvue de tons.

Dans l'introduction de la présente édition nous lisons que " En 1972 l'auteur avait préparé une édition fortement augmentée comprenant près de 38.300 entrées". C'est sur la base de ces données que le Père Labaere nous a composé ce dictionnaire de 7.300 entrées. Est-ce que le manuscrit de l'oeuvre mentionnée ne pourrait pas être communiqué en photocopie aux chercheurs qui le demandent ?

Après de longues études sur l'orthographe tetela, le Père Labaere dans Pastoralia a adopté l'orthographe conjonctive. Le connectif se trouve ainsi intégré dans le mot suivant. Faisons la comparaison entre la méthode suivie en 1956 et celle de 1984:

(1) 1956: abîme de misères mfonu yá shíkashika

(2) 1984: " " mfonu yáshikashika

Pour ceux qui ne parlent pas l'Otetela, et c'est cas pour la plupart des utilisateurs, l'orthographe

de 1956 est plus aisée, plus fonctionnelle. Dans le même ordre d'idées: pourquoi présenter les verbes sous leur forme de gérondif au lieu de donner le radical-thème ?

L'auteur a résolument opté pour l'intégration de la terminologie moderne: je note au hasard quelques mots peu mentionnés dans les dictionnaires africains:

agronome: ombéwí wáákambo wádíkambó ou bien :
ongólónóme

ascenseur : óddíyá

avion : ndske

électricité : ngenge, toto (surtout au pluriel)

électricité négative: átoto wáwáádí

" positive: átoto wóómi

On aurait été heureux de connaître la relation entre la nouvelle signification et la traditionnelle. Ngenge dans le Dictionnaire Otetela - Français est signifié comme "piquant, douleur aiguë". Il est instructif de savoir que "électricité négative" pourrait être traduit par : "douleur aiguë de l'épouse". Selon le même dictionnaire, toto autre mot pour électricité, signifie: "ensorcellement". Où en est la relation avec l'électricité ? La signification directe de "toto wáwáádí" est "ensorcellement de l'épouse". Qui le comprendra autrement ? C'est un projet très louable de vouloir créer une terminologie technique et moderne, se basant sur des mots repris à la langue traditionnelle mais dans les conditions actuelles (le progrès des linguæ francae, l'importance du français dans les écoles) comment les faire entrer dans le parler des gens ?

L'éditeur a déjà répondu à nos questions et à nos objections dans son Introduction, p. V: "... que le livre suffise aux besoins des élèves des écoles secondaires". Est-il réaliste de penser que ce livre sera utilisé par des collégiens batetela ?

Le Père Labaere tire l'attention sur le fait que beaucoup de nouveaux mots se rapportent au domaine médical, agricole, religieux et à la vie journalière, afin d'aider les coopérants étrangers "qui ont la conviction que leur travail sera d'autant plus ef-

ficace et agréable qu'ils auront accès à la langue des autochtones avec lesquels ils entrent en contact". C'est absolument vrai mais combien illusoire. La politique linguistique actuelle est bien différente. Ce genre de dictionnaires doivent avant tout viser un public de chercheurs et de linguistes; peut-être qu'un jour les langues vernaculaires reprendront leur place due. Il est vrai que des publications comme ce Dictionnaire peuvent aider à préparer cette évolution.

Une esquisse grammaticale de 11 pages précède la présente édition. C'est le prélude d'une oeuvre plus importante de l'auteur et qui est proche de son aboutissement : Eléments de grammaire Tstsla (75 p).

Signalons encore quelques livres utiles pour apprendre l'otstsla:

- Schème de pensée et modes d'expression. (Français et Tstsla). Généralités; Agriculture - élevage; Construction; Ecole. Passionistes, Wezembeek-Oppeem 1985, 80 pages.
 - A. LABAERE, Petite Grammaire tstsla, Wezembeek-Oppeem 1984, 25 pages.
 - Idem, Tstsla de base, ibi, 1971, 108 pages.
 - Idem, Tstsla pour débutants, ibi, 1982, 115 pages.
- Commandes: Pères Passionistes, Mechelsesteenweg 82
B-1970 WEZEMBEEK-OPPEM / Belgique.

+ + + + + H. Vinck

2. Leo FROBENIUS, Mythes et Contes populaires des riverains du Kasai, Inter Nationes, Bonn, 1983, 326 pages.

Ce livre est la traduction française de l'original allemand: Dichtkunst der Kassaiden, paru en 1928. L'ouvrage comprend 496 contes de valeur inégale tant sur le plan de la forme que sur celui du fond. En effet, certains contes comprennent plusieurs motifs (tels qu'aux pages 21, 54, 60, 120, 133, 245), tandis que d'autres ne comportent qu'un seul motif (p. 9, 15, 24, 31, 71, 86, 98). Les contes ont été récoltés chez les Baluba, Bapende, Basonge, Batstsla, Kanioka,

Tshokwe.

L'auteur a regroupé les 496 contes autour de quatre thèmes principaux : magie et mystique, le mythe, l'homme, les animaux.

Dans la première catégorie sont groupés les contes qui font état de la magie comme chasse organisée et accomplie grâce à des objets magiques. Dans la deuxième sont réunis les mythes de la création, de l'origine de la culture (chasse, élevage, agriculture, le feu, le mariage, la mort...). Dans la troisième catégorie on trouve les recits esthétiques qui présentent les types du comportement humain :

- l'idiot (conte tshokwe) qui voulut tuer son père pour plaire aux jumelles qu'il voulait épouser.
- le fou (conte batetsla) qui ne réclame comme héritage à son père que le manioc alors que son frère aîné reçut des femmes et beaucoup d'autres biens.
- la femme méchante (conte kanioka) qui ne put se débarrasser de son penchant pour le vol.
- l'avare (conte bena lulua) qui ne voulut donner jamais son vin de palme.

Dans la quatrième catégorie on trouve les fables qui dépeignent la vie quotidienne à travers les personnages tels que : la pintade, le chasseur, l'antilope, le lion, le léopard ; l'éléphant, l'araignée, le chacal. Frobenius fit oeuvre de pionnier et il n'avait pas eu le temps d'apprendre les langues du Zaïre méridional à la perfection. Nous avons pu relever quelques fautes tant de transcription que de traduction.

(1) Dans les contes baluba :

- mukishi wa meuta au lieu de mukishi wa muitu = esprit de la forêt.
- nkaku au lieu de mukanku = l'aigle.
- jilu au lieu de lujilu = aubergine.

(2) Dans les contes basongye :

- tombolo au lieu de étombolo = le coq.
- piva wa mutamba au lieu de pibue à mutamba = chasseur.
- tshasa mikomo au lieu de kiasa mikomo = qui tire sur les pistes.

(3) Dans les contes batetsla :

- mwo au lieu de mfo = le chien

- mavovo au lieu de ahoho = maïs
 - wetshi au lieu de wedi = clair de lune.
- + + + + Shala Lundula

3. H. VINCK, Terminologie chrétienne en lomongo. CEEBA Série III, vol. 8, 54 pages.

L'auteur présente tous les termes utilisés dans le langage catéchistique et liturgique dans le diocèse de Mbandaka - Bikoro depuis l'arrivée des premiers missionnaires (1895) jusqu'à nos jours. Un accent particulier est mis sur l'évolution historique de la terminologie. Ainsi découvre-t-on l'étonnante stabilité des premiers termes (bobangi) dans la langage parlé. On remarque également les multiples changements sous l'influence d'une meilleure connaissance par les missionnaires. Cela donne un ensemble impressionnant et une quantité non moins valable d'explications dans leur aspect linguistique (surtout étymologique), que théologique. Ce dernier niveau offre à l'auteur l'occasion de conclure au choix rationnel fait par les traducteurs et compositeurs des textes religieux à partir de 1934, choix souvent "coloré" par les opinions théologiques de leur temps. La valeur historique de cet ouvrage n'est pas moindre: dans une introduction de 14 pages est présentée l'activité catéchétique et liturgique du vicariat apostolique / diocèse. La limitation au seul diocèse de Mbandaka n'empêche pas l'auteur de se référer aux églises voisines utilisant le lomongo ou un parler apparenté. Si les missions protestantes sont bien représentées, je me demande si une place plus importante ne pouvait être donnée au diocèse de Basankusu.

+ + + + + G. Hulstaert

4. H. HOCHEGGER, Le langage des gestes rituels, CEEBA Série I, vol. 66, 67, 68.

Le CEEBA (Centre d'Etudes Ethnologiques de Bandundu) vient de publier le troisième et dernier volume du "Langage des gestes rituels" qui présente et illustre 954 gestes du rituel ancestral zairois, classés en ordre alphabétique des mots-clés.

A travers l'analyse de 2606 gestes rituels l'auteur explique ce langage sans paroles comme un langage de signes, constitué par des modèles de pensée que le chargé de rites choisit et arrange à sa manière, qu'il varie et combine selon l'idée qu'il désire exprimer.

+ + + + +

5. Fr VAN NOTEN, Histoire archéologique du Rwanda, M.R.A.C., Mémoires in 8°, Sciences Humaines n° 112, 1983, 174 P + 96 pages de planches.

La plus grande partie de ce livre est constituée par la contribution de Fr Van Noten, Directeur de la Section de Pré-Histoire et d'Archéologie au Musée de Tervuren. Le livre veut être une synthèse sur l'archéologie du Rwanda où l'auteur a passé une bonne partie de son temps de recherches sur le terrain. L'étude comprend une synthèse critique des études antérieures (J. Nenquin et Hiernaux - Maquet). Bien que s'annonçant avec un titre très général, l'exposé en reste néanmoins extrêmement détaillé. Le chapitre V : Archéologie et Ethnologie donne une description minutieuse d'une expérience manquée d'une coulée de fer au lieu de quelques considérations théoriques basées sur les expériences comme le titre l'annonçait. Dix annexes présentent les détails de la recherche archéologique encore en cours au Rwanda.

+ + + + + H.V.

6. Jan BLOMMAERT, Kleurenterminologie in enkele Bantoetalen van de zones C, H, K en L. Een ethnologische studie. (La terminologie des couleurs en quelques langues bantoues des zones C, H, K, et L. Une étude ethnologique). Mémoire de licence en philologie africaine. Rijksuniversiteit van Gent, 1983, VII + 250 p. (Stencilé)

L'université de Gent continue à former d'excellents africanistes. Sous la responsabilité du Prof. J. Jacobs, la tenue scientifique de ce travail est

assurée. En 17 langues bantoues une comparaison systématique au niveau morphologique, sémantique et symbolique est présentée. Il en résulte qu'on doit faire la distinction entre les couleurs primaires : blanc, noir, rouge et les couleurs secondaires : les autres. Cette distinction se vérifie sur les trois niveaux cités. Nous conseillons à l'auteur de faire également une enquête diachronique pour déceler en quelle mesure certains termes seraient une création de linguistes sur base de principes généraux de la dérivation. Par exemple, les termes : lonkásá, longanju, longola. Ces déductions au lo- préfixe ne font leur apparition qu'à partir du Dictionary of Lomongo language de E.A. et L. Ruskin, 1927 (en ce qui concerne le lomongo). Le vocabulaire de J.B. Eddie (1887) donne pour "vert" : funza et mboa et pour "rouge" susu, pas de mot pour "jaune". Le vocabulaire de M. Kittric (1893) donne pour "vert" mboa, pour "jaune" boeke (à l'intérieur) et pour "rouge" susu. L'auteur n'a pas tenu compte du fait que plusieurs des langues vernaculaires utilisées dans son étude ont été enseignées pendant des dizaines d'années dans les écoles (le lomongo depuis la fin du siècle passé), et que les compositeurs des dictionnaires ont cherché à systématiser le vocabulaire en vue de l'enseignement ou ont intégré des termes forgés spécialement pour l'usage des écoles. Ces remarques n'affaiblissent pas nécessairement les conclusions de notre auteur mais elles sont à nuancer et à perfectionner sur des bases historiques.

+ + + + + + + H. Vinck

7. BOKULA Moiso, Le Lingala au Zaïre. Défense et analyse grammaticale. Editions du BASE, Collection "Etudes", Kisangani 1983, 282 pages.

Ce premier volume des éditions du BASE comprend trois parties inégales après une préface laudative bien que critique.

La première, très courte, après un aperçu historique, décrit la place du lingala dans la vie du peuple zaïrois et en fait un éloge presque dithyrambique

La partie principale, tant par le volume que par l'importance proprement linguistique, est une grammaire pratique avec exercices d'application pour l'enseignement de la langue dans les écoles, sans doute destinée principalement aux élèves dont ce n'est pas la langue maternelle. Tout cela est élaboré méthodiquement comme il convient à un linguiste professionnel. Nombre de problèmes qui se posent dans les règles grammaticales et orthographiques sont déjà traités comme résolus.

Pourtant ils sont repris dans la troisième partie. Dans une quarantaine de pages l'auteur corrige une quantité d'erreurs constatées dans la langue parlée ou écrite, et formule des solutions. Il propose de mieux respecter les règles de la grammaire et de se conformer à la norme de la langue.

Malheureusement on voit mal dans son exposé sur quels critères baser la "règle", la forme "correcte". Dire qu'il faut se ranger au lingala "courant" n'avance pas si l'on omet de définir qui parle ce lingala correct et où se trouve la norme.

Ne conviendrait-il pas mieux de respecter le droit du peuple locuteur à sa langue comme au reste de sa culture, les linguistes se contentant d'être des témoins et les enseignants des serviteurs plutôt que des "maîtres" ?

+ + + + + G. Hulstaert 21-5-85

8. Daniel VANGROENWEGHE, Leopold II en Kongo, Brugge 1985, 403 pages.

L'introduction de J. Vansina nous met dans l'ambiance dans laquelle ce livre a été écrit: les méfaits du colonialisme et surtout de la période léopoldienne y sont exposés dans tous leurs détails cruels mais indiscutables. Le livre de Mr Vangroenweghe fait le procès des méthodes d'exploitation de la population de la Région de l'Equateur de 1885 à 1908 notamment dans le district des Bangala avec l'Anversoise, dans le district de l'Equateur avec l'ABIR et le domaine de la couronne. C'est le "Red

Rubber" mis en vives couleurs qui revit devant nos yeux. L'auteur a travaillé plusieurs années à cette étude et il a eu accès à de multiples archives. Ainsi il a pu utiliser une masse de documents inédits. Nous reviendrons plus tard en détail sur cette oeuvre.

+ + + + + H.V.

9. X. PLESSART, Mamprusi Proverbs, Annales du Musée Royale d' Afrique Centrale, in-8° Sciences Humaines n°111, Tervuren 1983, 435 pages.

Après une introduction grammaticale du Nampuruzi (langue voltaïque) l'auteur nous met en présence de 3999 proverbes avec traduction anglaise et explication. Plusieurs proverbes sont illustrés par des photos. Un index thématique très complet et un index lexical (à partir de l'anglais) terminent le travail.

+ + + + + H.V.

10. G. FORGES, Phonologie et morphologie du kwezo, Annales du Musée Royale d' Afrique Centrale, in -8°, Sciences Humaines n° 113, Tervuren 1983, 16 + 454 pages.

Une première version de ce travail a été présentée comme thèse de doctorat à l' Université de Bruxelles en 1978. Les kwezo sont installés au Zaïre dans la région de Kikwit. L'étude est basée sur des données fournies par deux informateurs qui se sont succédés entre 1972 et 1976. Il reste hasardeux de s'appuyer sur une base si mince pour présenter de manière scientifique une langue peu connue, mais c'est peut-être ce dernier fait qui peut justifier la méthode: cette étude est une invitation à d'autres recherches. L'auteur nous promet encore une Syntaxe et un Lexique.

+ + + + + H.V.

11. R. CORNEVIN et autres, Hommes et destins, Tome V Académie des Sciences d' Outre-Mer, Paris 1984, 574 pages.

Les notices de cet excellent "Dictionnaire biographique" réfèrent avant tout aux colonies françaises mais dans le Tome V nous trouvons également 6 notices relatives à des personnalités des colonies belges: René Jules CORNET, Raoul FOLLEREAU, Alexis KAGAME, Charles LEMAIRE, Alfred-Jean MOELLER DE LADDERSOUS, Pierre RIJCKMANS. Ces notices sont toutes de grande qualité. L'index cumulatif des notices des 5 premiers tomes rendra le plus grand service aux chercheurs.

+ + + + + H.V.

SELECTION AEQUATORIA

=====

Sous cette rubrique nous signalons les articles ayant trait au Zaïre, parus dans les revues étrangères qui arrivent dans notre Centre. D'autre part nous présentons également les études les plus importantes parues dans des périodiques zaïrois de caractère plus local.

1. AFRICANA BULLETTIN. Centre d'études africaines de l' Université de Varsovie / depuis 1978 : Institut de géographie des pays en voie de développement / depuis 1984 : Centre de Documentation et d' Information sur les Pays en voie de développement. Avenue Zwirki i Wigury 93, 02-089 VARSOVIE , Pologne.

La revue dont le premier numéro date de 1964 est peu connue dans nos contrées. Pourtant elle publie régulièrement des articles concernant le Zaïre. Nous les relevons ici à partir du n° 19, 1974.

N° 19 / 1974

- A. WRZESINSKA, Motivations des études et ambitions professionnelles des filles, élèves des écoles secondaires de Kinshasa. P. 73-90.

N° 21 / 1974

- E. RZEWUSKI, Asili ya Bangwana - Origine des Bangwana. Enregistrement de la tradition orale relative à l'histoire de la communauté musulmane de Kisangani. P. 117-146.

N° 22 / 1975

- A. WRZESIŃSKA, Problème de l'authenticité zairoise présenté sur l'exemple des noms propres. P. 41-54

N° 24 / 1976

- M. ZEMPICKA, L'influence de la morphogenèse et du développement du réseau hydrographique dans le bassin du fleuve Zaire sur les directions probables de la circulation des eaux souterraines en Afrique Centrale Méthode de recherche. P. 125-134

N° 26 / 1977

- K. GRZYBOWSKI, Dégradation contemporaine du Plateau du Kwango dans la région de Kandale (Zaire). P. 139-148
- A. WRZESIŃSKA, L'éducation des filles en Afrique et le processus des transformations sociales (Le cas de Kinshasa). P. 149-156

N° 28 / 1979

- K. GRZYBOWSKI, La zone littorale atlantique à Moanda (Zaire Occidental) P. 83-118
- M. ZEMPICKA, La carte des précipitations dans le bassin du fleuve Zaire. L'étude des précipitations relative au travail sur le bilan hydrique du bassin du fleuve Zaire pour la période de 1950 - 1959.
- K. GRZYBOWSKI, Traits géomorphologiques de la région de Boma. P. 131-139.

2. ANALYSES SOCIALES, Volume 1, 1984

N° 3 - KALONJI Ntalaja, La pauvreté dans les quartiers périphériques de Kinshasa

- GASIBIREGE Rugema Simon, Quelles perspectives pour l'école zairoise ?

BONGELI Yeikelo, L'Université et sous-développement au Zaire

- KABOMBO Wadi, Une lecture socio-critique du roman négro-africain

N° 4 - KANKWENDA Mbaya, Ces ressources minières qui fuient

- MUTOMBO Huta-Mukana, Pour ou contre l'unicité linguistique au Zaire

- MALANDA Dem, La formation continue des cadres d'entreprise au Zaire

- BONGELI Yeikelo, Les dangers de la publicité

3. REVUE CANADIENNE DES ETUDES AFRICAINES
17(1983)2, 165-187

J. FABIAN, Missions and the Colonization of African Languages. Developments in the former Belgian Congo.

L'auteur voit dans l'application des missionnaires (surtout catholiques) à l'étude et à la propagande des langues maternelles et francae, un but purement pratique en union avec l'administration pour préparer une main-d'oeuvre contrôlable et maniable. Il oublie ou il ne sait pas que dans une grande partie du Congo-Belge notamment dans la région entre Coquilhatville et Ikela (plus que 1000 km) les motivations étaient : (1) respect fondamental pour la culture et donc pour la langue du peuple (2) le principe d'une saine pédagogie qui demande qu'on forme son intelligence dans une langue comprise et intégrée. Voir les multiples articles de Boelaert et de Hulstaert dans Aequatoria. Voir également C. YOUNG, Politics in the Congo, Princeton 1965, p. 130 "There is a total dissimilarity of view between for exemple, Monseigneur de Hemptinne of Elisabethville and Father Boelaert". Voir encore ibi p. 247-250.

4. REVUE CANADIENNE DES ETUDES AFRICAINES
NUMERO SPECIAL 1984 - 1

Les contributions réunies dans ce numéro spécial (250 pages exclusivement réservées au Zaïre) ont été en majorité préparées pour la 13e Conférence annuelle de l'Association Canadienne des Etudes Africaines (15 au 19 mai 1983). Les trois plus longues études annoncent les trois axes de réflexion. Dix-sept études plus courtes sont regroupées autour des mêmes axes dont le dernier trouve son prolongement dans la parole des acteurs sociaux.

5. LES CAHIERS DU CEDAF

1983 n° 6-7 : KAZADI Tshamala, La formation du capital dans l'agriculture du Zaïre post-colonial. 140 pages

- 1983 N° 8 : BILBY Kenneth M. et FU-KIAU kia BUNSEKI, Kumina, A Congo-Based Tradition in the New World 114 pages.

"Kumina" est un complexe de croyances et de rites (danses) en Jamaïque-Est. C'est l'expression de l'appartenance d'une partie de cette population aux traditions africaines de l'Afrique Centrale (Congo et Angola). Un lexique de termes kumina met en évidence la relation entre ce langage et le kikongo (P.66 à 97). Les auteurs ont récolté un grand nombre de traditions orales par lesquelles ils espèrent éclairer davantage l'histoire de cette région.

- 1984 N° 1 : MUBAKA Munene, SIMBI Musema wa NGOY, La Politique industrielle du Zaïre et la zone franche d'Inga : vers une nouvelle stratégie d'industrialisation. 117 pages.

N° 2 : KANYNDA LUSANGA, La décentralisation territoriale zaïroise à l'épreuve de la théorie et des faits. 110 pages.

Une annexe (p. 81 à 98) donne la liste des collectivités rurales actuelles avec mention de leur situation antérieure. Malheureusement beaucoup de fautes de frappe (?) sont à signaler dans l'orthographe des noms des collectivités.

N° 4 - 5 : Ilunga ILUNKAMBA, Propriété publique et conventions de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre. 185 pages.

En postface, J.-C. WILLAME trace "L'actualisation des contraintes sur l'industrie minière au Zaïre" (P. 150-185), en 6 chapitres: (1) La diminution des capacités de production (2) Les mésaventures du programme d'expansion de la Gécamines (3) Les prélèvements (4) Le retrait des partenaires étrangers (5) Négociations 1983 (6) Considérations sur la stratégie minière.

6. CEEBA, Bandundu, Série III (Linguistique)

Vol. 7, 1982, G. HULSTAERT, Esquisse de la langue des Eléku, 69 pages.

Le Père Hulstaert continue à produire régulièrement ses monographies sur les dialectes m'ng'o. Le dialecte étudié ici est parlé par les Eléku qui habitent les rives du fleuve Zaire entre Irebu et l'embouchure de la Lulonga ainsi que dans quelques villages sur les rives de la Salonga et de la Tshuapa amont de l'embouchure de celle-ci. L'auteur s'est^{en} basé sur ses notes prises en 1937. Bien qu'en disparition rapide, ce dialecte a eu une influence non négligeable sur la formation du lingala (Voir G. HULSTAERT, De bronnen van het lingala, dans: Zaire 13(1959)509-515).

Vol. 10, 1984, G. HULSTAERT, Les parlers Losikóngó 87 pages.

Sur la carte des dialectes m'ng'o (voir Annales Aequatoria 5(1984)169-172) ces dialectes portent les nn. 147.148.163.166 à 169. Ils se situent dans la zone C 61 (Guthrie).

Vol. 11, 1984, G. HULSTAERT et A. GOEMAERE (+), Grammaire du Londéngsésé.

Dans la classification des dialectes m'ng'o cette langue porte le n° 257 et dans la classification de Guthrie elle est connue sous le sigle C 81. Le Père Alfons Goemaere était l'unique (?) spécialiste en cette langue, mais de son vivant rien n'a été publié. La présente étude est une traduction par G. Hulstaert d'un manuscrit en néerlandais de 1940 : "Spraakleer van het Londéngsésé. Ce dernier était fait sur le modèle du Praktische Grammatika van het Ionkundo de G. Hulstaert (1938). Le londéngsésé est la langue des Ndéngsésé vivants dans le bassin de la Lokénye. Le dialecte de base est celui des Ngél'e Njale et Weko. Encore quelques autres études du même auteur restent dans les cartons.

Dans nos Archives nous possédons une importante correspondance de Goemaere - Hulstaert (entre 1937 et 1945) qui comporte un grand nombre d'informations linguistiques et ethnologiques sur les Ndengsés.

7. ENQUETES ET DOCUMENTS D'HISTOIRE AFRICAINE 5(1983) : L. VERBEEK (Préface J.L. VELLUT), Mouvements religieux dans la région de Sakania (1925-1931), 169 pages.

La collection de documents inédits que constitue ce volume est consacrée à la pénétration du mouvement Kitawala dans la partie sud-est de l'ancien Congo-Belge. La documentation reproduite ici complète l'information dont on disposait déjà ailleurs. Les documents permettent de suivre au jour le jour l'attitude prise par l'administration belge. Sont traités respectivement: 1. Mwana Lesa (1925-26); 2. L'affaire Petilo-Philemoni (1929); 3. L'affaire Bulawayo-Djimu Kabonso (1931).

8. . AFRICA Tervuren, 29(1983)1-2, 16-18 :
A. COUPEZ, Etudes Africaines en Belgique.

L'auteur présente ici après une bibliographie sur la question, son rapport présenté lors de la "Table Ronde internationale sur les Etudes Africaines en Europe" du 29 au 31 octobre 1981 à Bruxelles. Il distingue quatre périodes réparties ainsi :
(1) 1897 à 1944 : les débuts. Amateurisme.
(2) 1945 à 1959 : efflorescence
(3) 1960 à 1977 : recul, suivi de stabilisation
(4) 1978 à nos jours : repli accentué sous l'effet des restrictions budgétaires.

Après le constat amer de la dégradation de la recherche africaniste en Belgique à cause du manque de moyens financiers, l'auteur fait quelques propositions pratiques pour la sauver de la disparition totale.

+ + + + + H.V.

TRADUCTION DE LA BIBLE EN LANGUES ZAIROISES

Le communiqué AF/5/259 (8-5-1985) de l' Agence de Presse DIA donne des nouvelles au sujet de la traduction de la Bible dans les langues du Zaïre. Tout le contexte suggère comme source de ces renseignements la Société Biblique du Zaïre.

On nous apprend que le pays compte sept langues principales : lingala, kituba, swahili, tshiluba, tchokwe qui disposent déjà du Nouveau Testament en langue courant; les deux autres (bangala et kikongo) attendent encore ce bienfait, tout comme les langues minoritaires (parmi lesquelles on range donc toutes les autres pour importantes qu'elles soient). On annonce en outre l'avancement de la traduction en alur, ebembe, tchokwe, mashi, plus celle du Nouveau Testament en kisanga. A ce communiqué bien réjouissant, tant au niveau culturel que purement religieux, il y a pourtant un côté négatif: il produit une impression de présenter la totalité de ce qui a été fait et est à faire encore dans le domaine de la Bible au Zaïre. Le lecteur non spécialisé en conclue naturellement que les populations qui parlent les autres langues sont négligées et donc humiliées. Heureusement la réalité est plus brillante. A quoi attribuer cela ? Bien sûr, même une agence de presse ne peut tout savoir. Mais la Société Biblique ne peut-elle pas savoir mieux ?

Pour nous limiter à ce que nous connaissons de plus près, la Société Biblique peut-elle ignorer l'existence de la Bible entière en lomongo ? D'une part il y a celle de la mission protestante publiée en 1930 (après des traductions partielles à partir de 1893), rééditée en 1961 par "Les Sociétés Bibliques au Congo". D'autre part il y a celle de l'Archidiocèse de Mbandaka (Nouveau Testament en 1975, Ancien Testament en 1977) dont la Société Biblique a subsidié les travaux préparatoires. A-t-elle même oublié qu'elle a édité la traduction protestante remaniée du Nouveau Testament en 1971 avec réimpression en 1983 ? Comment expliquer une mémoire si courte ?

Aussi peut-on se demander pourquoi le communiqué omet le lomongo. Parce qu'il n'a pas été retenu parmi les langues nationales ? Ou parce que c'est une langue minoritaire ? Pourtant on mentionne le tchokwe, alur, ebembe etc... Or le lomongo de la Bible est le dialecte maternel de plus d'un demi-million de Zairois (Calculs basés sur les chiffres de L'Atlas des Collectivités du Zaïre de Léon de Saint Moulin, qui donne des résultats du recensement de 1970). Et ces traductions de la Bible en lomongo peuvent être comprises et sont effectivement lues par d'autres centaines de milliers dont le parler natal diverge plus ou moins du lomongo courant utilisé dans ces traductions. Le Nouveau Testament de l' Archidiocèse de Mbandaka en lomongo imprimé en 1975 en 20.000 exemplaires est épuisé à présent).

Gustaaf HULSTAERT
Bamanya, le 18-6-1985

PRESENCE AFRICAINE
REVUE CULTURELLE DU MONDE NOIR
CULTURAL REVIEW OF THE NEGRO WORLD

Nouvelle série bilingue / New bilingual series
N° 131 - 3e Trimestre / N° 131 3rd Quarterly 1984

DOSSIER: ASPECTS DU SYNDICALISME EN AFRIQUE

Ch. KABEYA MUASE: Bref aperçu sur le mouvement syndical
en Afrique Noire

Raja J. SINGH: Trade Union Development in Zambia

Mar FALLA: Le mouvement syndical sénégalais à la veille
de l'indépendance

ARTICLES / ARTICLES

Ayi Kwei ARMAH: Masks and Marx: The Marxist Ethos
vis-à-vis African Revolutionary Theory and Praxis

Daniel SIFUNA: Indigenous Education in Nomadic Communi-
ties: A Survey of the Samburu, Rendille, Gabra
and Boran of Northern Kenya

Henry COHEN: Willy Alante-Idma: "caisse de résonance" de la
Guadeloupe: "Plaquettes de défoliants"

POEMES / POEMS

Théophile OBENGA, Diane B. GARDEN, Arthur Kolamoyi
KADIMA NZUJI

ARTICLES / ARTICLES

Hebga HEBGA-BADA: Mimétisme et développement ou de
la nécessité d'un tribalisme éclairé en Afrique
Noire

Erving E. BEAUREGARD: Toucouleur Resistance to French
Imperialisme

Roger et Arlette CHEMAIN: Pour une lecture politique de
"Le regard du roi" de Camara Iaye

LIVRES RECUS / BOOKS RECEIVED

PRESENCE AFRICAINE 25 bis rue des Ecoles F-75005 PARIS
TARIFS D'ABONNEMENTS 1985

France, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, RCA, Comores,
Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali,
Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo 180 FF

Autres pays 200 FF

CCP LA SOURCE 31.582.87 L

DISPONIBLE AU CENTRE AEQUATORIA

B.P. 1064 MBANDAKA ZAIRE

Annales Aequatoria : de 1980 (3 vol) à 1985 (1 par an)
80 Z/ 300 FB/ 15 Dollars USA/ 45 FF par volume

Etudes Aequatoria 1 : E. BOELAERT, A. DE ROP,
Versions et Fragments de l'Epopée Mongo
200 Z/ 800 FB/ 30 Dollars USA/ 120 FF

COMMANDES ET PAIEMENT

AU ZAIRE : Centre Aequatoria B.C.Z. 443.505
AILLEURS : Hubert CARLE Te Boelaerlei 11 B-2200
BORGERHOUT Belgique
1. C.C.P. 000-0068763-87
2. Kredietbank 407-3002321-63

POINTS DE VENTE

ZAIRE - Kinshasa - Librairie St Paul
 - Procure Ste Anne - Boutique
 - Kisangani - Professor Bokula M. /Unikis
 - Lubumbashi - Librairie St Paul
 - Mbandaka - Imprimerie M.C.
 - Librairie Paroisse Bakusu
 - Centre Aequatoria à Bamanya
CAMEROUN - Yaounde - A.Claessens B.P. 6684
FRANCE - Librairie "Présence Africaine" 28bis rue des Ecoles
 Paris
BELGIQUE - Bruxelles - Librairie UOPC

NOTICE FOR PAYMENT IN THE U.S.A. :

CHECKS should be made payable and send to : The M.S.C.
305 S. Lake St , Box 270 Aurora, Illinois 60507, with
mention: "For the Centre Aequatoria/Zaire" and number
of our invoice.

Dépôt légal 839/81

Imprimerie Mission Catholique Mbandaka/Zaire

**Annales
ÆQUATORIA**

Continuation de "Æquatoria" (1937-62) fondée par G. Hulstaert
et E. Boelaert

Éditées par le Centre Æquatoria de Bamanya/Mbandaka - Zaïre
Edition annuelle unique de 200 pages

Rédaction

Rédacteur en chef : Honoré Vinck

Comité de Rédaction: Gustaaf Hulstaert, Bokula Moiso, Lufungola
Lewoso, Mokobe Njoku, André Claessens

Responsable pour les commandes hors du Zaïre :

H. Carlé, Te Boelaerlei 11 B-2200 BORGERHOUT Belgique

- Annales Æquatoria will publish results of research into
Central African Cultures, History and Languages.
- Les Annales Æquatoria veulent promouvoir la recherche
scientifique en rapport avec l'Afrique Centrale.
- Annales Æquatoria tem por objetivo, publicar os resultados
da pesquisa científica relativa ás culturas e linguas da Africa
Central.
- Annales Æquatoria publiziert Beiträge zur Geschichte,
Ethnologie und Linguistik Zentralafrikas.

Souscription/ Jahresabonnement 1985

Au Zaïre : 80,00 Z / Etudiants 60,00 Z

Banque Commerciale Zaïroise

443.505 Æquatoria B.P. 1064 Mbandaka

Aux U.S.A.: 15 Dollars

Checks should be made payable and sent to : The
Missionaries of the S. Heart, 305 S. Lake St Box 207
Aurora, Illinois 60507 (With mention : "For Centre
Æquatoria, Zaïre")

Ailleurs : 300 FB/ 45 FF / 15 DM / 4 L

-Kredietbank 407-3002321-63

ou / oder / or / ou

-C. C. P. 000-0068763-87

MSC-Æquatoria

Te Boelaerlei 11

B- 2200 BORGERHOUT - Belgique

Couverture : Poterie ancienne trouvée à Mbandaka en 1981 par
M. K. H. Eggert.

Dessin : Mme Rita Volbracht (Hamburg - D)